



BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL BUREAU FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA INTERNACIONAL DE LOS DERECHOS DE LOS NIÑOS
المكتب الدولي لحقوق الطفل

20

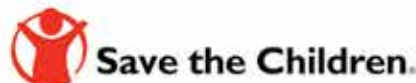
Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique

Abidjan, Côte d'Ivoire – du 12 au 15 novembre 2013



Dans le cadre du programme
sur la formation des policiers
et des gendarmes en matière
de droits de l'enfant dans
les systèmes de justice africains

Rapport d'atelier





Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique

Abidjan, Côte d'Ivoire – du 12 au 15 novembre 2013



Dans le cadre du programme
sur la formation des policiers
et des gendarmes en matière
de droits de l'enfant dans
les systèmes de justice africains

Rapport d'atelier





TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	6
PRÉFACE	7
INTRODUCTION	8
POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES COMPÉTENCES DES POLICIERS ET DES GENDARMES TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS?	10
AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES, TELLE QUE PROMUE PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS	12
En route vers Ouagadougou, en octobre 2009	12
En route vers Cotonou, en décembre 2010	12
En route vers Dakar, en septembre 2011 et Niamey, en novembre 2011	13
En route vers Lomé, en novembre 2012	15
En route vers Abidjan, en novembre 2013	16
Les compétences-clefs validées par les experts et adoptées par les écoles de police et de gendarmerie	19
Types de compétences	19
Comportements associés aux compétences	19
Identification des compétences-clefs des agents des forces de sécurité en droits de l'enfant	20
La description des compétences-clefs	20
Description des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants	21
Le programme de formation sur les droits de l'enfant du Bureau vise le renforcement des compétences des forces de sécurité en adoptant la méthode andragogique	27
L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX	28
Qu'entend-on par les divers niveaux de formation et les trousseaux de formation?	30
Les principales stratégies mobilisées pour la mise en œuvre de ce projet	31
Les objectifs-clefs en résumé	33



LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DÉVELOPPÉS PAR LES DÉLÉGATIONS LORS DE L'ATELIER D'ABIDJAN EN NOVEMBRE 2013.	37
ANNEXE 1 – Profils nationaux.	70
ANNEXE 2 – Comparaison législative.	76
ANNEXE 3 – État des ratifications des Conventions et Traités internationaux relatifs à la promotion et la protection des droits de l'enfant en Afrique.	82
ANNEXE 4 – Questionnaire général pré-atelier.	86
ANNEXE 5 – Liste des acronymes.	115
ANNEXE 6 – Liste des participants.	116
ANNEXE 7 – Programme de l'atelier.	120
À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS.	123
PUBLICATIONS RÉCENTES DU BUREAU.	126



Vue de la ville d'Abidjan.

REMERCIEMENTS

« Il faut avoir l'humilité d'écouter la voix des autres et plutôt que d'en comparer le timbre et la mélodie avec la nôtre, il faut l'entendre par ce qu'elle dit. »

– Jean-Marie Adiaffi, *La Carte d'identité*, 1980

L'atelier international sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant, qui s'est déroulé à Abidjan en Côte d'Ivoire du 12 au 15 novembre 2013, a été couronné de succès grâce à la participation, à la confiance et au soutien de partenaires provenant d'horizons multiples. Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) aimerait exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des représentants des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'aux ministères responsables des forces de défense et de sécurité qui ont généreusement autorisé la participation de leurs éléments à cet atelier d'échange et de travail.

Par ailleurs, le Bureau tient à transmettre ses remerciements cordiaux et respectueux à la République de Côte d'Ivoire, à l'UNICEF Côte d'Ivoire, à l'Organisation internationale de la Francophonie, aux organisations non gouvernementales Save the Children et Terre des hommes, ainsi qu'aux coorganisateur et partenaires-clefs, sans lesquels cet événement n'aurait pas pu se concrétiser.

La participation de 23 délégations à cette rencontre a été rendue possible grâce au soutien stratégique, financier et logistique de la part de nombreux bureaux pays de l'UNICEF (Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie). Des participants du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Sénégal ont également pris part à l'atelier grâce à l'appui de l'UNICEF Côte d'Ivoire, de Francopol, de Terre des hommes, de Save the Children et de l'IBCR.

Pour terminer, il importe de souligner la contribution de l'ensemble de l'équipe du Bureau, en particulier monsieur Guillaume Landry, Directeur général par intérim, qui a réussi à convaincre les institutions de formation et les partenaires financiers de l'importance d'instaurer une formation initiale sur les droits de l'enfant portée par les écoles de formation. Nous tenons à souligner l'expertise de monsieur Gbato Soumahoro, responsable de la formation et des missions terrain, qui a contribué grandement à la réussite des formations offertes, ainsi

que celle de madame Tania Sagastume, responsable de la recherche et du volet stratégique, qui a su superviser la rédaction et la conceptualisation de l'ensemble des trousseaux de formation. Les remerciements s'étendent par ailleurs aux membres de l'équipe du programme de formation des forces de sécurité du Bureau, soit monsieur Henri Ariston Nzedom (Niger), monsieur Gerardo Ducos, madame Inas Hamid (Yémen), madame Sabine Michaud (Côte d'Ivoire), monsieur Martin Nagler et madame Maude Fournier (Cameroun), madame Lorraine Serrano (Tchad), monsieur Javier Carlos Ortega et monsieur François Sobo (Burundi), monsieur Nagui Demian (Jordanie), madame Rena Ramkay (Région du Kurdistan, Irak), madame Julie Langelier (Nigeria, Sénégal) et monsieur Karim-André Laz (Guinée, Togo) pour leur persévérance, leur foi dans cette initiative, leurs recherches et leur assistance. De plus, la mission du Bureau international des droits des enfants ne pourrait s'accomplir sans la contribution de qualité de ses stagiaires, dont madame Danielle Bachaalani, monsieur Charles de Bock et madame Mayada Saikali. Merci, enfin, aux consultants, plus particulièrement madame Sabrina Tremblay-Huet, qui a œuvré sans relâche à la réalisation de l'ensemble des préparatifs de l'atelier et la rédaction de ce rapport, ainsi qu'à madame Catherine Beaulieu et madame Jenny Brasebin pour leur révision et traduction de la documentation. Merci, enfin, à madame Nadja Pollaert, Directrice générale, qui a contribué à superviser le projet et à lui donner son orientation.



PRÉFACE



Susan Bissell

*Chef de la protection de l'enfance,
Division des programmes,
UNICEF New York*

Chaque jour, des garçons et des filles du monde entier entrent en contact avec le système de justice juvénile, qu'ils soient délinquants présumés, victimes ou encore témoins d'actes criminels. Le système de justice des mineurs est le mécanisme principal permettant aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de faire respecter, protéger et mettre en œuvre les droits reconnus aux enfants qui entrent en contact avec la loi. L'accès à la justice constitue l'un des droits fondamentaux des enfants qui entrent en contact avec le système judiciaire. La violation de ce droit résulte souvent d'une discrimination fondée sur le sexe, la race, le handicap ou la situation économique. L'accès à la justice sans discrimination est donc l'une des priorités principales de l'UNICEF dans sa promotion des droits des enfants qui entrent en contact avec la loi.

L'ensemble des études universitaires et des travaux de terrain mettent en évidence les nombreuses et importantes lacunes qui doivent être comblées afin que cet objectif soit atteint. Plus particulièrement, comme le souligne le rapport conjoint de 2012 sur la prévention et les réponses à la violence à l'égard des enfants au sein du système de justice juvénile réalisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'égard des enfants, les systèmes de justice juvénile se caractérisent par une « approche punitive disproportionnée ». Les enfants confrontés à ces systèmes, qu'ils soient délinquants présumés, victimes ou témoins d'actes criminels, sont trop souvent exposés à la discrimination, à la violence et à la stigmatisation et privés de mesures qui leur

soient adaptées. Par ailleurs, en plus de la violence subie lors des interrogatoires, des arrestations et de la détention, il arrive fréquemment que des enfants qui ne sont ni appréhendés ni arrêtés soient néanmoins victimes de violence aux mains des autorités répressives – un phénomène souligné dans le rapport.

En tant que Canadienne, je suis fière du travail qui a été et est actuellement effectué par le Bureau international des droits des enfants (IBCR), et encouragée par ses résultats. L'IBCR travaille en partenariat avec l'UNICEF depuis plusieurs années pour produire des changements à long terme dans le traitement des enfants en contact avec le système judiciaire, particulièrement en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Plus précisément, avec le soutien de l'UNICEF, l'IBCR a mis au point et supervisé la mise en œuvre d'outils nationaux de formation pour les forces de sécurité afin qu'elles promeuvent et protègent les droits de l'enfant conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Grâce à son approche pragmatique et à ses partenariats novateurs avec les écoles de formation des forces de sécurité dans les pays participants, l'IBCR a effectivement contribué à l'amélioration du traitement des enfants par la police et la gendarmerie, qui sont souvent le premier point de contact entre l'enfant et le système judiciaire. L'intégration des principes de justice réparatrice dans toutes les formations et dans tous les ateliers de l'IBCR est un élément-clé de son travail. Le lien intrinsèque entre la protection de l'enfant et la justice réparatrice en tant qu'alternative aux solutions punitives est reconnu par les organismes des Nations Unies, tel qu'articulé dans le récent rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'égard des enfants sur la *Promotion de la justice réparatrice pour les enfants* (2013).

Je suis convaincue que le travail accompli par l'IBCR pour faire en sorte que les forces de sécurité respectent et mettent en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et les législations nationales relatives aux droits de l'enfant est un véritable tremplin vers l'amélioration de la protection de l'enfant et le déclin de la violence dans les systèmes de justice pour mineurs dans tous les pays participants.

INTRODUCTION



Guillaume Landry

*Directeur général par intérim
Bureau international
des droits des enfants*



Le Bureau international des droits des enfants est fier de la tenue du Cinquième atelier mondial sur la formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant, qui s'est déroulé à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 12 au 15 novembre 2013, et qui fait suite aux rencontres de Ouagadougou en novembre 2009, de Cotonou en décembre 2010, de Niamey en novembre 2011 et de Lomé en novembre 2012. L'IBCR était encore une fois honoré de pouvoir prendre part à cette rencontre, cette fois sous le patronage des autorités et institutions de la Côte d'Ivoire, pour faire avancer la réflexion en vue de mieux intégrer une formation de qualité sur les droits de l'enfant au sein du cursus des écoles de police et de gendarmerie à travers le monde.

L'IBCR est particulièrement satisfait de constater que le travail amorcé en 2009 mène à des changements et résultats concrets, pour améliorer et renforcer de façon constructive et durable le rôle crucial que jouent les policiers et les gendarmes en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.

Au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Nigeria, au Sénégal, au Tchad et au Togo, l'IBCR a le privilège de soutenir le travail des instituts de formation des forces de sécurité en vue de l'intégration d'un cours permanent, obligatoire, de qualité et évalué au sein du cursus de formation des nouvelles recrues. De plus, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Togo, des cours spécialisés ont également été développés ou sont en voie de l'être. Au Burundi, au Cameroun et au Tchad, la formation des magistrats et du personnel juridique est également au cœur des démarches amorcées en coordination avec les forces de sécurité.

Ces cours se fondent sur les six compétences-clefs qui ont été adoptées à l'unanimité à Niamey en 2011 par 15 pays, puis approuvées de nouveau par 23 pays à Lomé en 2012, et qui sont considérées comme étant essentielles à l'adaptation des pratiques policières aux droits de l'enfant. L'engagement de Niamey prend donc forme de façon bien concrète à présent.

En 2011, à Niamey, les participants ont mené de concert un travail de fond, de réflexion, d'analyse, et l'année 2012 marque l'entrée dans une ère d'application. C'est avec un énorme plaisir qu'ont été accueillies à Abidjan les six délégations qui se sont lancées dans ce projet avec nous en 2012, grâce au soutien de l'UNICEF et de Save the Children, afin de constater les apprentissages réalisés depuis la mise en œuvre du plan d'action qu'elles avaient développé à pareille date l'année précédente. Le Burundi, le Nigeria et le Tchad se sont joints au programme cette année, en plus des pays arabophones que sont la Jordanie et le Yémen. L'IBCR développe également la première formation policière en kurde, en Irak. En outre, des amis de longue date sont revenus à la table des négociations, comme le Bénin, le Mali, la Mauritanie, qui répètent l'expérience, avec cette fois l'ambition que la rencontre puisse mener à un plan d'action plus détaillé, enrichi par les apprentissages des autres nations du continent africain. L'IBCR remercie ces participants d'avoir renouvelé l'expérience.

Nul doute que le développement le plus évident à Abidjan fut la présence de nouvelles délégations. Alors qu'elles étaient 8 à Ouagadougou, 11 à Cotonou, 15 à Niamey, et 20 à Lomé, la Côte d'Ivoire fut cette année l'hôte de 23 délégations africaines.

L'IBCR est tout d'abord ravi de voir les îles des Comores et le Rwanda se joindre aux échanges et d'élargir la portée francophone de ce projet et de ce réseau. L'IBCR est également enchanté d'accueillir pour la première fois une délégation lusophone, avec la présence de l'Angola. De plus, bon nombre de délégations anglophones se sont jointes à l'aventure, avec cette fois la présence de la Gambie, du Ghana, du Malawi, du Swaziland et de la Zambie. Plusieurs de ces délégations sont venues de très loin pour présenter leur expérience, mais aussi pour étudier de quelle façon la région francophone africaine a pu accomplir tout ce travail, afin d'inspirer l'Afrique de l'est et l'Afrique australe et de réfléchir à la façon dont les pays anglophones peuvent, eux aussi, aller au-delà des sensibilisations sur les droits de l'enfant pour favoriser une approche durable de renforcement du savoir-faire et du savoir-être concret des forces de sécurité en matière de protection de l'enfant. L'IBCR est heureux aussi d'accueillir la Libye, le Soudan et la Tunisie, faisant le pont entre cet atelier et la rencontre régionale organisée en septembre dernier à Amman par l'IBCR et l'UNICEF au sujet des unités spécialisées de la police pour les enfants, afin d'envisager plus en profondeur les aspects touchant à la formation.

Un travail énorme a été accompli pour rendre la justice plus accessible et plus adaptée aux droits de l'enfant. Tout le travail réalisé jusqu'ici dépend de l'enthousiasme, du dévouement et du soutien indéfectible des académies de formation nationales des forces de sécurité, des ministères concernés et de l'ensemble des acteurs touchés par la pratique et la formation des policiers et des gendarmes des pays impliqués. Les forces de sécurité peuvent compter sur l'appui des acteurs qui sont au cœur du travail réalisé jusqu'ici, notamment de l'UNICEF, un partenaire essentiel qui, par son mandat, ses capacités et la qualité de son engagement, accorde une grande importance à l'approche systémique de la justice et des enfants, faisant de la formation policière un créneau d'intervention essentiel. Par ailleurs, Save the Children est un acteur de premier plan, qui soutient ce projet depuis deux ans et qui se mobilise pour appuyer les stratégies des pays participants pour les années à venir. D'autres acteurs comme Plan, Terre des hommes, Défense pour les enfants, le Bureau international catholique de l'enfant, l'Institut danois des droits de l'homme ou encore Vision mondiale, sont aussi des alliés et des partenaires dans cette approche. L'Organisation internationale de la Francophonie et Francopol, collaborateurs associés à ce projet régional depuis ses

débuts en 2009, ont par ailleurs déjà pris l'engagement d'appuyer la suite des choses. Enfin, le Bureau international des droits des enfants, l'instigateur de ce processus, s'est donné comme objectif réaliste et pourtant ambitieux de faire de la promotion et de la protection des droits de l'enfant une réalité quotidienne pour les policiers et les gendarmes, dans les petits gestes comme dans le rôle plus global que ces derniers jouent dans le renforcement de la sécurité et de la justice pour les enfants de nos pays.

Pour l'ensemble de l'équipe du Bureau international des droits des enfants, le travail avec les écoles de formation des forces de sécurité et des magistrats, ainsi qu'avec les organisations nationales et internationales a été une leçon d'humilité ainsi qu'une occasion d'apprentissage. Dans chaque pays, l'IBCR a été témoin des nombreux défis rencontrés par les partenaires nationaux. Les lacunes sont multiples, qu'elles soient d'ordre matériel et logistique (voitures, espace de bureau, téléphones), d'ordre financier (la rémunération sporadique et insuffisante des représentants de la loi) ou de l'ordre des ressources humaines (rotation du personnel, manque d'effectifs dans les différentes institutions, nomination des membres du personnel sans égard pour leur intérêt réel pour les enfants). Face à ces enjeux de taille, notre plus grande satisfaction est l'engagement des partenaires et leur intérêt sincère pour les droits de l'enfant. Souvent démunis à l'égard de situations complexes, les policiers et gendarmes des pays rencontrés n'ont pas hésité à reconnaître l'importance de traiter et de considérer les enfants différemment des adultes.

Cet atelier a mis de l'avant les réalisations, les apprentissages et l'expérience des délégations camerounaise, guinéenne, ivoirienne, nigérienne, sénégalaise et togolaise, qui ont su inspirer leurs collègues du reste du continent pour outiller l'ensemble des forces de sécurité afin d'adopter des pratiques adaptées aux droits de l'enfant. L'IBCR est persuadé que cet atelier permettra de poursuivre le travail dans les pays qui ont déjà démarré cette réforme, tout en inspirant ceux qui s'apprentent à le faire.



POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES COMPÉTENCES DES POLICIERS ET DES GENDARMES TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS?

Qu'ils soient victimes, témoins d'abus, ou en conflit avec la loi, les enfants et les jeunes connaissent de nombreuses interactions avec les policiers et les gendarmes. Les jeunes générations de plusieurs pays ont été marquées par des conflits permanents et sanglants et ont été exposées à la violence politique, à la ségrégation ethnique, à la discrimination sexuelle, et aux disparités grandissantes entre les couches sociales. La marginalisation, les migrations, la violence urbaine et les problèmes sociaux qui en découlent font en sorte qu'un nombre important d'enfants se retrouvent contraints de vivre et/ou de travailler dans la rue, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à la violence et à l'exploitation.

Parallèlement, l'Afrique et le Moyen-Orient connaissent leur lot d'instabilité au niveau politique et sécuritaire, en plus d'être confrontés à de nombreux défis en matière de bonne gouvernance et de développement. Afin d'instaurer et de maintenir l'État de droit dans ces régions, les pays sont appelés à mettre en place des réformes

importantes au sein de leurs institutions juridiques et de leurs appareils de sécurité nationale. On constate que les politiques de réformes se sont trop souvent contentées de cibler certaines composantes de l'appareil judiciaire – surtout les textes de loi et les instances décisionnelles, comme les magistrats – négligeant pour la plupart les forces de l'ordre. Toutefois, l'appareil judiciaire ne peut fonctionner efficacement si les policiers et les gendarmes mènent des enquêtes défailtantes, ne respectent pas les droits de l'accusé et de la victime et sont le plus souvent le premier maillon d'un système de corruption « institutionnalisée » qui discrédite l'institution de l'ordre et du droit en tant que telle. La police est, la plupart du temps, la porte d'entrée dans le système judiciaire.

Ces réalités confirment la nécessité de cibler l'intervention des policiers et des gendarmes afin d'adapter leur pratique aux droits de l'enfant, dans le but de renforcer le rôle protecteur des agents et du système juridique qui



Les délégations lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

les appuie. Un policier ou un gendarme adéquatement formé, ayant intégré les principes applicables dans un État de droit, joue un rôle important dans la prévention, l'identification, et la correction des violations des droits de l'enfant. Il est à même de protéger et de promouvoir ces droits, et de faire face à ces violations. Il est donc outillé pour favoriser une réintégration à long terme des enfants dans la société et pour renforcer la confiance de la société dans l'appareil étatique. Par ailleurs, une bonne sécurité au sein de la communauté est garante de stabilité et favorise l'État de droit au niveau national. Un environnement plus stable facilite à long terme le développement économique et social et la confiance envers l'État.

En somme, une police efficace et légitime ne peut exister que lorsqu'une relation de confiance s'établit entre les policiers et la société, d'où l'importance d'une police adoptant un comportement éthique et approprié envers la population. Encore faut-il que les policiers et les gendarmes soient adéquatement formés à cet effet.

À ce niveau, les défis sont nombreux. Actuellement, différents secteurs techniques sont favorisés, au détriment des formations sur les notions de base en matière de pratique adaptée aux réalités, particulièrement les compétences-clefs à intégrer pour adapter la pratique des policiers et des gendarmes aux droits de l'enfant. Le rôle du policier ne peut se limiter à l'usage de la force et de l'action dans une situation d'urgence; le développement de compétences en matière de négociation et de médiation est nécessaire pour limiter les abus. L'acquisition de connaissances en matière de développement de l'enfant

et de techniques de communication, en matière de collaboration avec les autres institutions intervenant dans le système de justice, mais également en matière de mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie est aussi indispensable. Une telle formation aux droits de l'enfant permettra donc aux forces de l'ordre d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être qui leur sont nécessaires pour mettre en application, de façon concrète, les dispositions des instruments nationaux, régionaux et internationaux portant sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

J'ai été particulièrement touché par la manière dont IBCR a piloté la question des droits des enfants avec les forces de sécurité, à savoir la police et la gendarmerie ivoiriennes. Cette dextérité m'a permis de comprendre réellement la démarche à suivre quand un enfant est impliqué dans une affaire quelconque. Par ailleurs, l'IBCR est un partenaire sûr dans le domaine des droits des enfants. L'implication directe de l'UNICEF dans tout le processus démontre également que cette structure est une entité de confiance, qui, dans le quotidien des faits, a montré sa maturité pour mener les missions qui sont les siennes à travers le monde entier. Les défis sont énormes, mais avec cet engagement sans faille, nous parviendrons à les relever, car notre pays se doit de protéger tous les enfants qui y vivent, sans distinction de race, de religion ou d'ethnie.

Lieutenant Braffo

Instructeur encadreur et chef du bureau organisation et moyen école (BOME) de l'école de gendarmerie.



Madame Adèle Khudr, Représentante résidente de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, lors de son allocution durant la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

«Ce fut un plaisir pour moi de travailler une fois de plus en partenariat avec l'IBCR. Votre professionnalisme fait de vous une organisation de référence en matière de promotion des droits et de la protection de l'enfant. C'est pourquoi, lorsqu'il s'est agi d'enclencher le processus de cartographie et d'évaluation du système de protection de l'enfant et de développer un programme de formation des forces de l'ordre au Tchad, nous n'avons pas hésité à engager un partenariat avec votre organisation. Nous étions en effet convaincus qu'en travaillant avec vous, nous n'allions pas être déçus. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter bon vent à l'IBCR, qui fait des merveilles.»

Bakary Sogoba

Chef de la protection de l'enfant (UNICEF Tchad) – Novembre 2013



AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES, TELLE QUE PROMUE PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

EN ROUTE VERS OUAGADOUGOU, EN NOVEMBRE 2009

En novembre 2009, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de Francopol, de l'IBCR ainsi que d'une dizaine d'écoles de police et de gendarmerie provenant majoritairement d'Afrique francophone se sont rencontrés à Ouagadougou, au Burkina Faso. Cette rencontre avait pour but de sensibiliser les participants aux droits de l'enfant en général, notamment à l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique policière.

Ce colloque a permis de comprendre, d'une part, que les forces policières semblaient, dans l'ensemble, maîtriser le vocabulaire et la terminologie associés aux droits de l'enfant, mais présentaient certaines lacunes quant à leur connaissance de leur signification et de leur application concrète. D'autre part, il s'est avéré que plusieurs

forces policières s'étaient engagées à offrir des formations sur les droits de l'enfant, mais ces dernières se faisaient à travers des sessions ponctuelles, assurées par des consultants externes, et demeuraient non évaluées, courtes et sans effet apparent quant à l'intégration des droits de l'enfant dans le travail des corps policiers.

EN ROUTE VERS COTONOU, EN DÉCEMBRE 2010

Forts de ces observations, l'OIF, Francopol et l'IBCR ont convenu d'organiser une réunion de travail sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et du Centre portant sur l'application des normes internationales en matière de justice pour enfants, qui s'est déroulée à Cotonou au Bénin du 13 au 15 décembre 2010.

Le Bureau proposait d'accompagner dans la durée des formations conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et de gendarmerie *via* un proces-



Discussions en plénière avec les 12 délégations présentes lors de l'atelier régional de Cotonou en décembre 2010.



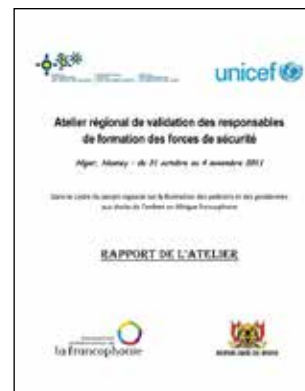
Actes du Colloque de Ouagadougou organisé en novembre 2009.



Rapport de l'atelier de Cotonou de décembre 2010.



Rapport de l'atelier de Dakar de septembre 2011.



Rapport de l'atelier de Niamey de novembre 2011.

sus de transfert de connaissances et de suivi, afin de parvenir à un résultat concret et durable. L'objectif était de rendre les écoles autonomes au niveau de l'offre des modules de formation en matière de droits et de protection de l'enfant. Des bases ont donc été établies lors de cette réunion afin de réaliser un programme plus ambitieux de diffusion et de vulgarisation des normes en matière de protection et de promotion des droits des enfants en contact avec la loi.

EN ROUTE VERS DAKAR, EN SEPTEMBRE 2011 ET NIAMEY, EN NOVEMBRE 2011

Durant les mois de mars à novembre 2011, le Bureau s'est activé afin de renforcer la collaboration avec les écoles de formation de la police et de la gendarmerie dans les pays de la région. Par ailleurs, le Bureau a mis sur le développement d'un partenariat avec le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les bureaux de l'UNICEF dans les pays participants, l'ONG Save the Children Suède, et des ONG locales dans ces pays. Avec le soutien et la collaboration de ces différents acteurs, l'initiative a alors pris une dimension davantage régionale, puisque 14 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont souscrit à l'objectif visé, et ont participé aux activités de 2011. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Haïti s'est également joint au projet.

Fort de ces appuis, le Bureau a produit les réalisations suivantes en 2011 :

- 1) Une revue de littérature permettant d'identifier les compétences et les connaissances-clefs que tout gendarme ou policier devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux enfants et de respecter les normes et les lois en la matière.
- 2) Une analyse mondiale et régionale détaillée de plus de 130 instruments existants utilisés dans la région pour former les policiers et les gendarmes aux pratiques policières adaptées aux enfants.

« Grâce aux différents ateliers de formation qui ont été organisés entre 2009 et 2013, l'IBCR a permis à l'École Nationale de Police et à la brigade de protection des mineurs de mieux appréhender la question de la protection de l'enfant. Le Tchad, ayant intégré le processus, entend pousser plus loin le projet de cartographie afin que des modules conçus sur la base des compétences-clefs permettent la formation initiale, spécialisée et continue des policiers. Ces enseignements conduiront au changement des comportements des policiers pour mieux protéger l'enfant afin d'être en conformité avec les différentes conventions des droits de l'enfant que le Tchad a ratifiées. Il y a lieu de remercier l'IBCR et le bureau UNICEF Tchad, qui ont permis cette intégration, pour leur soutien dans la conduite du projet de cette cartographie. »

Djiadingar Moïta
*Commissaire de police – Chef de la brigade de protection des mineurs, de lutte contre les atteintes aux mœurs et au genre – Direction de la police judiciaire du Tchad
 Novembre 2013*

3) Un synopsis de cours préparé à l'aide du matériel de formation et des outils pédagogiques pertinents, et qui permettrait de renforcer adéquatement le savoir-faire et le savoir-être des forces policières et des gendarmes, afin de les amener à intégrer les compétences-clefs identifiées au point 1.

4) Le rassemblement d'un comité de 40 experts au Sénégal pendant cinq jours à la fin septembre 2011 pour valider et pour améliorer la liste des compétences-clefs, le programme de formation et l'analyse des outils existants. Au terme de l'atelier d'experts, le Bureau a intégré les recommandations au sein des outils développés, et a publié un rapport faisant état des résultats de la consultation.

5) Au terme de l'étape de la validation, le lancement de l'élaboration d'un cadre de formation pour les policiers et les gendarmes intégrant le matériel pertinent identifié ainsi que les compétences-clefs et les pratiques adaptées aux enfants identifiées au fil des activités précédentes.

6) L'obtention de l'appui institutionnel de 15 écoles de police et de 15 écoles de gendarmerie provenant de pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, en plus d'Haïti, validant les résultats obtenus aux points 1 (le cadre des compétences-clefs), 2 (outils de formation existants) et 3 (synthèse et programme de cours), permettant par la même occasion de pouvoir en faire le cadre de travail en vue de développer un mode d'apprentissage et de cours sur les pratiques policières adaptées aux enfants dans ces écoles pour les années à venir.

Grâce à l'appui de l'UNICEF Niger, le troisième atelier international, qui s'est déroulé à Niamey du 31 octobre au 4 novembre 2011, a permis l'adoption par consensus, par les 15 délégations représentées, de six compétences-clefs qui doivent dorénavant être enseignées aux policiers et aux gendarmes afin que ceux-ci puissent adapter leur pratique aux droits de l'enfant. Chaque pays y a également développé un plan d'action national identifiant les étapes à suivre afin d'intégrer, au minimum, un cours initial obligatoire enseigné à tous les policiers et à tous les gendarmes des pays participants.



Une œuvre collective: les dernières retouches en vue de valider par consensus la liste des compétences-clefs que tout policier ou tout gendarme devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux droits de l'enfant, lors de l'atelier d'experts de Dakar de septembre 2011.



Photo de groupe lors de l'atelier de Niamey en novembre 2011.

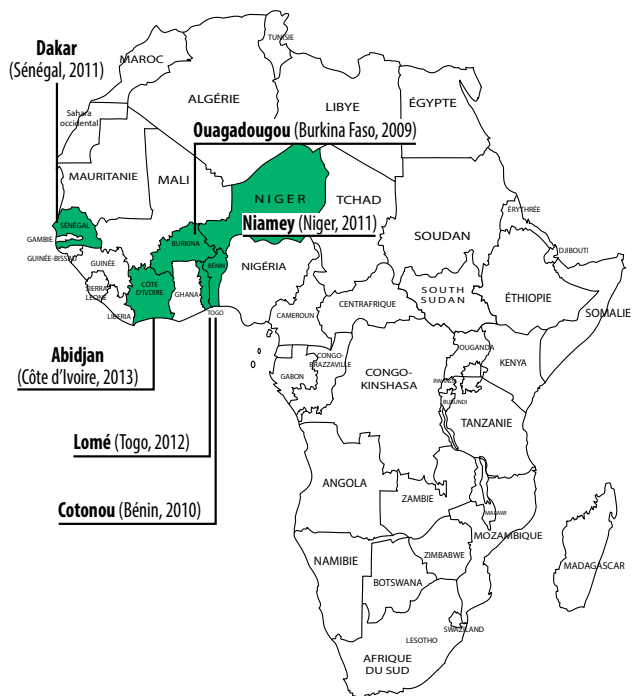
« Une approche pratique et participative... »

« J'ai pris part à l'atelier régional sur la formation des policiers et des gendarmes sur les droits de l'enfant qui s'est déroulé à Niamey en novembre 2011, en compagnie de quatre représentants des écoles de police et de gendarmerie ivoiriennes. Lors de cet événement, j'ai pu constater le professionnalisme et l'engagement du Bureau international des droits des enfants dans ses relations avec les forces de sécurité et les instances publiques. L'approche pratique et participative du Bureau dans ces activités de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant venait à point nommé, alors que la Côte d'Ivoire, sortant d'une crise majeure, s'engageait dans une réforme du secteur de la sécurité, mais aussi dans le renforcement des capacités des forces de sécurité pour une plus grande protection des droits de l'homme et des droits des personnes vulnérables, en particulier les enfants. Depuis le printemps 2012, l'UNICEF a signé une entente de dix-huit mois avec l'IBCR dans le but d'offrir un soutien technique aux écoles de police et de gendarmerie afin de les outiller avec des troupes de formation complètes au niveau initial (nouvelles recrues), continu (agents actuellement en service) et spécialisé (points focaux ayant un mandat particulier auprès des enfants au sein des forces de sécurité) et des formations de formateurs approfondies. Depuis, les autorités ont maintes fois signalé leur appropriation du processus et leur appréciation de leur collaboration avec l'IBCR. Le Bureau a su s'ajuster, au cours du projet, au contexte local et aux changements dans le calendrier, tout en maintenant le cap et en permettant l'atteinte des résultats escomptés. L'UNICEF Côte d'Ivoire est ravi de pouvoir développer cette collaboration fructueuse dans les années à venir. L'UNICEF espère accompagner la République de Côte d'Ivoire, conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Bureau international des droits des enfants, pour abriter, en novembre 2013, le 5^e atelier mondial sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. »

Madame Laetitia Bazzi-Veil

Chef régionale de protection de l'enfance – UNICEF Côte d'Ivoire

LES ATELIERS RÉGIONAUX ORGANISÉS JUSQU'ICI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ



EN ROUTE VERS LOMÉ, EN NOVEMBRE 2012

L'équipe de l'IBCR, en collaboration avec les divers partenaires engagés dans le projet, travaille depuis novembre 2011 à la mise en œuvre de plusieurs plans d'action nationaux. Des ententes signées entre le Bureau, l'UNICEF et Save the Children avec les autorités des pays concernés ont permis de démarrer la cartographie et le développement de nouvelles formations des forces de sécurité au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Sénégal et au Togo.

En novembre 2012, 22 délégations pays se sont réunies à Lomé au Togo pour prendre part au Quatrième atelier sur la formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. L'atelier regroupait, cette fois, non seulement des pays francophones, mais également des délégations arabophones et anglophones. Étaient présentes des délégations provenant de trois continents, à savoir le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Guinée, Haïti, l'Irak, la Jordanie, le Kenya, la Namibie, le Niger, le Nigeria, la Mauritanie, la République centrafricaine, le Sénégal, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, les Territoires palestiniens occupés, le Togo et le Zimbabwe. L'atelier a permis de partager l'expérience de mise en œuvre des six pays

Comme le souligne madame Najat Malla M'jid, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants et Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, est une initiative de première importance. « Assurer une protection efficace des enfants contre les nombreuses violations qui sévissent partout dans le monde nécessite un renforcement de l'intervention des policiers et des gendarmes », a-t-elle déclaré lors de l'ouverture de l'atelier. « En effet, ce sont eux qui se trouvent le plus souvent en première ligne et sont amenés à protéger l'enfant, qu'il soit victime, témoin ou auteur de délit. Je salue l'intérêt et la participation des écoles de formation des policiers et des gendarmes et j'espère sincèrement que ceci se traduira par des modes d'intervention adaptés qui garantiront à tout moment l'intérêt supérieur de l'enfant. »

« Nous sommes soucieux de réduire les vulnérabilités qui exposent les enfants à toutes sortes d'abus et de violence et de les protéger aussi quand ils commettent des infractions », a souligné la Représentante de l'UNICEF au Togo, Docteure Viviane van Steirteghem. « C'est pourquoi l'UNICEF aide les gouvernements à renforcer la législation, les politiques et les services concernés, comme les forces de l'ordre. Le rôle des policiers et des gendarmes dans la protection des enfants ne peut être sous-estimé. Non seulement, il est nécessaire qu'ils puissent acquérir les connaissances nécessaires sur les droits de l'enfant, mais surtout, ils doivent être en mesure d'appliquer ces connaissances dans leur pratique au quotidien. »



Un aperçu des délégations présentes lors de l'atelier de Lomé.

ayant démarré le travail en collaboration avec l'IBCR en 2012 (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal et Togo), tout en permettant aux autres délégations de développer leur plan d'action national en vue d'adapter l'approche proposée à leur contexte spécifique.

EN ROUTE VERS ABIDJAN, EN NOVEMBRE 2013

Suite à la rencontre de Lomé, plusieurs pays se sont greffés au projet d'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes, s'étendant dorénavant hors de l'Afrique jusqu'au Moyen-Orient. En effet, en plus du Burundi, du Nigeria et du Tchad en Afrique, l'Irak, la Jordanie et le Yémen se sont joints au projet dans la région du Moyen-Orient. Parmi les 12 pays où le Bureau appuie la mise en œuvre des plans d'action nationaux, trois d'entre eux – le Burundi, le Cameroun et le Tchad – incluent le secteur de la justice et les instituts de formation des magistratures et procureurs dans le plan de travail.

De plus, l'IBCR a signé une entente de partenariat en mai 2013 avec le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue d'étudier le travail des unités spécialisées de la police travaillant avec les enfants et les femmes. Cette entente a mené



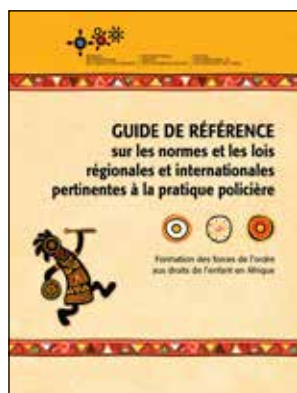
Le Directeur des programmes et du développement du Bureau international des droits des enfants, Monsieur Guillaume Landry, lors de la cérémonie d'ouverture le 12 novembre 2013.



Rapport de l'atelier de Lomé de novembre 2012.



Rapport de l'atelier d'Amman de septembre 2013.



Disponible en français et en anglais, ce Guide référence produit par l'IBCR permet de rassembler en un seul lieu toutes les normes et lois internationales pertinents à la pratique des policiers et gendarmes en matière de justice pour enfants.



Inventaire de la législation sénégalaise pertinente à la pratique des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant, compilée par l'IBCR.

à la compilation de 120 critères de comparaison entre les neuf pays participant à cette étude (Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Yémen). Un atelier régional a été organisé à Amman en Jordanie du 16 au 19 septembre 2013 afin de réunir les neuf délégations et d'analyser les résultats. Des recommandations ont alors été formulées pour enrichir les stratégies de développement visant à renforcer le rôle de protection des enfants des unités spécialisées de la police.

Du 12 au 15 novembre 2013, 22 délégations pays se sont retrouvées à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour prendre

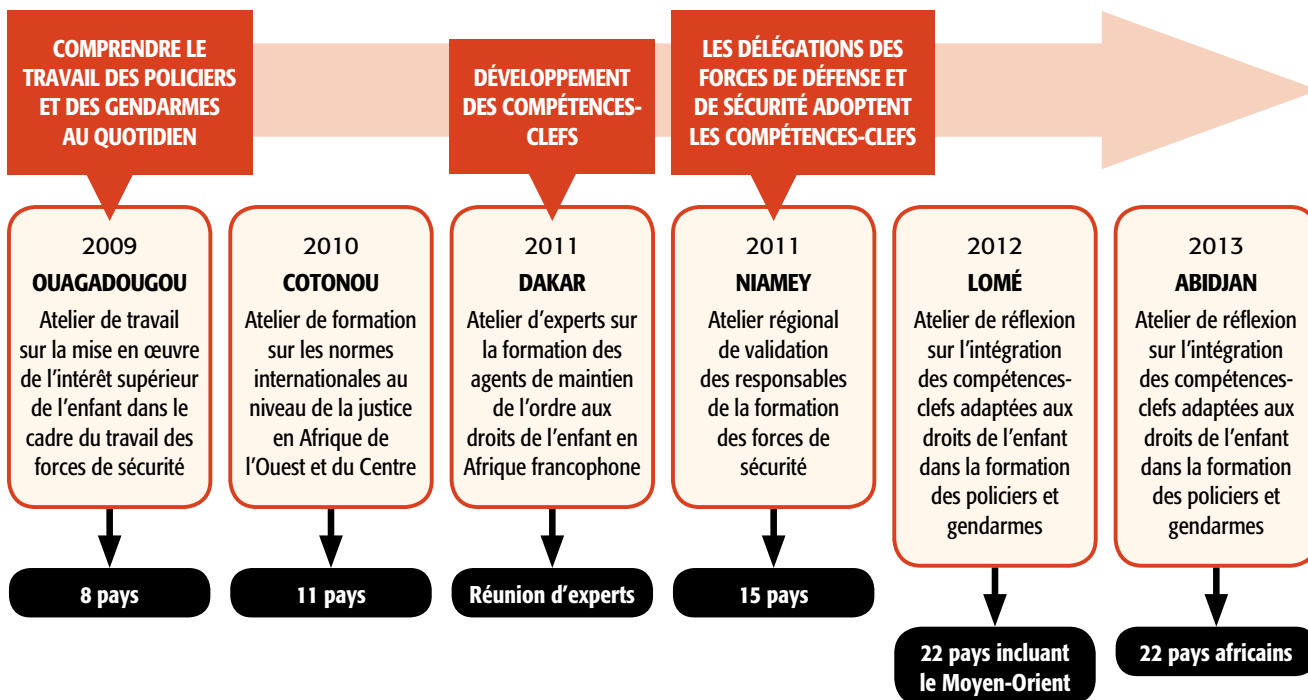
La philosophie de la formation des forces de sécurité aux droits et à la protection de l'enfant :

1. Les écoles de formation sont une composante intégrante du projet, et ce, du début jusqu'à la fin.
2. Le Bureau offre un soutien technique.
3. L'ensemble des acteurs qui travaillent à la protection des droits de l'enfant dans le pays sont sollicités et informés.
4. La transparence de la démarche et des différentes étapes de mise en œuvre est essentielle.
5. Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense soutiennent le travail développé grâce aux orientations des écoles de formation.



part au Cinquième atelier international sur la formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. Cet atelier unique en son genre a ainsi été l'occasion de faire connaître l'expérience de mise en œuvre du programme des écoles de formation des forces de police et de gendarmerie des six pays les plus avancés dans la démarche, tout en permettant aux autres délégations de développer leur plan d'action national en vue d'adapter l'approche proposée à leur contexte spécifique. Les délégations ayant de l'expérience dans les différentes étapes du projet d'intégration des compétences-clés adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes (en ce qui concerne la cartographie, le développement d'une trousse de formation, la formation des formateurs et les formations spécialisées) ont partagé celle-ci avec les pays observant ou débutant le processus. Ces délégations ont également pu échanger entre elles sur les bonnes pratiques et les solutions aux obstacles rencontrés. De nouvelles délégations pays se sont jointes à la rencontre multilatérale, parmi lesquelles trois pays de l'Afrique du Nord, soit la Libye, le Soudan et la Tunisie. Les délégations ont produit des plans d'action nationaux, disponibles de façon intégrale dans ce rapport.

L'objectif est de faire adopter par toutes les écoles des forces de sécurité des modules de formation sur les droits et la protection des enfants, qui seront intégrés de façon obligatoire et permanente au cursus de formation initiale. Ceci permettra de mieux garantir la protection des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels et devrait avoir un impact durable.



Soumahoro Gbato, Responsable des missions et des formations de formateurs au sein du Bureau international des droits des enfants, animant la session au cours de laquelle les délégués de la Guinée, du Sénégal et du Togo ont présenté la démarche pour former les formateurs des centres d'instruction de la police et de la gendarmerie.

« Esprit d'initiative, flexibilité, engagement soutenu... »

« En tant que Canadienne et avocate spécialiste des droits de l'homme et des enfants, je connais le Bureau international des droits des enfants (IBCR) depuis sa création. Toutefois, ce n'est que tout récemment que j'ai eu l'opportunité de travailler avec cette organisation. Ainsi, par l'entremise du bureau régional de l'UNICEF de la Région de l'Ouest et du Centre, j'ai pu apprendre à mieux le connaître en tant que partenaire de promotion des droits de l'enfant au sein des forces de sécurité. L'an dernier, le bureau de l'UNICEF et le ministère de la Justice du Cameroun ont signé un accord de partenariat avec l'IBCR afin que les droits de l'enfant, notamment ceux des enfants en conflit avec la loi et des victimes, soient mieux protégés par les acteurs du système judiciaire. Cette collaboration perdurera en 2013 et dans les années à venir dans la perspective d'intégrer les droits de l'enfant dans tous les programmes des écoles de police, de la gendarmerie et de la magistrature du Cameroun. Ce petit mot vise à remercier l'IBCR pour son esprit d'initiative, sa flexibilité, et son engagement soutenu afin que tous les enfants vulnérables de la région, notamment ceux du Cameroun, puissent jouir de leurs droits, dont ceux d'être protégés contre toute forme d'abus, de violence et de discrimination. »

Madame Julie Bergeron

Chef de la protection de l'enfant – UNICEF Cameroun



LES COMPÉTENCES-CLEFS VALIDÉES PAR LES EXPERTS ET ADOPTÉES PAR LES ÉCOLES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Définition du mot « compétence »¹

Le terme « compétence » englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour produire un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent ce qu'une personne possède ou peut acquérir, c'est-à-dire une caractéristique, une attitude, une aptitude, un aspect de sa propre personne, ou un ensemble de connaissances et de comportements qu'elle mobilise.

Types de compétences

En général, on peut distinguer les compétences de base des compétences techniques ou spéciales.

- Les compétences de base correspondent à des qualités humaines intrinsèques ou à des aptitudes requises de façon générale pour être admis dans une profession, telles qu'être intègre, pouvoir travailler sous pression, etc.
- Les compétences techniques sont, quant à elles, celles qui permettent à l'agent d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière, comme l'identification et la prévention des violences contre les enfants, des compétences spécifiques en matière d'informatique, etc.

Définition du rendement professionnel

Exécution d'une ou de plusieurs tâches professionnelles selon des critères préétablis de qualification, de compétence, de rapidité et d'efficacité.

Extrait du Glossaire de la formation professionnelle : termes d'usage courant, Genève, BIT, 1987, vi, p. 61.

1. Adaptée de la définition offerte par Interagency Working Group (IWG) on Emergency Capacity Building dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006 : « Competencies represent the experience, skills and behaviours required to perform effectively in a given job, role or situation. They are what a person has; i.e. a characteristic, motive, trait, skill, aspect of one's self-image, or body of knowledge which he or she uses. » Cette définition a été reprise dans d'autres publications, notamment : Inter-agency Initiative of the Child Protection Working Group, *Child Protection in Emergencies (CPIE) Competency Framework*, 2010; People in Aid, *Behaviours Which Lead to Effective Performance in Humanitarian Response – A Review of the Use and Effectiveness of Competency Frameworks within the Humanitarian Sector*, juin 2007. Disponible en ligne sur : www.careers.lon.ac.uk/files/pdf/competencies-report--final.pdf.



Comportements associés aux compétences

Comment peut-on déterminer ce qu'est un bon ou un mauvais policier ou gendarme ? Il est essentiel de prétablir des critères d'évaluation s'appliquant de façon égalitaire à l'ensemble des personnes chargées de l'application de la loi. Ainsi, pour savoir si un agent possède ou non une compétence, on peut se référer à son rendement professionnel, ou simplement à son comportement. Les comportements associés aux compétences peuvent être présentés de différentes façons. Quatre méthodes sont ici présentées :

1. On peut indiquer les comportements attendus de la part des agents².
2. On peut aussi procéder de manière plus élaborée, en précisant les différents comportements correspondant au niveau de responsabilité de l'agent. Le comportement attendu sera différent selon que l'agent jouit d'un niveau de responsabilité élémentaire, intermédiaire, ou avancé³.
3. On peut aussi indiquer les comportements satisfaisants, c'est-à-dire répondant à la compétence énoncée, et ceux qui ne le sont pas⁴.
4. Enfin, on peut décomposer la compétence en savoir, savoir-faire et savoir-être selon l'approche par compétences.

2. À l'exemple de l'*United Nations Competencies for the Future*, disponible sur : www.unep.org/vacancies/PDF/competencies.pdf (en anglais seulement)

3. Il s'agit de l'approche adoptée par le *Child Protection in Emergencies Competency Framework*, produit par le Groupe de travail mondial sur la protection de l'enfant, disponible sur : <http://oneresponse.info/Global-Clusters/Protection/Documents/Child%20Protection%20in%20Emergencies%20Competency%20Framework.pdf> (disponible en anglais seulement)

4. Cette approche est décrite dans les documents *Humanitarian Coordination Competencies*, disponibles sur : www.humanitarianresponse.info/document/humanitarian-coordinator-competency-model, et *Alaskan Core Competencies for Direct Care Workers in Health and Human Services* disponible sur : www.wiche.edu/info/publications/alaskanCoreCompetenciesVersion1.pdf

Identification des compétences-clefs des agents des forces de sécurité en droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont stipulés de façon explicite, quoique parfois abstraite, dans divers instruments nationaux, régionaux et internationaux, dont la clef de voûte est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La substance première des outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, qui ont été analysés dans le cadre de ce projet, est essentiellement constituée de ces dispositions.

Compte tenu des violations et des besoins de protection qui caractérisent la vie quotidienne de nombreux enfants, on peut conclure que les formations ponctuelles offertes dans les écoles ne répondent pas aux défis rencontrés par les forces de l'ordre au quotidien. Il est donc apparu nécessaire de changer la façon de faire, et de s'intéresser non seulement au savoir, mais



Brochures décrivant le programme de formation des forces de sécurité, disponible pour chacun des 12 pays impliqués jusqu'ici dans cette initiative.

surtout au savoir-faire et au savoir-être de l'agent de maintien de l'ordre confronté à une affaire impliquant un enfant. Dans cette « approche par compétences », la connaissance des normes et lois n'est qu'une compétence parmi beaucoup d'autres, l'accent étant mis avant tout sur la façon d'appliquer ces connaissances. Par ailleurs, à la suite de nombreux échanges avec les écoles de formation, force est de constater que, souvent, les représentants des forces de sécurité qui occupent une position plutôt élevée dans la hiérarchie bénéficient de formations offertes par des consultants externes – d'où l'importance de concevoir des outils, d'adopter une approche à l'intention de celles et ceux qui œuvrent sur le terrain, dans les villages et communautés, et de développer des outils de formation intégrant les dispositifs nationaux et respectant le fonctionnement des écoles. Ainsi, le contenu et la méthodologie de ces outils seront orientés vers l'acquisition des compétences.

LA DESCRIPTION DES COMPÉTENCES-CLEFS

Chaque compétence se décline en trois volets : le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Décrire une compétence, c'est indiquer les comportements associés à cette compétence. Le tableau ci-dessous propose une explication détaillée de chacune des compétences mentionnées plus-haut.

Les six compétences-clefs adoptées à Niamey (2011) pour adapter la pratique des forces de sécurité aux droits de l'enfant

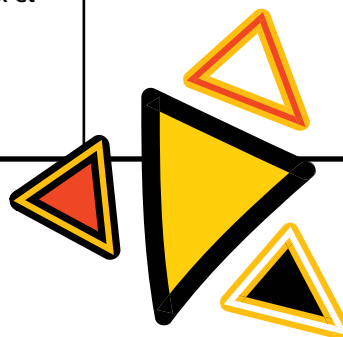
- 1) Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
- 2) Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie
- 3) Connaissance de l'enfant
- 4) Interaction et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
- 5) Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention
- 6) Utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants



DESCRIPTION DES COMPÉTENCES-CLEFS DES FORCES DE SÉCURITÉ TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS

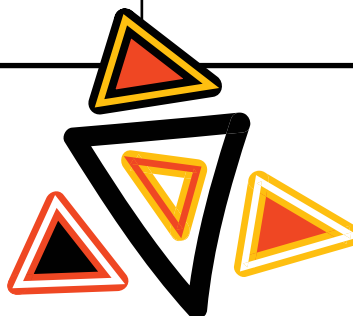
PREMIÈRE COMPÉTENCE-CLEF				
CONNAISSANCE, PROMOTION ET MISE EN PRATIQUE DES DROITS DE L'ENFANT				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant ; ■ Les concepts et notions de la protection de l'enfant ; ■ Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant ; ■ Le cadre normatif et législatif national ; ■ Le cadre normatif international : <ul style="list-style-type: none"> – Conventions/ protocoles – Chartes + pactes – Directives – Principes directeurs – Accords bilatéraux et multilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Expliquer et appliquer les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant ; ■ Distinguer les concepts et notions de la protection de l'enfant ; ■ Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion selon les acteurs concernés ; ■ Mener des plaidoyers ; ■ Définir les cadres normatifs internationaux et nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacité de discernement ; ■ Capacité d'analyse ; ■ Rigueur ; ■ Pragmatisme ; ■ Objectivité ; ■ Esprit d'ouverture. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation appropriée des concepts et notions de la protection des droits de l'enfant ; ■ Explication claire des principes fondamentaux des droits de l'enfant ; ■ Distinction juste des divers cadres d'intervention normatifs ; ■ Respect des règles liées à une communication efficace ; ■ Choix de stratégies de communication pertinentes ; ■ Détermination d'objectifs particuliers et précis.

Le Bureau international des droits des enfants a développé une liste d'indicateurs mesurables plus précis qui permettent aux écoles de déterminer la meilleure façon de surveiller le changement de comportement des agents et de traitement des enfants par ces derniers. Pour discuter des modes d'évaluation de l'impact des pratiques policières en matière de droits de l'enfant, veuillez contacter l'IBCR.



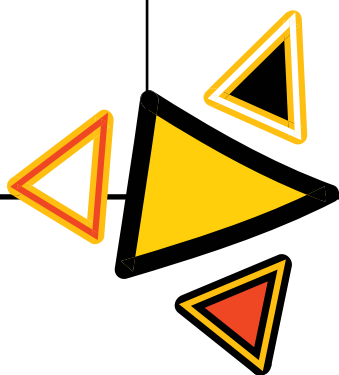


DEUXIÈME COMPÉTENCE-CLEF				
CONNAISSANCE ET MISE EN PRATIQUE DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
<p>Intégrer les dimensions éthiques et déontologiques lors des interventions auprès des enfants et avec tous les acteurs concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant ; ■ Connaissance des droits des enfants ; ■ Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant ; ■ Définition de l'éthique ; ■ Définition du code de déontologie ; ■ Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant ; ■ Vocabulaire approprié ; ■ Connaissance du principe de non-discrimination ; ■ Connaissance des règles de confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir et diffuser ces valeurs ; ■ Distinguer l'éthique de la déontologie ; ■ Reconnaître les règles d'éthique compatibles avec les droits de l'enfant ; ■ Prendre une décision éthique ; ■ Gestion de l'information ; ■ S'occuper de l'information et des communications avec les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect ; ■ Cohérence ; ■ Intégrité ; ■ Engagement ; ■ Introspection ; ■ Jugement ; ■ Discernement ; ■ Ouverture d'esprit ; ■ Impartialité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application cohérente des valeurs définies ; ■ Distinction claire entre l'éthique et la déontologie ; ■ Démonstration de jugement éthique ; ■ Manifestation d'ouverture et de respect ; ■ Utilisation de la terminologie et du vocabulaire appropriés ; ■ Indication juste des textes législatifs ; ■ Respect des règles liées à la transmission efficace d'informations.





TROISIÈME COMPÉTENCE-CLEF				
CONNAISSANCE DE L'ENFANT				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Évaluer les besoins d'un enfant au regard de sa situation particulière	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les différentes phases du développement de l'enfant; ■ Les facteurs déterminants; ■ Les différents comportements des enfants en situation spécifique; ■ Les différents comportements à adopter par le policier; ■ Les stratégies d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valider l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant; ■ Distinguer le problème dont il s'agit à partir d'indices présentés par l'enfant; ■ Choisir l'intervention la mieux adaptée et la mettre en œuvre au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant; ■ Définir les différents comportements à adopter par le policier; ■ Réagir adéquatement au comportement de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil; ■ Flexibilité; ■ Ouverture d'esprit; ■ Sens de l'analyse; ■ Objectivité; ■ Empathie; ■ Créativité; ■ Attention/curiosité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manifestation d'ouverture et de respect; ■ Explication claire des phases du développement de l'enfant; ■ Relevé de toutes les données pertinentes; ■ Évaluation juste en fonction des données; ■ Reconnaissance de l'état de l'enfant; ■ Choix d'une stratégie d'intervention appropriée; ■ Utilisation appropriée de techniques de communications; ■ Adaptation de son comportement en fonction de l'évolution de la situation.





QUATRIÈME COMPÉTENCE-CLEF				
INTERACTIONS ET COMMUNICATION AVEC L'ENFANT ET LES ACTEURS DE SON MILIEU FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE				
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE	OBJETS D'APPRENTISSAGE			CRITÈRES DE PERFORMANCE
	<i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			
<i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	<i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
<p>Communiquer et interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact ou en conflit avec la loi, etc. ; ■ Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.) ; ■ Les techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant ; ■ Les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu ; ■ L'état des lieux (culture, tradition) ; ■ Le vocabulaire approprié ; ■ Ses limites personnelles et professionnelles ; ■ Les autres ressources internes ; ■ Les structures sociales existantes et leurs missions. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distinguer la situation de l'enfant et celle des acteurs de son milieu ; ■ Identifier la stratégie de communication appropriée à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc. ; ■ Établir un climat de confiance ; ■ Organiser un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant ; ■ S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension ; ■ Développer des contacts avec les acteurs du milieu et de l'environnement de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect ; ■ Courtoisie ; ■ Finesse ; ■ Perspicacité ; ■ Sensibilité ; ■ Capacité à se départir de ses préjugés ; ■ Accueil ; ■ Professionnalisme ; ■ Empathie ; ■ Écoute active. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect des règles liées à l'écoute efficace ; ■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration ; ■ Utilisation appropriée d'une stratégie de communication ; ■ Appréciation réaliste de ses limites ; ■ Utilisation d'un vocabulaire approprié à l'enfant ; ■ Respect des règles liées à une communication efficace ; ■ Reconnaissance des particularités et des besoins des acteurs et de l'enfant ; ■ Distinction précise entre les enfants victimes, témoins, en contact ou en conflit avec la loi ; ■ Établissement adéquat de techniques d'entrevue.





CINQUIÈME COMPÉTENCE-CLEF

**COLLABORATION AVEC TOUS LES INTERVENANTS FORMELS
ET INFORMELS POUR UNE BONNE COORDINATION DE L'INTERVENTION**

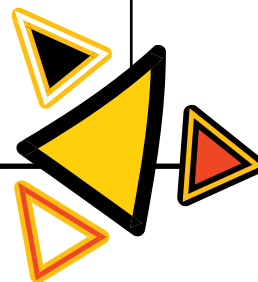
ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Coordonner des interventions avec tous les partenaires formels et informels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des acteurs, intervenants et structures ainsi que de leurs missions; ■ Connaître la référence aux procédures + protocole + outils; ■ Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée; ■ Connaissance des règles de tenue d'une réunion ou de l'animation; ■ Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer, utiliser et maintenir un réseau; ■ Choisir la ou les ressources et les acteurs obligatoires ou facultatifs; ■ Utiliser adéquatement la bonne référence, la bonne procédure, le bon protocole; ■ Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants partenaires; ■ Créer et faire fonctionner un réseau de communication; ■ Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée; ■ Organiser et animer une réunion et assurer un suivi; ■ Diffuser les informations et ressources nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect; ■ Ouverture d'esprit; ■ Flexibilité; ■ Transparence; ■ Créativité; ■ Discrétion; ■ Diplomatie; ■ Capacité à effectuer un bon plaidoyer. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relevé des renseignements utiles fournis par les différentes ressources; ■ Détermination précise des rôles des différents partenaires; ■ Choix de ressources appropriées; ■ Définition claire du type de collaboration possible; ■ Respect des règles liées à la transmission efficace d'informations; ■ Respect des règles liées à la tenue d'une réunion efficace; ■ Respect des protocoles, procédures et références; ■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration.





SIXIÈME COMPÉTENCE-CLEF
UTILISATION EFFICACE DES OUTILS DE TRAVAIL ADAPTÉS AUX ENFANTS

ÉLÉMENT DE LA COMPÉTENCE <i>Ce dont l'élève doit être capable</i>	OBJETS D'APPRENTISSAGE <i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>			CRITÈRES DE PERFORMANCE <i>Ce que le formateur évalue à partir de l'action chez l'élève</i>
	SAVOIR (connaissances)	SAVOIR-FAIRE (habiletés)	SAVOIR-ÊTRE (attitudes, qualités personnelles)	
Employer efficacement des outils de travail adaptés aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les techniques d'enquête adaptées aux enfants ; ■ Les éléments matériels de preuve spécifiques aux enfants (enfants victimes et témoins d'actes criminels) ; ■ Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code pénal, Code de procédure pénale) ; ■ Les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre ; ■ L'intérêt supérieur de l'enfant ; ■ Diversion et alternative à l'incarcération ; ■ Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue) ; ■ Lois spécifiques aux mineurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants ; ■ Interpeller et/ou arrêter un mineur selon les procédures ; ■ Distinguer la détention des adultes de celle des enfants, de même que celle des filles de celle des garçons ; ■ Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant ; ■ Identifier les dispositions légales relatives à la situation de l'enfant ; ■ Rédiger les formulaires spécifiques aux enfants ; ■ Manipuler les objets de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect ; ■ Jugement ; ■ Discernement ; ■ Discrétion ; ■ Neutralité ; ■ Empathie ; ■ Patience ; ■ Rigueur ; ■ Analyse ; ■ Disponibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établissement juste d'un lien entre la situation de l'enfant et les dispositions légales ; ■ Respect des règles liées à une communication efficace adaptée à l'enfant ; ■ Application rigoureuse des techniques d'enquête adaptées à l'enfant ; ■ Rédaction de rapports détaillés et précis ; ■ Évaluation juste des conséquences d'une garde à vue ; ■ Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de respect.



LE PROGRAMME DE FORMATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT DU BUREAU VISE LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES FORCES DE SÉCURITÉ EN ADOPTANT LA MÉTHODE ANDRAGOGIQUE

L'andragogie est une science de l'éducation qui est basée sur les principes de l'apprentissage chez les adultes, ce qui signifie qu'elle est interactive, pertinente et pratique. Si l'une des conditions sine qua non du succès de l'apprentissage réside dans la volonté de l'adulte d'apprendre, le contenu et le processus doivent être significatifs pour le participant et doivent faire partie du contexte dans lequel celui-ci évolue. Ainsi, une certaine forme de créativité doit être présente afin de permettre aux participants de développer leur apprentissage de différentes manières, et il faut que le processus de formation soit distrayant et positif.

La pratique doit faire partie intégrante de la formation, que ce soit à partir du matériel choisi ou des idées véhiculées. Les participants doivent pouvoir traduire les concepts-clés dans leurs propres mots afin de s'appro-

prier ce qu'ils apprennent, car ils s'attendent à ce que leur nouvelle formation rende le travail plus efficace. La formation des adultes vise un changement de comportement pour faciliter l'apprentissage d'une méthode standardisée et de l'application d'une compétence ou de l'exécution d'une tâche.

Le rôle du formateur d'adultes ne consiste pas seulement à transmettre un savoir, mais revient plutôt à proposer des situations qui vont permettre l'apprentissage, en valorisant l'expérience et les savoirs du groupe. C'est la raison pour laquelle on qualifie son rôle de « facilitateur » ou de « médiateur » : il facilite le lien entre l'apprenant et le contenu de la formation. Il est aussi celui qui facilite les relations dans le groupe pour créer un environnement propice à l'échange d'expériences.

L'évaluation de l'apprenant se base sur la manière dont il exécute une procédure ou une activité, et pas uniquement sur la somme des connaissances qu'il a acquises. Mais pour être pertinente, la formation des adultes doit être également suivie d'un processus d'évaluation de la performance sur les lieux de travail à partir de critères objectifs et mesurables qui permettront d'encourager l'individu à l'amélioration continue des techniques apprises.



Photo de groupe avec le Lieutenant Yao Kouakou Braffo, Chef du Bureau instruction à l'école de gendarmerie d'Abidjan, le Lieutenant Agnigori Koffi Ernest de l'école de gendarmerie d'Abidjan, le Lieutenant Serge Dodora, Instructeurs à l'école de gendarmerie de Toroguhe en Côte d'Ivoire, Madame Ousmane Aichatou, Formatrice sur les droits de l'enfant, point focal des Forces armées nationales du Ministère de la Défense nationale du Niger, le Colonel Alexandre Apalo Touré, Commandant de l'école de gendarmerie d'Abidjan, Monsieur Roger Ouedraogo, Vice-Président Afrique, Membre du Comité technique sur les droits des enfants, également Commissaire principal et Directeur de l'école nationale de police de Ouagadougou au Burkina Faso, le Capitaine Yves Deles Zokoury Ouidi, Instructeur à l'école de gendarmerie de Toroguhe en Côte d'Ivoire, et le Capitaine Oua Hine Detoh Fulgence, Directeur des études à l'école de gendarmerie de Toroguhe en Côte d'Ivoire.

L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX

Une collaboration en partenariat

La collaboration proposée est le fruit de discussions et de dialogues au niveau régional et national entre les écoles nationales de police et de gendarmerie, le Bureau international des droits des enfants, Save the Children, l'UNICEF, l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que d'autres acteurs concernés, dans le but de promouvoir les droits de l'enfant à travers une approche accessible et pragmatique centrée sur le renforcement des capacités des principaux acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité.



« Mettre en commun des ressources au profit de l'intérêt supérieur des enfants... »

« L'ONG Sabou Guinée a collaboré avec l'IBCR en Guinée durant l'année 2012 dans le cadre du Projet régional de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. À ce titre, je témoigne du fait que, grâce à ce projet, les autorités guinéennes ont accepté d'introduire les droits de l'enfant dans le programme de formation des policiers et gendarmes. À cet effet, il a été créé un Comité de pilotage et un Groupe de référence. Il a également été mis en place un groupe de consultation à l'intention des forces de défense et de sécurité. La mise en œuvre de ce projet a renforcé la notoriété et la crédibilité de Sabou Guinée dans le domaine de la formation des forces de défense et de sécurité sur les droits de l'enfant. À titre personnel, cette collaboration avec l'IBCR a contribué à améliorer mes capacités en matière d'identification de thèmes et de développement des stratégies de formation adaptées à des cibles particulières. Sabou Guinée a été très satisfaite de cette collaboration, qui a permis à deux organisations d'envergures très différentes de se connaître, de se respecter et de mettre en commun leurs ressources respectives au profit de l'intérêt supérieur des enfants en Guinée. »

Monsieur Alpha Ousmane Diallo
Coordinateur des projets Sabou Guinée

La méthodologie du projet

PHASE 1 – RÉDACTION D'UN ÉTAT DES LIEUX

Atelier de cadrage

Les institutions gouvernementales, les ONG, les agences internationales et les médias, sont invités au lancement du projet. Un Comité de pilotage et un Groupe de référence sont mis sur pied pour assurer la mise en œuvre du projet.

Entretiens avec les parties prenantes

La récolte d'informations se fait par le biais d'entretiens bilatéraux ou d'ateliers de consultation auprès des représentants des forces de sécurité, les intervenants du système de protection de l'enfance, les chefs traditionnels et autres acteurs sociaux, et les enfants.

Séjours d'observation dans les écoles

L'IBCR effectue des séjours d'observation dans les écoles et centres d'instruction et de formation des forces de défense et de sécurité.

Rédaction de l'état des lieux

Intégration des résultats dans le rapport et analyse.

Atelier stratégique

L'IBCR dévoile les résultats préliminaires de son analyse au Comité de pilotage et au Groupe de référence, qui émettent leurs commentaires et bonifient le rapport.

Finalisation de l'état des lieux

L'IBCR finalise l'état des lieux en tenant compte des ajouts et des recommandations du Comité de pilotage et du Groupe de référence.

PHASE 2 – DÉVELOPPEMENT DE LA TROUSSE DE FORMATION

Atelier de développement

Le Comité de pilotage et l'IBCR travaillent de concert pour établir un consensus sur le contenu des six outils qui composent la trousse : le manuel du formateur, le manuel de l'élève, la trousse pédagogique, la trousse d'évaluation, le manuel de référence et le guide de poche.

Préparation de la trousse

L'IBCR développe le contenu des six outils qui composent la trousse, conformément aux discussions tenues lors de l'atelier de développement.

Atelier de validation

Une fois l'ébauche de la trousse complétée et diffusée auprès du Comité de pilotage (cellule technique), la trousse est validée dans le cadre d'un atelier d'échange et de consultation d'une durée de deux jours.

PHASE 3 – FORMATION DE FORMATEURS

Une fois la trousse de formation améliorée en fonction des recommandations émises lors de l'atelier de validation, une formation de formateurs est organisée. Pendant 12 jours, les formateurs des écoles de police et de gendarmerie suivent un programme intensif visant à développer leur connaissance de la matière du cours et de la technique d'enseignement. Suite aux examens donnés dans le cadre de la formation, une certification est organisée par l'IBCR.

PHASE 4 – ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES

Première mission de l'IBCR

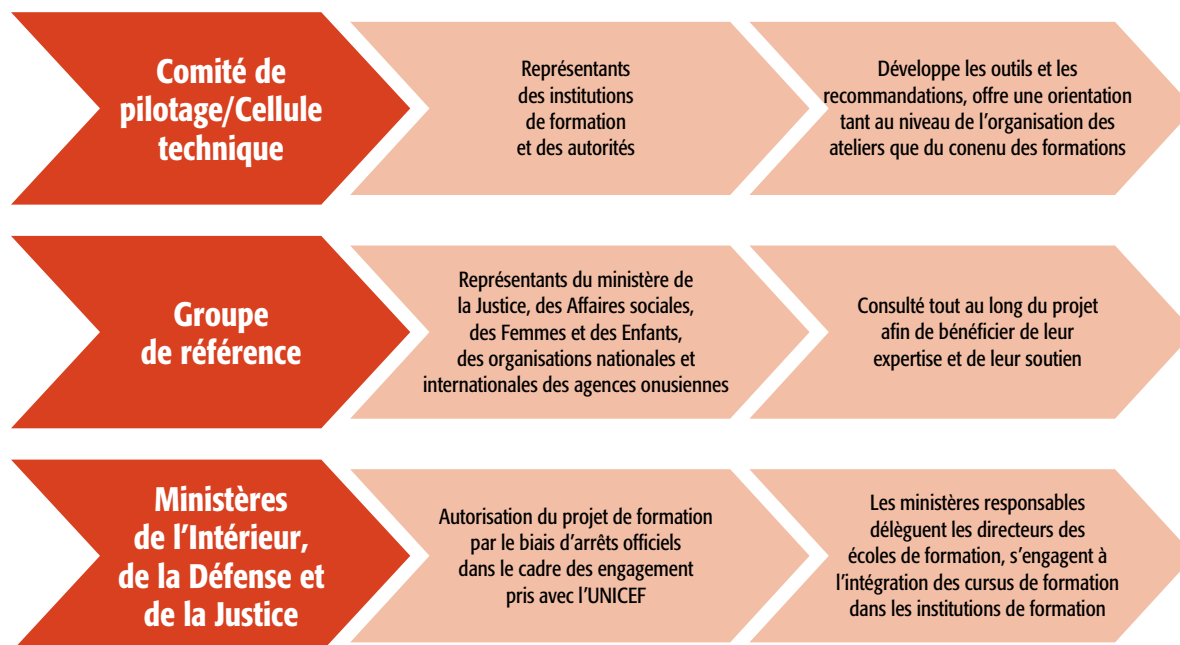
Deuxième mission de l'IBCR

Mission prévue en 2013



À l'échelle nationale, un **Comité de pilotage** (Cellule technique) a été créé dès le début du projet. Ce Comité regroupera une représentation cohérente des écoles de formation des forces de sécurité participantes, avec le service de brigade de protection des mineurs (ou son équivalent), sous la présidence du ministère de l'Intérieur et/ou de la Défense. Ce Comité a pour but de développer conjointement les outils, les recommandations, les analyses, les programmes d'atelier, etc., et sera au cœur de la mise en œuvre du projet. Les consultations seront régulières, sous forme de mises à jour bimensuelles et de consultations mensuelles.

De plus, un **Groupe de référence** composé des ministères de la Justice, des Affaires sociales, et des Femmes et Enfants, des agences onusiennes impliquées dans le domaine, des ONG internationales pertinentes et de la société civile nationale œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la formation, sera établi pour conseiller la mise en œuvre du processus. Le Groupe de référence est consulté sur une base régulière (généralement bimensuelle) pour tenir les différents partenaires informés des développements et solliciter leur expertise et leur soutien lors d'étapes préliminaires et finales tout au long du projet.



« Forger une nouvelle culture en matière d'enseignement de modules sur les droits et la protection des enfants... »

« Depuis Ouagadougou en 2009, à Lomé en 2012, en passant par Cotonou en 2010 et Niamey en 2011, grâce à ses ateliers de formation, l'IBCR a permis aux officiers instructeurs de la Gendarmerie nationale togolaise qui y ont participé de se forger une nouvelle culture en matière d'enseignement de modules sur les droits et la protection des enfants. Ayant aussi intégré ce module dans sa formation, l'École nationale de gendarmerie a entrepris des études en vue de son actualisation, en collaboration avec le Bureau et grâce au projet piloté par madame Elodie Le Grand. Ceci permettra d'intégrer les compétences-clefs nécessaires à un enseignement devant permettre l'acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir-être adéquats sur le sujet au sein de l'École. C'est le lieu de saluer le savoir-faire et l'expertise de tout le personnel de l'IBCR, notamment son Directeur des programmes, monsieur Guillaume Landry. »

Monsieur Yaovi Fiomagne

Chef d'escadron, Commandant de l'École nationale de gendarmerie (Togo)

QU'ENTEND-ON PAR LES DIVERS NIVEAUX DE FORMATION ET LES TROUSSES DE FORMATION ?

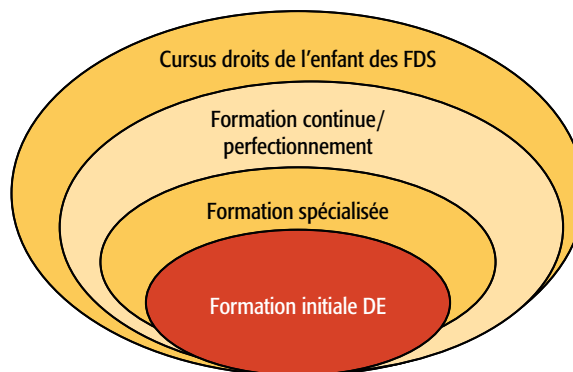
Développer un contenu adapté à la pratique

L'objectif de la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant est de transmettre et d'instaurer des compétences que l'agent doit acquérir pour être efficace dans son rôle de protection et de promotion des droits de l'enfant. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble du contenu de l'outil doit être composé d'activités visant la vulgarisation, l'identification, la définition, et la maîtrise de chacune des six compétences définies.

De ce fait, la matière à transmettre ne peut être constituée uniquement des dispositions sur les droits de l'enfant formulées dans divers textes nationaux, régionaux ou internationaux. Même si l'agent doit avoir une connaissance de base des dispositifs légaux qui constituent son cadre de travail, la formation va au-delà de la

connaissance académique, puisqu'elle vise à enseigner à l'agent la façon dont il doit intervenir non seulement auprès de l'enfant en cause mais aussi à l'égard des autres acteurs impliqués dans la situation en raison de leur mandat.

Formation initiale: partie intégrante du cursus de formation des forces de sécurité (FDS)



Définitions

Les définitions ci-après sont proposées dans le but de faciliter la compréhension de ce rapport, et ne représentent pas nécessairement des acceptions conventionnelles.

La **formation initiale** est celle qui est offerte aux agents n'ayant pas encore été diplômés de l'école de police ou de gendarmerie, donc qui n'ont jamais été en service.

La **formation continue** s'adresse aux agents qui sont déjà en service nonobstant leur grade.

La **formation générale** renvoie ici à une formation destinée à développer des compétences-clefs en droits de l'enfant, par opposition à une **formation spécialisée**, qui traiterait plus en profondeur de thèmes spécifiques, tels que les abus sexuels infligés à l'enfant, la psychologie de l'enfant, ou encore l'enfant et les stupéfiants.

En ce qui a trait aux services de police et de gendarmerie, les **unités spéciales** sont chargées de certains types d'affaires bien spécifiques, par exemple la brigade des stupéfiants, la brigade des mœurs, et l'unité de lutte contre la traite de personnes. Les **unités ordinaires** s'occupent quant à elles d'une multitude de situations, y compris celles qui seraient traitées par des unités spécialisées, en l'absence d'une unité spécialisée dans la juridiction donnée.

Contenu du matériel

L'outil de formation devrait, en outre, contenir les éléments suivants :

- Le résumé du contenu de l'outil en un paragraphe ;
- Un plan du cours ;
- Des exemples de meilleures pratiques à adopter ;
- Une liste des autres acteurs du système, avec pour chacun d'eux une fiche d'information et des fiches de liaison ;
- Des schémas de procédure ;
- Une référence bibliographique à d'autres outils connexes ;
- Un recueil des textes pertinents, commentés et comportant des recommandations pratiques pour leur application ;
- Un guide méthodologique indiquant les modèles et activités de formation, les durées des séances, le matériel nécessaire, etc. ;
- Des formulaires d'évaluation, dont certains seront remplis avant, d'autres pendant, et d'autres encore après la formation, selon les circonstances.

Certains de ces documents de formation devraient être remis aux stagiaires sous forme de supports légers pour leur servir d'aide-mémoire et de guides de poche.

LES PRINCIPALES STRATÉGIES MOBILISÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROJET

Partenariats: au cours de ces dernières années, le Bureau, l'UNICEF, Save the Children et les instituts de formation des forces de sécurité ont développé un partenariat dynamique et participatif à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Les contacts et les relations ont été établis, et les engagements des personnes-ressources concernées ont été obtenus. Le Bureau, Save the Children et l'UNICEF continueront à renforcer et à développer ce partenariat en établissant des réseaux nationaux inclusifs, qui seront engagés dans l'offre de services de justice adaptés aux enfants.



«Autonome et dynamique, l'équipe du Bureau est orientée vers les résultats tout en respectant le contexte du pays...»

«Le partenariat entre l'UNICEF Niger et le Bureau international des droits des enfants (IBCR) est exemplaire au vu des résultats intéressants auxquels les deux organisations sont parvenues au Niger par rapport à la prise en compte des droits et de la protection de l'enfant dans le programme de formation des écoles des forces de défense et de sécurité. Dans le cadre de ce partenariat instauré depuis 2011, nous avons particulièrement apprécié la rigueur dont a fait preuve l'équipe du Bureau, ainsi que sa capacité de mobilisation des partenaires. Autonome et dynamique, l'équipe du Bureau est orientée vers les résultats tout en respectant le contexte du pays. La démarche proposée est une invitation au dialogue, qui s'ajuste constamment aux aléas pratiques du contexte local. Cette année, les efforts concertés des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du Niger, appuyés par l'IBCR, ont permis de réaliser une cartographie détaillée du système de protection de l'enfant tel que vu par les forces de défense et de sécurité. Une trousse de formation initiale pour les policiers, les gendarmes, la Garde nationale et les forces armées du Niger a également été développée. Nous sommes ravis de poursuivre la collaboration avec l'IBCR au cours des prochaines années et croyons fermement que ce partenariat apportera des changements positifs, non seulement en faveur des enfants vulnérables du Niger, mais au-delà, en faveur des enfants de la sous-région, où les forces de défense et de sécurité participent aux missions de maintien de la paix.»

Monsieur Guido Cornale
Représentant, UNICEF Niger

Documentation: fort des recherches exhaustives réalisées par le Bureau au sujet des pratiques policières adaptées aux enfants et de la promotion des droits de l'enfant dans les écoles de formation des forces de sécurité, le projet permet de générer les informations nécessaires permettant de prendre des décisions éclairées. À cet effet, le Bureau, en collaboration avec chacun des instituts de formation des forces de sécurité impliqués dans le projet, entreprend une cartographie détaillée des besoins, des initiatives et des partenariats existants en matière de protection de l'enfant. Cette documentation est cruciale pour faire en sorte que les programmes de formation soient ancrés dans le contexte spécifique au pays et dans celui de l'institution de formation. Par ailleurs, la diffusion des informations recueillies favorise l'appropriation au niveau multisectoriel à l'échelle nationale. La documentation sert de donnée de référence pour évaluer l'impact et l'efficacité du projet; elle permet la comparaison des résultats avec ceux des autres pays participants, et de ce fait, favorise l'application des leçons tirées tout au long de la stratégie de mise en œuvre.



Renforcement des capacités: l'accès des enfants à la justice est au cœur de cette initiative de formation. Le moyen d'entrée dans le système de justice pour l'enfant est généralement le policier et/ou le gendarme. L'expérience de terrain et les recherches ont démontré que la plupart des acteurs du milieu de la justice et de la sécurité n'ont pas les compétences élémentaires pour interagir adéquatement avec des enfants, ce qui crée des obstacles au respect de leurs droits. Ce projet mise sur le développement des capacités nationales au sein des institutions, en appliquant des pratiques adaptées aux enfants dans le domaine de la justice, et ce, à tous les niveaux: juridictions, police, travail social, etc. afin d'obtenir un effet à long terme.



Transfert d'expériences: ce projet permet de mettre sur pied un nouveau réseau national composé de policiers et de tous les acteurs intervenant dans la protection des enfants, ce qui permet de favoriser le dialogue et le partage d'expériences au sujet des pratiques de justice et de sécurité adaptées aux enfants. Ces acteurs nationaux bénéficient des expériences régionales et internationales, à travers les ateliers régionaux auxquels des policiers participent depuis 2009, et participeront encore à l'avenir, car ces rencontres sont annuelles. Ces ateliers permettent l'échange d'expériences en vue de l'adaptation et de la reproduction des pratiques novatrices.

Pérennité des résultats: le projet a été conçu dans le but de promouvoir des résultats durables par le truchement du travail direct avec l'école nationale de formation des forces de sécurité. Grâce à l'attention portée sur la réforme des programmes plutôt que sur des événements isolés, les futures générations de policiers feront l'acquisition des compétences nécessaires – incluant le savoir, le savoir-faire, et le savoir-être – afin de mettre en pratique la justice adaptée aux enfants dans leurs domaines d'intervention respectifs. Les investissements initiaux nécessaires pour développer un sentiment

d'appartenance solide et un engagement fort à l'échelle nationale en vue de mettre en place des programmes de formation fondés sur les compétences-clefs pour adapter la pratique des forces de sécurité aux enfants est la meilleure garantie de l'impact à long terme de ce projet. De plus, les rencontres régionales annuelles entre les académies de police et de gendarmerie visent à encourager l'apprentissage et l'échange continu entre collègues et institutions, ce qui s'est avéré être crucial pour créer et pour développer l'engagement politique à l'échelle nationale et régionale.

« Comprendre les droits de l'enfant pour mieux agir et contribuer plus efficacement à la protection de l'enfant... »

« Si nous voulons atteindre des objectifs de performance inouïe dans le domaine de la formation de nos forces de sécurité, il nous faut accepter des sacrifices qui doivent être à la hauteur des défis présents et à venir. À cet égard, la réflexion et l'ouverture sont exclusives de nos voiles à tous les vents du progrès, d'où qu'ils viennent, nous paraissent constituer des atouts décisifs. C'est dans ce contexte que l'École nationale de police et de la formation permanente (ENFPF) du Sénégal a accueilli le projet du Bureau international des droits des enfants (IBCR), visant le renforcement des capacités des policiers et gendarmes intervenant dans des situations relatives aux enfants par l'intégration, dans leur programme de formation, d'un module spécifique aux droits et à la protection de l'enfant. C'est pourquoi les représentants des deux institutions ont collaboré, depuis un certain temps, dans une ambiance chaleureuse, fraternelle mais laborieuse, pour donner corps à cet excellent projet sous-tendu par l'intérêt supérieur de l'enfant. Des réunions et ateliers de haut niveau regroupant des experts en droits de l'enfant ont été tenus à Dakar (Sénégal) et dans d'autres pays africains et ont permis de mener une réflexion sur les outils, les compétences-clefs et la conception d'un programme de formation des agents des forces de sécurité en la matière. Je demeure convaincu que comprendre les droits de l'enfant, s'adapter à des situations liées à sa condition permettront aux forces de sécurité de mieux agir et de contribuer, plus efficacement, à la protection de l'enfant. Dans cette perspective, l'École nationale de police s'estime très honorée d'avoir pu compter sur la riche expérience de l'IBCR. J'entends remercier tous les représentants de l'IBCR qui ont eu à collaborer avec nous, notamment Guillaume Landry et Tania Sagastume pour leur détermination, leur engagement sans faille pour le renforcement des capacités des policiers et gendarmes en droits et protection de l'enfant. Je les invite à demeurer ces piliers indispensables pour la juste et noble cause des enfants. Une formation solide garantit toujours une action efficace sur le terrain. »

Monsieur Moustapha Diouf

Commissaire de police, Formateur expert, Directeur des études à l'École nationale de police et de la formation permanente (Sénégal)



Le Délégué à la protection de l'enfant de l'UNICEF Togo, Monsieur Martin Kodjo Hotowossi, discutant avec la Cheffe de la Protection de l'enfant de l'UNICEF Côte d'Ivoire, Madame Laetitia Bazzi.



Les délégations du Burundi et du Sénégal lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

LES OBJECTIFS-CLEFS EN RÉSUMÉ

En général, le but des projets nationaux est de :

- Améliorer l'accès des enfants à la justice par le truchement de pratiques policières améliorées et efficaces prenant adéquatement en compte l'âge de l'enfant et les questions éthiques.
- Amener les écoles de police et de gendarmerie à intégrer un cours permanent, obligatoire et de qualité dans la formation initiale, qui sera offert à tous les policiers d'ici 2014, suite à une évaluation des besoins, et dans la formation spécialisée destinée aux unités spéciales travaillant plus étroitement avec les enfants.

La chaîne de résultats ressemble donc à :

Meilleur accès à la justice pour les enfants des pays ciblés

Tous les policiers sont formés pour utiliser les techniques d'interrogation et de médiation appropriées à l'âge de l'enfant

Les policiers savent comment référer les cas d'enfants aux prestataires de services appropriés

Les compétences-clefs adaptées aux enfants sont fermement intégrées dans les programmes de formation nationaux des principaux acteurs du système de justice



Les délégations à l'écoute des réponses des représentants de cinq pays lors de l'une des cinq sessions de questions et réponses.

Les objectifs du projet sont alors de :

1. Susciter et obtenir une entente politique et institutionnelle à l'échelle nationale en vue d'intégrer l'enseignement des pratiques policières adaptées aux enfants au sein du programme de l'école de police.
2. Réviser ou développer une trousse complète de formation faisant partie de la formation initiale offerte à tous les policiers. Tous les programmes de formation seront fondés sur les compétences-clefs qui ont été entérinées à Niamey, et tiendront compte du contenu et de la méthodologie de formation qui ont été recommandés.
3. Soutenir et former un groupe de professeurs et de formateurs nationaux afin de mettre en œuvre les nouveaux modules de formation sur les pratiques policières adaptées aux enfants.
4. Développer, tester et finaliser une formation initiale pour les policiers et les gendarmes, en plus de développer, de tester et de finaliser une formation spécialisée pour les brigades de protection des mineurs.

« Rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons... »

« Nous travaillons avec l'IBCR à la mise en œuvre du projet de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Cette institution nous a marqués par sa profonde maîtrise des problématiques, des approches, et des solutions en matière de droits et protection de l'enfant. Son professionnalisme et sa flexibilité lui ont permis, dans le contexte particulier du Niger, de rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons et d'acquiescer leur soutien, et ainsi de démarrer la mise en œuvre du projet en prenant efficacement en compte les réalités du terrain. Depuis l'état des lieux de la formation, le développement des trousseaux de formation, la formation des formateurs, jusqu'à l'accompagnement des premières formations dans les écoles, la rigueur et la persévérance de l'IBCR garantiront l'intégration effective du module de formation sur les droits de l'enfant dans les écoles des forces de défense et de sécurité au Niger. »



**Commissaire divisionnaire
Amadou Seybou**

Directeur de l'École Nationale de Police et de la Formation Permanente du Niger

Un programme précurseur en République du Congo : l'intégration d'un cursus de formation obligatoire dans les écoles nationales de police, de gendarmerie et de travail social sur la prévention de la traite et protection des enfants

Depuis l'automne 2010, avec l'appui financier du Département d'État des États-Unis, le Bureau international des droits des enfants met en œuvre en République du Congo un projet intitulé «Prévention de la traite et protection des enfants victimes au Congo : formation des forces policières et des travailleurs sociaux». Ce projet, d'une durée de deux ans (octobre 2010 à octobre 2012), a pour but de former les acteurs-clefs que sont les policiers, les gendarmes et les travailleurs sociaux pour que ces derniers puissent à leur tour mieux lutter contre la traite, la prévenir et protéger les enfants qui en sont victimes. Ce projet vient renforcer la stratégie congolaise de lutte contre la traite des enfants, dont les activités étaient jusqu'à présent limitées à Pointe-Noire. La rédaction de documents, tels que la cartographie des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans cette lutte, ainsi que l'analyse des besoins en formation des travailleurs sociaux ont permis de mieux cerner les différents mandats de ces acteurs. Ces travaux ont aussi contribué à enrichir les connaissances relatives au phénomène de la traite des enfants au Congo et à ses différentes manifestations. Le Bureau s'est associé au ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (MASAHS) ainsi qu'à l'UNICEF qui appuient la mise en œuvre du projet. Il s'est également allié à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et à l'École de la Gendarmerie Nationale (EGN) qui comptent parmi les bénéficiaires principaux du projet. Au Québec, le Bureau s'est associé à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) pour rédiger un manuel de formation policière à l'intention de l'EGN et de l'ENSP. Ce manuel est adapté au contexte congolais et prend en compte le cadre juridique en vigueur au pays. À chaque étape de rédaction, les contenus du manuel ont été validés par les partenaires congolais. Les sujets couverts répondent aux besoins exprimés par les bénéficiaires congolais et incluent les manifestations de la traite des enfants au Congo, l'entrevue avec un enfant victime de traite, la collaboration multisectorielle, la répression, et le processus méthodique de l'intervention policière dans le contexte de la traite des enfants.



Photo de groupe avec les formateurs congolais, Brazzaville, décembre 2011.



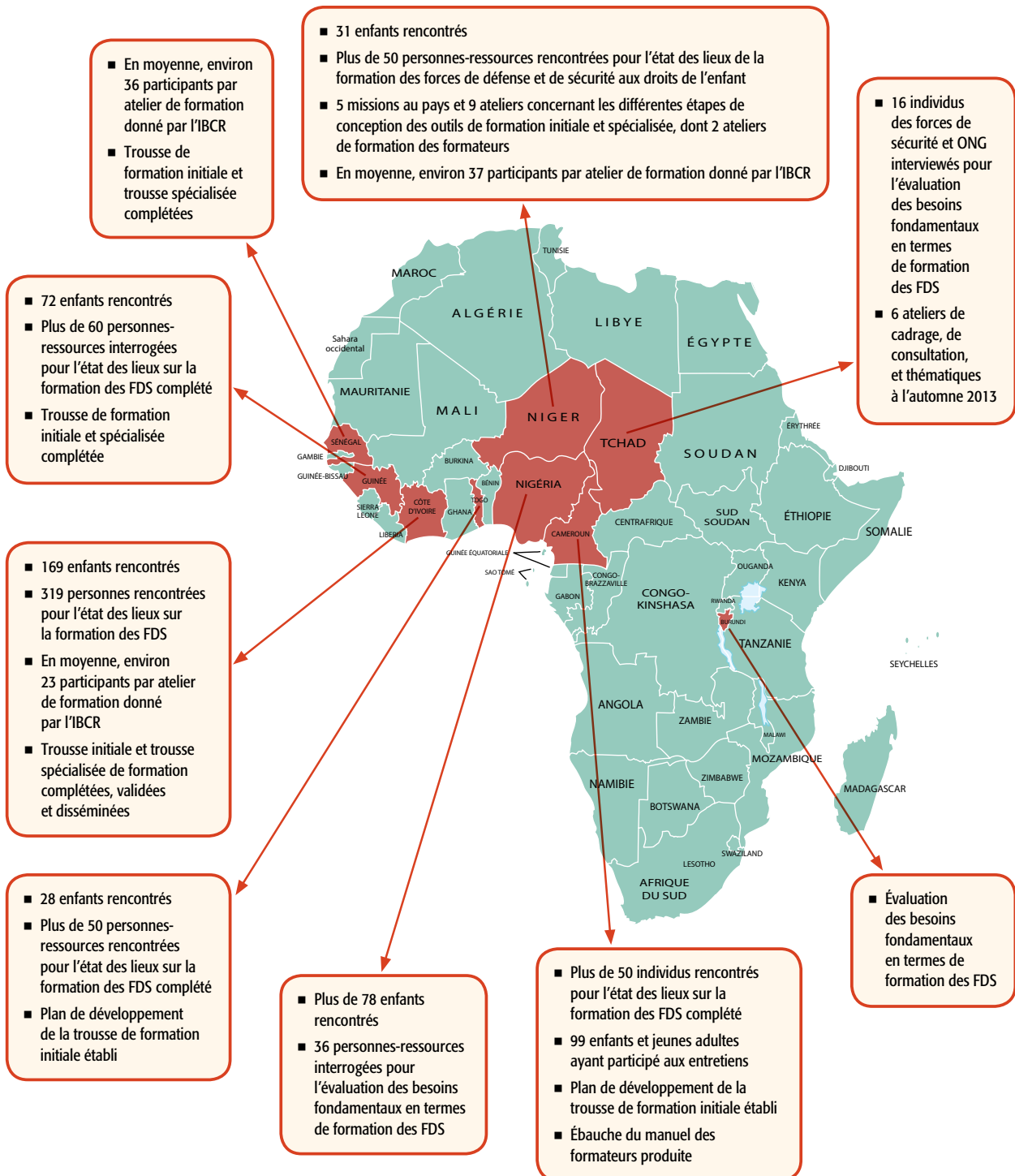
L'une des participantes révisant les tableaux présentant les réponses aux questionnaires envoyés avant la tenue de l'atelier, dans le but de compléter et de valider les réponses. Ces tableaux consolidés sont présentés en annexe de ce rapport.



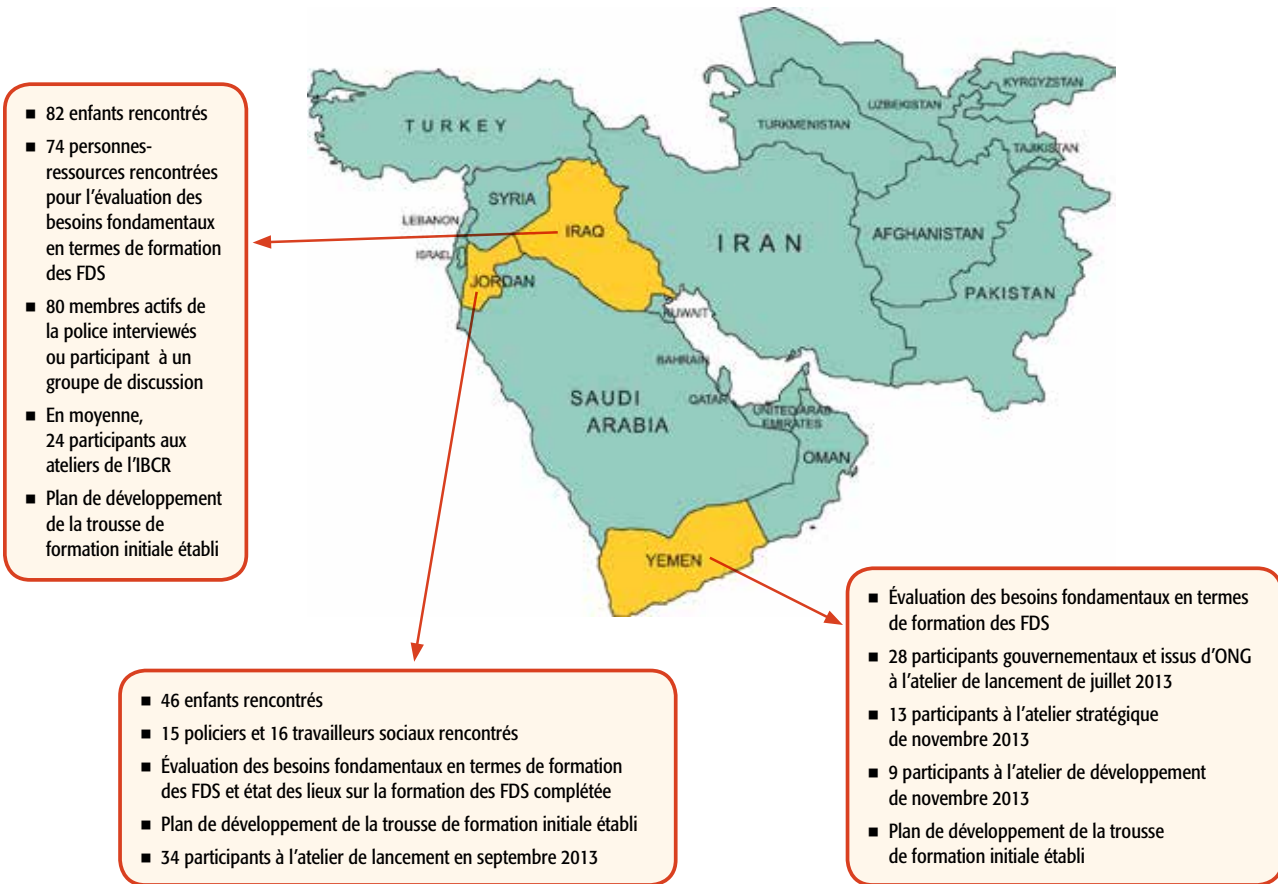
Madame Tania Sagastume, Responsable de la recherche et des outils au Bureau international des droits des enfants, présentant les délégations de la Gambie, de la Zambie, du Rwanda et du Ghana, afin de leur permettre de répondre aux questions provenant des autres délégations lors du deuxième jour de l'atelier.



Pays africains où le Bureau international des droits des enfants prête main forte aux autorités dans l'intégration des compétences-clefs sur les droits de l'enfant au sein des cursus d'enseignement des écoles de formation des forces de sécurité



Pays du Moyen-Orient où le Bureau international des droits des enfants prête main forte aux autorités dans l'intégration des compétences-clefs sur les droits de l'enfant au sein des cursus d'enseignement des écoles de formation des forces de sécurité



La délégation mauritanienne : Monsieur Mohamedeine Moktar, Commissaire de police de la Direction générale de la Sûreté nationale, Monsieur Alassane Chabi Gobi, Spécialiste de la protection de l'enfant de l'UNICEF Mauritanie, et le Commissaire Ahmed Taleb Ely Taleb du Commissariat spécial chargé des mineurs en conflit avec la loi de la Direction générale de la Sûreté nationale



Les délégations du Ghana et de la Zambie lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DÉVELOPPÉS PAR LES DÉLÉGATIONS LORS DE L'ATELIER D'ABIDJAN EN NOVEMBRE 2013

BÉNIN

Objectifs

- Doter les Écoles de Police et de Gendarmerie de trousse de documents sur les droits et la protection de l'enfant pour la formation initiale et la formation spécialisée (Échéance : 2016)
- Poursuivre la formation des élèves/stagiaires policiers et gendarmes sur les droits et la protection de l'enfant
- Dispenser des formations spécialisées au personnel de l'office central de Protection des Mineurs (Police et Gendarmerie) (Échéance : 2017)
- Renforcer la capacité des chefs des unités territoriales de la Police et de la Gendarmerie sur les droits et la protection de l'enfant (Échéance : 2017)

Ce qui a été accompli en matière de formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant

- La formation sur les droits et la protection de l'enfant est déjà intégrée dans les curricula des deux écoles de police du Bénin
- La nouvelle trousse de formation initiale élaborée en fonction des compétences-clefs est pré validée

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Mobilisation des partenaires techniques et financiers	DGPN ▪ ENP ▪ ENSP	UNICEF	Atelier de restitution et d'échange sur le plan d'action issu des travaux d'Abidjan	1 ^{er} trimestre 2014	Moyens financiers
2. Finalisation de la trousse de formation initiale	DGPN ▪ ENP	UNICEF Comité d'experts	Réunion d'experts et validation, édition et publication	2 ^e trimestre 2014	Moyens techniques et financiers
3. Formation des formateurs sur la formation initiale	▪ ENP ▪ ENG	UNICEF	▪ Identification des formateurs ▪ Atelier de formation	1 ^{er} trimestre 2014	Moyens techniques et financiers



La délégation du Bénin : le Commissaire Grégoir Loko, Directeur de l'école nationale supérieure de la police, Madame Mary Chabi, Spécialiste en protection de l'enfant de l'UNICEF Bénin, et le Commissaire Mathias Achédemessi, Directeur de l'école nationale de police



ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
4. Développement de la trousse spécialisée	ENP OCPM	UNICEF Autres partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une équipe d'experts Ateliers de validation Édition et publication 	1 ^{er} semestre 2015	Moyens techniques et financiers
5. Développement de modules spécifiques pour les chefs d'unité de la Police et de la Gendarmerie sur les droits et la protection de l'enfant	ENSP	Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une équipe d'experts Ateliers de validation Édition et publication 	Fin 2015	Moyens techniques et financiers
6. Formation des formateurs sur la formation spécialisée	ENP Office Central de Protection des Mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains ENG	Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Identification des formateurs Atelier de formation 	Dernier trimestre 2016	Moyens techniques et financiers
7. Formation des formateurs sur les modules spécifiques pour les chefs d'unité de la police et de la Gendarmerie sur les droits et la protection de l'enfant	ENSP	Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Identification des formateurs Atelier de formation 	Dernier trimestre 2016	Moyens techniques et financiers
8. Formation des agents spécialisés de l'Office Central de Protection des Mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains	ENSP	Partenaires à mobiliser	Atelier de formation	2 ^e semestre de 2016	Moyens techniques et financiers
9. Formation des chefs d'unités territoriales de la Police et de la Gendarmerie	ENSP ENG	Partenaires à mobiliser	Atelier de formation	2014 2016 2018	Moyens techniques et financiers

BURKINA FASO

OBJECTIFS	ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	QU'EST CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Élaboration de la trousse de formation	Atelier de cadrage	Ministère chargé de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice Ministère de l'action sociale IBCR UNICEF Groupe de travail sur la Protection des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyers Volonté politique Démarches administratives 	1 ^{er} trimestre 2014	<ul style="list-style-type: none"> Financement pour la réalisation de l'étude Financement pour la facilitation du groupe de travail et du comité de référence
	État des lieux	Consultant	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de référence Comité de travail IBCR UNICEF 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des acteurs Accessibilité des structures d'accueil pour l'étude Documentation Cahier de charges 	Fin 2014	<ul style="list-style-type: none"> Ressources pour contractualiser avec le consultant Ressources pour faciliter les groupes de travail et de référence
	Atelier stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de référence Comité de travail Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère chargé de la sécurité Ministère de la justice Ministère de l'action sociale IBCR UNICEF GTPE 	<ul style="list-style-type: none"> Implication pleine des acteurs Validation et recommandations sur l'état des lieux Élaboration du plan d'action de mise en œuvre du projet Répartition des responsabilités Définition de la typologie des trousseaux à développer 	1 ^{er} trimestre 2015	<ul style="list-style-type: none"> Ressources financières pour la tenue de l'atelier



OBJECTIFS	ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	QU'EST CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Élaboration de la trousse de formation (suite)	Atelier de développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe de référence ■ Comité de travail ■ Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ministère chargé de la sécurité ■ Ministère de la justice ■ Ministère de l'action sociale ■ IBCR ■ UNICEF ■ GTPE 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manuel du formateur ■ Manuel de référence ■ Manuel de l'élève ■ Manuel des documents d'appui ■ Manuel des outils d'évaluation ■ Trousse d'évaluation ■ Guide de poche 	1 ^{er} trimestre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources nécessaires pour la tenue de l'atelier
	Atelier de validation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe de référence ■ Comité de travail ■ Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ministère chargé de la sécurité ■ Ministère de la justice ■ Ministère de l'action sociale ■ IBCR ■ UNICEF ■ GTPE 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration des commentaires ■ Amendement et mise à jour ■ Première ébauche provisoire validée 	2 ^e trimestre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources nécessaires pour la tenue de l'atelier
2. Mise en œuvre de la trousse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de la trousse dans les curricula ■ Identification des formateurs ■ Formation des formateurs ■ Initiation d'une phase pilote ■ Initiation de simulations pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DGEP ■ CEMGN ■ DGPN ■ ENP ■ Académie de police ■ CECPGN 	<ul style="list-style-type: none"> ■ UNICEF ■ IBCR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrêtés ministériels ■ Organisation d'un atelier de formation des formateurs ■ Disponibilité des formateurs 	2 ^e trimestre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources pour la tenue de l'atelier de formation des formateurs
3. Vulgarisation de la trousse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impression en plusieurs exemplaires ■ Inventaire des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DGEP ■ DGPN ■ CEMGN 	<ul style="list-style-type: none"> ■ UNICEF ■ IBCR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atelier d'échanges et d'information sur la trousse 	3 ^e trimestre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources pour la reprographie ■ Ressources pour la tenue de l'atelier d'échanges et d'information
4. Élaboration et mise en œuvre d'une trousse de formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des contenus ■ Identification des méthodes et matériel pédagogiques 	Consultant	<ul style="list-style-type: none"> ■ UNICEF ■ IBCR ■ ENP ■ Académie de police ■ ENSOG ■ CEPPGN 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des personnels de terrain ■ Disponibilité des formateurs des écoles 	4 ^e trimestre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources financières pour le consultant ■ Ressources pour les différents ateliers ■ Ressources pour la reprographie ■ Ressources pour l'acquisition de matériel pédagogique
5. Élaboration et mise en œuvre d'une trousse de formation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des contenus ■ Identification des méthodes et matériel pédagogiques 	Consultant	<ul style="list-style-type: none"> ■ UNICEF ■ IBCR ■ ENP ■ Académie de police ■ ENSOG ■ CEPPGN 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des personnels des services spécialisés ■ Disponibilité des formateurs des écoles 	1 ^{er} trimestre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources financières pour le consultant ■ Ressources pour les différents ateliers ■ Ressources pour la reprographie ■ Ressources pour l'acquisition de matériel pédagogique

OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	CARACTÉRISTIQUES DE DURABILITÉ	ACTIVITÉS	CONDITIONS PRÉALABLES DE RÉALISATION	ACTEURS IMPLIQUÉS	RESPONSABILITÉS DE CHAQUE ACTEUR	ÉCHÉANCES
1. État des lieux de la formation en droits de l'enfant et son impact sur le comportement des policiers et des gendarmes sur le terrain.	Diagnostic réalisé	Élément déclencheur de l'amélioration de la formation	Étude sur l'état des lieux de la formation en droits de l'enfant et son impact sur le comportement des policiers et des gendarmes sur le terrain.		DGPN CEMGN CECPGN ENP UNITES Cabinet d'étude	Coordonner Faciliter le travail du cabinet Effectuer l'étude	1 ^{er} trimestre 2014
2. Recycler les formateurs et former de nouveaux formateurs en mettant l'accent sur les compétences clés et l'utilisation des méthodes pédagogiques actives.	Formateurs recyclés Nouveaux formateurs formés Méthodes pédagogiques actives utilisées Prise en compte des compétences clés	Disponibilité de personnes pour une longue durée	Séminaire de formation et de recyclage	Sélectionner les formateurs Définir le contenu de la formation et du recyclage à donner	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants / Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale DGPN/CEMGN ENP CECPGN UNICEF/ IBCR Groupe de travail sur la Protection des enfants	Tutelle administrative et parrainage Organisation pratique des activités Appui technique et financier Appui technique	2 ^e trimestre 2014
3. Élaborer un cahier du formateur et un cahier de l'apprenant	Cahier du formateur élaboré Cahier de l'apprenant élaboré	Existence d'un référentiel pédagogique durable	Atelier de conception et de validation des cahiers Homologation des cahiers par les autorités de tutelle	Disponibilités des outils de formation	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants / Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale DGPN/CEMGN ENP CECPGN UNICEF/ IBCR	Tutelle administrative et parrainage Organisation pratique des activités Appui technique et financier	2 ^e trimestre 2014
4. Définir les contenus et les outils didactiques en tenant compte des différents niveaux de formation	Contenus par niveau de formation définis. Outils didactiques par niveau de formation définis	Existence d'un référentiel pédagogique durable	Séminaire de définition des différents contenus et des outils didactiques par niveau de formation	Disponibilités des outils de formation	ENP CECPGN	Préciser les contenus et outils didactiques en fonction des différents niveaux de formation	2 ^e trimestre 2012



Session d'échange entre le Ghana, la Gambie, le Soudan et le Cameroun faisant suite aux présentations portant sur le développement d'une trousse de formation destinée aux policiers et aux gendarmes sur les droits de l'enfant

OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	CARACTÉRISTIQUES DE DURABILITÉ	ACTIVITÉS	CONDITIONS PRÉALABLES DE RÉALISATION	ACTEURS IMPLIQUÉS	RESPONSABILITÉS DE CHAQUE ACTEUR	ÉCHÉANCES
5. Initier des actions dans le cadre de la formation continue au profit des personnels en service actif	Formation continue sur les droits de l'enfant assurée	Adoption des bonnes pratiques dans les affaires impliquant les enfants	Séminaire régional au profit du personnel actif Diffusion des modules sur les droits de l'enfant aux acteurs du terrain	Disponibilités des outils de formation	ENP CECPGN UNITES	Assurer la formation et diffuser les modules Fournir le personnel et prendre les mesures d'organisation pratique	À partir du 2 ^e trimestre
6. Prendre en compte de l'aspect « droits de l'enfant » dans le stage pratique et les visites découvertes	Application des connaissances acquises Découverte des structures techniques de prise en charge des enfants	Intégration dans les programmes pédagogiques	Séjour des stagiaires dans les Brigades régionale de protection de l'enfant (Police) et Brigade des mineurs et des mœurs Visite découverte		Unités spéciales ECOLES Structures sociales	Organisation pratique	Pendant le stage d'application Toute l'année
7. Augmenter et améliorer les infrastructures pour ramener les effectifs par classe à 50	Nouvelles infrastructures réalisées Infrastructures existantes améliorées	Caractère définitif des infrastructures	Construction de nouvelles infrastructures Réfection de celles existantes	Définition précise des besoins (quantité, type...)	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité	Financer la réalisation des infrastructures	
8. Initier des actions de formation spécialisée au profit des policiers et gendarmes des unités spéciales (Brigades régionale de protection de l'enfant, Brigade des mineurs et des mœurs)	Personnel des unités spéciales formé	Renforcement des capacités des acteurs de terrain	Atelier de formation	Disponibilité du personnel qualifié	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité Écoles UNICEF IBCR	Tutelle administrative Mise à disposition des formateurs + organisation des formations Appui technique et financier	4 ^e Trimestre 2014



Deux participants du Burkina Faso : Monsieur Roger Ouedraogo, Vice-Président Afrique, Membre du Comité technique sur les droits des enfants de Francopol, également Commissaire principal et Directeur de l'école nationale de police de Ouagadougou au Burkina Faso, et Monsieur Boubacar Tchiombiano, Chef de projet justice juvénile à la délégation de Terre des Hommes Lausanne au Burkina Faso.



Monsieur Roger Ouedraogo, Vice-Président Afrique, Membre du Comité technique sur les droits des enfants de Francopol, également Commissaire principal et Directeur de l'école nationale de police de Ouagadougou au Burkina Faso.

BURUNDI

Impact

D'ici 2016, les filles et les garçons vivent dans un environnement protecteur conformément aux normes internationales-clefs.

Effet

Tous les policiers et magistrats sont aptes à promouvoir et à protéger les droits des enfants au Burundi.

Produits

Le cours sur les droits de l'enfant et la justice pour les mineurs est intégré dans les programmes de formation de base, de formation continue et de formation spécialisée des policiers et des magistrats au Burundi.

Partenaires internationaux

UNICEF, Coopération technique belge, Ambassade des Pays-Bas.

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRE	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHEANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES		OBSERVATION
ACTIVITÉS DÉJÀ RÉALISÉES DEPUIS 2012							
1. Atelier de restitution des acquis de la formation de Lomé	Ministère de la Sécurité Publique (Commissaire chargé de la formation)	UNICEF, CTB, IBCR		Décembre 2012	UNICEF	5.000	Appui de l'UNICEF
2. Élaboration et validation du Plan d'Action	Ministère de la Sécurité Publique (Commissaire chargé de la formation)	UNICEF, CTB, IBCR		Janvier 2013			
3. Atelier de lancement du projet, juillet 2013	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, MSNDPHG	UNICEF et Ministères, ONG, IBCR		Juillet 2013	5.000		Appui de l'UNICEF
4. Mise en place du Comité de pilotage et du Groupe de Référence en juillet 2013	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Plaidoyer auprès des autorités	Juillet 2013	0		Appui de l'UNICEF
5. Un état des lieux de la situation des droits de l'enfant et de la justice pour les mineurs réalisé	Ministère de la Sécurité Publique (Commissaire chargé de la formation), Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice)	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Juillet-Août 2013	15.000		Appui de l'UNICEF
6. Trois ateliers thématiques avec la Police, la Justice et les acteurs sociaux réalisés	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Septembre 2013	15.000		Appui de l'UNICEF
7. Atelier de développement de la trousse de formation pour la justice	Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice - Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant)	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Octobre 2013	5.000		Appui de l'UNICEF
8. Atelier stratégique	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Novembre 2013	5.000		Appui de l'UNICEF
ACTIVITÉS À RÉALISER À PARTIR DE NOVEMBRE 2013							
1. Atelier d'enrichissement de la trousse de formation continue pour la justice	Ministère de la Justice	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Novembre 2013	3.000		Appui de l'UNICEF
2. Atelier-test sur la trousse de formation continue Justice (Formation pilote)	Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice - Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant)	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Sélection des candidats pour la formation	Novembre 2013	13.000		Appui de l'UNICEF
3. Formation des formateurs Justice	Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice - Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant)	UNICEF, IBCR		Décembre 2013	13.000		Appui de l'UNICEF

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRE	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHEANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES	OBSERVATION
ACTIVITÉS À RÉALISER À PARTIR DE NOVEMBRE 2013 (suite)						
4. Validation module de formation continue Justice	Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice - Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant)	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Sélection des candidats pour la formation	Février 2014	13.000	Appui de l'UNICEF
5. Multiplication et diffusion des modules de formation continue Justice	Ministère de la Justice	UNICEF, CTB		Juin 2014	3.000	Appui de l'UNICEF
6. Début de la formation continue	Ministère de la Justice	UNICEF, CTB		Mars 2014	80.000	Appui de l'UNICEF et de CTB
7. Développement de la trousse de formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI, police	Ministère de la Sécurité Publique (Commissariat formation)	MSNDPHG, Ministère de la Justice, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Décembre 2013	5. 000	Appui de l'UNICEF
8. Atelier d'enrichissement de la trousse de formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI, police	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB Unies au Burundi, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Janvier 2014	5.000	Appui de l'UNICEF
9. Atelier-test trousse formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI, police	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR	Sélection des candidats formateurs	Janvier 2014		Appui de l'UNICEF
10. Atelier de formation des formateurs sur la trousse de formation de base police	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR		Janvier 2014	30.000	Appui de l'UNICEF
11. Validation Module de formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI, police	Ministère de la Sécurité Publique	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Sélection des candidats pour la formation	Février 2014	5.000	Appui de l'UNICEF
12. Traduction des modules de formation des CI	Ministère de la Sécurité Publique	UNICEF, CTB		Janvier 2014	3.000	Appui de l'UNICEF
13. Multiplication et diffusion des modules de formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI	Ministère de la Sécurité Publique	UNICEF, CTB		Janvier 2014	10.000	Appui de l'UNICEF
14. Développement des trousse pour la formation continue des officiers, brigadiers et agents	Ministère de la Sécurité Publique	UNICEF, CTB		Mars 2014	5.000	Appui de l'UNICEF

44 ■ ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES-CLEFS ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE DES POLICIERS ET DES GENDARMES EN AFRIQUE

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRE	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHEANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES	OBSERVATION
15. Atelier d'enrichissement de la trousse de formation continue des officiers, brigadiers et agents	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR		Avril 2014	5.000	Appui de l'UNICEF
16. Atelier-test trousse formation continue des officiers, brigadiers et agents	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR	Sélection des candidats formateurs	Avril 2014	10.000	Appui de l'UNICEF
17. Atelier formation des formateurs sur la trousse de formation continue police	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR	Sélection des candidats formateurs	Avril 2014	20.000	Appui de l'UNICEF
18. Validation Module de formation continue police	Ministère de la Justice (Centre de Formation des Professionnels de la Justice - Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant)	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Sélection des candidats pour la formation	Avril 2014	5.000	Appui de l'UNICEF
19. Traduction du module formation continue police pour les Agents	Ministère de la Sécurité Publique			Mai 2014	3.000	Appui de l'UNICEF
20. Multiplication et diffusion des modules de formation de base pour l'Institut Supérieur de Police, l'École des Brigadiers de Police, CI	Ministère de la Sécurité Publique	UNICEF, CTB		Juin 2014	10.000	Appui de l'UNICEF
21. Développement de la trousse de formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, Ministère de la Justice, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Septembre 2014	5.000	Appui de l'UNICEF
22. Atelier d'enrichissement de la trousse de formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Collaboration et disponibilité de tous les acteurs et bénéficiaires	Octobre 2014	5.000	Appui de l'UNICEF



La délégation burundaise : Monsieur Emmanuel Ndayiziga, Commissaire chargé de la formation de la Police Nationale du Burundi, Monsieur Bernard Bizimana, Responsable de la Cellule nationale de la protection judiciaire de l'enfance du Ministère de la Justice, Monsieur David Kwizera, Responsable de la formation au sein de la Brigade pour la protection des mineurs et des mœurs, et Madame Aline Kica Niyonkuru, Déléguée à la protection de l'enfant de l'UNICEF Burundi.

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRE	CE QUI EST NECESSAIRE	ÉCHEANCE	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES	OBSERVATION
ACTIVITÉS À RÉALISER À PARTIR DE NOVEMBRE 2013 (suite)						
23. Atelier-test trousse spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR	Sélection des candidats formateurs	Novembre 2014	10.000	Appui de l'UNICEF
24. Atelier formation des formateurs sur trousse de formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, IBCR	Sélection des candidats formateurs	Janvier 2015	20.000	Appui de l'UNICEF
25. Validation Module de formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	MSNDPHG, Ministère de la Sécurité Publique, UNICEF, CTB, BNUB, Terre des Hommes, CICR, IBCR	Sélection des candidats pour la formation	Février 2015	13.000	Appui de l'UNICEF
26. Multiplication et diffusion des modules de formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice	UNICEF, CTB, Pays-Bas		Mars 2015	3.000	Appui de l'UNICEF
27. Début de la formation spécialisée	Ministère de la Sécurité Publique	UNICEF, CTB, Pays-Bas		Octobre 2015		

NB : La trousse de formation sera élaborée selon les types de formation à savoir : la formation de base, la formation spécialisée et la formation continue, et en tenant compte des catégories de bénéficiaires de la formation (les agents, les brigadiers, les officiers).

CAMEROUN

ÉTAPES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Formation initiale (Police et Gendarmerie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtenir les résultats de l'atelier de développement de la trousse (de novembre à décembre 2012 ; à demander au consultant) ■ Réexaminer ladite trousse (experts gouvernementaux) ; séminaire de validation interne ■ Séminaire de formation pilote (2 semaines) en présence du consultant ■ Validation finale des documents (groupe de référence, Comité de pilotage et d'autres invités) ■ Formation des formateurs 	UNICEF Gouvernement IBCR	2013-2014	Ressources humaines et expertises gouvernementales Appui financier de l'UNICEF Consultant international ONG (groupe de référence) Personnes ressources
Formation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un atelier de développement de la trousse, avec l'appui du consultant ■ Séminaire de formation pilote ■ Séminaire de validation 			
Formation initiale à l'École nationale d'Administration de la Magistrature (développement de la trousse)				
Traduction en anglais de la trousse				



La délégation camerounaise : le Colonel Paul Mbock Mimboue, Commandant de l'École des sous-officiers de la gendarmerie nationale, le Commissaire divisionnaire Thomas Assiga, Enseignant à l'École nationale supérieure de police, Monsieur Alexis Mayang, Sous-directeur de la coopération internationale, et Madame Helen Feh Kwanga, Directrice des Droits de l'Homme et de la Coopération internationale au Ministère de la justice du Cameroun.

COMORES

Objectif

Intégrer de manière permanente des modules de formation en matière de protection de l'enfant dans les écoles de formation aux Comores.

Qu'est-ce qui a déjà été accompli

Création dans les unités des brigades de protection des mineurs et à la Direction nationale de la sécurité du territoire (Police) et à la Gendarmerie.

Partenaires principaux

- UNICEF
- ASCOBEF
- Service d'écoute



La délégation des Comores : Messieurs Loukmane Azali et Darouche Ahmed Ben Said Amadi de la police nationale des Comores.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Réunion de restitution des acquis sur l'atelier d'Abidjan 2013	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)	UNICEF ASCOBEF	Lettre officielle Accord Ministères	Janvier 2014	UNICEF Ministère de l'Intérieur
2. Validation politique	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)	UNICEF ASCOBEF	Autorisation officielle des ministères pour décret	Mars 2014	UNICEF Ministère de l'Intérieur
3. Élaboration du plan d'action	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)	UNICEF ASCOBEF IBCR	Création d'un Comité de pilotage à travers d'équipe de conduite sur chaque île	Mai 2014	Ministère de l'Intérieur pour appui du transport
4. Enquête de terrain d'état des lieux (cartographie)	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)	UNICEF ASCOBEF IBCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité de pilotage ■ Participation d'enquêteurs 	4 mois	Ministère de l'Intérieur pour appui du transport
5. Validation du rapport de l'état des lieux	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)	UNICEF ASCOBEF IBCR	Comité de pilotage	Octobre 2014	Ministère de l'Intérieur à travers le Ministère des Finances pour appui
6. Élaboration des trousse de formation	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur	IBCR à travers des experts pour appui	Comité de pilotage IBCR pour conduire	Octobre-décembre 2014	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR
7. Validation de la trousse de formation	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur	Experts IBCR	Impression de toutes les trousse	Janvier 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR
8. Test de sélection des formateurs	Comité de pilotage Armée nationale de développement Gendarmerie Nationale	IBCR UNICEF		Février 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR
9. Formation des formateurs	UNICEF IBCR Gouvernement	IBCR (Formateur) UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accord gouvernemental ■ Coopération des écoles 	Mars 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR
10. Cours pilotes	Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur	UNICEF IBCR		Juin 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
11. Validation des cours	Comité de pilotage IBCR Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur	UNICEF IBCR		Juin 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR
12. Intégration définitive des cours dans le cursus de formation au sein des Écoles (ENFAG, ENP)	Comité de pilotage	UNICEF IBCR		Juillet 2015	UNICEF Ministère de l'Intérieur IBCR

CÔTE D'IVOIRE

Formation initiale

- Finalisation de la trousse de formation :
 - Échanges entre IBCR et cellule technique (courriels, ateliers)
- Effectivité de l'intégration des cours dans les écoles :
 - Désignation d'un responsable « droits et protection de l'enfant » au niveau de chaque école
 - Disponibilité des formateurs

Formation continue

- Suivi, évaluation du projet en interne (BOE, SDFCP) :
 - Établissement des statistiques à la SDLTEDJ et dans chaque brigade de la Gendarmerie
 - Prise en compte des cas de l'enfant au cours des inspections des Commandants de Compagnie avec l'appui des Chefs BOE à la Gendarmerie
- Base de données des points focaux :
 - Liste de tous les gendarmes et policiers déjà formés ainsi que leurs unités
- Couverture des autres régions :
 - Élaboration d'un programme de formation annuelle en droits et protection de l'enfant pour les trois (03) Légions de Gendarmerie et les huit (08) Préfectures de Police non couvertes
 - Rédaction des projets de formation adressés à des partenaires
 - Identification des éléments à former

Formation spécialisée

- Plaidoyer pour la création d'une unité spécialisée à la Gendarmerie :
 - Compte-rendu de tous les acquis au Commandant Supérieur de la Gendarmerie (Chef BOE)
- Formation des éléments des unités spécialisées (SDLTEDJ, Brigade des stupéfiants, Brigade de recherches) :
 - Conception d'un programme de formation (BOE, SDFCP)
 - Rédaction des projets de formation adressés à des partenaires
 - Identification des éléments à former
- Création des cellules focales pour décentraliser la SDLTEDJ :
 - Plaidoyer à la DGPN
 - Vérification de locaux disponibles dans les préfectures de Police pour abriter ces cellules



Certains membres de la délégation ivoirienne : le Commissaire Albert Kouacou Touré, Directeur de l'école de police d'Abidjan par intérim, le Commissaire Yao Adolphe N'Gatta, Directeur de la Sous-direction de la lutte contre la traite des enfants et de la délinquance juvénile, le Lieutenant Koffi Ernest Agnigori de l'école de gendarmerie d'Abidjan, le Lieutenant Yao Kouakou Braffo, Chef du Bureau instruction à l'école de gendarmerie d'Abidjan, et le Capitaine Yves Deles Zokoury Ouidi, Instructeur à l'école de gendarmerie de Toroguhé en Côte d'Ivoire.



Session d'échange entre le Burundi, la Côte d'Ivoire et la Tunisie faisant suite aux présentations portant sur le développement d'une trousse de formation destinée aux policiers et aux gendarmes sur les droits de l'enfant.

GAMBIE

Objectif

Faire en sorte que tous les policiers soient formés pour avoir les compétences requises, les connaissances et l'attitude nécessaires à la protection des droits des enfants qui entrent en contact ou sont en conflit avec la loi.

Qui sont les partenaires généraux ?

- Académie de police
- Service policier de protection de l'enfant
- Département de la protection sociale
- UNICEF
- Alliance pour la protection de l'enfance (Child Protection Alliance)
- Fond pour l'enfance (Child Fund)
- Aile des mineurs des prisons
- Association des avocates de Gambie

Qu'avons-nous déjà accompli ?

- Mise en place d'un service de protection de l'enfant au sein de la police et présence d'un agent de police responsable de la protection de l'enfant dans chaque station/poste de police du pays.
- Développement de procédures post-arrestations pour la police et les travailleurs sociaux, et formations subséquentes sur ce thème.
- Développement d'un manuel de formation pour la police sur les droits et la protection de l'enfant par les parties prenantes.
- Révision et validation du manuel par l'Inspecteur Général de Police et le Ministère de l'intérieur
- Incorporation des modules de formation au sein de l'Académie de police
- Formation ad hoc de diverses parties prenantes sur la protection de l'enfant et la justice des mineurs
- Mise sur pied d'un Comité de pilotage national sur la justice des mineurs

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	QUI EST RESPONSABLE ?	QUI SONT LES PARTENAIRES ?	QUE DOIT-ON FAIRE ?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Organiser une réunion avec les parties prenantes portant sur l'atelier	Département de la protection sociale	Académie de police Unité de protection de l'enfant de la police Département de la protection sociale	Réunion du Comité de pilotage pour organiser la réunion	Novembre 2013	Remboursement des frais de déplacement Léger goûter pour les participants
Évaluer les besoins en formation des agents de police à l'échelle nationale	Académie de police Département de la protection sociale	Ministère de l'éducation Ministère de l'intérieur Ministère de la justice	Collaborations avec les partenaires Outils d'évaluation Identification d'une équipe pour réaliser l'évaluation	Mi-2014	Déplacement Carburant Indemnités journalières Matériels Outils d'évaluation
Donner des formations sur les droits de l'enfant partout au pays	Académie de police Département de la protection sociale			3 ^e et 4 ^e trimestres de 2014	
Appuyer la formation pilote	UNICEF Département de la protection sociale			4 ^e trimestre de 2013	
Évaluer la formation pilote	Académie de police Ministère de l'Éducation			2 ^e trimestre de 2014	
Renforcer la formation policière de l'Académie	Académie de police			3 ^e trimestre de 2014	
Évaluation des besoins en formation des magistrats					
Développement de POS entre la police et autres acteurs clefs tels que l'Agence nationale d'aide juridique, l'Association des avocates, etc.					

GHANA

Objectifs

- Adopter des pratiques policières adaptées à l'enfant
- Intégrer la protection de l'enfant dans le programme de formation policière
- Améliorer les connaissances et les compétences des unités déjà établies pour une gestion des cas adaptée aux enfants et sensible au genre

Qu'existe-t-il déjà?

- La formation de base des policiers dans les écoles aborde le sujet des droits de la personne
- Les unités spécialisées de police reçoivent une formation continue sur les droits de l'enfant

Qui sont les partenaires généraux?

- UNICEF
- Protection des femmes, des enfants et sociale
- IBCR
- Ministère de l'intérieur

Phase 2

- Cartographie
- Comité de pilotage
- Développement d'une trousse
- Formation pilote
- Validation
- Formation des formateurs

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	DE QUOI AVONS-NOUS BESOIN?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Compte-rendu au Commandement de police et UNICEF Ghana	UNICEF Délégation de police	Engagement Aide financière Volonté politique	1 ^{er} au 31 décembre 2013	Temps
Développement d'une note-concept partagée avec le Commandement de police et l'UNICEF ainsi qu'avec les acteurs clés lors d'une réunion consultative				
Développement de termes de référence et transmission aux parties prenantes				
Annonce de recrutement de consultants, présélection et embauche				



La délégation gambienne: Madame Isatou Jammeh, Cheffe de la formation, de la surveillance et de l'évaluation au Ministère du bien-être social, Monsieur Mamour Jobe, Directeur de la formation à l'académie de police, Madame Awa Joof, Spécialiste en protection de l'enfant à l'UNICEF Gambie, et Madame Fatou Fanny Williams, Responsable de l'Unité de protection de la femme et de l'enfant des forces de police gambiennes.



Trois des quatre membres de la délégation du Ghana: Madame Owusua Kyeremeh, Coordinnatrice régionale de l'Unité de soutien aux victimes et de violence familiale au sein des services de police du Ghana, Monsieur Samuel Ackom de l'Académie de police nationale, et Madame Hilda Mensah, Spécialiste de la protection de l'enfant à l'UNICEF Ghana.

GUINÉE

Objectif 1

Intégrer dans le curricula de formation des écoles de Police et de Gendarmerie des modules sur les droits et la protection des enfants.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANICERS	RESSOURCES
Identifier les formateurs	IBCR Directeurs des Écoles	UNICEF IBCR SABOU-Guinée Save the Children	Rencontres (IBCR, UNICEF, Responsables d'Écoles)	Fin décembre 2013	Pas nécessaires
Réajuster les programmes dans les Écoles en vue de trouver un créneau pour la formation	Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Rencontres et disponibilité des différents acteurs	Fin janvier 2014	Financières et humaines
Formations pilotes	Directions opérations Instructions Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel didactique	Fin 2014	Financières et humaines
Évaluation de la formation pilote et réajustement de la trousse	Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel pour tous les formateurs	Fin 2014	Financières et humaines

Objectif 2

Former 2 500 gendarmes et 4 000 policiers sur les droits et protection de l'enfant au courant de l'année 2015.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANICERS	RESSOURCES
Intégration effective du module	Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel didactique (élèves et instructeurs)	Courant 2015	Financières et humaines
Suivi et évaluation	Comité de pilotage qui va se substituer en Comité de suivi et évaluation	UNICEF IBCR Save the Children	Moyens logistiques et matériels	Fin 2015	Financières et humaines



Les délégations de la Mauritanie et de la Guinée lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.



Monsieur Mory Ousmane Camara, Instructeur aux écoles de gendarmerie, et Monsieur Honomou Cécé, Instructeur au Haut-commandement de la gendarmerie nationale.

Objectif 3

Création des brigades spéciales pour mineurs dans les 8 régions administratives.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIERS	RESSOURCES
Élaborer une trousse pour la formation spécialisée	Comité de pilotage et Groupe de référence	UNICEF IBCR Save the Children Terre des Hommes	Rencontres et concertations	Courant 2014	Financières et humaines
Plaidoyers auprès des autorités	Comité de pilotage et Groupe de référence	UNICEF IBCR Save the Children	Moyens logistiques pour les rencontres	Courant 2014	Financières et humaines
Formation des formateurs	IBCR Directions des opérations et Instructions	UNICEF IBCR Save the Children	Moyens logistiques et matériels	2 à 4 semaines	Financières et humaines
Formations pilotes	Directions des Écoles	UNICEF IBCR	Matériel didactique	Courant 2014	Financières et humaines
Évaluation de la formation et réajustement de la trousse	Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel didactique	Courant 2014	Humaines et matérielles
Intégration de la formation spécialisée	Directions opérations et Instructions Directions des Écoles	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel didactique	Courant 2014	Financières et humaines
Formation du personnel des unités spécialisées	Directions des Écoles Haut-Commandement Gendarmerie nationale Ministère de la Sécurité	UNICEF IBCR Save the Children	Matériel didactique	Fin 2014	Financières et humaines

LIBYE

ÉTAPES	QUI EST RESPONSABLE	PARTENAIRES	CE DONT NOUS AVONS BESOIN	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Production d'un rapport pour l'UNICEF et les chefs de la police à propos du programme	Faycal Mouhamad Rajab	Le délégué représentant la Libye lors de l'atelier		22 novembre 2013	Crayons Papier Ordinateur
Localiser ou déterminer un emplacement pour le lancement du programme	Moi-même et mon superviseur	Le Directeur et mes collègues	Se réunir et distribuer les missions et les tâches	19 décembre 2013	Salle de réunion Café
Trouver une manière d'appuyer le programme	Moi-même et notre groupe de travail	Solidarité du Directeur et de mes collègues avec l'UNICEF	Mon directeur, mes collègues, l'UNICEF et des ONG	20 décembre 2013	Contacts Réunions
Rencontres directes avec les chefs de la police et les décideurs	Moi-même et notre groupe de travail	Solidarité du Directeur et de mes collègues avec l'UNICEF	Mon directeur, mes collègues, l'UNICEF et des ONG	21 décembre 2013	Contacts
Organiser des réunions	L'ensemble du groupe	Solidarité du Directeur et de mes collègues avec l'UNICEF	Mon directeur, mes collègues	1 ^{er} mai 2014	Visites Audition
Définir les sujets, les problèmes et les obstacles	Le groupe UNICEF	Le groupe avec l'UNICEF		12 février 2014	Visites Réunions
Travail sérieux pour résoudre les problèmes et la manière dont la police les gère	Le groupe UNICEF	Solidarité du Directeur et de mes collègues avec l'UNICEF	L'ensemble du groupe	Assez de temps	Réunions Présentation des principaux problèmes



ÉTAPES	RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER												RESSOURCES	
				N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O		N
Plaidoyer	Agents responsables Police de proximité / UNICEF	Groupe national de travail sur la protection de l'enfant	Organiser une réunion avec le Comité de la formation continue														Fonds
Cartographie	Agents responsables Police de proximité	UNICEF	Identifier un Consultant Développer des outils Cueillette de données Analyse de données Rédaction du rapport Validation Impression du rapport Diffusion														Fonds, goûter léger, carburant, hébergement, papeterie, per diem, honoraires de consultation
Trousse de formation/ intégration des six compétences clés	Agents responsables Police de proximité		Formation d'une équipe de travail Rédaction d'une première ébauche Réunions consultatives Atelier de validation Approbation Impression et diffusion														Fonds, goûter léger, carburant, hébergement, papeterie, per diem, honoraires de consultation

MALI

Objectif

À long terme : Intégrer un programme de **formation initiale, continue et spécialisée** dans les curriculums de formation des Écoles de la Gendarmerie et de la Police et du Centre d'instruction de la Garde Nationale.

À court terme : Intégrer un programme de **formation initiale et spécialisée** dans les curriculums de formation des Écoles de la Gendarmerie et de la Police et du Centre d'instruction de la Garde Nationale.

Déjà accompli

- Un module existant sur la protection des enfants à l'École Nationale de Police ;
- Pas de module spécifique aux Écoles de la Gendarmerie et au Centre d'instruction de la Garde nationale (enseignement sur les droits et la protection des enfants pris en compte dans plusieurs matières).

Partenaires (pour l'École de Police)

- UNICEF
- ENDA Tiers-Monde

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIERS	RESSOURCES
Rechercher les partenaires potentiels (IBCR, OIF, Save the Children, Plan, Fondations, Coalition malienne des droits de l'enfant, ONG)	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, UNICEF Mali	Dresser la carte de tous les acteurs du milieu ; Envisager un mécanisme de concertation	Mois de Novembre 2013	État Malien ; Appui UNICEF Mali.
Diagnostic de la pratique des Forces de Sécurité en matière de protection de l'enfant	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Justice, UNICEF Mali, IBCR	Constituer une équipe multidisciplinaire ; Recours aux unités sur le terrain ; Collecter et analyser les données ; Réviser présent plan d'action	Mois de Décembre 2013	État Malien ; Appui UNICEF Mali, OIF, Save the Children, IBCR
Atelier de lancement et de mobilisation	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, UNICEF Mali, IBCR	Plaidoyer à présenter pour mener à bien le projet ; Adhésion des partenaires potentiels ; Constitution du comité de pilotage et du groupe de référence ; Valider le diagnostic et le plan d'action	Fin décembre 2013	État Malien ; Appui UNICEF Mali, OIF, Save the Children, IBCR.



ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIERS	RESSOURCES
Évaluation des besoins en formation	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Une réunion de coordination ; Deux Séances de travail sur les besoins identifiés	Mois de janvier 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Atelier de cadrage et de réflexion	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Définir le contenu des modules à dispenser à chaque niveau de formation	Du 3 au 7 février 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Élaboration des trousseaux de formation	Directeurs des formations	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés ; Pays à visiter.	Effectuer des visites dans les centres de formation des deux pays les plus avancés dans le projet ; Concevoir les trousseaux de formation initiale et spécialisée	Du 17 février au 17 juin 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Atelier pédagogique	Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Défense	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Validation et amélioration des trousseaux de formation et insertion dans les curriculums	Du 28 juin au 1 ^{er} juillet 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Formation des formateurs	Directeurs des formations	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Sélection des formateurs ; Appropriation du contenu de la trousse par les formateurs Acquisition des méthodes d'enseignement adéquates	Du 8 au 25 juillet 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Cours pilotes dans les écoles et Centres d'instruction	Directeurs des formations	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Désigner les stagiaires ; Enseigner les modules ; Contrôler l'instruction ; Établir des fiches de suivi pour chaque formateur et chaque agent	D'août jusqu'en novembre 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
6 ^e Atelier Régional sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des forces de sécurité en Afrique et Haïti	UNICEF Mali, OIF, Save the Children, IBCR	Gouvernement Malien	Dispositions habituelles prises par les organisateurs ; Le calendrier du plan d'action doit être respecté par le Comité de pilotage du Mali afin de pouvoir partager et enrichir son expérience à l'atelier	Mois de novembre 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires
Réévaluation des trousseaux de formation	Directeurs des formations	UNICEF Mali, IBCR et autres partenaires avérés.	Exploiter les fiches de suivi des agents formés ; Améliorer les trousseaux en fonction de ces fiches et de l'expérience acquise lors de l'instruction ; Poser les jalons pour monter la trousse de formation continue.	Mois de décembre 2014	État Malien ; Appui UNICEF Mali OIF, Save the Children, IBCR et autres partenaires



Session d'échange entre le Bénin, le Mali, le Tchad et la Guinée faisant suite aux présentations portant sur le développement d'une trousse de formation destinée aux policiers et aux gendarmes sur les droits de l'enfant.

MAURITANIE

	Objectifs	Étapes	Responsable	Partenaires	Échéanciers	Ressources nécessaires
1	Mise en œuvre du module introduit à l'école de police sur la formation initiale et continue	Implication des spécialistes des droits de l'enfant dans l'enseignement à l'École Nationale de Police	Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation	UNICEF IBCR Union Européenne Terre des Hommes Lausanne Autres ONG	Un mois pour le rapport de l'atelier Trois mois pour le choix des spécialistes de droits de l'enfant	Ressources humaines Ressources financières Ressources matérielles
2	Plaidoyer au niveau du Gouvernement pour la mise en œuvre du plan d'action	Remise du rapport de la mission avec le plan d'action Requête au Gouvernement pour la mise en œuvre du module introduit à l'école de police sur la formation initiale et continue	Direction Générale de la Sureté Nationale et UNICEF	UNICEF IBCR Union Européenne Terre des Hommes Lausanne Autres ONG	Un mois pour la remise du rapport et le plan d'action Un mois pour la requête	Pas de ressources nécessaires en dehors des responsables de ces deux activités
3	Élaboration, validation et intégration de la trousse de Formation des formateurs et formation spécialisée	-Sélection préalable des formateurs Elaboration, validation et intégration de la trousse	Direction Générale de la Sureté Nationale et UNICEF	UNICEF IBCR Union Européenne Terre des Hommes Lausanne Autres ONG	Un mois pour la sélection des formateurs et un mois pour l'élaboration des modules	Un consultant, ressources financières, ressources matérielles
4	Associer les forces de la Gendarmerie, de la Garde Nationale, des agents pénitentiaires et des assistants sociaux	Plaidoyer auprès des Ministères concernés	Direction Générale de la Sureté Nationale et UNICEF	Direction Générale de la Sureté Nationale, Direction de la protection judiciaire de l'enfant et Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille	6 mois	Formateurs, ressources financières et ressources matérielles
5	Formation initiale et continue pour les magistrats	Élaboration des modules des magistrats	Ministère de la Justice et UNICEF	Direction de la protection judiciaire de l'enfant et UNICEF	6 mois	Un consultant, ressources financières et ressources matérielles

NIGER

Objectifs

- Intégrer les modules (initiale et spécialisée) sur la protection et les droits des enfants dans le curriculum de toutes les écoles de formation et centres d'instruction des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)
- Vulgariser les instruments juridiques internationaux et nationaux au sein des FDS
- Continuer la formation des formateurs (formations initiale et spécialisée)
- Renforcer la capacité en droits des enfants des Brigades des mineurs et d'autres services spécialisés des FDS
- Établir une coordination efficace entre les FDS et les autres intervenants

Partenaires

- UNICEF
- IBCR
- Save The Children
- Oxfam
- UNFPA



La délégation du Niger: Monsieur Mamane Mahamane, Inspecteur de police de la Brigade des mineurs, Madame Hadiza Morou, Point focal, Adjointe du Chef de division des affaires administratives, du personnel, de la formation et de la mobilisation de l'École de la gendarmerie nationale, Monsieur Yacoudima Youcouba, Chef de la division laboratoire DSS A/S de l'École de la garde nationale, Madame Ousmane Aichatou, Formatrice sur les droits de l'enfant et point focal des forces armées nationales au Ministère de la défense nationale, et le Commissaire de police Amadou Mossi, Enseignant à l'école de police du Niger.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE? /	PARTENAIRES	QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?	ÉCHÉANCIER	QUELLES SONT LES RESSOURCES NÉCESSAIRES?
INTÉGRER LES MODULES (INITIALE ET SPÉCIALISÉE) SUR LA PROTECTION ET LES DROITS DES ENFANTS DANS LE CURRICULUM DE TOUTES LES ÉCOLES DE FORMATION ET CENTRES D'INSTRUCTION DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS)					
Formation pilote	Les formateurs formés pour la formation initiale et spécialisée	UNICEF, Écoles de formation et Centres d'instruction des FDS, IBCR	Établissement du calendrier, choix des formateurs, information des différents responsables des écoles, le moyen matériel à obtenir, constitution des groupes des élèves	Avant fin novembre 2013	Humaines et matérielles, documentation
Plaidoyer envers les Ministères en charge des FDS	UNICEF, Consultants	Points Focaux et les différents responsables des écoles de formation des FDS	Demande d'audience, correspondances, rencontres	Meilleur délai	
Atelier de clôture	La DGPN/Service Central de Protection des Mineur et des Femmes (SCPMF)	UNICEF, IBCR	Établissement des lettres d'invitation des autorités et d'autres partenaires, réservation du local, mobilisation des agents des FDS, organisation matérielle	Le 28 novembre 2013	Moyens financiers
Enseignement des modules dans les écoles de formation et centres d'instruction des FDS	Les formateurs formés pour la formation initiale et spécialisée	UNICEF, IBCR	Appui technique et financier (dotation en équipement de travail dans les différentes écoles et Centres d'Instructions, prise en charge des frais de vacation pour une durée de deux ans ; ce point est important pour une meilleure intégration des modules)		
Impression ou reproduction des modules	UNICEF	UNICEF, les écoles et Centres d'instruction	Les modules	Meilleur délai	Moyens matériels et financiers
Suivi -évaluation	Les points focaux, les services spécialisés	UNICEF, IBCR	Mission d'évaluation, élaboration des fiches de suivi évaluation pour les formés et les formateurs	Suivi : en permanence Évaluation à mi parcours : 6 mois après Évaluation pour mesurer l'impact : chaque année	Moyens matériels et financiers
VULGARISER LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX AU SEIN DES FDS CONTINUER LA FORMATION DES FORMATEURS (FORMATIONS INITIALE ET SPÉCIALISÉE) RENFORCER LA CAPACITÉ EN DROITS DES ENFANTS ET DOTER LES BRIGADES DES MINEURS ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS DES FDS EN MOYENS MATÉRIELS ET LOGISTIQUES					
Formation sur les droits et la protection des enfants au profit des travailleurs, des chefs des Brigades des Mineurs, des commandants des Brigades et des Compagnies	Les formateurs déjà formés	UNICEF	Recensement des bénéficiaires		Moyens matériels et financiers
Ateliers, Conférences	Consultants	UNICEF	Requêtes de financement		Moyens matériels et financiers
Formation d'autres formateurs	Les formateurs déjà formés	UNICEF, Écoles de formation, Services spécialisés	Requêtes de financement		Moyens matériels et financiers
Sensibilisation des hauts cadres FDS sur les droits et protection des enfants	UNICEF/ FDS formés	UNICEF	Rédaction des termes de référence pour les requêtes de financement ;	Reste à l'appréciation de chaque corps représenté	Ressources humaines et matérielles
Sensibilisation des points focaux pour mineurs sur les outils des troupes et le rôle qui est attendu d'eux	FDS habilités	UNICEF	Rédaction des termes de référence pour les requêtes de financement ; Organisation de ces journées de sensibilisation	Reste à l'appréciation de chaque corps représenté	Ressources humaines et matériels

RWANDA

Objectifs

- Renforcer la formation initiale sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant pour les officiers de police, dans les institutions de formation au Rwanda ;
- Mise en place d'ateliers afin de mettre à jour les reconnaissances de professionnels travaillant dans les domaines en lien avec les droits de l'enfant ;
- Trouver un financement adéquat pour les projets ;
- Échanges de connaissances avec d'autres pays qui travaillent sur des projets similaires ;
- Considérant la rotation dans les départements de police, il est important de proposer une formation continue.

- La police rwandaise a instauré l'Hôpital de la Police nationale, « Isange One Stop Centre », où les enfants violés (sexuellement, physiquement et psychologiquement) trouvent tout le nécessaire en aide ;
- La politique de la Police rwandaise est d'instaurer dans tous les hôpitaux du pays ces centres pour la protection de l'enfant et la violation du genre ;
- La Police rwandaise a déjà donné la formation de base sur la protection de l'enfant à tous les policiers et même à la communauté rwandaise ;
- Nous avons une loi pour la protection de l'enfant ;
- Nous avons des lignes téléphoniques gratuites pour la protection des enfants.

Ce qui a été accompli en matière des forces de sécurité sur les droits de l'enfant

- Au Rwanda, on a une direction au sein du Commissariat de la police judiciaire concernant la lutte contre la violation du genre et une division spécialement pour la protection de l'enfant ;

Partenaires généraux

- UNICEF
- NCC (National Children Council)
- MIGEPROF (Ministère du Genre et de la Protection de la famille)
- ONU Femmes

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Développement de la cartographie (établissement de l'état des lieux)	Comité de pilotage IBCR	UNICEF		Décembre 2013	Appui de l'UNICEF
2. Élaboration et validation du plan d'action avec les autorités	Ministère de la Sécurité intérieure chargé de la formation	UNICEF UNIFEM ONU Femmes	Rencontre de l'UNICEF avec le Ministère de la Sécurité intérieure Création du Comité de pilotage	Janvier-Mars 2014	Appui de l'UNICEF
3. Atelier de lancement du Projet de création d'une formation initiale pour tous	Ministère de la Sécurité intérieure chargé de la formation IBCR	UNICEF Ministères ONG Comité de pilotage	Préparation des documents	Janvier-Mars 2014	Appui de l'UNICEF



La délégation du Rwanda : l'Inspecteur-Chef Ignace Nkurayija et l'Inspecteur Jeanne-d'Arc Mukandahiro de la police nationale.



Session d'échange entre le Sénégal, le Rwanda, la Zambie et l'Angola faisant suite aux présentations portant sur le développement d'une trousse de formation destinée aux policiers et aux gendarmes sur les droits de l'enfant.



ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
4. Atelier de développement de la trousse (pour identifier le besoin et les paramètres de la formation)	Ministère de la Sécurité intérieure chargé de la formation IBCR	Comité de pilotage Police Nationale Rwandaise		Janvier-Mars 2014	Appui de l'UNICEF
5. Élaboration de la trousse de formation	Comité de pilotage	Experts techniques		Avril 2014	Appui de l'UNICEF
6. Identification des formateurs	Comité de pilotage IBCR	UNICEF ONG Comité de pilotage		Mai 2014	Appui de l'UNICEF
7. Planification de la formation	Comité de pilotage IBCR	UNICEF Membres du groupe de référence Ministères ONG	Recrutement des instructeurs si nécessaire	Juin 2014	Appui de l'UNICEF
8. Intégration du module initial	Ministère de la Sécurité intérieure	UNICEF	Compilation des documents existants en formation des enfants	Juillet 2014	Appui de l'UNICEF
9. Création d'une formation spécialisée pour direction des genres (anti violence basée sur le genre)	Ministère de la Sécurité intérieure Comité de pilotage IBCR	IBCR UNICEF	Consulter la direction du genre dans la Police nationale (Anti Violence basée sur le Genre) Établissement d'un plan d'action pour le développement de la trousse	Juillet 2014	Appui de l'UNICEF
10. Remettre le rapport aux autorités de la Police (Police nationale du Rwanda) et à l'UNICEF	Délégation rwandaise		Envoyer le rapport par écrit	Novembre 2014	Appui de l'UNICEF

SÉNÉGAL

Objectif 1 : Formation initiale

Dispenser la formation initiale aux élèves-gendarmes et aux gendarmes et policiers en service dans les unités qui reçoivent le plus de mineurs.

À cet effet, il faut d'abord faire intégrer officiellement le module de formation par les autorités hiérarchiques dans les programmes de formation.

Dans la Gendarmerie, le module de formation doit être sous forme de fiche d'instruction approuvée par le Ministre des Forces Armées sur proposition du Haut-Commandant de la Gendarmerie (Division Instruction-Formation qui dépend de l'Adjoint Ressources Humaines).

Dans la police : à intégrer dans le décret portant programmes et modalités de la formation à l'ENFPF.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	COMMENT FRANCHIR L'ÉTAPE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Intégration de la trousse	Gendarmerie Police	IBCR, Save the Children, ONG	Adresser des correspondances accompagnant la trousse aux autorités compétentes	Décembre 2013-Avril 2014	Finances Experts
Formation initiale des élèves gendarmes et policiers	Écoles Gendarmerie et Police	IBCR, Save the Children, ONG, Maisons d'éducation spécialisée, Maisons de détention, autres spécialistes	Organiser la formation à la suite de la formation professionnelle	Janvier-février 2014	Formateurs Au moins réaliser 500 manuels de l'élève pour chaque école Finances pour paiement intervenants extérieurs si possible
Suivi et évaluation	Les Écoles Divisions de la Formation continue en lien avec des experts disponibles Partenaires	IBCR, UNICEF, Save the Children, autres organisations	Initiative des Inspections techniques chargées de l'évaluation opérationnelle	À déterminer	Moyens matériels de mobilité Finances pour la prise en charges des inspecteurs sur le terrain



Objectif 2 : Formation continue

Renforcer les capacités des policiers et gendarmes qui travaillent dans les brigades et commissariats qui reçoivent souvent des enfants.

À cet effet, il faut faire intégrer la trousse de formation initiale dans les programmes de formation continue des gendarmes des brigades et commissariats.

Note : La trousse de formation initiale réservée aux écoles peut bien être la même que celle de la formation continue à dispenser aux personnels déjà en service.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	COMMENT FRANCHIR L'ÉTAPE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Élaborer la trousse de formation	Formateurs Police, Gendarmerie, Gendarmes et Policiers cibles ; Experts de Save the Children, IBCR, UNICEF	IBCR, UNICEF, Save the Children, ONG	Rencontres d'échanges entre Police, Gendarmerie, Experts des partenaires		Finances Experts
Formation continue	Division Instruction Formation Gendarmerie sur demande des unités ou d'initiative Direction Générale de la Police (Bureau Études et Méthodes) IBCR Save the Children UNICEF	IBCR, Save the Children, UNICEF, ONG et autres intervenants	Dans la Gendarmerie, il s'agira après la formation initiale d'intégrer des questionnaires dans les travaux de préparation aux différents examens professionnels. Les unités expriment les besoins en formation ou sur initiative des divisions en charge de la formation continue	Première formation continue courant 2014 et annuellement ;	Finances Moyens matériels (manuels de formation, matériel didactique : tableaux et papiers PADEX)

Objectif 3 : Formation spécialisée

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	COMMENT FRANCHIR L'ÉTAPE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Élaborer la trousse de formation	Formateurs Police, Gendarmerie, Gendarmes et Policiers cibles ; Experts de Save the Children IBCR UNICEF	IBCR, UNICEF, Save the Children, ONG	Rencontres d'échanges entre Police, Gendarmerie, Experts des partenaires	Tous les 3 ans à compter de 2016	Finances Experts

SOUDAN

Objectifs

- Développement d'un curriculum
- Former les agents de police pour leur permettre de sauver et de protéger les enfants

Forces

- Loi sur l'enfant de 2010
- Intégration de la Loi sur l'enfant de 2010 et autres théories de l'enfant dans le curriculum du Collège de police
- Le Ministère de l'intérieur, la Protection sociale et l'UNICEF organisent une formation des formateurs qui est animée par des spécialistes de l'enfance. Ils en sont présentement à former la Police de l'ordre public
- Un curriculum écrit pour les écoles de formation des sous-officiers. Nous avons présentement un Comité mixte (police, UNICEF et mécanisme national de coordination) pour les tenir informés

- Numéros de téléphone permettant aux enfants de joindre les unités de protection de la famille et de l'enfant (UPFE)
- Harmonisation avec nos partenaires
- Procédures Opératoires Standardisées (POS) pour les UPFE

Défis

- Il faut du temps pour actualiser le curriculum
- L'instabilité de certains États interrompt la formation

Ce qui sera accompli

- Actualisation du curriculum du Collège de police, des écoles de formation des sous-officiers et de la formation initiale des nouveaux agents des UPFE
- Approbation de l'ébauche finale des POS un an après leur mise en œuvre au sein des UPFE
- Formation des formateurs du Collège de police et des sous-officiers

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUE DOIT-ON FAIRE?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
Informers les autorités soudanaises responsables de la formation policière	Siddig Abbas, participant à l'atelier d'Abidjan		Rapport écrit	D'ici au 18 novembre	
Exposé du Directeur de la formation au mécanisme national des UPFE	Le Directeur de la formation		Note d'information	D'ici au 18 novembre	
Réunion avec l'UNICEF	Siddig Abbas, participant à l'atelier d'Abidjan		Note d'information	D'ici au 19 novembre	
Processus d'évaluation des besoins en formation auprès du Collège de police, des sous-officiers et des nouveaux agents des UPFE	Comité Consultant	UNICEF Programme pour la sécurité et l'accès à la justice (PSAJ) Mécanisme national de coordination UPFE	Questionnaire Groupe de discussion Consultant	Trois semaines	Aide financière
Formation des formateurs	Formateurs UNICEF	PSAJ	Planification Curriculum	Deux mois	Aide financière
POS	Formateurs UNICEF	UNICEF PSAJ	Contacter l'UNICEF	La semaine prochaine	



Les délégations de l'Angola, du Soudan, du Swaziland et du Malawi répondant aux questions provenant des autres délégations lors du troisième jour de l'atelier.



La délégation du Soudan : Monsieur Siddig Abbas, Chef du département de la planification et du curriculum du Centre de formation de la police soudanaise.



Les délégations de la Libye, du Soudan et de la Tunisie lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

SWAZILAND

Objectif

En 2012, introduire et adopter un programme de formation policière axée sur les compétences au sein du Collège de police du Swaziland, d'ici à avril 2015.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?
1. Le rapport de la conférence a été soumis au siège de la police et une copie transmise à l'UNICEF	Unité de Violence domestique, abus sexuels et protection de l'enfant	UNICEF	Réunion
2. Un atelier de haut niveau d'une journée et demie a été organisé à Pigs Peak en présence du Directeur national de la Police du Swaziland et de son exécutif afin d'obtenir un engagement de haut niveau	Directeur de la formation au siège de la police	UNICEF, Initiative régionale de soutien psychosocial, Unité de coordination nationale pour les enfants, Direction des poursuites, Bureau du vice-premier ministre, conseiller juridique, Bureau du Procureur général, Police	
3. Un atelier de trois jours a eu lieu au siège avec les technocrates des commandants régionaux à la haute direction du Collège de formation de la police et le personnel de l'Unité de Violence domestique, abus sexuels et protection de l'enfant			
4. Un groupe de travail technique a été mis en place et s'est réuni deux fois par mois pour examiner les rôles et responsabilités des agents de police en lien avec leurs nouvelles responsabilités en vertu de la Loi sur la protection et le bien-être de l'enfance de 2012			
5. Trois téléconférences ont eu lieu avec l'IBCR			
6. Feuille de route chiffrée pour le développement et la mise en œuvre d'un module de formation policière axée sur les compétences au sein du Collège de police			Prendre en charge la visite au pays de l'IBCR
7. Mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de la feuille de route			
8. Le groupe de travail technique devait soumettre un rapport à l'Exécutif et se réunir pour en discuter			
9. La rencontre planifiée avec les intervenants tels que la haute direction de la Police et le ministère des affaires sociales n'a pas eu lieu			
10. Réalisation d'une cartographie (étapes 1-8)	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université du Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, médias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	Planification de la mission, analyse documentaire, analyse du matériel envoyé, identification des lacunes à combler, aider à l'élaboration des termes de référence pour le Comité de pilotage et le Groupe de référence
i. Analyse documentaire	IBCR et Police	Université du Swaziland, UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Bureau du Vice-Premier ministre, ONG, organisations confessionnelles, médias	
ii. Identification d'un consultant	Police	IBCR et UNICEF	
iii. Atelier de lancement	Police	UNICEF	
iv. Visites de terrain : Collège de police et stations de police	Police	IBCR, UNICEF, Université du Swaziland	
v. Entretiens avec les forces de sécurité	Police	IBCR, UNICEF, Université du Swaziland	
vi. Entretiens avec les enfants	Police	IBCR, UNICEF, Université du Swaziland	
vii. Réunions bilatérales	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université du Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, médias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?
viii. Atelier de validation	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université of Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, medias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	
11. Diffusion des résultats de la cartographie	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université du Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, medias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	
12. Développement d'un cadre de compétences policières pour l'ensemble de la police et d'un cadre de compétences policières spécifiques aux droits de l'enfant (avec l'objectif de rattacher ce cadre aux évaluations du rendement des policiers – passer de la théorie à la pratique)	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	
13. Développement d'une trousse de formation (étapes 1-5)			
i. Cadrage du travail (création d'une structure constituée d'un comité de pilotage et d'un groupe de référence, établissement des objectifs et des livrables)	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université du Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, medias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	
ii. Dresser l'inventaire de la formation actuelle (qu'avons-nous à l'heure actuelle, quels sont les besoins en termes de formation, quels modules spécifiques voulons-nous développer ; qui devrions-nous former : niveau de base ou avancé)	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	
iii. Atelier stratégique (consolider l'inventaire ; faire des ajouts à l'inventaire ; définir la feuille de route et attribuer les responsabilités ; identifier un consultant local ; définir les contenus des modules)	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	
iv. Atelier de développement d'outils (quel genre d'outils pour la formation de base ; quel est le contenu des outils ; quelles en sont les composantes (manuel du formateur, manuel de référence, manuel de l'étudiant, manuel de support pédagogique, manuel d'évaluation, guide de poche)	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	



Les délégations du Swaziland et du Bénin lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

QUELLES SONT LES ÉTAPES?	QUI EST RESPONSABLE?	QUI SONT LES PARTENAIRES?	QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?
v. Approbation de haut niveau de l'ébauche de la trousse de formation	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR (appui mobile)	
vi. Atelier de validation (commentaires, mises à jour reflétant les changements législatifs et politiques; impression de l'ébauche (jusqu'à ce que la formation pilote soit terminée))	Police	UNICEF, Ministère de l'Éducation et de la Formation, Université du Swaziland, IBCR, Bureau du Vice-Premier ministre, Service correctionnel de Sa Majesté, ONG, organisations confessionnelles, medias, partenaires du développement, enfants, structures communautaires	
14. Formation des formateurs	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	
15. Planifier une révision à mi-parcours de l'impact de la formation	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	
16. Planifier des visites d'échange	Police	Groupe de référence, consultant local, IBCR	

TCHAD

Objectifs

- Élaboration des modules de formation initiale, continue et spécialisée qui seront introduits dans le curriculum de formation dans les écoles de la police nationale, gendarmerie et école nationale de formation judiciaire
- Formation des formateurs sur les différents modules précités

En matière de formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant, ce qui a été accompli

- Restitution de l'atelier de Lomé;
- Plaidoyer auprès des autorités pour leur engagement dans le processus de l'intégration des droits de l'enfant dans la formation des forces de sécurité;
- Négociation et signature d'un accord avec l'IBCR pour accompagner le gouvernement dans le processus;
- Consultation avec les différents acteurs de terrain à Ndjamena, Bongor, Kelo et Moundou;

- Organisation d'un atelier de cadrage;
- Élaboration et dissémination du rapport de la première mission de l'IBCR;
- La mise en place du Comité de pilotage par arrêté N20 114/PR/PM/MASSNF/SE/SG/DE/2013 du 10 octobre;
- La mise en place des Groupes Thématiques de Travail par arrêté N20 115/PR/PM/MASSNF/SE/SG/DE/2013 du 10 octobre;
- Organisation de trois ateliers de consultation avec les forces de sécurité, les travailleurs sociaux, la justice et les ONG qui œuvrent en faveur de l'enfance.

Les partenaires sont

- UNICEF
- Bureau International des Droits des Enfants (IBCR)
- Programme d'Appui à la Réforme des Forces de Sécurité Intérieures
- Programme d'Appui à la Justice au Tchad



La délégation tchadienne : Madame Motoyam Nanitom, Spécialiste en protection de l'enfant de l'UNICEF Tchad, Monsieur Boris Yoguerna Djasrangar, Directeur des études et de la programmation au Groupement des écoles de la gendarmerie nationale, le Commissaire de Police Djadingar Moïta Yelngar, Chef de la Brigade protection des mineurs, et Monsieur Taira Garandé, Directeur de l'école nationale de police.



Les délégations du Malawi et du Tchad lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

LES ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	QU'EST CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR FRANCHIR CETTE ÉTAPE?	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Restitution du rapport l'atelier de la Côte d'Ivoire	La délégation	UNICEF	Production du rapport par la délégation	Dans deux semaines	Finances Ressources Temps
Partage du rapport de l'atelier d'Abidjan dans les services publics et ONG impliqués dans le processus	La délégation	UNICEF	Multiplication des rapports	Une semaine après l'atelier	Disponibilité de la délégation
Désignation des membres du Comité de Pilotage et du Groupe Thématique de Travail	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MASSNF) Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Les ONG impliquées	UNICEF	Acte portant désignation desdits membres	Novembre-décembre	Volonté politique
Organisation de l'atelier stratégique	Groupe de travail et Chef de mission IBCR	UNICEF MASSNF	Respect de l'agenda de la 3 ^e mission de l'IBCR	Janvier 2014	Finances Matériel Ressources humaines
Atelier du développement de la trousse de formation	Groupe de travail et IBCR	UNICEF			
Finalisation de la trousse	Comité de pilotage	IBCR UNICEF			Financières et humaines
Planification des formations	Directions des différentes écoles concernées	IBCR UNICEF	Identification des formateurs		Matériel didactique Finances
Formation des formateurs	IBCR Comité de pilotage	UNICEF	Prise en charge des formateurs	12 jours par formation et par groupe de 30 personnes	Matériel didactique Finances Logistiques humaines
Intégration du module dans la formation initiale	Directions des différentes écoles concernées	IBCR UNICEF	Planification des formations Disponibilité du local et des apprenants		Matériel didactique Ressources humaines

Impact

Les filles et garçons vivent dans un environnement protecteur conformément aux standards internationaux.



Les délégations du Tchad, de la Guinée, du Sénégal, du Cameroun et de la Tunisie répondant aux questions provenant des autres délégations lors du deuxième jour de l'atelier.

TOGO

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Compte-rendu et rapport de l'Atelier d'Abidjan (rencontre)	Participants à l'atelier	Comité de pilotage Groupe de référence UNICEF Ministère de la Sécurité		18-22 novembre 2013	
2. Finalisation de la trousse de formation spécialisée et validation	Comité de pilotage Groupe de référence	IBCR UNICEF WAO Afrique Plan Togo	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échanges permanents avec le consultant ■ Atelier de validation 	Mars 2013	Financières Humaines
3. Expérimentation de la trousse de formation initiale/formation pilote (tester formateurs et trousse)	Écoles Formateurs	IBCR UNICEF WAO Afrique Plan Togo	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des personnes à former ■ Disponibilité des formateurs 	2 ^e trimestre 2014	Financières Humaines
4. Formation des formateurs spécialisés	Écoles Comité de pilotage	IBCR UNICEF WAO Afrique Groupe de référence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des personnes à former ■ Disponibilité des formateurs 	Avril-Mai 2014	Financières Humaines
5. Expérimentation de la trousse spécialisée	Écoles Formateurs	IBCR UNICEF WAO Afrique Plan Togo	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des personnes à former ■ Disponibilité des formateurs ■ Atelier de finalisation et de restitution 	Juillet-Août 2014	Financières Humaines
6. Adoption définitive des trousse	Écoles Comité de pilotage Groupe de référence	IBCR UNICEF WAO Afrique	Atelier de finalisation et de restitution	Août 2014	Financières Humaines
7. Mise en application du module dans les écoles	Écoles Comité de pilotage Groupe de référence	IBCR UNICEF WAO Afrique Plan Togo	Impression de toutes les trousse	4 ^e trimestre 2014	Financières Humaines
8. Plaidoyer pour la mise en place du Comité <i>ad hoc</i> de suivi	Écoles Comité de pilotage Groupe de référence	IBCR UNICEF WAO Afrique Plan Togo	Plan de plaidoyer	Novembre 2014	Financières Humaines



Les délégations du Togo et du Rwanda lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

TUNISIE

Objectifs

- Rendre les droits de l'enfant plus adaptés et plus accessibles aux différents acteurs et intervenants relevant de la Police et de la Garde nationale ;
- Renforcer les capacités des forces de la police et la Garde nationale afin d'améliorer et de perfectionner leur pratique professionnelle conformément au respect des droits de l'enfant.

Les réalisations en termes de formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant

- Création d'une brigade spécialisée dans la protection des mineurs en rang de sous-direction au sein du Ministère de l'Intérieur depuis 1991 ;
- Instituer des modules de formation en matière des droits de l'enfant (Code de protection de l'enfant promulgué en 1995, harmonisé avec la Convention relative aux droits de l'enfant) dans les différentes étapes de formation initiale, formation continue et formation spécialisée ;
- Attribuer une tutelle fonctionnelle à la juridiction de l'enfance sur la brigade spécialisée dans la protection des mineurs ;
- Confier la formation en matière de droits de l'enfant à des enseignants hautement qualifiés relevant du corps des forces de sécurité avec concours et l'appui des enseignants vacataires spécialisés tels que des juges, des psychologues, des professionnels du social, etc. ;
- Perfectionner la formation par l'appel à des experts nationaux et internationaux en la matière dans le cadre de journées d'étude, ateliers de travail et séminaires ;

- Renforcement des capacités de nos formateurs spécialisés dans les droits de l'enfant par la participation à des stages et séminaires de perfectionnement dans le cadre de la coopération bilatérale et avec les agences des Nations Unies ;
- La mise en place de plusieurs mesures spécifiques préservant les droits de l'enfant en conflit avec la loi dans toutes les phases du jugement, ainsi que les enfants victimes et les enfants témoins ;
- L'implication des spécialistes dans les domaines psychologique et social à toutes les étapes où les enfants se trouvent en contact avec les forces de sécurité et surtout dans le suivi des enfants en milieu ouvert.

Partenaires nationaux

- Ministère de la Justice
- Ministère des Affaires sociales
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- ONG nationales exerçant dans le domaine de la protection des droits des enfants

Partenaires internationaux :

- PNUD (bureau de Tunis)
- UNICEF (bureau de Tunis)
- HCDH (bureau de Tunis)
- L'Institut arabe des droits de l'Homme
- La Ligue des États arabes



Trois des quatre membres de la délégation tunisienne : Monsieur Lotfi lahdhili, Chef de projet sur la justice pour enfants à l'UNICEF Tunisie, ainsi que le Colonel Noureddine El Heni et le Colonel Raouf Mradeh de la police nationale tunisienne.



Deux des membres de la délégation tunisienne, soit le Colonel Raouf Mradeh et le Colonel Samir Tarhouni de la police nationale tunisienne.

ÉTAPES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CE QUI EST NÉCESSAIRE	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES NÉCESSAIRES
1. Création du Comité technique de coordination	Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Justice Ministère des Affaires sociales Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille ONG UNICEF	Note de service Coordination	30 jours (1 mois)	Les moyens de bord du Ministère de l'Intérieur
2. État des lieux	Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Justice Ministère des Affaires sociales Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille ONG UNICEF	Organisation d'un atelier de travail (30 participants)	90 jours (3 mois)	Appui de l'UNICEF et du BIDE
3. Trousse de perfectionnement	Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Justice Ministère des Affaires sociales Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille ONG UNICEF	Organisation d'un atelier de travail (30 participants)	120 jours (4 mois)	Appui de l'UNICEF et du BIDE
4. Élaboration des termes de référence pour l'amélioration et le perfectionnement du contenu de la formation (initiale, continue et spécialisée)	Ministère de l'Intérieur	Bureau d'experts	Choix et désignation de l'expert	300 jours (10 mois)	Appui de l'UNICEF et du BIDE
5. Amélioration des infrastructures et du matériel roulant	Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Justice	Bureau technique de génie civil et de logistique	365 jours (une année)	Appui de l'UNICEF

ZAMBIE

Objectif

Favoriser un partenariat stratégique entre les intervenants travaillant pour et avec les enfants et faciliter l'adoption de pratiques policières adaptées aux enfants dans la formation des forces de sécurité en Zambie.

Ce qui a été accompli en matière de formation policière adaptée aux enfants

- Manuel de formation sur l'administration de la justice des mineurs pour tous les intervenants du secteur de la justice pénale ;
- Incorporation de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant et de la justice des mineurs dans le cursus de formation de l'Institut National d'Administration Publique (NIPA) pour tous les étudiants cherchant à obtenir un diplôme ou un certificat en Poursuites, Droit, Droits de la personne et Travail social ;
- Unités spécialisées : aide aux victimes et unités de protection de l'enfant au sein de la Police ;
- Manuel de formation sur les droits de la personne mettant l'accent sur les droits des femmes et des enfants à l'attention des juges des tribunaux locaux ;
- Vérification législative de 29 lois relatives à l'enfance ;
- Adoption du Projet de Code de l'enfant (adaptation de la CDE, ACRWC et autres traités internationaux) ;

- Création de forums locaux sur la justice des mineurs dans 45 des 104 districts en Zambie sous l'hospice du pouvoir judiciaire, regroupant des acteurs de la police, des prisons, de la protection sociale, l'éducation, la santé et les sociétés civiles ;
- Création de Chapitres de District sur l'accès à la justice.

Partenaires

1. Gouvernement de la République de Zambie

- Pouvoir judiciaire (ainsi que l'Association des Femmes Juges et le Secrétariat du Forum national sur la justice des mineurs)
- Police (Unité d'aide aux victimes, Unité de protection de l'enfant et Normes juridiques et Poursuites)
- Prisons
- Protection Sociale
- Commission de lutte contre les drogues
- Commission des droits de la personne
- Éducation (orientation professionnelle)
- Commission zambienne pour le développement du droit
- Ministère de la Justice (ainsi que le Secrétariat pour l'accès à la justice et la gouvernance)
- Immigration et Bureau du commissaire aux réfugiés

2. Société civile

- Association zambienne pour l'éducation civique
- Fondation pour la protection de l'enfant (Child Care Foundation)
- Prisons Care and Counselling Association (PRISCA)
- Association des jeunes femmes chrétiennes
- Clinique nationale d'aide juridique pour les femmes
- Child Helpline – Zambie

3. Partenaires extérieurs

- UNICEF
- Save the Children
- UNODC
- OIT
- Plan International
- UE

4. Ce qu'il faut faire dès maintenant:

- 4.1 Informer les institutions
- 4.2 Développer et faire circuler une note-concept aux partenaires concernés
- 4.3 Réunions stratégiques des partenaires
- 4.4 Formation du Comité technique (avec termes de référence et Plan d'Action)
- 4.5 Former un Comité de pilotage au plus haut niveau pour soutenir la volonté politique
- 4.6 Développement des termes de référence pour la cartographie
- 4.7 Consultant pour la cartographie
- 4.8 Diffusion de la cartographie
- 4.9 Élaboration de la trousse de formation par les intervenants
- 4.10 Mise à l'essai des trousse
- 4.11 Validation de la trousse de formation
- 4.12 Sélection des formateurs
- 4.13 Formation des formateurs
- 4.14 Formation pilote
- 4.15 Évaluation
- 4.16 Mise en œuvre



La délégation de la Zambie : Monsieur Joseph Wayi Simuchembu, Coordonnateur national de l'unité de protection de l'enfant au sein des services de police nationale, Madame Ngosa Kaloto, Spécialiste en protection de l'enfant de l'UNICEF Zambie, Monsieur Tonny Khunga, Adjoint Commissaire aux prisons par intérim au sein du programme de détention et de réhabilitation des prisons zambiennes.



Les délégations du Mali et de la Zambie lors d'un atelier de travail permettant de comparer les plans d'actions nationaux respectifs lors de la dernière journée de l'atelier.

	ÉTAPES	RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES	DE QUOI AVONS-NOUS BESOIN	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES
1	Informers les institutions	Délégués	Prisons, UNICEF et la Police	Solliciter des réunions	Novembre 2013	Compte-rendu de l'atelier et plan d'action
2	Note-concept	Délégués	Prisons, UNICEF et la Police, Save the Children	Un engagement	Décembre 2013	Personnel
3	Réunion stratégique des partenaires	Délégués IBCR	Instituts de formation, Police, Prisons, Protection sociale	Un lieu	Janvier 2014	Présentation Power Point – 5 diapositive
4	Formation du Comité technique	Délégués, Secrétaire Permanent, Inspecteur General	Instituts de formation, Police, Prisons, Protection sociale	Lettres de nomination, Plan d'action, termes de référence	Février 2014	Personnel
5	Formation du Comité de pilotage pour assurer une surveillance	Délégués, Secrétaire Permanent, Inspecteur General	Ministère des affaires intérieures, Save the Children et l'UNICEF	Coordination et termes de référence type	Mars 2014	Personnel
6	Développement des termes de référence pour la cartographie	Comité technique	Prisons, Police, UNICEF et Save the Children	Coordination, Venue	Mars 2014	Personnel
7	Validation des termes de référence	Comité technique	Tous	Atelier	Avril 2014	Fonds, ébauche des termes de référence
8	Consultant pour la cartographie	UNICEF, IBCR, Comité technique	Tous	Contrat	Juin 2014	Fonds
9	Diffusion du rapport de cartographie	Comité technique et IBCR	Tous	Atelier	Juillet 2014	Fonds, Rapport de cartographie
10	Élaboration des trousse de formation par les intervenants	Comité technique et IBCR	Formateurs, Comité technique	Atelier	Août 2014	Fonds, Manuel de référence
11	Mise à l'essai des trousse	Formateurs, IBCR	Tous	Atelier	Septembre 2014	Fonds, Trousse de formation
12	Validation des trousse de formation	UNICEF, IBCR	Tous	Atelier	Octobre 2014	Fonds, Trousse de formation
13	Sélection de formateurs	Comité technique et IBCR	Tous	Liste des étudiants/ atelier	Novembre 2014	Critères de sélection, Questionnaire
14	Formation des formateurs	IBCR, Comité technique	Tous	Atelier	Octobre 2014	Fonds, Trousse de formation
15	Formation pilote	Formateurs, Comité technique	Police, Prisons/NIPA	Un engagement	Novembre 2014	Manuel, ouvrages de référence, fonds
16	Évaluation	Consultant	Établissements de formation	Termes de référence, Consultant	Décembre 2014	Fonds, Consultant
17	Mise en œuvre	Instituts de formation	Tous	Un engagement	Janvier 2015	Fonds, tous les outils de formation



Les délégations du Niger, des Comores, du Burkina Faso, du Bénin et de la Mauritanie répondant aux questions provenant des autres délégations lors du troisième jour de l'atelier.

ANNEXE 1 – Profils nationaux

	ANGOLA		BÉNIN		BURUNDI		CAMEROUN		COMORES		CÔTE D'IVOIRE		GAMBIE		GHANA	
Langues officielles ¹	Portugais		Français		Kirundi – Français		Anglais – Français		Arabe – Français		Français		Anglais		Anglais	
Population totale 2012	19 618 000		9 100 000		8 575 000		20 030 000		754 000		20 153 000		1 776 000		24 966 000	
Nombre total de personnes âgées de moins de 18 ans	10 399 000		4 568 000		3 812 000		9 420 000		366 000		9 539 000		897 000		11 174 000	
Index de Développement Humain UNDP, sur un total de 187 pays, 2011	29x		166		75		15		83x		168		53		135	
Enregistrement des naissances (%) 2005-2011 ²	4.1		1.3		-1.4		0.8		-0.8		-0.6		0.9		2.5	
PIB par habitant, taux de croissance annuel moyen (%) 1990-2011 ³	59		45		11		52		28		51		57		52	
Pourcentage de la population urbanisée 2011	51		56		50		52		61		55		58		64	
Espérance de vie à la naissance (années) 2011	96		68		86		79		59		81		58		52	
Taux de mortalité infantile (moins d'un an) (en milliers) 2011	158		106		139		127		79		115		101		78	
Taux de mortalité (moins de cinq ans) (en milliers), 2011	8		20		10		11		33		17		23		34	
Rang de mortalité des moins de cinq ans (sur un total de 196 pays) 2011	450		350		800		690		280		400		360		350	
Ratio de mortalité maternelle (sur 100 000), ajusté 2010	39		53		31		31		67		53		56		68	
Ratio de mortalité maternelle	12x		15x		11x		11x		25x		17x		10		13	
Risque de décès maternel sur la vie entière 1 sur : X, 2010	60		84		83		95		91		91		92		91	
Enfants ayant un poids insuffisant à la naissance (%) 2007-2011 ⁴	38		68		71		52		97		68		85		80	
Nombre d'orphelins (toutes causes)	Urban		Rural		Urban		Rural		Urban		Rural		Urban		Rural	
Population utilisant des sources améliorées d'eau potable (%) 2010	60		84		83		95		91		91		92		91	
Population utilisant des systèmes d'assainissement améliorés (%) 2010	Urban		Rural		Urban		Rural		Urban		Rural		Urban		Rural	
Taux net de scolarisation à l'école primaire (%) 2008-2011	85		19		49		58		50		36		70		19	
Taux net de scolarisation à l'école secondaire (%) 2007-2010	Garçon		Fille		Garçon		Fille		Garçon		Fille		Garçon		Fille	
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) (%) 2007-2011	93		78		-		-		-		67		68		84	
Taux d'alphabétisation des adultes (%) 2007-2011	12		11		18		-		-		-		-		51	
	80		66		78		89		86		72		72		82	
	70		42		67		71		75		56		50		67	

	ANGOLA		BÉNIN		BURUNDI		CAMEROUN		COMORES		CÔTE D'IVOIRE		GAMBIE		GHANA	
	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File
Travail des enfants (5-14 ans) (%) 2002-2011 ⁵	22x	25x	47	45	26	27	31	30	26x	28x	36	34	21	18	34	34
Mariage des enfants (mariés à 18 ans) (%) 2002-2011	-	34	8	3	20	3	36	11	-	-	35	8	36	7	21	5
Mutilations génitales féminines/excision des femmes (a) 2002-2011 ⁶	-	13	13	1	-	1	1	1	-	-	36	36	76	76	4	4
Mutilations génitales féminines/excision des filles (b) 2002-2011 ⁷	-	2	2	2	-	-	1	1	-	-	9	9	42y	42y	0y	0y
Justification de la violence conjugale (%) 2002-2011 ⁸	Homme -	Femme -	Homme -	Femme -	Homme -	Femme -	Homme -	Femme 56	Homme -	Femme -	Homme -	Femme 65	Homme -	Femme 75	Homme 26y	Femme 44
Discipline imposée par la violence (%) 2005-2010	Garçon -	File -	Garçon -	File -	Garçon -	File -	Garçon 93	File 93	Garçon -	File -	Garçon 91	File 91	Garçon 90	File 91	Garçon 94	File 94
Pourcentage des enfants entre 2-14 ans qui ont expérimenté une forme de discipline par la violence																
Pourcentage des ménages consommant du sel iodé 2007-2011 ⁹	45	86	98	86	49x	82x	84x	21	32x	29	34x	34x	34x	34x	34x	34x
Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour 2006-2011 ¹⁰	54x	47x	81	47x	81	47x	81	47x	81	47x	81	47x	81	47x	81	47x

	GUINÉE		LIBYE		MALAWI		MALI		MAURITANIE		NIGER		RWANDA	
	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File	Garçon	File
Langues officielles ¹	Français		Arabe – Anglais		Anglais – Chichewi		Français – Bambara		Hassaniya – Arabe		Français		Français – Anglais – Kinyerwanda	
Population totale 2012	10 222 000		6 423 000		15 381 000		15 840 000		3 542 000		16 069 000		10 943 000	
Nombre total de personnes âgées de moins de 18 ans	5 045 000		2 293 000		8 11 000		8 525 000		1 635 000		8 922 000		5 352 000	
Index de Développement Humain UNDP, sur un total de 187 pays, 2011	178		64		-		182		155		186		-	
Enregistrement des naissances (%) 2005-2011 ²	43		-		-		-		56		32y		63	
PIB par habitant, taux de croissance annuel moyen (%) 1990-2011 ³	2.9		-		1.3		2.1		1.3		-0.2		2.3	
Pourcentage de la population urbanisée 2011	35		78		16		35		41		18		19	
Espérance de vie à la naissance (années) 2011	54		75		54		51		59		55		55	
Taux de mortalité infantile (moins d'un an) (en milliers) 2011	79		13		53		98		76		66		38	
Taux de mortalité (moins de cinq ans) (en milliers), 2011	126		16		83		176		112		125		54	
Rank de mortalité des moins de cinq ans (sur un total de 196 pays) 2011	12		107		31		3		18		13		51	

	GUINÉE		LIBYE		MALAWI		MALI		MAURITANIE		NIGER		RWANDA	
Ratio de mortalité maternelle (sur 100 000), ajusté 2010	610		58		460		540		510		590		340	
Ratio de mortalité maternelle	30		620		36		28		44		23		54	
Risque de décès maternel sur la vie entière 1 sur : X, 2010	12x		-		13x		19x		34		27x		7	
Enfants ayant un poids insuffisant à la naissance (%) 2007-2011 ⁴														
Nombre d'orphelins (toutes causes)														
Population utilisant des sources améliorées d'eau potable (%) 2010	Urban 90	Rural 65	Urban -	Rural -	Urban 95	Rural 80	Urban 87	Rural 51	Urban 52	Rural 48	Urban 100	Rural 39	Urban 76	Rural 63
Population utilisant des systèmes d'assainissement améliorés (%) 2010	Urban 32	Rural 11	Urban 97	Rural 96	Urban 49	Rural 51	Urban 35	Rural 14	Urban 51	Rural 9	Urban 34	Rural 4	Urban 52	Rural 56
Taux net de scolarisation à l'école primaire (%) 2008-2011	Garçon 83	Fille 70	Garçon -	Fille -	Garçon -	Fille -	Garçon 71	Fille 61	Garçon 73	Fille 76	Garçon 64	Fille 52	Garçon -	Fille -
Taux net de scolarisation à l'école secondaire (%) 2007-2010	36	22	-	-	28	27	35	24	-	-	13	8	-	-
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) (%) 2007-2011	70	57	100	100	87	87	56	34	71	65	52x	23x	77	78
Taux d'alphabétisation des adultes (%) 2007-2011	41	89			75		31		58		29x		71	
Travail des enfants (5-14 ans) (%) 2002-2011 ⁵	Garçon 26	Fille 24	Garçon -	Fille -	Garçon 25	Fille 26	Garçon 22	Fille 21	Garçon 18	Fille 15	Garçon 43	Fille 43	Garçon 27	Fille 30
Mariage des enfants (mariés à 18 ans) (%) 2002-2011	63		-	-	-	-	55		35		75		8	
Mariage des enfants (à 15 ans)	20		-	-	-	-	15		15		36		1	
Mutilations génitales féminines/excision des femmes (a) 2002-2011 ⁶	96		-	-	-	-	89		72		2		-	
Mutilations génitales féminines/excision des filles (b) 2002-2011 ⁷	57		-	-	-	-	75		66		1		-	
Justification de la violence conjugale (%) 2002-2011 ⁸	Homme -	Femme 86	Homme -	Femme -	Homme 13	Femme 13	Homme -	Femme 87	Homme -	Femme -	Homme -	Femme 70	Homme 25	Femme 56
Discipline imposée par la violence (%) 2005-2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage des enfants entre 2-14 ans qui ont expérimenté une forme de discipline par la violence														
Pourcentage des ménages consommant du sel iodé 2007-2011 ⁹	41		-	-	50		79x		23		32		99	
Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour 2006-2011 ¹⁰	43		-	-	74x		50		23		44		63	

	SÉNÉGAL		SOUDAN		SWAZILAND		TCHAD		TOGO		TUNISIE		ZAMBIE	
	Français	Arabe – Anglais	Arabe – Anglais	Anglais	Français – Arabe	Français	Arabe – Français – Berbère	Bemba – Nyanja						
Langues officielles ¹	12 768 000	34 318 000	–	1 203 000	–	6 155 000	10 594 000	13 475 000						
Population totale 2012	6 425 000	–	548 000	5 992 000	2 831 000	3 001 000	7 169 000							
Nombre total de personnes âgées de moins de 18 ans	154	171	–	184	–	–	–							
Index de Développement Humain UNDP, sur un total de 187 pays, 2011	75	59	50	16	78	–	14							
Enregistrement des naissances (%) 2005-2011 ²	1.1	–	1.8	3.1	-0.1	3.3	0.8							
PIB par habitant, taux de croissance annuel moyen (%) 1990-2011 ³	43	33	21	22	38	66	39							
Pourcentage de la population urbanisée 2011	59	–	49	–	57	75	49							
Espérance de vie à la naissance (années) 2011	47	57	69	–	73	14	53							
Taux de mortalité infantile (moins d'un an) (en milliers) 2011	65	86	104	169	110	16	83							
Taux de mortalité (moins de cinq ans) (en milliers), 2011	45	29	21	4	19	107	31							
Rang de mortalité des moins de cinq ans (sur un total de 196 pays) 2011	370	730	320	–	300	56	440							
Ratio de mortalité maternelle (sur 100 000), ajusté 2010	54	–	95	15	80	860	37							
Ratio de mortalité maternelle	19	–	9	20	11	5x	11							
Risque de décès maternel sur la vie entière 1 sur : X, 2010														
Enfants ayant un poids insuffisant à la naissance (%) 2007-2011 ⁴														
Nombre d'orphelins (toutes causes)														
Population utilisant des sources améliorées d'eau potable (%) 2010	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural
Population utilisant des systèmes d'assainissement améliorés (%) 2010	93	56	–	65	70	44	89	40	99	–	96	–	87	46
Taux net de scolarisation à l'école primaire (%) 2008-2011	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural
Taux net de scolarisation à l'école secondaire (%) 2007-2010	70	39	–	64	30	6	26	3	96	–	–	–	57	43
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) (%) 2007-2011	Garçon	76	80	Garçon	86	85	–	–	–	–	–	–	91	94
Taux d'alphabétisation des adultes (%) 2007-2011	–	–	–	29	37	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Travail des enfants (5-14 ans) (%) 2002-2011 ⁵	74	56	–	92	53	41	88	75	98	96	82	67	71	–
Marriage des enfants (mariés à 18 ans) (%) 2002-2011	50	–	–	87	–	57	78	–	78	–	–	–	–	–
	Garçon	18y	16y	Garçon	8	7	Garçon	25	28	29	42yyy	40y	42	–

	SÉNÉGAL		SOUDAN		SWAZILAND		TCHAD		TOGO		TUNISIE		ZAMBIE	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Mariage des enfants (à 15 ans)	12	7	1	29	6	9								
Mutilations génitales féminines/excision des femmes (a) 2002-201 ¹⁶	26	88	-	44	4	1								
Mutilations génitales féminines/excision des filles (b) 2002-201 ¹⁷	13y	37y	-	18	0	-								
Justification de la violence conjugale (%) 2002-201 ¹⁸	25	60	23y	28	-	62								
Discipline imposée par la violence (%) 2005-2010	-	-	90	88	94	84								
Pourcentage des enfants entre 2-14 ans qui ont expérimenté une forme de discipline par la violence	47	10	52	54	32	97x								
Pourcentage des ménages consommant du sel iodé 2007-201 ¹⁹	34x	-	41	62x	39	1								
Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour 2006-2011 ¹⁰														

1. L'information présentée provient des sources suivantes: (1) The State of the World's Children 2013 – UNICEF; (2) Human Development Report 2013 – United Nations Development Programme; (3) The World Fact Book publications – Languages; (4) UN Data - World Statistics PocketBook.
2. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales. Les données Y diffèrent de la définition standard ou ne se rapportent qu'à une partie du pays. Si elles tombent dans la période de référence, ces données sont incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.
3. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales.
4. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales. Les estimations pour les années antérieures à 2000 ne sont pas affichées.
5. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales. Les données Y diffèrent de la définition standard ou ne se rapportent qu'à une partie du pays. Si elles tombent dans la période de référence notée, ces données sont incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.
6. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales. Les données Y diffèrent de la définition standard ou ne se rapportent qu'à une partie du pays. Si elles tombent dans la période de référence notée, ces données sont incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.
7. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs des moyennes régionales et internationales. Les données Y diffèrent de la définition standard ou ne se rapportent qu'à une partie du pays. Si elles tombent dans la période de référence notée, ces données sont incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.
8. Ces données diffèrent de la définition standard ou ne se rapportent qu'à une partie du pays. Si elles tombent dans la période de référence notée, ces données sont incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.
9. Les données X se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales, à l'exception des données de 2005-2006 concernant l'Inde. Les estimations pour les années antérieures à 2000 ne sont pas affichées.
10. Ces données se rapportent à des années ou périodes autres que celles spécifiées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans les calculs de moyennes régionales et internationales.

Indice UNDP : l'Indice de Développement Humain (IDH) est une mesure sommaire du développement humain d'un pays.

Enregistrement des naissances : pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui étaient enregistrés au moment du sondage. Le numérateur de cet indicateur inclut les enfants dont le certificat de naissance a été vu par l'intervieweur ou dont la mère ou le gardien affirme que la naissance a été enregistrée.

PIB par habitant : le Produit Intérieur Brut (PIB) est la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidents, majorée des taxes (subventions en moins) non incluses dans l'évaluation des produits. Le PIB par habitant est le Produit Intérieur Brut divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année. La croissance est calculée à partir du PIB à prix constants en devise locale.

Pourcentage de la population urbanisée : pourcentage de la population vivant dans des centres urbains tels que définis par la définition nationale utilisée dans le plus récent recensement de la population.

Taux d'espérance de vie à la naissance : le nombre d'années que vivrait un enfant nouveau-né s'il était exposé aux risques de mortalité qui prévalent dans son groupe de population au moment de sa naissance. **Taux de mortalité infantile :** probabilité de décès entre la naissance et son premier anniversaire exactement, exprimée en unités pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité des moins de 5 ans : probabilité de décès entre la naissance et son cinquième anniversaire exactement, pour 1 000 naissances vivantes.

Rang de mortalité des moins de 5 ans : classement des pays et territoires par ordre décroissant de leur taux estimé de mortalité des enfants des moins de cinq ans en 2011 (USMR), un indicateur vital du bien-être des enfants.

Ratio de mortalité maternelle : nombre de décès chez les femmes dus à des causes liées à la grossesse, pour 100 000 naissances vivantes durant la même période.

Risque de décès maternel sur la vie entière : le risque de décès maternel sur la vie entière tient compte à la fois de la probabilité de tomber enceinte et de la probabilité de mourir des suites de cette grossesse, cumulées pendant toutes les années où une femme est en âge de procréer.

Enfants ayant un poids insuffisant à la naissance : enfants pesant moins de 2 500 grammes.

Nombre d'orphelins (toutes causes confondues) : enfants qui ont perdu un ou deux parents, toutes causes confondues.

Population utilisant des sources améliorées d'eau potable : pourcentage de la population ayant accès à une des sources suivantes en tant que source d'eau potable principale : approvisionnement en eau courante à domicile, sur le terrain, dans la cour, ou dans la cour du voisin ; fontaine publique ou borne-fontaine ; puits à tubes ou forage ; puits protégés ; source naturelle protégée ; eau de pluie ; eau embouteillée ainsi qu'une autre source nommée préalablement en tant que source secondaire.

Population utilisant des installations d'assainissement améliorées : pourcentage de la population utilisant l'une des installations d'assainissement suivantes, non-partagées avec d'autres ménages : latrine à chasse d'eau mécanique ou manuelle raccordée à un système d'égouts à canalisations, fosse septique, ou latrine à fosse ; latrine à fosse améliorée ventilée ; latrine à fosse couverte ; toilette à compostage. **Taux net de scolarisation à l'école primaire :** nombre d'enfants inscrits à l'école primaire ayant l'âge officiel d'aller à l'école primaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel d'aller à l'école primaire.

Taux net de scolarisation à l'école secondaire : nombre d'enfants inscrits à l'école secondaire ayant l'âge officiel de fréquenter l'école officielle du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de fréquenter l'école secondaire.

Taux d'alphabétisation des jeunes : nombre de personnes alphabétisées âgées de 15 à 24 ans, exprimé en pourcentage du total de la population dans ce groupe d'âge.

Taux d'alphabétisation des adultes : nombre de personnes alphabétisées âgées de plus de 15 ans, exprimé en pourcentage du total de la population dans ce groupe d'âge.

Travail des enfants : pourcentage des enfants âgés entre 5 et 14 ans impliqués dans un travail au moment du sondage. Un enfant est considéré impliqué dans un travail sous les conditions suivantes : (a) enfants de 5 à 11 ans qui, durant la semaine précédant le sondage, ont accompli au moins 14 heures d'activité économique ou au moins 28 heures de travaux domestiques.

Mariage des enfants : pourcentage des femmes entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et pourcentage des femmes entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans.

Mutilations génitales féminines/excision : (a) Femmes – le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans qui ont été mutilées/coupées. (b) Filles – le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans ayant au moins une fille mutilée/coupée. (c) Filles – le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans ayant au moins une fille mutilée/coupée. La mutilation/coupe génitale féminine implique la coupe ou l'altération des organes génitaux féminins pour des raisons sociales. Généralement, il y a trois types de mutilation/coupe génitale féminine : clitoridectomie, excision et infibulation. La clitoridectomie est l'enlèvement du prépuce avec ou sans excision de tout ou une partie du clitoris. L'excision est l'enlèvement du prépuce et du clitoris avec tout ou une partie du labia minora. L'infibulation est la forme la plus sévère et consiste en l'enlèvement de tout ou une partie des organes génitaux externes, suivie des deux côtés de la labia minora joints ensemble à l'aide de fils, d'épines ou d'autre matériel pour rétrécir l'entrée du vagin.

Justification de femmes battues : Pourcentage de femmes et d'hommes entre 15 et 49 ans qui considéraient qu'il est justifié qu'un mari frappe ou batte sa femme pour au moins une de ces raisons : si sa femme brûle un repas, argumente avec lui, sort

(a) Femmes – le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans qui ont été mutilées/excisées.

La mutilation/coupe génitale féminine implique la coupe ou l'altération des organes génitaux féminins pour des raisons sociales. Généralement, il y a trois types de mutilation/coupe génitale féminine : clitoridectomie, excision et infibulation. La clitoridectomie est l'enlèvement du prépuce avec ou sans excision de tout ou une partie du clitoris. L'excision est l'enlèvement du prépuce et du clitoris avec tout ou une partie du labia minora. L'infibulation est la forme la plus sévère et consiste en l'enlèvement de tout ou une partie des organes génitaux externes, suivie des deux côtés de la labia minora joints ensemble à l'aide de fils, d'épines ou d'autre matériel pour rétrécir l'entrée du vagin.

Justification de la violence conjugale : pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui considéraient qu'un mari est en droit de frapper ou de battre sa femme dans au moins l'un des cas suivants ; si sa femme brûle le repas, se dispute avec lui, sort sans le lui dire, néglige les enfants ou refuse d'avoir des relations sexuelles.

Discipline imposée par la violence : pourcentage d'enfants âgés de 2 à 14 ans à qui l'on impose la discipline par la violence (agression psychologique et/ou châtements corporels).

Consommation de sel iodé : pourcentage des ménages qui consomment une quantité adéquate de sel iodé (15 parties par millions ou plus).

Population en-dessous du seuil international de pauvreté de 1,25 dollar É-U par jour : pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar É-U par jour aux prix de 2005, ajusté en fonction de la parité de pouvoir d'achat. **Le nouveau seuil de pauvreté tient compte des révisions des taux de change de parité du pouvoir d'achat effectuées sur la base des résultats du PCI 2005.** Les révisions révèlent que le coût de la vie est plus élevé dans le monde en développement qu'on ne l'avait estimé. En conséquence de ces révisions, les taux de pauvreté d'un pays ne peuvent être comparés aux taux de pauvreté rapportés dans les éditions précédentes. Pour plus d'information sur la définition, la méthodologie et les sources des données présentées, consulter : <<http://www.banquemondiale.org>>.

ANNEXE 2 – Comparaison législative

	ANGOLA	BÉNIN	BURUNDI	CAMEROUN	COMORES	CÔTE D'IVOIRE	GAMBIE	GHANA
ÂGE MINIMAL POUR L'EXERCICE DES DROITS								
Responsabilité criminelle ou absence de celle-ci	Responsabilité criminelle entière à 16 ans, que le gouvernement veut faire passer à 14 ans. Les contrevenants juvéniles de 12 à 16 ans répondent de leurs actes devant la cour des mineurs	13 ans	15 ans	0-10 ans: irresponsabilité pleine 10-14 ans: responsabilité avec mesures spéciales 12-14 ans: mandat de détention en cas d'assassinat et de meurtre 14-18 ans: responsabilité avec excuse de minorité	13 ans	10-13 ans: excuse absolutive de minorité 13-16 ans: excuse atténuante de minorité 16-18 ans: excuse atténuante de minorité, mais en cas de crime, ils sont justiciables de la cour d'assises des mineurs	12 ans	12 ans
Droit au mariage	16 ans	18 ans, ou 16 ans avec l'autorisation des parents pour les filles	21 ans pour les garçons, 18 ans pour les filles, mais le gouverneur peut autoriser des mariages plus tôt	21 ans: majorité civile 15 ans pour les filles, 18 ans pour les garçons après consentement des parents Sur dispense accordée par le président de la République, un mariage peut être célébré avant cet âge.	18 ans, mais le manque de mise en application du Code de la famille fait en sorte que les tribunaux religieux s'occupent de la plupart des mariages: en moyenne 14-15 ans	18 ans révolus pour la fille et 21 ans révolus pour le garçon En-dessous de ces âges, il faut une autorisation parentale	Existence de mariages précoces et de mariages forcés, mais l'âge légal est de 18 ans	18 ans
Consentement à l'activité sexuelle	16 ans pour les filles, 17 ans pour les garçons	16 ans	18 ans	Pas de disposition	14 ans	15 ans	18 ans	16 ans
Recrutement dans les forces armées	18 ans pour le recrutement volontaire, 20 ans pour le service militaire obligatoire	18 ans	18 ans	17 ans	18 ans	18-25 ans: gendarmerie 18-35 ans: police	18 ans	18 ans
Droit au travail	14 ans (Code du travail), mais la nouvelle Constitution interdit le travail des enfants en âge d'aller à l'école	14 ans	16 ans, avec dérogation possible à partir de 12 ans	14 ans	15 ans	14 ans, sauf pour les travaux dangereux (18 ans)	16 ans	15 ans
Droit à l'éducation	Obligatoire jusqu'à 11 ans	Obligatoire pour l'enseignement primaire	Obligatoire de 7 à 12 ans	L'éducation primaire publique est gratuite mais n'est pas obligatoire	Obligatoire jusqu'à 12 ans	Pas obligatoire	Éducation primaire obligatoire	Obligatoire jusqu'à 15 ans

	ANGOLA	BÉNIN	BURUNDI	CAMEROUN	COMORES	CÔTE D'IVOIRE	GAMBIE	GHANA
CADRE JURIDIQUE								
Prévalence du droit international sur le droit national dans la Constitution ?	Oui, après ratification (selon la Constitution)	Oui	Oui, selon l'article 19 de la Constitution	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence de dispositions spécifiques protégeant le mineur dans le Code de procédure criminelle ?	Loi sur la justice pour mineurs et tribunaux pour mineurs, mais obstacles à la mise en œuvre	Tribunaux pour mineurs et session de cour d'assises pour mineurs	Tout le chapitre VIII du Code pénal	Oui, mais nombre insuffisant de juges et de tribunaux pour mineurs	Oui	Oui, par l'existence d'une juridiction spéciale pour les mineurs valorisant une approche fondée sur la réhabilitation	Oui, il existe un système juridique spécifique aux enfants	Oui, loi sur la protection pénale des mineurs
Infractions/crimes commis contre les mineurs considérés comme étant des circonstances aggravantes ?	Oui	Oui	Oui, toutes les infractions	Oui		Oui, notamment pour les atteintes à la moralité publique, prostitution, outrage public à la pudeur, viol, inceste sur un mineur	Oui	
Existence d'un Code de l'enfant ?	Oui	Projet d'un Code de l'enfant (2012)	Projet de Code	Non	Non, mais il existe le Code de la famille	Non	Code de l'enfant de 2005	Code de l'enfant
Quel est le statut du Code, le cas échéant ?		En étude au Parlement	Loi				Adopté et mis en œuvre	
Quelles sont les étapes nécessaires à la pleine entrée en vigueur du Code, le cas échéant ?		Vote, promulgation et publication au Journal officiel	Conseil des ministres, Parlement, promulgation	Vote par le Parlement, promulgation par le président de la République et publication au Journal officiel				
Reconnaissance du droit coutumier dans le droit national : lequel prévaut ?	Droit coutumier très présent, mais le droit national prévaut. La Constitution prohibe la mise en œuvre du droit coutumier lorsque cela viole les droits humains et la dignité	Le Code des personnes et de la famille invalide la Coutume de Dahomey	Oui, en matière de succession	Oui. Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier en cas de conflit	Droit coutumier et droit islamique. Le manque de mise en œuvre des dispositions du Code de la famille permet aux tribunaux religieux de prendre une grande place	Non, la loi actuelle exclut l'application de la loi coutumière	Oui, droit coutumier et charia (cours Cadi).	Le droit positif a préséance sur le droit coutumier
Quels sont les champs de compétence du droit coutumier, le cas échéant ?	La résolution de conflit, particulièrement en ce qui concerne les affaires familiales	N/A	Niveau local, surtout en matière de successions	Droits des personnes ou statut des personnes	Statut personnel et successions		Statut personnel et successions	Infractions mineurs, successions et mariages
Reconnaissance de la compétence des acteurs informels (ex : chefs traditionnels) dans les affaires criminelles	Non	N/A	Non	Non		Reconnaissance des chefs traditionnels communautaires comme autorités auxiliaires par décret		

	GUINÉE	LIBYE	MALAWI	MALI	MAURITANIE	NIGER	RWANDA
ÂGE MINIMAL POUR L'EXERCICE DES DROITS							
Responsabilité criminelle ou absence de celle-ci	15 ans (avec excuse atténuante de minorité)	14 ans	10 ans, sauf pour les infractions d'ordre sexuel pour lesquelles l'âge est de 12 ans	13 ans	7 ans	13 ans	12 ans
Droit au mariage	18 ans	18 ans	18 ans, ou 16 ans avec consentement de la famille, mais les mariages plus précoces ne sont pas explicitement interdits	18 ans, selon le Code des personnes et de la famille Moins de 18 ans avec consentement des parents, tuteurs ou chef de la circonscription administrative	18 ans, mais les femmes peuvent se marier avant cet âge avec l'accord d'un juge	17 ans pour le garçon et 15 ans pour la fille.	18 ans, mais existence de mariages précoces et de mariages forcés
Consentement à l'activité sexuelle	15 ans	18 ans	16 ans	18 ans	16 ans, mais tout acte contraire à la morale islamique est illégal.	Pas de consentement.	18 ans
Recrutement dans les forces armées	18 ans (pour le service militaire volontaire)	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans, mais le ministre de la Défense peut abaisser l'âge à 16 ans	18 ans	18 ans, mais la loi est peu appliquée
Droit au travail	16 ans	15 ans, si le travail n'est pas nuisible pour la santé du mineur	14 ans	14 ans	16 ans, mais manque de clarté/cohérence dans les lois	Âge minimum : 14 ans (à l'exception de travaux qui mettent la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant en péril, pour lesquels l'âge minimum requis est de 18 ans)	16 ans
Droit à l'éducation	16 ans	Éducation obligatoire de 6 à 15 ans	Pas obligatoire	Obligatoire jusqu'à 16 ans	Obligatoire de 6 à 14 ans	Obligatoire jusqu'en classe de 3e au collège	Obligatoire jusqu'à 13 ans



	GUINÉE	LIBYE	MALAWI	MALI	MAURITANIE	NIGER	RWANDA
CADRE JURIDIQUE							
Prévalence du droit international sur le droit national dans la Constitution ?	Oui	Une nouvelle Constitution est en cours d'élaboration	Non, système dualiste	Oui	Oui	Oui	Oui, mais doit être publiée dans la gazette officielle
Existence de dispositions spécifiques protégeant le mineur dans le Code de procédure pénale ?	Oui, le Code de l'enfant a préséance, advenant des dispositions contradictoires avec le Code de procédure pénale, et propose des renvois	Oui	Oui, loi sur la protection de l'enfant et la justice juvénile (Child Care, Protection and Justice Law)	Non, mais existence de lois spécifiques: loi portant la minorité pénale et institution de juridictions pour mineurs et Code de protection de l'enfant	Code justice juvénile mais pas de tribunaux spécialisés	Oui, tribunaux spécialisés, mais insuffisance du nombre de ces tribunaux	Existence de tribunaux pour mineurs, mais lacunes dans la mise en œuvre
Infractions/crimes commis contre les mineurs considérés comme étant des circonstances aggravantes ?	Oui, particulièrement toutes les infractions qui touchent à l'intégrité physique et morale de l'enfant	Non	Oui	Incitation à la débauche, incitation à la mendicité, incitation à la prostitution, enrôlement forcé dans des groupes armés, séquestration, viol, attentat à la pudeur		Oui, particulièrement les infractions à caractère sexuel, la violence, négligence ou l'abandon	
Existence d'un Code de l'enfant ?	Oui	Non	Loi sur la protection de l'enfant et la justice juvénile	Code de protection de l'enfant	Non, mais Code de justice juvénile	Non	Non, mais il existe une loi sur les droits et la protection des enfants
Quel est le statut du Code, le cas échéant ?	N/A	N/A		En vigueur			En vigueur
Quelles sont les étapes nécessaires à la pleine entrée en vigueur du Code, le cas échéant ?	N/A	N/A	Développer des lignes directrices, sensibilisation, traduction et formation	Déjà promulgué et exécutoire	Mise en place d'un Comité pour la révision du Code pénal pour enfants		
Reconnaissance du droit coutumier dans le droit national : lequel prévaut ?	Non, mais la coutume étant source de droit, le droit coutumier est reconnu dans les différentes pratiques	Oui, le droit coutumier est reconnu dans certaines parties de la Libye	Oui, les tribunaux appliquent la coutume et le droit religieux dans certains domaines	Oui, le droit national prévaut	Le droit national prévaut	Oui, mais pas en matière pénale. Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier	Assemblées gacaca
Quels sont les champs de compétence du droit coutumier, le cas échéant ?	Pas d'information disponible. Cependant, les systèmes tribaux ne s'occupent normalement pas des questions relatives à l'enfant		Questions locales dans communautés traditionnelles, mariages et successions	Droit de la famille et successions, propriété foncière	Charia pour statut personnel et les délits et crimes reconnus par la charia	Questions civiles	Pour les questions pénales ayant trait au génocide, sauf pour crimes graves
Reconnaissance de la compétence des acteurs informels (ex: chefs traditionnels) dans les affaires criminelles	Reconnaissance de certains d'entre eux, advenant le cas où ils sont agréés par les autorités	Oui, parfois, selon les circonstances	Oui	Non		Non	Oui, avec les assemblées gacaca, composées des membres de la communauté locale au sens large

SÉNÉGAL		SOUDAN		SWAZILAND		TCHAD		TOGO		TUNISIE		ZAMBIE			
ÂGE MINIMAL POUR L'EXERCICE DES DROITS															
Responsabilité criminelle ou absence de celle-ci		À partir de 13 ans, mais peines plus clémentes que pour les majeurs		12 ans selon la nouvelle loi fédérale portant sur l'enfant (Federal Child Act of 2010), mais il y a des classifications distinctes pour les enfants âgés de 0 à 7 ans et de 7 à 12 ans		12 ans		13 ans		14 ans		8 ans			
Droit au mariage		18 ans (garçons) 16 ans (filles), mais avec une autorisation parentale		10 ans, tel que le prévoit le droit de la famille		Le consentement de la famille est requis jusqu'à 21 ans. Avec celui-ci, les garçons à partir de 18 ans et les filles à partir de 16 ans peuvent se marier		15 ans pour la fille et 17 ans pour le garçon		18 ans		18 ans. Avant cet âge, une autorisation judiciaire est nécessaire		21 ans, sauf si consentement des parents (mais les tribunaux coutumiers permettent dans les faits le mariage dès la puberté)	
Consentement à l'activité sexuelle		16 ans		Le consentement d'une fille de moins de 18 ans n'est pas considéré valide (à l'exception des filles mariées). Toutefois, la pratique actuelle est de toujours considérer valide le consentement d'une fille de plus de 13 ans.		16 ans		14 pour les filles, car le Code pénal ne condamne que le mariage coutumier consommé sur une mineure de moins de 13 ans (article 277).		20 ans		16 ans			
Recrutement dans les forces armées		18 ans (pour le service militaire volontaire) 18 à 23 ans (pour le service de conscription sélectif)		18 ans dans toutes les législations nationales		18 ans		18 ans		18 ans avec une autorisation parentale, et 20 ans de façon obligatoire		Interdiction de recrutement avant l'âge « apparent » de 18 ans, sauf avec consentement des parents ou d'une autorité communale (si l'enfant n'a pas de famille)			
Droit au travail		15 ans		14 ans		15 ans, sauf pour les travaux dangereux (18 ans)		14 ans minimum, mais peut respecté		15 ans		16 ans à l'exception du travail dans une entreprise familiale et du travail léger industriel et agricole, à condition que le travail ne soit pas dangereux et qu'il n'interfère pas avec l'éducation		15 ans sauf si l'inscription en classe a été résiliée par les parents ou par l'institution	
Droit à l'éducation		Obligatoire de 6 à 16 ans		L'éducation primaire obligatoire est un droit selon la Constitution de 2005		Éducation primaire gratuite		Obligatoire de 6 à 15 ans		Obligatoire de 6 à 15 ans		Éducation obligatoire jusqu'à 16 ans.		Pas obligatoire (en 2002)	

	SÉNÉGAL	SOUDAN	SWAZILAND	TCHAD	TOGO	TUNISIE	ZAMBIE
CADRE JURIDIQUE							
Prévalence du droit international sur le droit national dans la Constitution?	Oui	Oui, en ce qui concerne les droits des enfants	Non: c'est un système dualiste; et les Conventions doivent donc être intégrées dans le droit national	Oui, dès que publié dans la Gazette officielle	Oui	Non, pas selon la nouvelle Constitution de 2013	Non
Existence de dispositions spécifiques protégeant le mineur dans le Code de procédure criminelle?	Oui, tribunaux pour mineurs avec paliers d'appel: 11 tribunaux sur 14 régions existantes, garde à vue dans un local pour mineurs et audition assistée	Oui, mais pas obligatoire	Chambres pour enfants aux tribunaux de 1 ^{er} et 2 ^e instance. Les auditions d'enfants ne sont pas publiques	Loi n° 07/PR/99 du 6 avril 1999 sur la procédure pour la poursuite des enfants de 13 à 18 ans	Oui, un tribunal pour enfants. Le Code de l'enfant a préséance advenant contradiction avec celui-ci	Oui, les infractions commises par un mineur ne peuvent être rendues publiques et peuvent être effacées du casier judiciaire	Oui, pour les infractions à caractère sexuel, l'abandon d'enfant et la violence contre les enfants
Infractions/crimes commis contre les mineurs considérés comme étant des circonstances aggravantes?	Oui	Oui	Oui, surtout dans les cas d'abus sexuel	Oui	Oui	Oui	Oui, pour les infractions à caractère sexuel, l'abandon d'enfant et la violence contre les enfants
Existence d'un Code de l'enfant	Non, mais un Code de l'enfant doit être adopté prochainement	Oui, la Loi nationale sur l'enfant de 2010	Non	Projet de Code de protection de l'enfant (en 2009)	Oui, depuis 2007	Oui, le Code de protection de l'enfant de 1995	Projet de loi
Quel est le statut du Code, le cas échéant?		En vigueur		Non encore adopté par le Parlement des ministres		En vigueur	
Quelles sont les étapes nécessaires à la pleine entrée en vigueur du Code, le cas échéant?		Décrets d'exécution et POS		Adoption, promulgation par le président de la République, publication au Journal officiel de la République, décret d'application		N/A	Adoption par le Parlement
Reconnaissance du droit coutumier dans le droit national: lequel prévaut?	Le droit formel aura normalement préséance sur le droit coutumier	Oui, tel que prévu par le Code pénal de 1991. Le droit tribal n'a pas préséance sur le droit national	Système duel	Oui, mais le droit coutumier peut être écarté lorsqu'il est contraire à l'ordre public	Non	N/A	Oui, mais le droit positif a préséance
Quels sont les champs de compétence du droit coutumier, le cas échéant?	Garde d'enfants, divorce, mariage, peine de mort et adultère (qui mène à la confusion dans les cas d'abus sexuels)	Grandement reconnue dans les cas de meurtres et pratiques de réconciliation, par exemple dans des cas de viols de filles âgées de plus de 13 ans.	Les chefs traditionnels jouent un rôle en matière de justice réparatrice et de déviation	Applicable dans les communautés locales où il est reconnu	Aucune compétence	N/A	Successions, affaires civiles qui sont de nature traditionnelle
Reconnaissance de la compétence des acteurs informels (ex: chefs traditionnels) dans les affaires criminelles	Non			Oui. La compétence des chefs traditionnels est sollicitée dans les affaires criminelles, notamment le paiement des dommages et intérêts et l'arrangement à l'amiable entre les deux parties pour faciliter l'affaire pénale ou les mesures alternatives pour l'enfant auteur du crime	Non	N/A	Aucune juridiction

ANNEXE 3 – État des ratifications des Conventions et Traités internationaux relatifs à la promotion et la protection des droits de l'enfant en Afrique

	ANGOLA	BÉNIN	BURUNDI	CAMEROUN	COMORES	CÔTE D'IVOIRE	GAMBIE	GHANA
CDE	R • 05.12.1990	R • 03.08.1990	R • 19.10.1990	R • 11.01.1993	R • 22.06.1993	R • 04.02.1991	R • 08.08.1990	R • 05.02.1990
PO-CDECA	A • 11.10.2007	R • 31.01.2005	R • 24.06.2008	S • 05.10.2001	Aucune action	R • 12.03.2012	S • 21.12.2000	S • 24.09.2003
PO-CDEPE	A • 24.03.2005	R • 31.01.2005	A • 06.11.2007	S • 05.10.2001	A • 23.02.2007	A • 19.09.2011	R • 08.04.2010	S • 24.09.2003
PO-CDEPC	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
CEDR	Aucune action	R • 30.11.2001	R • 27.10.1977	R • 24.06.1971	R • 27.09.2004	A • 04.01.1973	A • 29.12.1978	R • 08.09.1966
PIDCP	A • 10.01.1992	A • 12.03.1992	A • 09.05.1990	A • 27.06.1984	S • 25.09.2008	A • 26.03.1992	A • 22.03.1979	R • 07.09.2000
PIDCPP-01	A • 10.01.1992	A • 12.03.1992	Aucune action	A • 27.06.1984	Aucune action	A • 05.03.1997	A • 09.06.1988	R • 07.09.2000
PIDCPP-02	Aucune action	A • 05.07.2012	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
PIDESC	A • 10.01.1992	A • 12.03.1992	A • 09.05.1990	A • 27.06.1984	S • 25.09.2008	A • 26.03.1992	A • 29.12.1978	R • 07.09.2000
CEDEF	A • 17.09.1986	R • 12.03.1992	R • 08.01.1992	A • 23.08.1994	A • 31.10.1994	R • 18.12.1995	R • 16.04.1993	R • 02.01.1986
PO-CEDEF	A • 01.11.2007	S • 25.05.2000	S • 13.11.2001	A • 07.01.2005	Aucune action	A • 20.01.2012	Aucune action	R • 03.02.2011
CCT	Aucune action	A • 12.03.1992	A • 18.02.1993	A • 19.12.1986	S • 22.09.2000	A • 18.12.1995	S • 23.10.1985	R • 07.09.2000
PO-CCT	Aucune action	R • 20.09.2006	Aucune action	S • 15.12.2009	Aucune action	Aucune action	Aucune action	S • 06.11.2006
CIDTM	Aucune action	S • 15.09.2005	Aucune action	S • 15.12.2009	S • 22.09.2000	Aucune action	Aucune action	R • 07.09.2000
CDPH	Aucune action	R • 05.07.2012	S • 26.04.2007	S • 01.10.2008	S • 26.09.2007	S • 07.06.2007	Aucune action	R • 31.07.2012
CSR	A • 23.06.1981	D • 04.04.1962	A • 19.07.1963	D • 23.10.1961	Aucune action	D • 08.12.1961	D • 07.09.1966	A • 18.03.1963
PSR	A • 23.06.1981	A • 06.07.1970	A • 15.03.1971	A • 19.09.1967	Aucune action	A • 16.02.1970	A • 29.09.1967	A • 30.10.1968
Réduction d'apatridie	Aucune action	A • 08.12.2011	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
CIPPDF	Aucune action	S • 19.03.2010	S • 06.02.2007	S • 06.02.2007	S • 06.02.2007	Aucune action	Aucune action	S • 06.02.2007
Répression traite et prostitution	Aucune action	S • 25.09.2003	Aucune action	A • 19.02.1982	Aucune action	A • 02.11.1999	Aucune action	S • 24.09.2003
Protocole de Palerme	Aucune action	R • 30.08.2004	R • 24.05.2012	R • 06.02.2006	Aucune action	A • 25.10.2012	R • 05.05.2003	A • 21.08.2012
Adoption internationale	Aucune action	Aucune action	A • 15.10.1998	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
Enlèvement international d'enfants	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
Consentement au mariage	Aucune action	A • 19.10.1965	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 18.12.1995	Aucune action	Aucune action
OIT-138	A • 13.06.2001	R • 11.06.2001	R • 19.07.2000	R • 13.08.2001	R • 17.03.2004	R • 07.02.2003	R • 04.09.2000	R • 06.06.2011
OIT-182	R • 13.06.2001	R • 06.11.2001	R • 11.06.2002	R • 05.06.2002	R • 17.03.2004	R • 07.02.2003	R • 03.07.2001	R • 13.06.2000
Discrimination en éducation	Aucune action	AC • 09.07.1963	Aucune action	Aucune action	Aucune action	R • 24.11.1999	Aucune action	Aucune action
Statut de Rome	S • 07.10.1998	R • 22.01.2002	R • 21.09.2004	S • 17.07.1998	R • 18.08.2006	S • 30.11.1998	R • 28.06.2002	R • 20.12.1999
Protocole de Genève I	A • 20.09.1984	A • 28.05.1986	A • 10.06.1993	A • 16.03.1984	A • 21.11.1985	R • 20.09.1989	A • 12.01.1989	R • 28.02.1978
Protocole de Genève II	Aucune action	A • 28.05.1986	A • 10.06.1993	A • 16.03.1984	A • 21.11.1985	R • 20.09.1989	A • 12.01.1989	R • 28.02.1978
Protocole armes à feu	Aucune action	R • 30.08.2004	A • 24.05.2012	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
Traité d'Ottawa	R • 05.07.2002	R • 25.09.1998	R • 22.10.2003	R • 19.09.2002	A • 19.09.2002	R • 30.06.2000	R • 23.09.2002	R • 30.06.2000
CASM	S • 03.12.2008	S • 03.12.2008	R • 25.09.2009	R • 12.07.2012	R • 28.07.2010	R • 12.03.2012	S • 03.12.2008	R • 03.02.2011
Charte africaine	A • 11.04.1992	R • 17.04.1997	R • 28.06.2004	R • 05.09.1997	R • 18.03.2004	R • 01.03.2002	A • 14.12.2000	R • 10.06.2005

	GUINÉE	LIBYE	MALAWI	MALI	MAURITANIE	NIGER	RWANDA
CDE	A • 13.07.1990	A • 15.04.1993	A • 02.01.1991	R • 20.09.1990	R • 16.05.1991	R • 30.09.1990	R • 24.01.1991
PO-CDECA	Aucune action [ij]	A • 29.10.2004	R • 21.09.2010	R • 16.05.2002	Aucune action	A • 13.03.2012	A • 24.01.1991
PO-CDEPE	A • 16.11.2011	A • 18.06.2004	R • 07.10.2009	A • 16.05.2002	A • 23.04.2007	R • 26.10.2004	A • 23.04.2002
PO-CDEPC	Aucune action	Aucune action	Aucune action	S • 28.02.2012	Aucune action	Aucune action	Aucune action
CEDR	R • 14.03.1977	A • 03.07.1968	A • 11.06.1996	A • 16.07.1974	R • 13.12.1988	R • 27.04.1967	A • 16.04.1975
PIDCP	R • 24.01.1978	A • 15.05.1970	A • 22.12.1993	A • 16.07.1974	A • 17.11.2004	A • 07.03.1986	A • 16.04.1975
PIDCPP-01	R • 17.06.1993	A • 16.05.1989	A • 11.06.1996	A • 24.10.2001	Aucune action	A • 07.03.1986	Aucune action
PIDCPP-02	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 15.12.2008
PIDESC	R • 24.01.1978	A • 15.05.1970	A • 22.12.1993	A • 16.07.1974	A • 17.11.2004	A • 07.03.1986	A • 16.04.1975
CEDEF	R • 09.08.1982	A • 16.05.1989	A • 12.03.1987	R • 10.09.1985	A • 10.05.2001	A • 08.10.1999	R • 02.03.1981
PO-CEDEF	Aucune action	A • 18.06.2004	S • 07.09.2000	A • 05.12.2000	Aucune action	A • 30.09.2004	A • 15.12.2008
CCT	R • 10.10.1989	A • 16.05.1989	A • 11.06.1996	A • 26.02.1999	A • 17.11.2004	A • 05.10.1998	A • 15.12.2008
PO-CCT	S • 16.09.2005	Aucune action	Aucune action	R • 12.05.2005	R • 03.10.2012	Aucune action	Aucune action
CIDTM	A • 07.09.2000	A • 18.06.2004	Aucune action	A • 05.06.2003	A • 22.01.2007	A • 18.03.2009	A • 15.12.2008
CDPH	R • 08.02.2008	S • 01.05.2008	R • 27.08.2009	R • 07.04.2008	A • 03.04.2012	R • 24.06.2008	A • 15.12.2008
CSR	D • 28.12.1965	Aucune action	A • 10.12.1987	D • 02.02.1973	A • 05.05.1987	D • 25.08.1961	A • 03.01.1980
PSR	A • 16.05.1968	Aucune action	A • 10.12.1987	A • 02.02.1973	A • 05.05.1987	A • 02.02.1970	A • 03.01.1980
Réduction d'apatridie	Aucune action	A • 16.05.1989	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 17.06.1985	A • 04.10.2006
CIPPDF	Aucune action	Aucune action	Aucune action	R • 01.07.2009	R • 03.10.2012	S • 06.02.2007	Aucune action
Répression traite et prostitution	A • 26.04.1962	A • 03.12.1956	A • 13.10.1965	A • 23.12.1964	A • 06.06.1986	A • 10.06.1977	A • 26.09.2003
Protocole de Palerme	A • 09.11.2004	R • 24.09.2004	A • 17.03.2005	R • 12.04.2002	A • 22.07.2005	R • 30.09.2004	R • 26.09.2003
Adoption internationale	A • 21.10.2003	Aucune action	Aucune action	A • 02.05.2006	Aucune action	Aucune action	A • 28.03.2012
Enlèvement international d'enfants	A • 07.11.2011	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
Consentement au mariage	R • 24.01.1978	A • 06.09.2005	Aucune action	A • 19.08.1964	Aucune action	A • 01.12.1964	A • 26.09.2003
OIT-138	R • 06.06.2003	R • 19.06.1975	R • 19.11.1999	R • 11.03.2002	R • 03.12.2001	R • 04.12.1978	R • 15.04.1981
OIT-182	R • 06.06.2003	R • 04.10.2000	R • 19.11.1999	R • 14.07.2000	R • 03.12.2001	R • 04.12.1978	R • 23.05.2000
Discrimination en éducation	AC • 11.12.1964	R • 09.01.1973	Aucune action	R • 07.12.2007	Aucune action	AC • 16.07.1968	AC • 28.12.2000
Statut de Rome	R • 14.07.2003	Aucune action	R • 19.09.2002	R • 16.08.2000	Aucune action	R • 11.04.2002	Aucune action
Protocole de Genève I	A • 11.07.1984	R • 07.06.1978	A • 07.10.1991	A • 08.02.1989	A • 14.03.1980	R • 21.04.1964	A • 19.11.1984
Protocole de Genève II	A • 11.07.1984	A • 07.06.1978	A • 07.10.1991	A • 08.02.1989	A • 14.03.1980	R • 21.04.1964	A • 19.11.1984
Protocole armes à feu	Aucune action	R • 18.06.2004	A • 17.03.2005	R • 03.05.2002	A • 22.07.2005	Aucune action	A • 04.10.2006
Traité d'Ottawa	R • 08.10.1998	Aucune action	R • 13.08.1998	R • 02.06.1998	R • 21.07.2000	R • 23.03.1999	R • 08.06.2000
CASM	S • 03.12.2008	Aucune action	R • 07.10.2009	R • 30.06.2010	R • 01.02.2012	R • 02.06.2009	S • 03.12.2008
Charte africaine	R • 27.05.1999	R • 23.09.2000	R • 16.09.1999	R • 03.06.1998	A • 21.09.2005	R • 11.12.1996	R • 11.05.2001

	SÉNÉGAL	SOUDAN	SWAZILAND	TCHAD	TOGO	TUNISIE	ZAMBIE
CDE	R • 31.07.1990	R • 03.08.1990	R • 07.09.1995	R • 02.10.1990	R • 01.08.1990	R • 30.01.1992	R • 06.12.1991
PO-CDECA	R • 31.07.1990	R • 26.07.2005	A • 24.09.2012	R • 28.08.2002	R • 28.11.2005	R • 02.01.2003	S • 29.09.2008
PO-CDEPE	R • 05.11.2003	A • 02.11.2004	A • 24.09.2012	R • 28.08.2002	R • 02.07.2004	R • 13.09.2002	S • 29.09.2008
PO-CDEPC	S • 1.10.2012	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
CEDR	R • 19.04.1972	A • 21.03.1977	A • 07.04.1969	A • 17.08.1977	A • 01.09.1972	R • 13.01.1967	R • 04.02.1972
PIDCP	R • 13.02.1978	A • 21.03.1977	A • 26.03.2004	A • 09.06.1995	A • 24.05.1984	R • 18.03.1969	A • 10.04.1984
PIDCPP-01	R • 13.02.1978	Aucune action	Aucune action	A • 09.06.1995	A • 30.03.1988	A • 29.06.2011	A • 10.04.1984
PIDCPP-02	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
PIDESC	R • 13.02.1978	A • 18.03.1986	A • 26.03.2004	A • 09.06.1995	A • 24.05.1984	R • 18.03.1969	A • 10.04.1984
CEDEF	R • 05.02.1985	Aucune action	A • 26.03.2004	A • 09.06.1995	A • 26.09.1983	R • 20.09.1985	R • 21.06.1985
PO-CEDEF	R • 26.05.2000	Aucune action	Aucune action	S • 26.09.2012	Aucune action	A • 23.09.2008	S • 29.09.2008
CCT	R • 21.08.1986	S • 04.06.1986	A • 26.03.2004	A • 09.06.1995	R • 18.11.1987	A • 23.09.1988	A • 07.10.1998
PO-CCT	R • 18.10.2006	Aucune action	Aucune action	S • 24.09.2012	R • 20.07.2010	A 18.06.2004 29.06.2011	S • 27.09.2010
CIDTM	A • 09.06.1999	Aucune action	Aucune action	S • 24.09.2012	S • 15.11.2001	Aucune action	Aucune action
CDPH	R • 07.09.2010	R • 24.04.2009	R • 24.09.2012	S • 24.09.2012	R • 01.03.2011	R • 02.04.2008	R • 01.02.2010
CSR	D • 02.05.1963	A • 22.02.1974	A • 14.02.2000	A • 19.08.1981	D • 27.02.1962	D • 24.10.1957	D • 24.09.1969
PSR	A • 03.10.1967	A • 23.05.1974	A • 28.01.1969	A • 19.08.1981	A • 01.12.1969	A • 16.10.1968	A • 24.09.1969
Réduction d'apatridie	A • 21.09.2005	Aucune action	A • 16.11.1999	A • 12.08.1999	Aucune action	A • 12.05.2000	Aucune action
CIPPDF	R • 11.12.2008	Aucune action	S • 25.09.2007	S • 06.02.2007	S • 27.10.2010	A • 29.06.2011	R • 04.04.2011
Répression traite et prostitution	A • 19.07.1979	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 14.03.1990	Aucune action	Aucune action
Protocole de Palerme	R • 27.10.2003	Aucune action	R • 24.09.2012	A • 18.08.2009	R • 08.05.2009	R • 14.07.2003	A • 24.04.2005
Adoption internationale	A • 24.08.2011	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 12.10.2009	Aucune action	Aucune action
Enlèvement international d'enfants	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action
Consentement au mariage	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	Aucune action	A • 24.01.1968	Aucune action
OIT-138	R • 15.12.1999	R • 07.03.2003	R • 23.10.2002	R • 21.03.2005	R • 16.03.1984	R • 19.10.1995	R • 09.02.1976
OIT-182	R • 01.06.2000	R • 07.03.2003	R • 23.10.2002	R • 06.11.2000	R • 19.09.2000	R • 28.02.2000	R • 10.12.2001
Discrimination en éducation	R • 25.09.1967	Aucune action	AC • 08.10.1970	Aucune action	R • 03.04.2012	R • 29.08.1969	Aucune action
Statut de Rome	R • 02.02.1999	S • 08.09.2000	Aucune action	R • 01.11.2006	Aucune action	R • 26.06.2011	R • 13.11.2002
Protocole de Genève I	R • 07.05.1985	A • 07.03.2006	A • 02.11.1995	A • 17.01.1997	R • 21.06.1984	R • 09.08.1979	A • 04.05.1995
Protocole de Genève II	R • 07.05.1985	A • 13.07.2006	A • 02.11.1995	A • 17.01.1997	R • 21.06.1984	R • 09.08.1979	A • 04.05.1995
Protocole armes à feu	R • 07.04.2006	Aucune action	A • 24.09.2012	Aucune action	A • 17.07.2012	R • 10.04.2008	A • 24.04.2005
Traité d'Ottawa	R • 24.09.1998	R • 13.10.2003	R • 22.12.1998	R • 06.05.1999	R • 09.03.2000	R • 09.07.1999	R • 23.02.2001
CASM	R • 03.08.2011	Aucune action	A • 13.09.2011	S • 03.12.2008	R • 22.06.2012	R • 28.09.2010	R • 12.08.2009
Charte africaine	R • 29.09.1998	R • 30.07.2005	S • 29.06.1992	R • 30.03.2000	R • 05.05.1998	S • 16.06.1995	R • 02.12.2008

FORME COURTE	NOM COMPLET
CDE	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT
PO-CDE-CA	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT L'IMPLICATION D'ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS
PO-CDE-PE	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT LA VENTE D'ENFANTS, LA PROSTITUTION DES ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE METTANT EN SCÈNE DES ENFANTS
PO-CDE-PC	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS
CEDR	CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE
PIDCP	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
PIDCP-P01	PROTOCOLE OPTIONNEL SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
PIDCP-P02	DEUXIÈME PROTOCOLE OPTIONNEL SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, VISANT À ABOLIR LA PEINE DE MORT
PIDESC	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS
CEDEF	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
PO-CEDEF	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
CCT	CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS
PO-CCT	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS
CIDTM	CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DE LEUR FAMILLE
CDPH	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
CSR	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS
PSR	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS
Réduction d'apatrie	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE
CIPPDF	CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
Répression traite et prostitution	CONVENTION POUR LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET DE L'EXPLOITATION DE LA PROSTITUTION D'AUTRUI
Protocole de Palerme	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE VISANT À PRÉVENIR, RÉPRIMER ET PUNIR LA TRAITE DES PERSONNES, EN PARTICULIER DES FEMMES ET DES ENFANTS
Adoption internationale	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE
Enlèvement international d'enfants	CONVENTION SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS
Consentement au mariage	CONVENTION SUR LE CONSENTEMENT AU MARIAGE, L'ÂGE MINIMUM DU MARIAGE ET L'ENREGISTREMENT DES MARIAGES
OIT-138	CONVENTION SUR L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI ET AU TRAVAIL
OIT-182	CONVENTION SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS
Discrimination en éducation	CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT (UNESCO)
Statut de Rome	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
Protocole de Genève I	PROTOCOLE ADDITIONNEL (I) AUX CONVENTIONS DE GENÈVE, RELATIF À LA PROTECTION DES VICTIMES DE CONFLITS ARMÉS INTERNATIONAUX
Protocole de Genève II	PROTOCOLE ADDITIONNEL (II) AUX CONVENTIONS DE GENÈVE, RELATIF À LA PROTECTION DES VICTIMES DE CONFLITS ARMÉS NON INTERNATIONAUX
Protocole armes à feu	PROTOCOL AGAINST THE ILLICIT MANUFACTURING OF AND TRAFFICKING IN FIREARMS, THEIR PARTS AND COMPONENTS AND AMMUNITION, SUPPLEMENTING THE UN CONVENTION AGAINST TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME
Traité d'Ottawa	CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION
CASM	CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS
Charte africaine	CHARTER AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT
R	Ratification
A	Accession
AC	Acceptation
D	Succession
S	Signature
N/A	Non applicable

Déclarations et réserves faites à la Convention relative aux droits de l'enfant

Au moment de la ratification, les pays suivants ont fait des déclarations interprétatives ou réserves :

Le Gouvernement de la **République du Mali** déclare, compte tenu du Code de la Parenté du Mali, que l'article 16 de la Convention n'a pas lieu de s'appliquer.

En signant cette importante Convention, la **République islamique de Mauritanie** formule des réserves à l'égard des articles ou dispositions susceptibles d'aller à l'encontre des croyances et des valeurs de l'Islam, religion du Peuple et de l'État.

La Convention relative aux droits de l'enfant est la base qui permettra de garantir les droits de l'enfant ; considérant le caractère progressif de la reconnaissance de certains droits sociaux, économiques et culturels, conformément à l'article 4 de ladite Convention, le **Gouvernement du Royaume du Swaziland** s'engage à respecter le droit de l'enfant à l'enseignement primaire gratuit dans toute la mesure des ressources dont il dispose et compte sur la coopération de la communauté internationale pour s'acquitter pleinement et dès que possible de cet engagement.

Le **Gouvernement de la République tunisienne** déclare que le préambule ainsi que les dispositions de la Convention, notamment l'article 6, ne seront pas interprétées comme faisant obstacle à l'application de la législation tunisienne relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

ANNEXE 4 – Questionnaire général pré-atelier

Avant de venir à Abidjan, chaque délégation devait remplir ce questionnaire, avec l'aide du bureau pays de l'UNICEF. Toutes les données ont été validées par les délégations lors de l'atelier. Les questions de 1 à 11 du présent questionnaire concernent la situation des enfants en contact avec le système de police/gendarmerie. Les questions 12 à 19 concernent le contexte de prise en charge et de détention des enfants en contact avec le système de police. Les questions 20 à 50 concernent la formation des policiers et gendarmes. Les questions 51 à 61 concernent le processus lié à l'intégration des compétences-clefs ainsi que les défis et les attentes relatives à l'atelier.

RÉPONSES	QUESTIONS		
	1. Quelles sont les situations les plus fréquentes impliquant un enfant lors desquelles les forces de sécurité sont appelées à intervenir ? Pourquoi ?	2. Quels sont les crimes les plus fréquemment commis par les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	3. Quels sont les délits les plus fréquemment commis par les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.
Angola	La violence familiale, les abus sexuels, les infractions physiques et morales. Les forces de police interviennent, car ce sujet est protégé par notre cadre juridique.	Vol, vol à main armée (agression physique).	Vol, vol à main armée, agression physique et psychologique.
Bénin	Traite, abandon de grossesse (262 en 2013), contestation de paternité (95 en 2013), déscolarisation (58 en 2013), fugue et errance (430 en 2013), disparition d'enfants (521 en 2013), conflit de garde d'enfant (396 en 2013).	Viol, coups et blessures (54 en 2013), meurtre.	Vol (13 en 2011, 26 en 2012, 12 en 2013, selon les rapports de l'Office central de protection des mineurs).
Burundi	Il y a deux situations: 1. les enfants en conflit avec la loi. Les forces de sécurité interviennent parce que ces enfants ont besoin d'un avenir meilleur en respectant le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et surtout pour éviter des représailles; 2. le cas des enfants victimes et surtout des violences sexuelles, parce que ces enfants peuvent désespérer de leur avenir, et surtout poursuivre les présumés auteurs.	Viol, vol qualifié, infanticide.	Vol simple et coups et blessures volontaires.
Cameroun	Vagabondage, vol, bagarre, prostitution, meurtre d'enfants, traite d'enfants, drogue.	Les infractions les plus fréquemment reprochées aux enfants suspects sont le vol, la consommation de drogues, les coups et blessures volontaires et le viol (difficile de déterminer le pourcentage à cause du manque de statistiques fiables disponibles).	Vagabondage, vol simple, bagarre, prostitution, blessures simples, conduite de véhicule automobile sans permis de conduire.
Comores	Agression sexuelle.	Agression sexuelle (65%), vol aggravé (30%) et tentative de meurtre (5%).	Coups et blessures volontaires (60%), banditisme (30%) et alcoolisme (10%).
Côte d'Ivoire	Nous rencontrons des cas de traite d'enfants pour lesquels nous sommes amenés à intervenir dans les corridors (forces de sécurité déjà sensibilisées). Il y a les cas de maltraitance et d'exploitation (sexuelle ou économique) dans les bars sur dénonciation. Mais le plus souvent, ce sont des cas de vols mineurs (vol à l'étalage). Il faut rapidement intervenir pour éviter que les droits des enfants ne soient bafoués par des personnes non formées à cet effet.	– En 2012: viol = 6; homicide involontaire = 2; attentat à la pudeur = 2. – En 2013: viol = 5; attentat à la pudeur = 1. (Source: SDLTED1, uniquement pour la zone d'Abidjan)	– En 2012: vol (à l'étalage) = 25. – En 2013: vol (à l'étalage) = 30; coups et blessures = 2; escroquerie = 2. (Source: SDLTED1, uniquement pour la zone d'Abidjan)
Gambie	Lorsque les enfants entrent en conflit avec la loi, surtout lorsqu'ils sont impliqués dans des crimes contre la propriété ou contre les personnes.	Les bagarres, agressions, vols et abus de drogues sont les crimes les plus fréquemment commis par les enfants.	Voir question 2.
Ghana	Les situations les plus fréquentes pour lesquelles la police est appelée à intervenir sont les cas de corruption de mineurs, de négligence des enfants par les parents et de violations graves de l'enfant, d'abandon d'enfants, de relations charnelles contre nature, d'inceste et de vol.	Vol.	Vol.
Guinée	Vol (portables, à l'étalage), violences sexuelles, violences physiques.	Meurtre, viol.	Vol simple, association de malfaiteurs, consommation et vente de chanvre indien, coups et blessures volontaires.
Libye	Dans les cas d'enfants victimes et contrevenants.	Vol, dommages matériels et violence physique.	Vol.
Malawi	Une intervention est fréquemment requise lorsqu'un enfant entre en conflit avec la loi et lorsqu'un enfant devient victime.	Le vol est le crime le plus fréquemment commis par les enfants. Les enfants sont également utilisés dans la commission de crimes tels que le cambriolage, l'introduction par effraction dans un domicile et l'introduction par effraction dans un bâtiment avec dessein criminel. Selon les données de 2010, ce sont les infractions liées aux difficultés économiques qui sont les plus communes (64%), et on estime qu'elles représentent 3 200 cas sur les 5 000 cas impliquant des enfants en conflit avec la loi.	Vol et effraction. Selon les données de 2010, les infractions les plus communes sont celles qui sont liées aux difficultés économiques (64%), et on estime que celles-ci représentent 3 200 cas sur les 5 000 cas impliquant des enfants en conflit avec la loi.
Mali	La disparition, le viol, le trafic, la mendicité, le vagabondage, l'infanticide, le vol, les conflits.	Suicide, viol, coups mortels et complicité dans ces crimes.	Vagabondage, vol, recel de vol, consommation de stupéfiants.

	1. Quelles sont les situations les plus fréquentes impliquant un enfant lors desquelles les forces de sécurité sont appelées à intervenir ? Pourquoi ?	2. Quels sont les crimes les plus fréquemment commis par les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	3. Quels sont les délits les plus fréquemment commis par les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.
Mauritanie	Les coups et blessures volontaires avec arme blanche en raison de la grande disponibilité des armes blanches ; viennent ensuite les infractions liées au vol en raison de la pauvreté et de l'utilisation des mineurs par des délinquants professionnels ; les cas de viol : des cas de viol en famille en raison de la promiscuité et des cas de viol hors de la famille en raison de l'absence d'un encadrement familial adéquat.	Les crimes les plus fréquents sont des cas d'homicide. En 2012, il y a eu au total 38 cas d'homicide en Mauritanie, dont 11 commis par des mineurs, soit 29 % ; on relève par ailleurs 10 cas d'infanticide en 2012.	Coups et blessures volontaires avec arme blanche en raison de la grande disponibilité des armes blanches ; infractions liées au vol en raison de la pauvreté et de l'utilisation des mineurs par des délinquants professionnels.
Niger	Enfants égarés, enfants suspectés d'infraction (vol d'argent, de téléphones portables, de bétail, de volaille, consommation de stupéfiants, coups et blessures volontaires, infraction routière, viol, infanticide, avortement), enfants victimes (maltraitance, viol et autres abus sexuels, traite, travaux forcés), enfants faisant l'objet de plaintes ou de dénonciations, enfants impliqués dans des raffles, des manifestations publiques dans la rue, enfants appréhendés suite à l'irruption des FDS dans des lieux publics pour des opérations courantes de maintien de l'ordre ou pour une intervention ponctuelle sur appel d'un résident. D'autres fois, bien que cela soit rare, l'enfant se présente aux FDS pour leur soumettre un problème vécu.	Coups et blessures volontaires, infanticide, avortement, viol.	Vol d'argent, de téléphones portables, de bétail, de volaille, infraction routière, atteintes à la propriété (vol et tentative de vol), consommation de stupéfiants.
Rwanda	Les forces de sécurité interviennent dans des cas impliquant des enfants lorsqu'ils sont en conflit avec la loi.	La plupart des crimes commis sont le viol/abus sexuels, homicide et infanticide (Ministère de la Justice : « La situation des mineurs en conflit avec la loi au Rwanda, Rapport détaillé, août 2011 »). Des 230 mineurs en détention en 2011, 56 % ont été reconnus coupables de viol/abus sexuels, 7 % d'homicide et 3 % d'avortement.	Le même rapport du Ministère de la Justice énonce que la plupart des délits commis sont le vol (25 %) et la consommation/trafic de drogues (6 %) (« La situation des mineurs en conflit avec la loi au Rwanda, Rapport détaillé, août 2011 »).
Sénégal	Sur la base de l'état des lieux développé par l'IBCR avec les autorités pertinentes, voici les informations collectées (manque de statistiques officielles) : Dans la rue : les forces de sécurité rencontrées affirment devoir répondre à des cas d'enfants mendiant, en situation de rue et à des cas d'adolescentes en situation de prostitution. Plusieurs acteurs ont mentionné que ces dernières situations sont plus courantes dans la zone de la Petite Côte, qui se trouve dans la région de Thiès. Ces adolescentes peuvent être emmenées aux commissariats ou dans les brigades en zone urbaine. En zone rurale : les gendarmes sont plutôt appelés à intervenir auprès des enfants mendiant et des enfants migrants non accompagnés (« perdus ») ou dans le cadre de conflits entre de jeunes éleveurs et agriculteurs, ou lors de vols perpétrés par des jeunes. Dans les commissariats : les jeunes et les forces de l'ordre se rencontrent couramment lors de la réalisation de démarches administratives au sein des commissariats. Enfants victimes : selon les témoignages des agents des forces de sécurité, ils sont appelés à répondre à des cas d'enfants victimes de viol et de maltraitements physiques, mais surtout à des cas de blessures graves (sévices, cas de torture physique, comme des brûlures).	Sur la base de l'état des lieux développé par l'IBCR avec les autorités pertinentes, voici les informations collectées (manque de statistiques officielles) : on mentionne quelques cas de meurtre, de viol et de trafic de drogues. Il a également été mentionné des cas de jeunes filles accusées d'infanticide ; néanmoins, ces cas ont été qualifiés de minoritaires.	Sur la base de l'état des lieux développé par l'IBCR avec les autorités pertinentes, voici les informations collectées (manque de statistiques officielles) : les enfants et adolescents peuvent se retrouver dans les commissariats lorsqu'ils ont été pris en flagrant délit par les policiers ou les gendarmes, par la victime du vol ou par un tiers, pour vol, consommation de drogues, coups et blessures. En zone rurale, les enfants qui conduisent les troupeaux et commettent des infractions sont également susceptibles de se retrouver au commissariat.
Soudan	Délits mineurs, tels que le vol de biens.	Vol.	Délits mineurs, tels que le vol de biens et les abus physiques.
Swaziland	Maltraitance des enfants, comme le viol et les agressions dus à des problèmes sociaux.	Vol simple : environ 150 par an.	Agression, abus de drogue.
Tchad	Traite, trafic d'enfants, maltraitance, exploitation sexuelle. Ces situations sont dues à la pauvreté, à la fuite des responsabilités des parents, et au fait que les enfants sont livrés à eux-mêmes.	Meurtre, coups et blessures volontaires entraînant la mort (CBVM), usage de drogues et stupéfiants (en moyenne, 2 cas par semaine).	Mendicité, cas de vol simple (6 cas par semaine), cas de vol aggravé (7 cas pour 2013).
Togo	Les situations sont multiples : itinérance, mendicité, traite, abus sexuels, proxénétisme, vagabondage, violences, troubles à l'ordre public, crimes rituels. Elles ont toutes un lien avec le degré d'éducation et le niveau de richesse.	Violences sexuelles, homicide involontaire, vol.	Mendicité, vol, vagabondage, filouterie d'aliments.
Tunisie	Deux fois plus souvent dans des cas d'enfants en danger que dans des cas d'enfants en conflit avec la loi.	Vols qualifiés (224 crimes durant 9 mois en 2013 pour les garçons et 31 pour les filles).	Violence (500 délits de violence durant les 9 mois de l'année 2013 commis par des garçons et 104 par des filles).
Zambie	Lorsque les droits de l'enfant ont été violés, afin de les protéger. De plus, dès qu'il y a signalement qu'un enfant a participé à un crime, il est arrêté par la police comme le serait un délinquant adulte. En raison d'une formation insuffisante sur le traitement des mineurs délinquants, la plupart de nos agents traitent les enfants délinquants de la même manière que les délinquants adultes.	Crimes sexuels et infanticide.	Agressions.

	4. Quels sont les crimes les plus fréquemment commis contre les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	5. Quels sont les délits les plus fréquemment commis contre les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	6. Quels délits et crimes sont plus fréquemment commis par des filles plutôt que par des garçons ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.
Angola	Violence domestique, travail forcé, infractions contre la moralité et infractions physiques, déni de paternité.	Agressions physiques et psychologiques, déni de paternité.	Agressions physiques et psychologiques.
Bénin	Enlèvement de mineurs (370 en 2011, 375 en 2012, 58 en 2013); traite (47 en 2011, 61 en 2012, 27 en 2013).	Abandon de foyer (125 en 2011, 156 en 2012, 44 en 2013), abandon d'enfants (444 en 2011, 537 en 2012 et 161 en 2013).	Vol.
Burundi	Infanticide, violences sexuelles.	Lésions corporelles.	Infanticide.
Cameroun	Violence sexuelle, exploitation sexuelle et traite. On enregistre par ailleurs de plus en plus de meurtres sacrificiels.	Violence familiale, autres violences, telles que les coups et blessures, l'abandon, le délaissement de mineurs.	Difficile à dire à cause du manque de statistiques fiables disponibles.
Comores	Agression sexuelle (75 %), harcèlement sexuel, viol.	Coups et blessures volontaires, maltraitance, vol sous la contrainte, violence familiale.	Alcoolisme, dépravation, vols, associations de malfaiteurs, prostitution.
Côte d'Ivoire	– En 2012 : viol = 7 ; pédophilie = 1 ; attentat à la pudeur = 1 ; – En 2013 : viol = 4 ; pédophilie = 1 ; attentat à la pudeur = 3. <small>(Source : SDLTED), uniquement pour la zone d'Abidjan</small>	– En 2012 : maltraitance = 1 ; violences et voies de fait = 5 ; – En 2013 : maltraitance = 3 ; violences et voies de fait = 6. <small>(Source : SDLTED), uniquement pour la zone d'Abidjan</small>	– En 2012 : néant. – En 2013 : vol à l'étalage = 2. <small>(Source : SDLTED), uniquement pour la zone d'Abidjan</small>
Gambie	Agressions, négligence, infractions à caractère sexuel.	Agressions, négligence, infractions à caractère sexuel.	Aucune. En général, les garçons commettent des infractions plus fréquemment que les filles.
Ghana	Les crimes contre les enfants les plus fréquents sont les abus physiques graves, les atteintes à la pudeur, le défaut de pourvoir à leurs besoins de base et le travail des enfants.	Négligence.	Vol.
Guinée	Viol, violence physique, violence physique avec amputation.	Abandon, coups et blessures volontaires, violences physiques et mutilations génitales féminines.	Non disponible.
Libye	Violence sexuelle et physique. Statistiques non disponibles.	Violence physique et sexuelle.	Vol.
Malawi	Viol, atteinte à la pudeur, enlèvement, traite des enfants, prostitution des enfants et agression.	Viol, atteintes à la pudeur, enlèvement, traite des enfants, prostitution des enfants et agression.	Les filles ne commettent pas de crimes sérieux de leur propre chef mais elles sont incitées ou contraintes à commettre des infractions telles que les mariages précoces, la prostitution des enfants, la délinquance et le vagabondage.
Mali	Viol, coups mortels, enlèvement, séquestration.	Coups et blessures volontaires, enlèvement, incitation à la débauche et à la prostitution.	
Mauritanie	Viols sur des filles mineures parfois aggravés par le meurtre : en 2012, 200 cas, dont 187 cas de viol et 13 cas de sodomie contre des garçons.	La maltraitance physique.	Infanticide suite au zina et aux grossesses non désirées, avortement.
Niger	Maltraitance, viol et autres abus sexuels, traite, travaux forcés, privation d'aliments, enlèvement, recel, suppression, substitution ou supposition d'enfants, abandon d'un enfant, détournement de mineurs, acte impudique sur un mineur du même sexe et incitation à la débauche.	Discrimination (juridique, conditions physiques, sexe) ; non-représentation d'un enfant par la personne chargée de sa garde ; défaut de déclaration de naissance d'un nouveau-né ou de remise d'un nouveau-né ; non-représentation d'un enfant sur la garde duquel il a été statué par décision de justice.	
Rwanda	Atteinte aux mœurs/abus sexuels, coups et blessures.	Travail des enfants, refus de pension alimentaire, abandon d'enfant, avortement.	Avortement, abandon d'enfant.
Sénégal	Viol, mutilations génitales, trafic d'enfants, meurtre.	Coups et blessures volontaires, exploitation sexuelle, proxénétisme, exploitation par les travaux d'enfants.	Infanticide, racolage.
Soudan	Abus sexuels et physiques, traite d'enfants.	Négligence et abandon.	Les filles qui sont victimes d'abus sexuels sont criminalisées et accusées d'adultère.
Swaziland	Viol, agression. Selon les données de surveillance sur la violence, environ 5 % des cas d'agression concernent des enfants.	Violence physique.	Vol, agression, avortement.

	4. Quels sont les <u>crimes</u> les plus fréquemment commis contre les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	5. Quels sont les <u>délits</u> les plus fréquemment commis contre les enfants ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	6. Quels délits et crimes sont plus fréquemment commis par des filles plutôt que par des garçons ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.
Tchad	Avortement provoqué : non dénoncé (ND) ; infanticide : ND ; viol : 8 cas par semaine ; consommation de mariage coutumier sur fille de moins de 13 ans : ND ; proxénétisme sur mineur ; mutilation génitale : 12 pour 2013 ; enlèvement, recel, suppression d'un enfant, substitution d'un enfant à un autre ou supposition d'un enfant à une femme qui ne sera pas accouchée, non-restitution d'enfant ; exposition ; délaissement d'enfant (10 cas par semaine) ; abandon de famille ; non-représentation d'enfant (2 cas pour 2013) ; coups et blessures volontaires, privation d'aliments ou de soins au point de compromettre la santé de l'enfant au-dessous de l'âge de 13 ans ; attentat à la pudeur ; détournement ou enlèvement de mineurs : 1 cas par semaine.	Travail forcé ou obligatoire.	Atteinte à la pudeur, infanticide, avortement, prostitution, abandon d'enfant.
Togo	Ceux-ci sont liés à des formes d'abus s'apparentant à l'enrôlement dans un cartel de services sexuels, aux abus sexuels, infanticides, meurtres, violences sexuelles, pédophilie, vente d'enfants, traite des enfants.	Travail des enfants, châtiments corporels, violences domestiques, mendicité des enfants, négligence.	Infanticide, vol.
Tunisie	Exploitation sexuelle, agression physique et maltraitance.		Prostitution.
Zambie	Atteinte à la pudeur, abus sexuels, violence contre les enfants.	Mauvais traitements d'enfants (physiques et psychologiques), négligence d'enfants, agression et abandon d'enfants.	Agression et vol simple.

	7. Quels délits et crimes sont plus fréquemment commis contre les <u>filles</u> plutôt que contre les garçons ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	8. Quel est le taux de récidive des enfants en conflit avec la loi ?	9. Combien d'enfants sont envoyés en détention chaque année ?
Angola	Harcèlement sexuel, travaux domestiques lourds.		
Bénin	Viol, mariage forcé, harcèlement.	Non disponible.	Le nombre varie entre 150 et 300 enfants.
Burundi	Violences sexuelles.	5 %	100
Cameroun	Difficile à dire à cause du manque de statistiques fiables disponibles.		Enfants en détention : 863 en décembre 2009, dont 85 % en détention provisoire.
Comores	Agression sexuelle, viol et coups et blessures volontaires.	Non disponible.	20
Côte d'Ivoire	En 2012 : mariage forcé = 3 ; exploitation économique = 2. En 2013 : mariage forcé = 2 ; exploitation économique = 16 ; détournement de mineurs = 5. <small>(Source : SDLTEDJ, uniquement pour la zone d'Abidjan)</small>	Non disponible.	– En 2012 : 37 – En 2013 : 44 <small>(Source : SDLTEDJ, uniquement pour la zone d'Abidjan)</small>
Gambie	Agressions sexuelles, comme les viols, atteintes à la pudeur.	Information non disponible.	Approximativement 6/7.
Ghana	Les crimes les plus fréquemment commis contre les enfants sont les atteintes à la pudeur, les violences physiques et l'inceste.	Non documenté.	
Guinée	Coups et blessures volontaire, viol, violences sexuelles, mutilations génitales féminines.	Non disponible.	En 2012, 270 cas ont été enregistrés au sein des trois tribunaux de première instance de Conakry.
Libye	Infractions à caractère sexuel.	Information non disponible.	Information non disponible.
Malawi	Viol, atteintes à la pudeur, enlèvement, traite d'enfants et agression.	Au moins 10 %.	
Mali	Le viol, l'incitation à la débauche.		
Mauritanie	Le viol.	25 % au niveau de la ville de Nouakchott.	En 2012, 56 cas.
Niger	Discrimination liée au sexe, violences sexuelles, prostitution forcée, achat de jeunes filles comme concubines, mutilations génitales.	20 %	
Rwanda	Atteinte aux mœurs. Selon les statistiques de l'Hôpital de Police de Kacyiru et les Centres d'arrêt pour les VBG de l'Hôpital Gihundwe, 289 victimes (258 filles et 31 garçons) furent traitées entre janvier et septembre 2013.	Non disponible.	Environ 50.
Sénégal	Exploitation sexuelle, mutilations génitales, viol, détournement de mineurs, meurtre.	70 % plus important que le taux de récidive chez les majeurs.	30 par an à Fatick, plus faible nombre par rapport aux autres régions.
Soudan	Abus sexuels.	Non disponible	Aucune statistique.
Swaziland	Violence domestique, viol.	5 % à 10 %.	Environ 200.

	7. Quels délits et crimes sont plus fréquemment commis contre les filles plutôt que contre les garçons ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer votre liste.	8. Quel est le taux de récidive des enfants en conflit avec la loi ?	9. Combien d'enfants sont envoyés en détention chaque année ?
Tchad	Avortement provoqué, infanticide, viol, consommation de mariage coutumier sur fille de moins de 13 ans, proxénétisme sur mineur, mutilation génitale, ablation de la lchette (46 % de garçons contre 47 % de filles).	Non disponible	124 enfants, dont 31 filles en 2010.
Togo	À l'égard des filles il s'agit essentiellement de crimes liés à la traite des enfants, des sévices sexuels et des abus liés au travail des enfants. Certains crimes sont également liés à l'utilisation des enfants dans des couvents animistes.	Non disponible (mais en général, le taux devrait être élevé en raison de programmes de réhabilitation et de réinsertion post-carcéral soutenus).	250 environ.
Tunisie	Abus sexuels.	27 %	Environ 1 500 enfants par an.
Zambie	Atteintes à la pudeur, harcèlement sexuel et mariage des enfants.	Moins de 1 %.	Moins de 100.

	10. Combien d'enfants bénéficient de la déjudiciarisation ou d'autres mesures alternatives à la détention chaque année ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer vos informations.	11. Quelle est la durée maximale de détention d'un enfant selon la loi ? Et dans la pratique, quelle est la durée moyenne de détention ?	12. Combien de prisons/centres de détention existe-t-il dans le pays ? Combien parmi ceux-ci disposent de quartiers séparés pour les mineurs ? Quelle est leur capacité totale et leur répartition à travers le pays ?
Angola			
Bénin	32 % en 2011, 25 % en 2012, 22 % pour le 1 ^{er} semestre 2013.	La moitié de celle prévue pour un adulte ayant commis le même crime. Données non disponibles.	8 prisons civiles et 1 centre de sauvegarde qui accueille les enfants. Toutes les prisons civiles ont des quartiers séparés pour les garçons mineurs, mais pas pour les filles mineures.
Burundi	50 %	10 ans, 4 ans (jugement). 7 jours en garde à vue.	11
Cameroun	Les programmes de déjudiciarisation n'existent pas dans la loi camerounaise. Le concept de déjudiciarisation n'est généralement pas connu.	Dans la réalité, la durée moyenne en détention provisoire est de 6 mois.	Sous la Direction de l'administration pénitentiaire (une direction du ministère de la Justice), le Cameroun possède 73 prisons opérationnelles. Environ 90 % des prisons du Cameroun disposent de quartiers réservés aux mineurs ; la séparation entre mineurs et adultes est effective dans la plupart des prisons.
Comores	90 %	4 mois.	3 : Moroni (Grande Comore), Koki (Anjouan) et Badjo (Mohéli).
Côte d'Ivoire	Non disponible.	48 heures.	33 prisons, 8 ont des sections pour mineurs. Pour Abidjan, la capacité est de 150 places.
Gambie	Pas d'information disponible.	Sans accusation : 72 heures (mais ce n'est pas toujours respecté). Détention provisoire : pas plus de 6 mois.	Trois centres à travers le pays, dont deux sont situés dans la zone urbaine. Un seul centre est réservé aux garçons. Aucun centre n'existe pour les filles. Capacité inconnue.
Ghana	Non documenté.		43 prisons à travers le pays. Elles sont situées dans les capitales régionales. La capacité de chaque prison est relative à celles-ci. La plus grande a une capacité de 2 000 places.
Guinée	Hormis quelques cas d'enfants ayant bénéficié d'une ordonnance de garde provisoire, aucun autre cas n'a été enregistré.	Pour les cas de crime, 6 mois, et 4 mois au maximum pour les cas de délits.	8 maisons centrales et 26 prisons civiles. Seules les maisons centrales de Conakry et Kindia ont des quartiers séparés pour les mineurs.
Libye	Information non disponible.	5 ans, 2 ans en moyenne.	Non disponible
Malawi	Plus de 60 % des enfants arrêtés.	Conformément à la loi, la période maximale de détention est de 48 heures, mais les enfants sont auditionnés dès que possible.	36 prisons existent au Malawi ; elles sont pour les adultes seulement, les enfants étant envoyés dans 3 centres de détention séparés.
Mali		Garde à vue : 20 heures prorogables de 10 heures. Détention pour un délit : 3 mois, pour un crime : 10 mois.	58 prisons et centres de détention au Mali et une prison pour mineurs à Bamako.
Mauritanie	En 2012, 2 763 enfants, soit environ 98 % des cas, et 2 % qui sont en détention.	En matière criminelle, 6 mois avec possibilité d'extension à 10 mois (soit 4 mois en plus à titre exceptionnel). En matière correctionnelle, 1 mois (avec possibilité d'extension à 45 jours, soit 15 jours de plus à titre exceptionnel pour ce qui concerne les cas de détention préventive ou détention avant jugement).	13 dans tout le pays. Une seule prison avec séparation partielle à Nouakchott ; capacité non déterminée.
Niger		Durée maximale : 30 ans selon la loi.	En 2011, 6 prisons sur 37 étaient dotées d'un quartier pour mineurs, à savoir : les prisons de Niamey, Agadez, Tillabery, Maradi, Dosso et Diffa.

	10. Combien d'enfants bénéficient de la déjudiciarisation ou d'autres mesures alternatives à la détention chaque année ? Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des statistiques pour corroborer vos informations.	11. Quelle est la durée maximale de détention d'un enfant selon la loi ? Et dans la pratique, quelle est la durée moyenne de détention ?	12. Combien de prisons/centres de détention existe-t-il dans le pays ? Combien parmi ceux-ci disposent de quartiers séparés pour les mineurs ? Quelle est leur capacité totale et leur répartition à travers le pays ?
Rwanda	Non disponible	10 ans.	Un centre de réhabilitation (Nyagatare) avec une capacité de 250 et une prison avec une section réservée aux mineurs (Muhanga) pour 125 détenus.
Sénégal		3 ans à Dakar, 1 an à Fatick (infanticide).	38 prisons, les maisons d'arrêt et de correction (32) sont supposées avoir des quartiers distincts pour mineurs, mais ceci ne peut pas être vérifié. Présentement, seul le Fort B est réservé aux mineurs. Dans certaines prisons, des aménagements sont réalisés pour réserver aux mineurs leur quartier ; dans d'autres, des boxes sont réservés aux mineurs.
Soudan	Aucune statistique.		
Swaziland	Environ 50.	48 heures.	12 centres correctionnels au pays ; 10 ont des quartiers séparés ; capacité de 250 personnes.
Tchad	Non disponible.	Selon la loi, 10 heures pour la garde à vue dans un commissariat. Moins de 7 ans pour une condamnation pénale. Plus de 6 mois pour la détention préventive. La durée de la détention dépend de la gravité des infractions. Si la peine encourue par le mineur est la peine de mort, celle-ci peut-être commuée en peine d'emprisonnement de 10 ans ferme.	44 maisons d'arrêt, 5 quartiers pour les mineurs de 50 places.
Togo	Environ 100 par an.	Détention préventive : 3 mois. Dans la pratique, la durée moyenne peut se situer entre 6 et 12 mois.	Aucun des centres de détention n'a de structure spécifique aux enfants, hormis le centre de détention pour enfants à la brigade pour mineurs. Ce centre est à Lomé et est surpeuplé. Il y a deux centres d'accueil publics pour mineurs en conflit avec la loi et des centres privés. À Lomé, une brigade pour mineurs, joue le rôle de police mais aussi de centre de détention pour les enfants. À l'intérieur du pays, sur les 12 prisons, seules 6 sont dotées d'un quartier pour mineurs. Pas de critères spécifiques de répartition des prisons – iniquité dans la répartition.
Tunisie	Environ 200 enfants par an.		6 centres de détention exclusivement pour mineurs et 7 centres uniquement pour les filles implantés dans 6 régions différentes du pays avec une capacité totale d'environ 900 lits.
Zambie	Environ 200.	Conformément à la loi, un mineur qui est reconnu coupable est envoyé à l'école de réforme pour une période de quatre ans, mais il est généralement libéré après 6 mois en raison de sa bonne conduite.	53 prisons surpeuplées, excédant leur capacité. Quatre de celles-ci ont des endroits séparés pour mineurs.

	13. Combien de prisons/centres de détention disposent de quartiers séparés pour les filles et les femmes ? Quelle est leur capacité totale et leur répartition à travers le pays ?	14. Existe-t-il des centres de détention réservés aux mineurs ? Lesquels ? Combien ? Quelle est leur capacité ? Dans le cas contraire, qui prend en charge les cas impliquant des enfants ?	15. Combien y a-t-il de stations de police dans le pays ?
Angola	Dans chaque centre correctionnel du pays, il y a des installations pour les femmes.	Nous avons un centre de réinsertion pour les enfants.	Il y a 150 stations de police.
Bénin	Toutes les prisons civiles ont des quartiers séparés pour les filles et les femmes. Cependant, les filles ne sont pas séparées des femmes.	Non.	105 unités de police et 125 unités de gendarmerie.
Burundi	11	Non, personne ne les prend en charge.	5
Cameroun	Toutes les prisons disposent d'un quartier réservé qui reçoit les filles et les femmes.	Les institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs inadaptes sociaux sont placées sous l'autorité du ministre chargé des Affaires sociales. Les IPER comprennent : les centres d'accueil et de transit ; les centres de rééducation ; les centres d'accueil et d'observation ; les centres d'hébergement ; les Home-ateliers.	Il en existe beaucoup. Cependant, seuls les commissariats de sécurité publique et les services de police judiciaire qui sont implantés dans les villes importantes traitent les cas impliquant des enfants.

	13. Combien de prisons/centres de détention disposent de quartiers séparés pour les filles et les femmes? Quelle est leur capacité totale et leur répartition à travers le pays?	14. Existe-t-il des centres de détention réservés aux mineurs? Lesquels? Combien? Quelle est leur capacité? Dans le cas contraire, qui prend en charge les cas impliquant des enfants?	15. Combien y a-t-il de stations de police dans le pays?
Comores	La maison d'arrêt de Moroni dispose d'un quartier pour femmes et celle de Koki (Anjouan), d'un quartier pour femmes et enfants.		10 à 15
Côte d'Ivoire	Pas de séparation.	Oui, les centres d'observation des mineurs. Il y en a 4.	156 brigades de gendarmerie; 125 commissariats de police.
Gambie	Un seul dispose de quartiers séparés pour les femmes.	Oui, il y en a un dans la zone urbaine. Capacité inconnue. Géré par les services de prison, mais un travailleur social s'y rend chaque semaine.	Environ 150.
Ghana	Il y a sept prisons séparées pour les femmes.	Oui, un seul d'une capacité de 200.	Il y a plus de 700 stations de police dans le pays.
Guinée	La maison centrale de Conakry possède un quartier pour les femmes.	Oui: un quartier pour mineurs à la Maison centrale de Conakry et de Kankan (quartiers pour mineurs).	Non disponible pour le moment.
Libye	Non disponible	5 de réforme: 3 pour les garçons et 2 pour les filles.	Information non disponible.
Malawi	Toutes les prisons du Malawi ont des quartiers séparés pour les femmes, mais elles ne disposent pas de quartiers pour les filles.	Il y a 2 centres d'éducation surveillée au Malawi. Leur capacité est de 120 places, et ils sont gérés par le ministère du Genre, de l'Enfant et de la Protection sociale.	Il y a 43 stations de police, 67 postes de police et unités.
Mali	Dans toutes les prisons, des cellules sont prévues (quartiers) pour femmes et enfants.	Oui, sauf le centre Bollé pour mineurs de Bamako.	35 commissariats de police et plusieurs postes de police, 87 brigades de gendarmerie.
Mauritanie	Une seule à Nouakchott. Capacité: 65 places. Les autres prisons sont mixtes, avec séparation des quartiers hommes/femmes.	Une seule prison, avec séparation partielle à Nouakchott. Capacité: 76 places.	82 commissariats répartis entre les régions.
Niger	Aucune.	Inexistence de centres de détention spécialisés pour mineurs, mais des quartiers pour mineurs existent au niveau de 6 prisons. Ailleurs dans le pays, les mineurs sont toujours incarcérés avec les adultes.	Il existe 43 commissariats sur l'ensemble du pays, dont 42 brigades des mineurs.
Rwanda	Deux centres de détention pour les mineurs, un dans le Nord (Nyagatare) et l'autre dans le centre du pays (Muhanga).	Les deux centres de détention abritant des mineurs ont des sections séparées pour les garçons et les filles.	69 commissariats de police.
Sénégal	Présentement, dans la presque totalité des prisons, les femmes et les filles partagent le même pavillon.	1 prison pour enfants: Fort B à Dakar pour mineurs de 13 à 18 ans. Fort B a une capacité de 85 places.	85 brigades de gendarmerie.
Soudan		Les enfants sont envoyés dans des maisons de correction.	Environ 3 000.
Swaziland			
Tchad	5 (Kelo, Doba, Sarh, Koumra, Moundou), 50 places par quartier.	Non.	Dans chacune des 23 régions du pays (police) et 11 légions (gendarmerie).
Togo	100% (toutes les prisons sont dotées de quartiers pour filles et femmes).	La brigade pour mineurs dispose de l'unique centre de détention pour mineurs (Lomé seulement). En dehors de la brigade pour mineurs, il existe 6 quartiers pour mineurs.	
Tunisie	Un seul centre de détention des filles avec une capacité de 150 lits et une seule prison pour les femmes d'une capacité de 300 lits. Les autres prisons sont dotées de compartiments séparés pour les femmes.	6 centres de détention exclusivement pour mineurs, et 7 centres uniquement pour les filles implantés dans 6 régions différentes du pays avec une capacité totale d'environ 900 lits.	520.
Zambie	Aucune.	Oui, des centres de détention spécifiques pour les mineurs existent en Zambie. Le Centre d'éducation surveillée de Katombora, l'École approuvée de Nakambala et le Foyer de liberté surveillée d'Insakwe. Leur capacité est d'environ 200 places par école. Des agents pénitentiaires et des services sociaux gèrent les centres.	124 stations de police.

	16. Combien de stations de police disposent de cellules réservées aux mineurs ?	17. Y a-t-il des professionnels sociaux travaillant à des fins de réhabilitation des mineurs dans les centres de détention ? Au total, combien d'agents sociaux travaillent dans ces centres ?	18. Existe-t-il des programmes de réhabilitation pour les enfants à leur sortie d'un centre de détention ? Lesquels ?
Angola	Nous n'en avons pas.	Oui, nous en avons.	Il y a des programmes de réinsertion sociale et des programmes techniques/professionnels, tels que de la formation professionnelle et des programmes de compétences de vie.
Bénin	1	Oui. Un par prison civile, mais cette personne s'occupe de tous les détenus, y compris les mineurs.	Les enfants bénéficient autant que possible d'un suivi post-carcéral, et si possible d'une réinsertion dans une école ou d'un apprentissage.
Burundi	Environ 35.	Oui.	Oui.
Cameroun	Les services de police qui traitent de questions relatives aux enfants ont des cellules spécialisées.	Le ministère des Affaires sociales à travers ses services extérieurs (Délégations provinciales, Délégations départementales, Centres sociaux), ses structures déconcentrées entretiennent des postes sociaux, les services d'action sociale auprès des commissariats de police, des tribunaux, et des prisons.	Le poste social auprès des prisons, le quartier des mineurs des prisons fonctionne comme une institution de rééducation, avec, entre autres, une activité de réinsertion sociale visant à préparer la sortie du mineur pour éviter les récidives.
Comores	10	Oui, l'Association pour le bien-être des enfants : 5 professionnels et 7 agents.	Non.
Côte d'Ivoire	La SDLTEDJ dispose de cellules pour les mineurs (filles et garçons séparés).	À la Sous-direction de la lutte contre la traite des enfants et délinquance juvénile, nous avons quatre assistants sociaux.	Oui, réhabilitation familiale, socioprofessionnelle et scolaire.
Gambie	Aucun.	Seulement un travailleur social qui visite l'aile des mineurs.	Non.
Ghana	Aucun.	Oui, il y a toujours des travailleurs sociaux impliqués auprès des mineurs en détention.	Oui, lorsque les mineurs sont en détention, ils sont équipés d'aptitudes vocationnelles. Ils sont exposés à de l'orientation avant réintégration dans la communauté. Le programme de réorientation inclut les travailleurs sociaux.
Guinée	Deux, à savoir : les Offices de Protection du Genre, de l'Enfance et des Moeurs (police) et la Direction des Investigations Judiciaires (gendarmerie).	Oui : 36 éducateurs au sein de l'administration pénitentiaire, dont 23 à Conakry. Terre des hommes, SOS Mineurs en prison, Sabou Guinée dans différentes parties du pays.	SOS Mineurs en prison, Foyer de l'espoir.
Libye	Dans plusieurs stations de police.	Non.	Non.
Malawi	Seulement trois postes de police ont une installation modèle spécifiquement pour les mineurs. Il y a des arrangements ad hoc dans les autres stations pour séparer les enfants des adultes.	Oui.	Pas beaucoup.
Mali	La Brigade des mœurs.	Oui.	Affirmatif, dans les centres de formation et le centre de Bollé.
Mauritanie	2 (1 à Nouakchott et 1 à Nouadhibou) et 3 en cours de création.	7 (5 à Nouakchott et 2 à Nouadhibou).	Non.
Niger	Aucune.	Les agents des Services éducatifs, judiciaires, et préventifs (SEJUP) effectuent des visites auprès des enfants incarcérés.	Des ONG telles que l'Association nigérienne pour le traitement de la délinquance et la prévention du crime (ANTD). Un centre d'accueil des enfants de moins de 5 ans : centre des enfants en difficulté du ministère de la Population, Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant.
Rwanda		Les deux centres de détention pour mineurs comportent des travailleurs sociaux, incluant un psychologue et une infirmière.	En cours de développement.
Sénégal	Dans les brigades de gendarmerie, il n'existe pas de cellules pour mineurs. Les mineurs sont gardés dans les bureaux ou confiés à des services extérieurs.	Oui, éducateurs de l'Action éducative et protection sociale en milieu ouvert, qui travaillent dans les prisons (un éducateur détaché à la prison pour mineurs à Dakar). Il y a des organisations de la société civile, notamment de confessions religieuses (musulmanes, catholiques et protestantes) et des ONG qui travaillent dans la prison de Dakar ainsi que de Thiès. Pas d'information pour les autres prisons du Sénégal.	Le Centre d'adaptation sociale et le Centre polyvalent reçoivent des enfants qui sortent des prisons.
Soudan	Pas de cellules réservées, mais des salles d'attente dans toutes les unités spécialisées.	Oui, 1 professionnel social pour 20 mineurs.	Oui.

	16. Combien de stations de police disposent de cellules réservées aux mineurs ?	17. Y a-t-il des professionnels sociaux travaillant à des fins de réhabilitation des mineurs dans les centres de détention ? Au total, combien d'agents sociaux travaillent dans ces centres ?	18. Existe-t-il des programmes de réhabilitation pour les enfants à leur sortie d'un centre de détention ? Lesquels ?
Swaziland	24 stations de police disposent de cellules séparées pour les garçons et les filles (48 cellules au total).	Oui : 22 professeurs, 10 travailleurs sociaux et travailleurs auxiliaires, 8 enseignants professionnels.	Oui : médiation victime-contrevenant, réconciliation, gestion de la colère, formations professionnelles.
Tchad	Aucune.	Les professionnels sociaux qui proviennent de l'ENASS.	Non.
Togo		5 travailleurs sociaux à la brigade pour mineurs (Lomé) (2 psychologues, 1 agent de protection sociale, 1 éducateur spécialisé, 1 sociologue). Sinon, des ONG offrent un suivi (liste non exhaustive) : Kira international et Bureau international catholique pour l'enfance, Union chrétienne des jeunes gens.	Aucun programme étatique n'existe. Néanmoins, des ONG suppléent l'État par des projets d'accompagnement psychosocial et de réhabilitation pendant la phase de détention et la période post-carcérale.
Tunisie	10 %.	Oui : ils sont au nombre de 50 agents, travailleurs sociaux et psychologues répartis en fonction du nombre d'enfants.	Les enfants reçoivent une formation professionnelle durant la période de détention. Des centres sociaux de défense et d'intégration sociale les accueillent en sortant des centres de détention pour des fins de réhabilitation et d'aide et d'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale et économique.
Zambie	Environ 13 stations.	Oui, des professionnels sociaux sont présents dans tous les 72 districts majeurs du pays. Au sein de l'école de réforme, il y a environ cinq travailleurs sociaux qui œuvrent en collaboration avec les agents pénitentiaires. Il y a 20 travailleurs sociaux de prison travaillant dans des unités de gestion des contrevenants, et 5 officiers de bien-être social travaillant dans les 3 centres correctionnels pour enfants.	Oui, des programmes existent, mais ne sont pas centrés sur l'autonomisation socioéconomique des enfants visant la réinsertion.

	19. Existe-t-il des structures d'hébergement alternatif pour mineurs en contact avec la loi, autres que les prisons et centres de détention ? Si oui, les forces de sécurité ont-elles des codes opératoires normalisés (des ententes formelles signées) établis avec celles-ci ?	20. Quels sont les nom, année de création et mandat de chacun des centres d'instruction pour les policiers et les gendarmes dans le pays ?	21. Quelle est la capacité des principales salles de cours ?
Angola	Églises, ONG, etc. Aucun code opératoire normalisé.	E.N.P.O.P (26 juin 1976); ENPPI (13 avril 1992); IMCP (13 février 2013); ISCPI (2012).	50 étudiants.
Bénin	Le Bénin dispose de trois Centres de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, dont un seul dispose d'un centre d'accueil. Les forces de sécurité n'ont pas de codes opératoires normalisés avec eux.	ENP (1962); ENSP (2001); ENG (1972).	50 places.
Burundi	Non.		
Cameroun	Les institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs inadaptés sociaux sont placées sous l'autorité du ministre chargé des Affaires sociales. Les IPER comprennent: les centres d'accueil et de transit; les centres de rééducation; les centres d'accueil et d'observation; les centres d'hébergement; les Home-ateliers.	Centre d'instruction et d'application de la police (CIAP) : créé en 1964 après la réunification. Assure la formation : – Des gardiens de la paix de 1 ^{er} grade dont le niveau d'instruction de base fixé pour le recrutement est le certificat d'études primaires (CEP); mais depuis une dizaine d'années, ce sont les candidats titulaires du BEPC du certificat de probation, du baccalauréat et même de la licence qui passent ce concours en majorité. – Des inspecteurs de police de 1 ^{er} grade dont le niveau d'instruction de base fixé pour le recrutement est le brevet du premier cycle; mais depuis une dizaine d'années, ce sont les candidats titulaires du certificat de probation, du baccalauréat et même de la licence qui passent ce concours en majorité.	Des salles de conférence d'une capacité de 500 à 700 élèves; des salles de cours d'une capacité de 80 à 120 élèves.

	19. Existe-t-il des structures d'hébergement alternatif pour mineurs en contact avec la loi, autres que les prisons et centres de détention ? Si oui, les forces de sécurité ont-elles des codes opératoires normalisés (des ententes formelles signées) établis avec celles-ci ?	20. Quels sont les nom, année de création et mandat de chacun des centres d'instruction pour les policiers et les gendarmes dans le pays ?	21. Quelle est la capacité des principales salles de cours ?
Cameroun (suite)		<p>École de police de Yaoundé : création le 19 juin 1952, désormais appelée École nationale supérieure de police de Yaoundé (ENSPY) ; formation des élèves-officiers titulaires au moins du baccalauréat et des élèves-commissaires titulaires au moins de la licence ou d'un diplôme d'ingénieur. Sont également recrutés pour suivre une formation de commissaire de police pendant un an de scolarité, les candidats titulaires d'un doctorat en médecine, ou d'un PhD en droit ou autres disciplines scientifiques</p> <p>Écoles et centres d'instruction de la gendarmerie (ECIG) : création après l'indépendance comme Centre d'instruction de la gendarmerie en 1960. Aujourd'hui, cette école est subdivisée en plusieurs écoles et centres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Centres d'instruction (CI) : Formation initiale des élèves gendarmes – École des sous-officiers (ESO) : Formation initiale des élèves sous-officiers – École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) : Formation initiale des élèves officiers <p>Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre (CPTMO) : création en février 2000, formation spécialisée en maintien de l'ordre et sécurité intérieure ; recyclage des unités constituées</p> <ul style="list-style-type: none"> – Centre de perfectionnement de la police judiciaire (CPPJ) : création en 1999 ; formation spécialisée en matière de police judiciaire ; formation des directeurs d'enquête (officiers, sous-officiers et fonctionnaires de police) – École nationale de l'administration et de la magistrature (ENAM) : création en juillet 1959. La division judiciaire de l'ENAM est chargée de la formation initiale et continue des magistrats et des fonctionnaires des greffes. 	
Comores	Non.	École nationale des forces armées et de la gendarmerie (ENFAG) et École nationale de police.	6 (ENFAG)
Côte d'Ivoire	Centre « Amigo Doumé » de Yopougon et Centre « Abel » de Grand Bassam.	École nationale de police (ENP), formation initiale depuis 1967, et continue depuis 1992 École de la gendarmerie d'Abidjan (EGA), formation d'officiers-élèves en application gendarmerie et formation initiale d'élèves sous-officiers, 1961 École de la gendarmerie de Toroguhé (EGT), 1998, formation initiale sous-officiers seulement	ENP : 250 places EGA : 80 places EGT : 100 places
Gambie	Non, mais le centre d'accueil pour les enfants et les personnes âgées est utilisé pour la détention/détention provisoire des filles en conflit avec la loi. La sécurité y est toutefois médiocre.	Académie de police, Yundum.	30 places
Ghana	Oui. Il y a quelques maisons d'arrêt pour les enfants autres que la prison, mais il n'y a pas de POS établies avec les forces de sécurité.	École nationale de police et institut de formation ; Institut régional de formation policière, Koforidua ; Institut régional de formation, Ho ; Académie de police et institut de formation, Kumasi	45 places
Guinée	Sabou Guinée effectue un suivi juridique et offre une capacité d'accueil dans les grandes villes du pays ; SOS Mineurs (alternative à la détention et programme de réinsertion) à Conakry ; plusieurs organisations sont agréées, mais peu disposent de moyens réels pour accueillir les enfants.	École nationale de gendarmerie de Sonfonia (ENGs), 1967. Former les agents et OPJ (spécialisation pour la PJ) et perfectionnement des officiers. École nationale de gendarmerie de Kaliah (ENGK), 2010. Spécialisée dans la formation sur le maintien de l'ordre. Première remise des diplômes d'armes en 2012. École nationale de police (ENP), en construction.	ENGs : 100 élèves ENGK : 50-60 élèves ENP : 40-50 élèves
Libye	Non.	Collège de police, établi en 1976.	300 places
Malawi	Tous les centres de détention pour enfants ne sont pas des prisons : il existe des structures de logement destinées à la réinsertion des enfants. Il n'existe pas de procédures opératoires normalisées officielles.	École de formation policière, Limbe ; École de formation policière, Mtakataka ; École de formation policière, Mulangeni ; Collège de police de Zomba (année de création incertaine)	40 participants par classe.
Mali	Oui, la brigade des mœurs, la Cité des enfants, le Village SOS.	École nationale de police (1972), École de gendarmerie (1959). Formation professionnelle de tout le personnel.	50 à 100 places (ENP), 100 à 120 places (gendarmerie).
Mauritanie	Oui, un seul à Nouakchott (le Centre d'accueil et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi).	École nationale de police à Nouakchott, créée en 1975 École nationale de la gendarmerie à Rosso, date de création non disponible 2 Centres de formation spécialisé (Nouakchott et N'takat)	Capacité de la salle de cours de l'École nationale de police à Nouakchott : un amphithéâtre de 300 places et 8 salles de 50 places chacune. Capacité de la salle de cours de l'École nationale de gendarmerie à Rosso : non disponible

	19. Existe-t-il des structures d'hébergement alternatif pour mineurs en contact avec la loi, autres que les prisons et centres de détention ? Si oui, les forces de sécurité ont-elles des codes opératoires normalisés (des ententes formelles signées) établis avec celles-ci ?	20. Quels sont les noms, année de création et mandat de chacun des centres d'instruction pour les policiers et les gendarmes dans le pays ?	21. Quelle est la capacité des principales salles de cours ?
Niger		<p>École nationale de police et de la formation permanente (ENFPF), 1965 Service central de protection des mineurs et des femmes (brigade des mineurs – BM), 2007, mandat : protection des mineurs et des femmes École de gendarmerie nationale (EGN), 1960, assurer la formation des élèves gendarmes, des sous-officiers et assurer des stages de recyclage et de perfectionnement aux sous-officiers et gendarmes Centre d'instruction de la Garde nationale du Niger (CI/GNN), formation des jeunes recrues aux techniques de combat, recyclage des cadres et stages permettant d'obtenir un diplôme. École de formation des officiers des forces armées nigériennes (EFOFAN), 1997. La formation initiale des officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la Garde nationale, et des collatéraux. Les collatéraux sont des personnes qui viennent à l'école avec un bac + 5 : ingénieurs, médecins, juristes, pour suivre la formation militaire. Leur formation dure entre six mois et un an. La mise à niveau des officiers des pays arabophones. Des cours d'application et de perfectionnement des officiers subalternes. École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), 1985, a le mandat d'assurer la formation des élèves sous-officiers venant du civil ou des forces armées, et des stages pour les militaires du rang ADL et les cadres de l'armée de terre et de la Garde nationale Groupement d'instruction des hommes de troupe de Tondibiah (GI Tondibiah), vers 1960, a le mandat de former les jeunes recrues.</p>	<p>ENFPF : 50 places BM (n/a) EGN : 60 à 100 places CI/GNN : 100 places ENSOA : 460 places GI Tondibiah : 100 places</p>
Rwanda	Aucune structure alternative n'est établie pour le moment, mais la nouvelle Loi sur l'enfant (2012) stipule que les mineurs seront détenus avant leur procès uniquement pour des cas de récidivisme.	Collège national de police (NPC) du Rwanda, École de formation de la police (PTS) de Gishari.	
Sénégal	Les ONG qui accueillent sont nombreuses, mais elles ne sont pas comptabilisées. Les plus connues sont Village pilote (Dakar et Thiès), L'Empire des enfants (Dakar), le Samusocial (Dakar), le Centre Ginddi (Dakar) l'Avenir des enfants (Dakar), Pour le sourire d'un enfant (Thiès). Il existe des associations financées par Plan, Child Fund (Saint Louis, Thiès et Dakar), qui peuvent accueillir des enfants. En outre, il existe des centres de sauvegarde de l'État (sur décision judiciaire), mais ils sont en nombre limité.	<p>École nationale de police et de la formation permanente (ENFPF), 1950. Forme les commissaires, officiers, sous-officiers, agents de police et agents pénitentiaires. École de gendarmerie du Sénégal (EGS), 1961. En 2007, formation de 2 écoles : École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Dakar. Cette école accueille le cours d'application à vocation régionale (Afrique francophone). École des sous-officiers de la gendarmerie nationale (ESOGN) à Fatick. Cette école assure la formation des sous-officiers sénégalais.</p>	<p>ENFPF : une classe peut accueillir entre 25 et 30 élèves. EOGN : la capacité des salles des brigades est de 15 à 20 élèves. ESOGN : salles pour une capacité de 100 élèves.</p>
Soudan	Oui, mais pas de POS établies.	Collège de police Deux Centres de formation pour les sous-officiers Institut de police pour femmes	Collège de police : 600 places Les deux Centres de formation pour les sous-officiers : 100 places Institut de police pour femmes : 100 places
Swaziland	Oui, avec des POS en place.	Collège de formation policière, 1965 ; École des personnels de correction, 1972 ; Escadre du commandement, 1989 ; Services opérationnels, 2000.	45 participants.
Tchad	Aucune entente formelle.	<p>L'École nationale de police (ENP) 1961 : Assurer la formation du personnel de la Police nationale, son perfectionnement, sa spécialisation et son recyclage ; Étudier et proposer des méthodes nouvelles en se basant sur les moyens techniques modernes ; Contribuer à la formation d'autres agents des forces publiques Groupement des Écoles de la Gendarmerie nationale (GEGN) : 2006 École d'application des officiers de la Gendarmerie nationale : 2005 École des sous-officiers de la Gendarmerie nationale : 1994 École de formation en maintien de l'ordre : 2002 École de recyclage et de perfectionnement de la gendarmerie : 1994 École de perfectionnement en police judiciaire : 2002 École d'instruction de la gendarmerie : 1961 Assurer la formation du personnel de la Gendarmerie nationale, son perfectionnement, sa spécialisation et son recyclage ; Étudier et proposer des méthodes nouvelles en se basant sur les moyens techniques modernes ; Contribuer à la formation d'autres agents de la gendarmerie</p>	École de la Gendarmerie nationale : 200 – 50 x 2 et 16 places École nationale de la police : 75 à 125 places

	19. Existe-t-il des structures d'hébergement alternatif pour mineurs en contact avec la loi, autres que les prisons et centres de détention ? Si oui, les forces de sécurité ont-elles des codes opératoires normalisés (des ententes formelles signées) établis avec celles-ci ?	20. Quels sont les noms, année de création et mandat de chacun des centres d'instruction pour les policiers et les gendarmes dans le pays ?	21. Quelle est la capacité des principales salles de cours ?
Togo	Centre d'observation et de réinsertion sociale (étatique avec des capacités faibles). Des initiatives privées d'accueil alternatif des enfants en conflit avec la loi existent pour renforcer la mise en œuvre des mesures de déjudiciarisation et de diversion. Leur nombre est encore à préciser. 15 environ sur l'étendue du territoire.	École nationale de police (ENP), 1976. Assurer les stages de formation, de recyclage et de perfectionnement professionnels des fonctionnaires de police des différents corps de la Police nationale et la formation initiale. L'École nationale de gendarmerie (ENG), 1961, a pour mandat la formation des gendarmes pour assurer des missions de police judiciaire, administratives et militaires.	ENP : 50-60 places ENG : entre 100 et 150 places
Tunisie	Oui, le Centre d'observation des mineurs dont le placement se fait sans mandat judiciaire (juge pour enfants).	École de gendarmerie – Bir Bouregba – 1956 École des officiers – Salammbô – 1968 École de police judiciaire – Sousse – 1984 École des forces spéciales – Béja – 1984 École de formation continue – Chebika – 1984 École des sous-officiers – Bizerte – 1985 École de formation de base – Kairouan – 1985 École de formation continue – Carthage – 1991 École de gendarmerie maritime	Une moyenne de 20 élèves par salle.
Zambie	Oui, mais seulement pour les mineurs qui sont victimes d'abus. Les forces de sécurité ne gèrent pas de centres d'hébergement : c'est l'assistance sociale qui s'en occupe.	Collège de formation policière de Lilay, École du maintien de l'ordre public de Kamfinsa (SPOM) et Académie de formation de la police paramilitaire, École de formation du personnel pénitentiaire.	30 à 50 places.

	22. Combien y a-t-il d'élèves par cours en général ?	23. Quelles sont les technologies de l'information (ordinateurs, projecteurs, etc.) utilisées lors des cours ?	24. Quelle est la langue d'enseignement dans vos écoles destinées aux forces de sécurité ?
Angola	45 élèves.	Ordinateurs et projecteurs.	Portugais.
Bénin	Au moins 100 élèves.	Projecteurs et ordinateurs.	Français.
Burundi	40 élèves.	La télévision, ordinateurs, projecteurs.	Kirundu et Français.
Cameroun	CIAP : 110 élèves; ENSPY : 60-75 élèves; ECIG : jusqu'à 200 élèves; ENAM : environ 60 élèves; ESO : 200 et 100; CI : 200; EOgn : 30 à 40	CIAP : Vidéoprojecteur. Les formateurs élaborent leur propre manuel sur la base du contenu de cours; ENSP : Vidéoprojecteur, salle multimédia. Les formateurs élaborent leur propre manuel sur la base du contenu de cours; ECIG : Vidéoprojecteur. Les formateurs élaborent leur propre manuel sur la base du contenu de cours; ENAM : Vidéoprojecteur pour quelques cours. Les formateurs élaborent leur propre manuel sur la base du contenu de cours.	CIAP : la plupart des cours sont dispensés en français mais il y a aussi des cours en anglais, en fonction de la langue de l'enseignant; ENSP : la plupart des cours sont dispensés en français mais il y a aussi des cours en anglais, en fonction de la langue de l'enseignant; ECIG : français; ENAM : la plupart des cours sont dispensés en français, mais il y a aussi des cours en anglais, en fonction de la langue de l'enseignant.
Comores	30 à 60 élèves (ENFAG).	Rétroprojecteur, ordinateurs.	Français.
Côte d'Ivoire	3 écoles : entre 75 et 250 élèves.	Sauf pour les cours dispensés par des instructeurs externes ENP : non; EGA : non; EGT : non Environ 20 ordinateurs dans chacune des écoles pour 1 500 élèves	Français.
Gambie	300 élèves.	Ordinateurs.	Anglais.
Ghana			Anglais.
Guinée	ENGs : 40 élèves ENGK : 40-50 élèves ENP : à déterminer	ENGs ENGK : rétroprojecteur et un vidéoprojecteur. ENP : un projecteur disponible	Français.
Libye	150	Ordinateurs, projecteurs.	Arabe.
Malawi	Au moins 1 000 élève par cours.	Présentations PowerPoint, ordinateurs, projecteurs.	Anglais.
Mali	100 au moins (ENP), 120 (gendarmerie).	Projecteurs, ordinateurs, magnétophones, téléviseurs, Internet.	Français.
Mauritanie		Ordinateurs et projecteurs.	Arabe et français.

	22. Combien y a-t-il d'élèves par cours en général ?	23. Quelles sont les technologies de l'information (ordinateurs, projecteurs, etc.) utilisées lors des cours ?	24. Quelle est la langue d'enseignement dans vos écoles destinées aux forces de sécurité ?
Niger	ENPFP : cela varie d'un grade à un autre, mais les élèves sont 50 au maximum par classe. EGN : environ 60 élèves par classe. BM : n/a. CI/GNN : les cours sont dispensés aux élèves regroupés par peloton de 50 élèves ou par compagnie de 100 à 114 élèves, selon la matière enseignée EFOFAN : environ 25 GI Tondibiah : les élèves sont groupés en compagnies, chaque compagnie est divisée en deux pelotons, et chaque peloton en deux sections. Une compagnie compte donc quatre sections. Chaque section regroupe 30 élèves	Certaines écoles disposent de vidéoprojecteurs, d'une salle informatique, et d'une bibliothèque.	Tous en français. Au GI Tondibiah, en plus du français, les formateurs utilisent les langues locales pour les élèves qui ne parlent pas français.
Rwanda	Au moins 250.	Ordinateurs, projecteurs, Power Point.	Langue locale et anglais.
Sénégal	ENPFP : au total, les promotions peuvent compter de 200 à 400 élèves. EOGN : les promotions sont en moyenne de 15 à 30 élèves (45 au total) pour le cours de formation initiale et 45 élèves au total pour le cours d'application. ESOGN : 660 élèves cette année.	ENPFP : rétroprojecteurs mobiles (5), ordinateurs portables (3), salle informatique avec 8 ordinateurs fonctionnels. EOGN : une salle informatique avec 20 postes de travail. Chaque salle de cours peut être équipée d'un rétroprojecteur, et il y a à disposition des ordinateurs portables. ESOGN : 10 rétroprojecteurs et 4 ou 5 ordinateurs portables.	Français.
Soudan	20-30 élèves.	Ordinateurs, projecteurs.	Arabe.
Swaziland	30-35 élèves.	Projecteurs, ordinateurs, vidéos, présentations Power-Point.	Anglais et siswati.
Tchad	École de la Gendarmerie nationale : 200 – 50 x 2 et 16 places École nationale de la police : en moyenne 70 à 120 places	ENP : ordinateurs portables et projecteurs	ENP : français et arabe ; GEGN : français
Togo	ENP : environ 60-70 élèves ENG : environ 100 élèves	ENP : non, à moins que l'instructeur n'en fasse la demande ENG : oui, des rétroprojecteurs sont utilisés	Français.
Tunisie	Entre 15 et 20 élèves.	Des supports pédagogiques et didactiques très variés, entre autres les technologies de l'information et de la communication.	L'arabe, le français et l'anglais (à faible dose).
Zambie	600 élèves	Talkie-walkie, microphones, mégaphones, ordinateurs, projecteurs, lecteurs DVD.	Anglais.

	25. Quels outils ou quel matériel d'apprentissage sont généralement mobilisés dans la plupart des cours ?	26. Quelle est la durée du cours sur le droit criminel ?	27. Quelle est la durée du cours de procédure criminelle ?
Angola	Cela varie en fonction des cours.	3 mois.	3 mois.
Bénin	Tableau, divers documents.	120 heures.	150 heures.
Burundi	« Flip charts », tableau, carnets.		
Cameroun	Voir réponse à la question 23.	ENSP : 48 heures pour le droit pénal général, 78 heures pour le droit pénal spécialisé ; CIAP : 36 heures pour le droit pénal général, 36 heures pour le droit pénal spécialisé ; ESO : 40 à 50 heures ; CI : 30 à 40 heures ; EOAG : 80 à 120 heures	ENSP : 78 heures ; CIAP : 36 heures.
Comores	Tableaux, projecteurs, ordinateurs.		
Côte d'Ivoire	Tableaux noirs, documents.	ENP : 108 heures pour les commissaires, 72 heures pour les officiers, 36 heures pour les sous-officiers ; EGI / EGA : 45 heures de droit pénal général et 45 heures de droit pénal spécialisé pour les sous-officiers et 27 heures de droit pénal général et 38 heures de droit pénal spécialisé pour les officiers-élèves.	ENP : 114 pour les commissaires, 108 heures pour les officiers, 36 heures pour les sous-officiers ; EGI / EGA : 114 heures pour les commissaires, 108 heures pour les officiers et 36 heures pour les sous-officiers.
Gambie	Présentations PowerPoint et tableaux multi-feuilles, « group syndicates ».	Non disponible (un module sur la protection de l'enfant et la justice des mineurs a récemment été introduit et dure 1 semaine).	Non disponible (un module sur la protection de l'enfant et la justice des mineurs a récemment été introduit et dure 1 semaine).
Ghana		6 mois.	6 mois.

	25. Quels outils ou quel matériel d'apprentissage sont généralement mobilisés dans la plupart des cours ?	26. Quelle est la durée du cours sur le droit criminel ?	27. Quelle est la durée du cours de procédure criminelle ?
Guinée	Tableau.	En cours de validation.	En cours de validation.
Libye	Livres.	2 ans.	1 an.
Malawi	Manuels de formation, guide des formateurs, cahiers d'exercices, ouvrage légaux.	Tout au long de la formation, qui dure six mois.	Tout au long de la formation, qui dure six mois.
Mali	Tableau, PowerPoint, projecteurs.	9 à 12 mois (ENP), 64 heures (gendarmerie).	9 à 12 mois (ENP), 50 heures (gendarmerie).
Mauritanie	Des tableaux blancs ; des cours audiovisuels.	6 mois de cours avec une moyenne de 2 heures pour chaque cours, tous les jours ouvrables (5 jours par semaine).	6 mois de cours avec une moyenne de 2 heures pour chaque cours (5 jours par semaines).
Niger	En ce qui concerne les droits de l'enfant, les droits de l'homme, et le DIH, dans toutes les écoles : tableau noir, guides de formation, guides de poche. Dans certaines écoles : vidéoprojecteurs, CD.	ENPFP : – Commissaires de police : DPG : 36 h ; DPS : 60 h – Officiers de police : DPG : 36 h ; DPS : 60 h – Inspecteurs de police : DPG : 40 h ; DPS : 40 h – Gardiens de la paix : DPG : 40 h ; DPS : 40 h	ENPFP : – Commissaires de police : 36 h – Officiers de police : 40 h – Inspecteurs de police : 36 h – Gardiens de la paix : 36 h
Rwanda	Tableau à feuilles, carnets, Power Point.	6 mois.	6 mois.
Sénégal	ENPFP : documents photocopiés (articles du Code, plan de cours, idées-clefs du cours) et présentations PowerPoint. EOGN : matériel prévu par l'enseignant, présentations PowerPoint, manuels pour les formateurs. ESOGN : les enseignants ont des manuels officiels de la Division de formation et d'instruction pour tous les cours. Les élèves reçoivent des photocopies.	ENPFP : droit pénal général 72 heures, droit pénal spécialisé 72 heures par an. EOGN : droit pénal 24 heures, droit pénal spécialisé 14 heures par an. ESOGN : 21 heures par an.	ENPFP : cours de police judiciaire pour les commissaires 108 heures, 72 heures pour officiers et sous-officiers, et 36 heures pour agents de police. EOGN : 16 heures par an. ESOGN : 48 heures par an de procédure pénale théorique et 48 heures par an de procédure pénale pratique.
Soudan	Tableau à feuilles mobiles, tableau blanc.	120 heures.	120 heures.
Swaziland	Modules, documents, présentations PowerPoint, vidéos, livres, tableau blanc.	12 mois.	12 mois.
Tchad	ENP : tableau noir et trépied/chevalet GEGN : fiche pédagogique, tableau noir	ENP : 96 h GEGN : Non disponible	ENP : 108 h GEGN : Non disponible
Togo	Cela varie grandement, du matériel didactique conventionnel au support PowerPoint.	Police nationale : 32 heures.	Police nationale : 32 heures.
Tunisie	Supports papier, supports électroniques, projection par vidéo, projecteurs, vidéoconférences.	Le volume horaire dépend du module de formation et du statut des élèves.	Le volume horaire varie d'un profil à un autre.
Zambie	La Loi sur les prisons, la Loi sur les mineurs, le Code pénal et le Code de procédure pénale, les règlements de la police, le module d'instruction de la police.	Neuf mois.	Neuf mois.

	28. Quelle est la durée du cours sur les méthodes d'interrogation ?	29. Quelle est la durée du cours de psychologie ?	30. Quelle est la méthode d'enseignement privilégiée en général ? S'agit-il de l'enseignement magistral ?
Angola	3 ans.	4 ans.	Exposés.
Bénin	Voir question 27.	30 heures.	Méthode interactive.
Burundi	Cela dépend du volume horaire.		Question-réponse, remue-méninges.
Cameroun	ENSP : 78 heures (cours de police judiciaire).	ENSP : 24 heures ; ESO : 10 heures ; EOGN : 20 heures.	Non, il y a l'enseignement magistral dans toutes les écoles associées aux séances pratiques en salle et sur les terrains d'exercice.
Comores	72 heures.		
Côte d'Ivoire	EGA / EGT : 22 heures	EGA (officiers/élèves) : 21 heures de psychologie juridique.	Enseignement magistral.
Gambie	Trois heures.	Deux heures.	Voir question 25.
Ghana	6 mois.	3 mois.	Enseignement magistral.
Guinée	En cours de validation.	En cours de validation.	Oui, avec les différentes méthodes pédagogiques.
Libye	1 an.	1 an.	Cours magistraux.
Malawi	Nous utilisons les techniques d'entrevue d'enquête durant toute la période de formation.	Non disponible	Cours magistraux complets, démonstrations, conférences modérées, questions et réponses, études de cas.
Mali	2 heures à une semaine (ENP), 40 heures (gendarmerie).	2 heures/conférences.	L'enseignement magistral, les conférences, la pratique police/gendarmerie, travaux de groupe.

	28. Quelle est la durée du cours sur les méthodes d'interrogation ?	29. Quelle est la durée du cours de psychologie ?	30. Quelle est la méthode d'enseignement privilégiée en général ? S'agit-il de l'enseignement magistral ?
Mauritanie	6 mois de cours avec une moyenne de 1 heure pour chaque cours (5 jours par semaine).	6 mois de cours avec une moyenne de 1 heure pour chaque cours (5 jours par semaine).	L'enseignement magistral.
Niger	ENPFP : – Commissaires de police (technique de l'enquête, formalisme : 72 h) – Officiers de police (technique de l'enquête, rapport, formalisme : 72 h)	Non disponible	Questions-réponses. Les méthodes pédagogiques participatives ne sont pas utilisées; des aide-mémoires sont souvent distribués.
Rwanda	6 mois.	6 mois.	Combinaison d'enseignement magistral et de méthodes participatives.
Sénégal	20 heures.	Aucun cours de psychologie. ENPFP : cours de sociologie criminelle donné par un psychologue.	Pour les trois écoles : Méthode didactique : exposé du professeur. Méthode interrogative : questions du professeur aux élèves. Méthode active : questions des élèves et exercices (cas pratiques). Pour le domaine de la pratique militaire ou policière : méthode démonstrative.
Soudan	90 heures.	30 heures.	Enseignement magistral.
Swaziland	3 mois.	6 mois.	Méthode axée sur l'apprenant.
Tchad	ENP : ce cours fait partie du cours sur la procédure pénale GEGN : 40 h	ENP & GEGN : Non disponible	ENP & GEGN : enseignement magistral
Togo			Enseignement magistral, mais avec les nouvelles techniques andragogiques développées dans la trousse de formation, ce serait désormais la technique par compétence.
Tunisie	Le volume horaire dépend du statut et du profil des élèves.	Le volume horaire varie en fonction du statut de la formation et du profil des élèves.	L'enseignement magistral et les travaux dirigés.
Zambie	Trois mois.	Non disponible	Cours magistraux.

	31. Le cursus comporte-t-il un cours spécifique sur les droits de l'enfant ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	32. Le cursus comporte-t-il un cours sur les droits humains ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	33. Le cursus comporte-t-il un cours sur la protection de la femme ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?
Angola	Non, mais nous enseignons le sujet des droits de l'enfant dans le domaine de la psychologie.	Oui : depuis 2009. 3 mois ; experts légaux.	Non, mais nous menons des ateliers sur cette question.
Bénin	Oui : depuis 2010. 30 heures ; des officiers de police judiciaire formateurs de l'École.	Oui pour les deux écoles de police et de gendarmerie ; depuis 2008 pour l'École nationale de la gendarmerie, où il est enseigné par un professeur d'université ; depuis 1962 pour l'ENP et depuis 2001 pour l'ENSP dans lesquelles il est donné par des experts civils.	Oui pour les deux écoles de police et de gendarmerie ; depuis 2008 pour l'École nationale de la gendarmerie, où il est enseigné par un professeur d'université ; depuis 1962 pour l'ENP et depuis 2001 pour l'ENSP dans lesquelles il est donné par des experts civils.
Burundi	Oui.	Oui, 40 heures, formateurs nationaux.	Oui, 24 heures, donné par les formateurs de la police.
Cameroun	Oui à l'ENSPY, cours intitulé « Police des mineurs » dispensé aux élèves commissaires de police et aux élèves inspecteurs de police depuis 2011, 24 heures ; et à l'ESO où il y a un cours sur les droits des enfants depuis 2013.	CIAP : oui, avec une partie sur les droits des enfants. Le livre de base utilisé est : <i>Manual on Human Rights Training for Police in Commonwealth West African Countries</i> ; ENSP : oui, 36 heures de cours sur les droits de l'homme et 36 heures de cours sur les libertés publiques ; ECIG : cours de DH/DIH (30 heures) ; ENAM : DIH : pour la section magistrature, 30 heures au deuxième semestre.	Non, pas spécifiquement. Question enseignée dans le cours sur les droits de l'homme au chapitre des personnes vulnérables.
Comores		Oui.	
Côte d'Ivoire	Oui, depuis août 2013, 50 heures dans les écoles de gendarmerie. ENP : (pas encore commencé) 50 heures pour les sous-officiers, 60 heures pour les officiers, 70 heures pour les commissaires.	Non.	Oui, depuis cette année. Dispensés par UNPOL (EGA).
Gambie	Oui, un manuel de formation spécifique sur les droits des enfants a été développé pour l'académie de police.	Oui, mais très rudimentaire.	Non.
Ghana	Non.	Oui, 2005.	Non.

	31. Le cursus comporte-t-il un cours spécifique sur les droits de l'enfant ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	32. Le cursus comporte-t-il un cours sur les droits humains ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	33. Le cursus comporte-t-il un cours sur la protection de la femme ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?
Guinée	Non disponible, mais en cours de validation.	Oui, depuis 1993 pendant les stages des officiers de police judiciaire, par les instructeurs nationaux.	Non.
Libye	Non, mais l'académie de police prévoit de le faire.	Oui, il dure un an.	Non.
Malawi	Nous sommes en train de finaliser l'institutionnalisation d'un cours spécifique sur la protection de l'enfance dans toutes les écoles de formation. Des modules de base pour les recrues et un guide du formateur ont déjà été développés et seront testés lors de la prochaine admission.	Oui, depuis 1999. A lieu durant toute la période de formation qui est de 6 mois.	Non.
Mali	Oui, depuis 2005, 30 heures sous-officiers et 40 heures inspecteurs et commissaires (police), les ONG (ENDA-Mali).	Oui, depuis plus de 10 ans; 40 heures (ENP), 20 heures (gendarmérie); les professeurs d'université, les cadres de la police.	Oui, une conférence de la l'Unité du genre de la MINUSMA.
Mauritanie	Adoption d'un module de formation abordant les droits de l'enfant depuis 2012, mais pas de recrutement de nouvelles promotions depuis lors.	Oui, depuis 2007, enseigné par un professeur d'université.	Oui, depuis 2007, enseigné par un magistrat.
Niger	Dans aucune école, mais les droits de l'enfant sont abordés dans des disciplines connexes, telles que les droits de l'homme ou le DIH.	ENFPF : un module sur les droits de l'Homme enseigné au 2 ^e semestre de la 1 ^{re} année; volume : 36 h EGN : non, mais le DIH comporte un chapitre sur les enfants et les femmes en situation de conflit CI/GNN : 20 h EFOFAN : non, mais DIH ENSOA : non, mais DIH GI Tondibiah : mais DIH, 20 h	ENFPF : dans le module des droits de l'Homme EGN : non, mais chapitre sur les enfants et les femmes en situation de conflit dans le DIH CI/GNN : non, mais droits de la femme abordés dans le module sur les droits de l'homme
Rwanda	Oui.	Oui, 42 heures, enseigné par des instructeurs de la police rwandaise.	Oui, 42 heures, enseigné par des instructeurs de la police rwandaise et des formateurs de l'Institut du développement de la pratique légale.
Sénégal	ENFPF : cours de justice pour mineurs donnés aux agents de l'administration pénitentiaire. EOGN : séminaire annuel de la Fondation Friedrich-Ebert sur la protection juridique des mineurs. EOSGN : intégré dans la matière des Méthodes et techniques (cours sur l'enfance délinquante, la protection des mineurs en danger physique ou moral, l'enquête sur le mineur, la famille et son milieu).	ENFPF : oui, droits de l'Homme et libertés publiques. EOGN : oui, par des partenaires extérieurs (séminaires de droits de l'homme). EOSGN : oui. droits de l'homme.	Non. Planification d'un cours sur le genre à l'ESOGN.
Soudan	Le Mécanisme national UPFE, SAJP (une firme privée soutenue par DFID) et l'UNICEF travaillent présentement sur l'inclusion de POS dans le cursus de l'École de police et de l'Académie de police. Des formations régionales régulières sont tenues, ainsi que des formations à l'interne. Il y a 2 étapes : durant la formation de base pré-service : 2 jours complets de théorie et 2 jours de pratique; durant la formation continue avancée : 15 jours complets répartis sur trois semaines différentes. Les cours sont obligatoires pour les réceptionnistes, les travailleurs sociaux, les enquêteurs et les gestionnaires. Il s'agit d'une solution temporaire jusqu'à ce que la formation soit intégrée dans le cursus de l'École de police ou de l'Académie de police.	30 heures à l'Académie et 20 heures en service.	Oui, inclus dans le cours de droit international humanitaire (60 heures).
Swaziland	Oui, au sein du module de violence domestique il y a une unité dédiée aux droits de l'enfant depuis 2006.	Oui, depuis 10 ans. Durée : 12 mois, dispensée par des formateurs qualifiés.	Oui, depuis 10 ans. Durée : 12 mois, pour les stagiaires qualifiés.
Tchad	ENP : oui, depuis 2010 (32 h), vacataire GEGN : Non disponible	ENP : oui, depuis 2008 (64 h), vacataire GEGN : oui, depuis 1995	ENP & GEGN : non
Togo	12 heures pour la Gendarmerie et 0 heures pour la Police (avec 6 heures de conférences non obligatoires et la plupart du temps en défaut de moyens d'être réalisées).	Police : oui, 32 heures, enseigné par les policiers; Gendarmerie : non.	Non dans les deux cas (Police et Gendarmerie).
Tunisie	Oui. Le cours est d'une durée d'un mois, et les participants reçoivent un certificat à la fin. Il y a également des formations sur les mineurs pour les forces de sécurité sur une base continue.	Oui, depuis 1995, date de la promulgation de C.P.E.	Oui et intégré dans les modules de formation depuis sa création.
Zambie	Non, mais des agents formés sur le traitement des mineurs et des personnes-ressources externes du ministère de la Protection sociale, de la Commission des droits de la personne et du Forum pour la justice des mineurs, au Collège d'enseignement du personnel pénitentiaire mais pas ailleurs, par des conférences et des ateliers.	Oui, durant les neuf mois de formation policière et dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, il est enseigné par les agents pénitentiaires et des personnes-ressources externes de la Commission des droits de la personne.	Oui, depuis 2013, durant les neuf mois de formation policière. Les professeurs de droit sont ceux qui enseignent. Pas pour l'instant au Collège de formation du personnel pénitentiaire.

	34. Le cursus comporte-t-il un cours sur le droit international humanitaire ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	35. Existe-t-il la possibilité de compléter un stage pratique lors de la formation ? Dans quel domaine ?	36. La formation des forces de sécurité est-elle officiellement reconnue par le ministère de l'Éducation ?
Angola	Oui, dans le domaine de la psychologie criminelle et de l'ordre public.	Oui.	Oui, dans le domaine de la formation.
Bénin	Oui : 30 heures pour les deux écoles de police et 20 heures pour l'École nationale de gendarmerie, où il est enseigné par un officier de gendarmerie.	Oui, dans tous les domaines de formation.	Oui.
Burundi		Formation continue au cours de l'emploi.	Oui.
Cameroun	ECIG : cours de DH / DIH (30 heures); ENAM : DIH : pour la section magistrature, 30 heures au deuxième semestre; ENSP : 36 heures, offert aux élèves commissaires et aux élèves officiers de police.	CIAP : stage pratique pendant la formation initiale (durée variable selon les circonstances); ENSP : stage pratique pendant la formation initiale (durée variable selon les circonstances); ECIG : période pratique de déploiement sur le terrain à durée variable; École d'application des officiers de la Gendarmerie nationale (EAGN) : stage pratique dans les unités de 30 à 60 jours; ENAM : la deuxième année prévoit un stage pratique professionnel d'au moins 10 mois suivi d'un semestre de scolarité à l'ENAM pour terminer la formation.	Non, l'Éducation nationale ne certifie pas la formation des policiers. La formation du personnel de la Sécurité nationale est une formation aux métiers de la police; elle intervient après les formations administrées par les ministères des Enseignements primaire, secondaire et supérieur.
Comores	Oui, 2 heures, C.E Dossa Isoim (ENFAG).	Possible, domaine de la sécurité (ENFAG).	
Côte d'Ivoire	Oui, dispensé par le CICR en une journée (conférence).	Oui, à l'EGA par les visites dans le cadre de la protection de l'enfant.	Non. Niveau interne.
Gambie	Oui, mais il est rudimentaire.	Non.	Oui.
Ghana	Oui.	Non.	Non.
Guinée	Oui, depuis 1985. Sa durée est de 12 heures ou plus selon la formation. Il est enseigné par les instructeurs nationaux.	Oui, sur la protection de la femme et les violences basées sur le genre.	Pour le moment non, sauf après validation de la trousse.
Libye	Non.	Ils ne passent que deux mois au poste de police pour avoir une expérience pratique en matière d'enquêtes criminelles.	Oui.
Malawi	Non.	Oui, dans les domaines liés à la police.	Non.
Mali	Oui, depuis toujours, 9 à 12 mois, les professeurs d'universités et les commissaires de police, 24 heures à la gendarmerie en partenariat avec le CICR.	Oui, la prise en charge des réfugiés pour la police et dans plusieurs domaines pour la gendarmerie.	Non.
Mauritanie	Oui, depuis 2006, enseigné par un professeur d'université.	Oui, dans le domaine de la police judiciaire et dans le domaine de la Sécurité publique, dans le Code de la route, la Sécurité des frontières et des aéroports.	Oui.
Niger	ENPFP : 20 h EGN : 8 h CI/GNN : oui EFOFAN : oui ENSOA : oui GI : oui, 20 h	Dans toutes les écoles, des stages sont prévus dès la formation initiale, en fonction des modalités qui varient selon les corps et selon les grades. Les stages se font aussi bien au sein même de l'école que dans des unités actives. Soit les stages sont réalisés après la fin de la formation théorique, soit ils entrecoupent cette formation.	
Rwanda	Oui.	Oui, dans le domaine de la Police judiciaire et dans le domaine de la Sécurité Publique.	Oui.
Sénégal	ENPFP : pas de manière fixe, mais des conférences peuvent être organisées selon les promotions (destinées aux cadres). EOGN : oui. ESOGN : oui, 18 heures.	ENPFP : oui tout au long de la deuxième année (évalué). EOGN : stage de 48 heures obligatoire à la fin de la formation académique (évalué). ESOGN : oui, de trois à six mois de stages (non évalué).	Oui, les trois écoles sont reconnues par le ministère de l'Éducation.
Soudan	Oui, 60 heures.	Oui, les enfants vivant et travaillant dans la rue.	Oui.
Swaziland	Non.	Oui, dans tous les domaines.	Oui.
Tchad	ENP : non GEGN : oui, depuis 1995, par un colonel de défense formé dans le domaine.	ENP & GEGN : non	ENP & GEGN : oui
Togo	ENG : oui, 12 heures. Il est enseigné par des officiers instructeurs. ENP : non.	Non.	Le ministère est au courant, mais n'assume aucune responsabilité sur cette formation.

	34. Le cursus comporte-t-il un cours sur le droit international humanitaire ? Si oui, depuis quand, quelle est sa durée et qui l'enseigne ?	35. Existe-t-il la possibilité de compléter un stage pratique lors de la formation ? Dans quel domaine ?	36. La formation des forces de sécurité est-elle officiellement reconnue par le ministère de l'Éducation ?
Tunisie	Oui, depuis la mise en place de la formation.	Des stages pratiques sont envisagés dans chaque type de formation.	Oui, dans la formation initiale.
Zambie	Seulement au Collège de formation du personnel pénitentiaire. Le cours de droit humanitaire est enseigné par des membres de la Commission des droits de la personne, qui sont invités en tant que personnes-ressources externes.	Seulement au Collège de formation du personnel pénitentiaire. Les stagiaires sont affectés à différentes prisons pour une période de trois mois et les élèves-officiers sont affectés à l'École de réforme.	Oui, mais pas dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire. Toutefois, le ministère de l'Éducation, à travers le Centre de développement pédagogique, est en voie de développer un programme d'études pour le Collège de formation du personnel pénitentiaire, qui sera conforme aux normes exigées par le ministère de l'Éducation pour que les certificats décernés à la fin du cours soient sanctionnés par le ministère de l'Éducation.

	37. Y a-t-il régulièrement la possibilité de suivre des cours de formation continue pour les policiers/gendarmes en service ?	38. Y a-t-il la possibilité de suivre régulièrement des cours spécialisés ?	39. Quelles sont les méthodes d'évaluation pour chacun des cours suivis ?
Angola	Oui.	Oui.	Questions et réponses, examens théoriques et pratiques.
Bénin	Oui.	Oui.	Questions et réponses, travaux pratiques et examens.
Burundi	Oui.	Oui.	Pré-test et post-test.
Cameroun	La formation continue est statutaire dans la Sûreté nationale. Elle intervient à plusieurs niveaux : chaque fois que l'individu change de cadre (exemple du gardien de la paix principal promu inspecteur de police de 1 ^{er} grade). Il existe aussi des recyclages, des stages de perfectionnement et des stages de spécialisation.	Les fonctionnaires de la Sûreté nationale ont la liberté de continuer à se former individuellement dans les universités et autres Écoles de métiers à la seule condition que cette activité ne perturbe pas leurs fonctions.	CIAP : examen tous les 3 mois et un examen final ; ENSP : désormais une évaluation intervient à la fin de chaque module – le parcours en comporte huit. Un examen écrit final et un examen oral sanctionnent la fin de la formation. Par ailleurs, les élèves commissaires de police rédigent et soutiennent un mémoire professionnel ; ECIG : 48 % de la note finale sont consacrés aux contrôles continus et à l'examen mi-stage ; 50 % de la note pour l'examen final, et 2 % pour l'aptitude ; ENAM : contrôle à la fin de chaque semestre de scolarité, en plus de la note de stage pratique et de celle du rapport de stage.
Comores	Oui.	Oui.	Méthode tactique.
Côte d'Ivoire	Oui.	Oui.	Gendarmerie, interrogatoire, examen de fin de stage, certificat d'armes n° 2.
Gambie	Oui.	Oui.	
Ghana	Non.	Non.	Examens.
Guinée	Oui.	Oui.	Examens théoriques et pratiques.
Libye	Oui.	Oui.	Examens écrits.
Malawi	Oui.	Oui.	Ce que les stagiaires peuvent démontrer suite à la formation.
Mali	Oui.	Oui.	Les tests de contrôle (oraux et écrits), les examens – le contrôle de comportement.
Mauritanie	Oui.	Oui.	Évaluation faite à la fin de la formation par la Direction de la formation, avant la sortie des diplômés. Les recalés redoublent.
Niger	Dans toutes les écoles sous forme de stages, sauf au GI Tondibiah.	Oui, dans toutes les écoles.	Dans toutes les écoles, les évaluations se font pendant la formation et à la fin de la formation sous forme d'examen final. Les évaluations en cours de formation se font, pour certaines, à l'initiative de l'enseignant, pour d'autres sur décision de l'administration de l'école. Les méthodes d'évaluation comprennent des exercices oraux, écrits, et pratiques.
Rwanda	Oui.	Oui.	Évaluation théorique et technique à la fin de la formation.
Sénégal	ENPFP : oui, tous les mois pour tous les officiers, lorsque pertinent (projet AFORMA et ambassades). EOGN : oui, formation continue dans le centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile, Centre national de police judiciaire, et autres (séminaires, projet AFORMA et ambassades). EOSGN : oui, à tous les niveaux, gendarmes et gradés suivent des cours de préparation aux examens professionnels ; ils réalisent des travaux mensuels et l'année d'instruction demande 9 travaux pour les gendarmes et 6 travaux pour les candidats aux diplômes des gradés (officiers de police judiciaire, brevets d'armes).	Oui : les officiers et sous-officiers suivent des cours spécialisés au Centre national de police judiciaire, et dans les autres pays qui ont des relations de coopération avec la gendarmerie : en France, au Bénin, au Burkina Faso, au Maroc, etc.	ENPFP : examens intermédiaires et finaux (théoriques et pratiques) pour chaque matière et le niveau de difficulté varie en fonction du grade de l'élève. Évaluation chaque année des compétences par le chef de service. EOGN : examens intermédiaires et à la fin de l'année, un examen final. Chaque matière se voit attribuer un coefficient différent. La moyenne finale et une appréciation générale déterminent la réussite des élèves. EOSGN : examens intermédiaires et finaux, note d'appréciation à la fin des stages, devoirs notés durant la formation.

	37. Y a-t-il régulièrement la possibilité de suivre des cours de formation continue pour les policiers/gendarmes en service ?	38. Y a-t-il la possibilité de suivre régulièrement des cours spécialisés ?	39. Quelles sont les méthodes d'évaluation pour chacun des cours suivis ?
Soudan	Oui, par des programmes de maîtrise et de doctorat.	Oui.	Questionnaires, évaluations, amélioration de performance.
Swaziland	Oui.	Oui.	Tests, devoirs et examens.
Tchad	ENP & GEGN : oui	ENP & GEGN : oui	ENP : évaluation formative, certificative, sommative GEGN : contrôle continu (collectif – individuel)
Togo	Oui.	Oui.	Tests, examens.
Tunisie	Oui, obligatoire.	Oui, selon les besoins.	Examens de fin de formation et octroi de certificats de réussite et de participation.
Zambie	Oui.	Oui.	Dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, des évaluations sont faites tous les trois mois et un examen final écrit a lieu à la fin du cours ; examens et autres tests pratiques pour la police.

	40. Combien y a-t-il de formateurs en moyenne dans les centres de formation ?	41. Quelle est la durée moyenne de service des formateurs au sein des écoles ? S'agit-il d'employés permanents, de vacataires, de consultants ou de rotations annuelles ?	42. Quel est le profil professionnel des formateurs ? Y a-t-il des critères de sélection spécifiques ?
Angola	60 formateurs.	Il n'y en a pas, car la plupart sont des professeurs agrégés permanents, et certains sont employés.	Ce sont des professeurs universitaires et ils doivent posséder une formation pédagogique.
Bénin	40 au moins pour l'ENP et l'ENSP.	Minimum de 3 ans pour les permanents. Permanents-vacataires-consultants.	Niveau académique et connaissances professionnelles avérées. Oui : exemplarité-disponibilité-compétences-pédagogie.
Burundi	15 formateurs.	Permanents, vacataires et consultants.	Les critères de sélection sont les tests d'évaluation.
Cameroun	CIAP : 100 formateurs ; ENSP : 30 permanents et plusieurs vacataires en fonction des matières d'enseignement dispensées ; ECIG : 50 enseignants permanents et 40 à 100 enseignants externes en fonction de l'intensité des stages et cours ; ENAM : 115 enseignants, toutes divisions confondues ; CECIG : 50 permanents et 80 vacataires en fonction des stages.	ENSPY et CIAP : la durée moyenne de service des formateurs est indéterminée, les deux écoles ont des enseignants permanents et vacataires ; ECIG : enseignants permanents et vacataires ; ENAM : la majorité des enseignants sont vacataires externes ; CECIG : durée indéterminée en fonction de la hiérarchie pour les permanents et pour les vacataires en fonction des besoins des stages.	CIAP : expertise pertinente sur le sujet en question (policiers, militaires, professeurs de droit, etc.) ; ENSP : expertise pertinente sur le sujet en question (policiers, militaires, professeurs de droit, etc.) ; ECIG : formateurs permanents sont nommés par le Haut-Commandement. Les vacataires civils et militaires sont choisis par les commandants des écoles en fonction de leurs aptitudes spécifiques ; ENAM : professeurs d'université, personnel des ministères, magistrats. Ils sont sélectionnés par l'école sur la base de leur CV et d'une évaluation de leurs capacités pédagogiques.
Comores	10 formateurs.	Indéterminé, employés permanents.	Expérience et connaissance accrues en la matière.
Côte d'Ivoire	ENP : 368 permanents (118 enseignants titulaires/ 250 enseignants assistants) pour 3 catégories (membre de l'encadrement/policiers externes à l'école/enseignants civils) EGA : 120 enseignants permanents sur 192 cadres EGT : 100 enseignants permanents, dizaine d'enseignants spécialisés et bassin de ressources externes pour matières spécialisées (droit, médecine légale)		ENP : avec spécialisation pertinente et expérience terrain pendant plusieurs années, issus des différents corps de la police. Les formateurs professionnels en droit viennent de l'extérieur de la PN. EG : tous les élèves gendarmes peuvent devenir des instructeurs après avoir reçu la formation sur la pédagogie. Pas de sélection particulière autre que la maîtrise du sujet.
Gambie	Deux formateurs.	Trois mois, formateurs d'affectation et contractuels.	
Ghana	Deux formateurs.	Trois mois, incluant ceux qui sont assignés et les vacataires.	
Guinée	GN : 79 instructeurs répartis entre les 2 écoles (gendarmérie) ENP : information non disponible	La durée est indéterminée ; les instructeurs sont permanents.	GN : grade minimum de maréchal des logis-chef (MDL/C). Formation de 10 mois sur le combat, la circulation routière, le maintien de l'ordre public, le DIH puis une formation d'un mois en andragogie ENP : anciennement, les chefs de services. Actuellement, il n'y a aucun processus de recrutement et aucune permanence du corps enseignant, car la formation est en réforme et l'école en construction.
Libye	75 formateurs.	Certains sont permanents et d'autres sont vacataires.	Agents de police et professeurs d'université (civils).
Malawi	Plus de 40 formateurs.	Au moins 2 années de service : il s'agit d'employés permanents qui ne sont pas en rotation.	En général, il s'agit d'instructeurs généraux qui connaissent tous les sujets enseignés à l'académie.

	40. Combien y a-t-il de formateurs en moyenne dans les centres de formation ?	41. Quelle est la durée moyenne de service des formateurs au sein des écoles ? S'agit-il d'employés permanents, de vacataires, de consultants ou de rotations annuelles ?	42. Quel est le profil professionnel des formateurs ? Y a-t-il des critères de sélection spécifiques ?
Mali	20 à 25 (ENP), École de gendarmerie.	Il y a des formateurs permanents, non permanents et des consultants extérieurs.	Des professionnels dans certains domaines à la DPGN et à la DGGN.
Mauritanie	55 en moyenne à l'École nationale de police	Entre 15 et 20 ans. Il y a des employés permanents et des vacataires, ainsi que des professeurs palestiniens.	Des spécialistes dans chaque matière ; diplômes reconnus et tests d'aptitude.
Niger	L'ENFPF emploie une centaine de personnes permanentes, qui jouent le rôle d'instructeurs et d'encadreurs et qui sont de la police, ainsi qu'une trentaine d'enseignants externes à l'institution ; BM : n/a ; EGN : 200 formateurs ; le CI/GNN compte quelque 250 hommes, tous grades confondus ; EFOFAN : 100 formateurs ; ENSOA compte approximativement 30 enseignants ; GI Tondibiah : 200 formateurs.		ENFPF : 70 % des policiers sont nommés par arrêté du ministre de l'Intérieur sur proposition du Directeur général de la Police nationale. Les autres sont externes à la police (magistrats, chercheurs, professeurs de droit, etc.). BM : des policiers des rangs supérieurs ou des membres des Comités locaux (juges des mineurs, directeurs régionaux en charge de la protection de l'enfant et les assistants techniques). EGN : officiers et sous-officiers de la gendarmerie. Désignés par une décision du Haut Commandement de la Gendarmerie nationale. Cette décision est transmise au ministre de la Défense nationale à titre de compte rendu. Parfois, des instructeurs français. CI/GNN : officiers subalternes et sous-officiers supérieurs et subalternes (de la Garde nationale), désignés par décision du Haut Commandant sur proposition de la Direction de la statistique, des opérations et de la formation (DSOF) avec avis du commandant du centre. EFOFAN : instructeurs désignés par décision de l'état-major des armées sur proposition du Commandement de l'école. ENSOA : affectés par l'état-major, en fonction des besoins de l'école, en tenant compte de leurs compétences dans les affectations. GI : officiers, sous-officiers et militaires du rang.
Rwanda	Plus de 40 formateurs.	La durée est indéterminée ; les instructeurs sont permanents.	Des spécialistes dans chaque matière ; diplômes reconnus et tests d'aptitude.
Sénégal	ENFPF : 30 à 50 encadreurs permanents, et 20 à 60 instructeurs et enseignants externes. Le nombre est déterminé en fonction de la promotion. EOGN : environ 50 enseignants externes et 11 instructeurs internes. ESOGN : 100 encadreurs.	Dans les écoles de formation de la gendarmerie, l'équipe d'encadrement de contact passe environ entre deux et trois ans, alors que ceux qui dispensent des cours autres que militaires peuvent demeurer plus longtemps.	ENFPF : Des officiers en poste ou à la retraite et du personnel externe à la Police (magistrats, professeurs de droit, etc.). Plus le niveau est élevé dans la hiérarchie, appel à des enseignants externes. Recrutement fait par le Directeur des études et de l'école qui soumettent à la Direction Générale de la Police leurs choix. Leurs critères de sélection se basent sur la reconnaissance de leur expertise, leur niveau académique et leur expérience en enseignement. EOGN : 1/3 Officiers en poste ou à la retraite de la gendarmerie et 2/3 des professionnels du système de justice ou avec d'autres spécialités. 2 divisions : Une équipe d'encadrement composée d'officiers de la gendarmerie sont affectés par Désignation du Haut Commandement de la gendarmerie, et l'équipe d'enseignants professionnels est choisie par le directeur de l'École. ESOGN : 2/3 d'officiers et sous-officiers en poste ou à la retraite de la gendarmerie et 1/3 de professionnels externes à la gendarmerie.
Soudan	20 à 50 formateurs.	Rotation annuelle, contractuels, permanents.	Détenteurs de maîtrise et doctorat, aucun critère spécifique.
Swaziland	25 à 30 formateurs.	5 à 10 ans, permanents.	Qualifications pertinentes, formation académique, et expérience au sein de la police (5 ans).
Tchad	ENP : la moyenne est de 20 formateurs GEGN : 62 formateurs	ENP : existence des formateurs permanents GEGN : permanents, vacataires et consultants	ENP : fonctionnaires de la police GEGN : magistrats, criminologues, universitaires
Togo	ENP : 15 employés administratifs et enseignants (tous policiers) / 33 formateurs externes (30 policiers et 3 magistrats) ENG : 12 formateurs permanents	Police nationale : rotations annuelles. Gendarmerie nationale : formateurs permanents.	ENP : praticiens du corps policier (grade minimal : officier). ENG : officiers de gendarmerie avec expérience professionnelle et formation universitaire et en pédagogie (2 semaines)
Tunisie	Une moyenne de 60 formateurs par centre.	À plein temps.	Les critères appliqués par l'enseignement supérieur et l'Éducation nationale.
Zambie	Vingt (20) instructeurs en moyenne.	Employés permanents, et, dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, il s'agit d'agents pénitentiaires ayant des qualifications pédagogiques qui peuvent être affectés à l'institut de formation aussi longtemps que leurs services sont requis.	La priorité est accordée aux agents qui ont étudié le droit, et, dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, ils doivent avoir une formation d'instructeur et avoir servi au moins 10 ans.

	43. Statistiquement, quelle est la proportion de femmes parmi les formateurs ?	44. Est-ce que les formateurs bénéficient de formations continues régulières ? Dans quels domaines ?	45. Quel est le nombre moyen d'années d'expérience des formateurs dans les centres de formation ?
Angola	5%	Oui, pédagogie et autres sujets.	15 ans.
Bénin	Une dizaine à l'École nationale de police, et une femme à l'École nationale de la gendarmerie.	Oui, gestes et techniques professionnels d'intervention, police des frontières, protection des hautes personnalités, droits de l'enfant.	10 ans.
Burundi	À peu près 6%.	Oui, selon les thématiques.	8 ans.
Cameroun	ENSP : 10 % ; CIAP : 5 % ; CECIG : 5 %.	CIAP : certains formateurs toutefois peuvent participer à certains séminaires qu'ils essaient de reproduire dans le cadre de la formation qu'ils donnent ; ENSP : ce n'est pas systématique, mais cours de recyclage, séminaires ; ECIG : information non disponible ; ENAM : ce n'est pas systématique, formations spécialisées isolées, organisées par le ministère.	ENSP et CIAP : cinq années d'ancienneté effectives au moins dans le grade ou dans le corps ; ECIG : non disponible ; ENAM : 6-7 ans ; CECIG : variable entre 2 et 5 ans pour les permanents et 3 à 5 ans pour les vacataires.
Comores	2 (ENFAG)		
Côte d'Ivoire		ENP : pas obligatoire mais offert par la Sous-direction de la formation continue, selon les besoins. EGA et EGT : oui. Recyclage pour chaque matière.	ENP : doit avoir expérience terrain. Varie, mais pas sujet à mutation comme la Gendarmerie. EGA : dépasse rarement 5-6 ans. Ne demande pas d'expérience de terrain. EGT : 3 ans au moins.
Gambie	Très peu.	Oui.	Plus de cinq ans.
Ghana			
Guinée	2%	ENGS et ENKG : certains instructeurs sont actuellement en stage au sein des écoles pour perfectionner leur formation. Actuellement, certains suivent les cours d'officiers. ENP : information non disponible.	ENGS ET ENKG : tous les instructeurs ont commencé en 2012 ENP : information non disponible
Libye	Aucun.	Information non disponible.	20 ans.
Malawi	Au plus 10%.	Oui, en matière de formation.	Cela dépend d'un instructeur à l'autre.
Mali	3 à 4 formateurs pour l'ENP, 2 pour la gendarmerie.	Oui, dans leur domaine de compétence et la formation des formateurs.	2 à 3 ans (pour les deux écoles).
Mauritanie	6 femmes policières enseignantes sur 55.	Oui, en déontologie, pédagogie et sur la sécurité.	Entre 15 et 20 ans.
Niger		Dans toutes les écoles, les formateurs suivent souvent des formations de formateurs.	ENPFP : 2-3 ans ; BM : n/a ; EGN : 2 ans ; CI/GNN : la durée habituelle du séjour des instructeurs au Centre varie en fonction des mutations ; EFOFAN : 2-3 ans ; ENSOA : 2-3 ans ; GI Tondibiah : 1 an
Rwanda		Dans toutes les écoles, les formateurs suivent souvent des formations de formateurs.	
Sénégal	ESOGN : 1/10 des formateurs est constitué de gendarmes féminins.	Stage de remise à niveau pédagogique. Différents stages de perfectionnement ou de spécialisation, au sein de la gendarmerie, dans l'Armée nationale, dans les pays amis.	ENPFP : 2 à 3 ans en fonction du nombre et de la nature des promotions. EOGN : environ 2 ans pour l'encadrement de contact, durée pouvant dépasser 5 ans pour les formateurs des matières judiciaires et professionnelles, qui exigent plutôt l'expérience que la fraîcheur physique.
Soudan	20%.	Oui : droit, médias, leadership.	20-30 ans.
Swaziland	30 % à 40 %.	Oui, dans tous les domaines.	5-7 ans.
Tchad	ENP : 1 seule GEGN : 2 femmes	ENP : la formation continue des formateurs existe mais de façon irrégulière GEGN : la formation des formateurs continue dans le domaine pédagogique, juridique et spécialistes (formation à l'École d'application en gendarmerie, formation à l'administration, application des officiers, formation des OPJ, formation des élèves gendarmes)	ENP : 13 ans GEGN : 7 ans
Togo	ENP : 3 femmes ENG : 3 femmes	ENG : oui ENP : oui Dans les domaines pédagogique, professionnel, juridique et spécialisé.	ENG : information non disponible ; ENSP : utilisation des services des enseignants vacataires sur une base continue ; tous les instructeurs ont commencé en 2012 ; BM : Non disponible ; EGN : 2 ans ; ENP : nombre varié étant donné que les instructeurs sont en fonction
Tunisie	1/3 de femmes.	Oui, dans les approches pédagogiques et semaines spécifiques.	Minimum 10 ans.
Zambie	5/20 dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, 2 %.	Oui.	10 ans.

	46. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec d'autres acteurs externes aux centres pour offrir des cours (ententes pour que des formateurs vacataires en provenance du parquet viennent à chaque session donner des cours, par exemple) ?	47. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec des acteurs externes spécialisés en droit de l'enfant ? Lesquels ? Depuis quand ?	48. Quel est le profil des étudiants ? Y a-t-il des critères de sélection spécifiques ?
Angola	Oui.	Oui. L'UNICEF, INAC, MINARS et autres acteurs sociaux.	Cela dépend des particularités du cours.
Bénin	Oui : professeurs d'université, magistrats, avocats, éducateurs spécialisés, médecin légiste.	Oui : UNICEF et ONG.	Des collégiens et des universitaires.
Burundi	Oui.	Oui.	Selon les catégories/niveaux d'étude différents.
Cameroun	ENSPY et CIAP : la plupart des vacataires sont des hauts fonctionnaires des armées, de la justice, de l'administration centrale, des universités et de la police CECIG : les vacataires sont des hauts cadres, des acteurs externes (justice, affaires sociales, santé, professeur université, avocats, etc.).	Pas encore, hormis les spécialistes en droits de l'Homme.	CIAP : concours, niveau CEP/FSLC (certificat d'aptitude primaire) : élève gardien de la paix, niveau BEPC/GCE O/L (4 matières en dehors de la religion) (brevet d'études primaire élémentaire) : élève inspecteur de police ; ENSP : concours niveau baccalauréat (Bachelor's Degree) : élève officier de police Concours externes niveau licence : élève commissaire de police Concours niveau doctorat : concours sur titre commissaire de police 4 ^e échelon ; ECIG : – CI : concours et 4 mois de formation militaire – ESO : certificat d'aptitude 1 et concours ou baccalauréat et concours – EOGN : baccalauréat et 3 ans d'école militaire ou sous-officiers avec brevet d'arme 2 – ENAM : concours externe et concours interne. Diplômes requis sont une maîtrise en droit pour la magistrature, une licence en droit pour les administrateurs de greffes, baccalauréat pour les greffiers.
Comores	Oui.		Sélection par examen.
Côte d'Ivoire	Il n'existe qu'une entente formelle, avec le CICR. ENP : Ambassade des États-Unis (cours d'anglais) IRC (violence sur le genre), CICR (DIH), UNPOL (DH, protection de haute personnalité). EGA et EGT : CICR pour formation des formateurs en DIH.	ENP : pas actuellement EGA : non EGT : Save the Children de 2004 à 2008	ENP : nationalité ivoirienne, jouir des droits civiques, bonne moralité, âgé de 18 à 35 ans, remplir conditions d'aptitude physique/intellectuelle, indemne de toute affection grave ou contagieuse/Par concours EGA/EGT : nationalité ivoirienne, âgé de 18 à 25 ans, titulaire du brevet d'études du 1 ^{er} cycle ou équivalent, taille ≥ 1,68 m, jouir d'une bonne santé physique, mentale et intellectuelle, être de bonne moralité, selon le code de la fonction militaire/Par concours direct
Gambie	Oui.	Oui, UNICEF et DSW.	Information non disponible.
Ghana	Non.	Non.	En général, détenteurs d'un diplôme de premier cycle et agents de police d'expérience qui ont passé les examens d'entrée au collège.
Guinée	ENGS et ENKG : en 2009, partenariat avec la Coopération française pour l'enseignement de la pédagogie aux formateurs. ENP : formation de formateurs pour pérenniser l'enseignement par le Service de coopération technique international de police (STIP). ONU : à venir, une formation sur les violences basées sur le genre, traitant des femmes mineures par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et partenariat avec les affaires sociales, la santé, la justice, la sécurité et la protection civile, et la défense CICR : DIH, sensibilisation aux droits de l'enfant.	Des formations sont données par Sabou Guinée et par Terre des Hommes à des intervenants au sein des forces de sécurité, mais pas nécessairement aux instructeurs. La police en bénéficie depuis 2000. Depuis 2011, Sabou Guinée et Terre des Hommes organisent des séances de sensibilisation aux droits de l'enfant. Terre des Hommes a amorcé un programme de formation de formateurs en avril 2012 qui vise le personnel des forces de sécurité impliqué dans les brigades spécialisées.	ENP : citoyen guinéen, âgé de 18 à 22 ans, détenir un brevet d'études de 1 ^{er} cycle (pour agents d'exécution) ou baccalauréat (pour officiers et commissaires). ENKG et ENGS : être âgé au minimum de 18 ans et avoir au moins niveau bac ou brevet ; être surtout de nationalité guinéenne.
Libye	Non, seul le Collège de police conclut des contrats avec des universitaires.	Oui, UNICEF.	Tests médicaux, académiques et psychologiques.
Malawi	Oui.	Non.	Ils ont au minimum un certificat d'études secondaires (MSCE).
Mali	Oui.	Oui, ENDA-Mali et UNICEF, depuis deux ans.	Professionnel, niveau bac, maîtrise (police) ; bac et autres diplômes civils et militaires (gendarmerie).
Mauritanie	Oui, les professeurs d'université et des magistrats	Depuis 2010, avec l'UNICEF et Terre des Hommes-Lausanne.	Niveau brevet pour les agents, Niveau bac pour les inspecteurs, niveau licence ou maîtrise en droit.

	46. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec d'autres acteurs externes aux centres pour offrir des cours (ententes pour que des formateurs vacataires en provenance du parquet viennent à chaque session donner des cours, par exemple) ?	47. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec des acteurs externes spécialisés en droit de l'enfant ? Lesquels ? Depuis quand ?	48. Quel est le profil des étudiants ? Y a-t-il des critères de sélection spécifiques ?
Niger	<p>ENPFP : Institut danois des droits de l'Homme (IDDH) et le projet d'appui à la formation de la police et de la gendarmerie d'Afrique (AFORMA), et formation des officiers de police judiciaire (OPJ) de la Garde nationale, ainsi que les policiers municipaux qui dépendent de leurs municipalités d'origine.</p> <p>BM : formateurs provenant d'ONG, de la magistrature, des FDS et de l'UNICEF</p> <p>EGN : coopération française, IDDH, CICR</p> <p>CI/GNN : l'IDDH, l'ANDDH, le CICR, la coopération française</p> <p>EFOFAN : CICR, et formation initiale des officiers de la gendarmerie et de la Garde nationale</p> <p>ENSOA : officiers (enseignants) venant d'autres corps des FDS ; intervention du CICR ; formation des cadres et militaires de rang de la Garde nationale</p> <p>GI Tondibiah : aucun</p>		<p>EGN : nationalité nigérienne, jouissent de droits civiques, aucune condamnation pénale, bonne conduite, bonne moralité, bonne condition physique et âge</p> <p>CI/GNN : proviennent de toute l'étendue du territoire (homme et femme) ; citoyen nigérien, 18 ans minimum et 25-26 ans maximum, avoir un BEPC, un certificat de visite médicale et un casier judiciaire vierge/l'examen médical représente l'essentiel du processus de recrutement</p> <p>ENSOA : bac au minimum ou diplôme technique équivalent/concours direct annoncé par arrêté du ministre de la Défense nationale indiquant les critères, ou sur recrutement semi-direct pour les militaires de rang des FAN.</p> <p>ENPFP : bonne moralité, âgés de 25 à 37 ans, taille de 1,65 m minimum pour les garçons et 1,60 m pour les filles ; titulaires d'au moins un diplôme 2^e cycle universitaire/concours organisé par arrêté ministériel et publié par communiqué de presse ; recrutement effectué par le comité national d'organisation et les sous-comités régionaux</p> <p>EFOFAN : recrues directes = nationalité nigérienne, jouissent de droits civiques, aucune condamnation pénale, bonne moralité, bonne condition physique et âgées au plus de 24 ans, titulaires d'une licence recrues semi-directes = âgées de moins de 35 ans, bonne condition physique, titulaires d'un baccalauréat.</p> <p>GI Tondibiah : les élèves sont retenus au terme d'un recrutement direct. L'âge minimal requis est de 18 ans, et aucun niveau scolaire minimal n'est exigé</p>
Rwanda	Oui.	Oui, UNICEF et autres ONGs.	Diplôme d'études secondaires (niveau BACC).
Sénégal	<p>ENPFP : ONUDC (blanchiment d'argent), AFORMA, coopération française et belge (cybercriminalité).</p> <p>EONG : Fondation Friedrich-Ebert (séminaires de deux semaines tous les ans). AFORMA, coopération française et belge, CICR</p> <p>ESOGN : CICR, ministères de la Santé (séminaire sur le VIH/sida annuellement).</p>	EONG : la Fondation Friedrich-Ebert (protection juridique des mineurs) depuis 2007.	<p>ENPFP : brevet de fin d'études moyennes minimum, dépend de l'expérience professionnelle et capacités physiques. Sélection adaptée en fonction du grade, du niveau hiérarchique des corps et du nombre d'années de service. Être âgé de 21 à 45 ans/recruté par concours par la voie directe, professionnelle ou spécialisée.</p> <p>EONG : cours de formation (pour être officier) : concours direct (titulaire d'une maîtrise, âgé de 20 à 25 ans) ou concours professionnel (au moins 6 ans de services dans l'armée et la gendarmerie), titulaire du baccalauréat, certificat interarmes et diplôme d'aptitude professionnelle, âgé de 26 à 32 ans. Cours d'application (spécialisés). Concours ouvert pour les officiers sénégalais et au prorata selon les places disponibles pour les stagiaires africains de la sous-région.</p> <p>ESOGN : brevet de fin d'études moyennes minimum, masters 2 maximum, service militaire de 2 ans au Centre d'instruction des armées, diplôme d'aptitude professionnelle et certificat inter-armée. Capacités physiques. Sélection adaptée en fonction du grade, du niveau hiérarchique des corps et du nombre d'années de services. Être âgé de 21 à 55 ans.</p>
Soudan	Oui.	Oui : Nations Unies, Sudan Safety and Access to Justice Program, UNICEF.	
Swaziland	Oui, avec l'Université du Swaziland et l'Institut de gestion et d'administration publique du Swaziland.	Oui : UNICEF, Save the Children, SWAGAA, COSAQ, depuis les 5 à 15 dernières années.	Qualifiés en droit, expérience considérée. Oui.
Tchad	<p>ENP : non</p> <p>GEGN : Groupement des Écoles militaires interarmées, École nationale de la Police nationale ; École nationale de formation judiciaire ; École nationale de la jeunesse et sport ; École nationale d'administration ; École nationale des travaux publics ; École nationale des instituteurs du primaire</p>	<p>ENP : non</p> <p>GEGN : non</p>	<p>ENP : pour les gardiens de paix, avoir le BEPC</p> <p>GEGN : niveau 1er</p>

	46. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec d'autres acteurs externes aux centres pour offrir des cours (ententes pour que des formateurs vacataires en provenance du parquet viennent à chaque session donner des cours, par exemple) ?	47. Les centres de formation ont-ils des collaborations établies avec des acteurs externes spécialisés en droit de l'enfant ? Lesquels ? Depuis quand ?	48. Quel est le profil des étudiants ? Y a-t-il des critères de sélection spécifiques ?
Togo	ENG et Brigade pour mineurs de la PN : formation sur certains aspects de la procédure pénale avec les mineurs par la coopération française. DIH par le CICR (formation de formateurs).	PN : WAO-Afrique sur la protection de l'enfant d'une durée de 13 h (gardiens de la paix, brigadiers et brigadiers chefs) ou 20 h (agents et officiers de la police judiciaire) EGT : Save the Children de 2004 à 2008 ENP et ENG : séance de vulgarisation du Code de l'enfant par la Direction de la protection de l'enfance depuis son adoption en 2007	ENG : âgé de 18 à 24 ans, de nationalité togolaise, avoir un brevet d'étude de premier cycle (ou équivalent), être de bonne moralité et apte physiquement ENP : âgé de 18 à 25 ans au moment de l'examen de recrutement, de nationalité togolaise, avoir un brevet d'étude de premier cycle (ou équivalent), être de bonne moralité et apte physiquement
Tunisie	Oui.	Oui.	Les critères dépendent des grades et des fonctions des élèves après formation.
Zambie	Oui, à travers le Département de la formation et de la recherche. Dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, les instances suivantes sont toujours appelées à offrir des conférences lorsque des cours sont donnés : la Commission des droits de la personne et le Département de la protection sociale.	Non, mais dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, les membres du Forum sur la justice des mineurs sont invités à donner des conférences aux recrues chaque fois qu'un cours se donne.	Les élèves de douzième année sortants et les titulaires d'un diplôme dans n'importe quel champ peuvent être admis directement. Les critères de sélection sont les suivants : un étudiant doit posséder au moins cinq années ou mieux d'ancienneté. Dans le cas du Collège de formation du personnel pénitentiaire, ceux qui sont recrutés comme agents subordonnés doivent être en possession d'un certificat d'études secondaires, et ceux qui sont recrutés en tant qu'élèves-officiers (niveau gestionnaire intermédiaire) doivent posséder au minimum un diplôme universitaire.

	49. Statistiquement, quelle est la proportion de femmes parmi les étudiants ?	50. Y a-t-il des étudiants étrangers ? Depuis quand ? De quels pays viennent-ils ?	51. Où en est le processus d'intégration de cours permanents et obligatoires sur les droits de l'enfant dans le cursus initial (nouvelles recrues) des centres de formation des forces de sécurité dans votre pays ?
Angola	22 %		Nous organisons des ateliers sur le sujet pour les nouveaux élèves-officiers.
Bénin	4 %	Oui : Tchad pour l'École nationale de la police et Togo, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso et ce, depuis 2005 pour l'École nationale de la gendarmerie.	Ils sont intégrés depuis 2010.
Burundi	30 %	Non.	Il y a des modules en cours d'élaboration pour la justice et la police.
Cameroun	30 %	ENSPY : oui, des élèves originaires des sous-régions CEEAC et CEDEAO actuellement sont présents à l'ENSP : ressortissants de la République du Congo, République de Guinée équatoriale et de la République Togolaise ; CIAP : oui au CPPJ, de la Guinée équatoriale à la prochaine rentrée ; ECIG : non disponible ; ENAM : oui, Guinée équatoriale, Gabon, Tchad, République Centrafricaine.	En attente des trousseaux de formation.
Comores	9 %		
Côte d'Ivoire	Seulement parmi la police.	Oui pour la gendarmerie au cours d'application des officiers (EGA). Non pour la police depuis 2000.	
Gambie	Aucune donnée disponible.		Le module vient tout juste d'être introduit.
Ghana	En moyenne 10 %.	Oui.	
Guinée	25 % à 30 % selon les effectifs des différentes promotions.	Non, pour le moment.	En phase d'élaboration.
Libye	Les étudiantes ont un collège de police séparé. Durant les trois dernières années, pas d'étudiantes.	Non.	Oui, nous travaillons présentement avec l'UNICEF sur ce sujet.

	49. Statistiquement, quelle est la proportion de femmes parmi les étudiants ?	50. Y a-t-il des étudiants étrangers ? Depuis quand ? De quels pays viennent-ils ?	51. Où en est le processus d'intégration de cours permanents et obligatoires sur les droits de l'enfant dans le cursus initial (nouvelles recrues) des centres de formation des forces de sécurité dans votre pays ?
Malawi	30 %.	Non.	Nous sommes en train de finaliser l'institutionnalisation d'un cours spécifique sur la protection de l'enfance dans toutes les écoles de formation. Des modules de base pour les recrues et un guide du formateur ont déjà été développés et seront testés dès la rentrée prochaine.
Mali	20 % de l'effectif (police) ; 10 % de l'effectif (gendarmerie).	Non (police) ; oui, depuis 2001 (gendarmerie).	En cours.
Mauritanie	Pas de mélange de promotions hommes et femmes : il s'agit de promotions séparées.	Étudiants palestiniens, 2004-2005.	Programmé pour la formation initiale et pour la formation continue, mais pas encore mis en œuvre en raison du non-recrutement depuis 2010.
Niger	Présence de femmes dans toutes les écoles, sauf à l'ENSOA.	ENPFP : non BM : n/a CI/GNN : non EFOFAN : oui ENSOA : oui GI Tondebiah : non EGN : non	
Rwanda		Oui.	
Sénégal	25 femmes sur 472 élèves.	ENP : oui. EOGN : oui, vocation sous-régionale de l'École. ESOGN : non.	L'intégration des droits des enfants dans le cursus des écoles de la gendarmerie a été autorisée officieusement, en attendant l'adoption d'une instruction ministérielle, seule voie officielle pour modifier les programmes de formation. 472 élèves gendarmes doivent suivre la formation en décembre 2013 ou début janvier 2014.
Soudan	2 %.	Oui, en provenance de pays africains.	En ce moment, nous concevons les cursus pour le Collège de police, les écoles pour le sous-officiers et les officiers des unités spécialisées en collaboration avec l'UNICEF, la police et le Sudan Safety and Access to Justice Program.
Swaziland	40 % à 45 %.	Oui, de la Guinée équatoriale depuis novembre 2012.	Une collaboration avec des ONG telles que l'UNICEF est en cours afin d'intégrer pleinement les droits de l'enfant dans la formation policière.
Tchad	ENP : 167 femmes sur 833 hommes, soit 20,05 % GEGN : 8 %	ENP : non GEGN : non	ENP : Non disponible GEGN : Non disponible
Togo	Oui pour les deux corps.	Non.	Trousse élaborée – Formation de formateurs – Arrêté du ministre de la Sécurité et de la Protection civile pour une intégration du module – Processus de la trousse spécialisée en cours.
Tunisie	15 % et 20 %.	Oui, depuis longtemps avec les pays africains (coopération bilatérale).	100 % à raison de 40 heures.
Zambie	25 % à 30 %.	Non.	Un nouveau programme est en cours d'élaboration et comprendra un module sur les droits de l'enfant.



	52. Où en est la mise en œuvre du plan national produit lors de l'atelier de Lomé, en 2012, si applicable ?	53. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la première compétence-clef (connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?	54. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la deuxième compétence-clef (connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?
Angola	Non disponible	Une brigade scolaire spécialisée a été formée afin de protéger les enfants à l'école, et une nouvelle loi a été adoptée afin de renforcer la protection globale des enfants (loi 25/12 du 22/10).	
Bénin	Non disponible (Bénin absent).	8.	9.
Burundi	En cours de réalisation.	6 : à l'étape du développement des trousse de formation en intégrant les différentes compétences.	
Cameroun	UNICEF/JUSTICE.	8.	8.
Comores			
Côte d'Ivoire			
Gambie	Non disponible		
Ghana			
Guinée	Non applicable.	5 : en cours de validation.	5 : en cours de validation pour les autorités.
Libye	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Malawi	Sans objet.		
Mali	En cours.	10	5
Mauritanie	Non disponible	6	6
Niger			
Rwanda	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sénégal	L'adoption et la validation de la trousse de formation ont connu un retard de presque un an. C'est en septembre 2013 que la trousse de formation a été validée et suivie de la formation des premiers formateurs.	0, parce que les premiers formateurs viennent de suivre la formation.	0
Soudan	Non disponible	Oui.	Oui.
Swaziland	Plaidoyer de haut-niveau auprès des responsables de la police.	Le Swaziland n'a pas participé à l'atelier de 2011.	Non disponible
Tchad	ENP : Non disponible GEGN : Non disponible	Non disponible	Non disponible
Togo	Validation de la trousse – Formation des formateurs – Arrêté ministériel intégrant le module dans le cursus de formation – Processus d'élaboration de la trousse spécialisée en cours.	Le module est sur le point d'être appliqué à partir de fin 2014. On verra alors l'effet sur la pratique des policiers et gendarmes.	Le module est sur le point d'être appliqué à partir de fin 2014. On verra alors l'effet sur la pratique des policiers et gendarmes.
Tunisie			
Zambie	Non disponible	0 – les formations sont concentrées sur les droits humains.	0 – les formations sont concentrées sur les POS générales.



	55. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la troisième compétence-clef (connaissance de l'enfant) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?	56. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la quatrième compétence-clef (interaction et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?	57. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la cinquième compétence-clef (collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?
Angola	Les forces de police ont mené une campagne de sensibilisation pour éduquer les enfants.		
Bénin	8.	8.	8.
Burundi			
Cameroun	9.	6.	8.
Comores			
Côte d'Ivoire			
Gambie			
Ghana			
Guinée	8 : en cours de validation par les autorités.	5 : en cours de validation par les autorités.	En cours de validation pour son intégration dans la formation des forces de sécurité, mais existe avec les interactions entre les intervenants formels et informels avec les forces de sécurité.
Libye	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Malawi			
Mali	5	6	10
Mauritanie	6	6	6
Niger			
Rwanda	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sénégal	Dans la gendarmerie, presque rien n'a été intégré concernant les compétences-clefs. Les gendarmes travaillent suivant la fiche d'instruction de l'école.		Les gendarmes collaborent avec les intervenants formels et informels disponibles dans leur secteur de compétence.
Soudan	Oui.	Oui.	Oui.
Swaziland	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Tchad	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Togo	10 : contenue dans le module mais non encore dispensée (processus en cours).	10 : contenue dans le module mais non encore dispensée (processus en cours).	10 : contenue dans le module mais non encore dispensée (processus en cours).
Tunisie			
Zambie	0 – l'accent est mis sur le maintien de la loi et l'ordre.	0 – non intégrée dans la formation, mais en quelque sorte en pratique par la police communautaire.	0 – non intégrée dans la formation, mais en quelque sorte en pratique par la police communautaire.

	58. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la sixième compétence-clef (utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?	59. Quels sont les cinq plus grands défis représentés par l'intégration des six compétences-clefs dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ?	60. À votre avis, comment cet atelier pourrait vous aider à relever ces défis ?
Angola			
Bénin	8.	Identification des techniques pour insérer les méthodes de formation pour une bonne assimilation.	Échanges d'expériences.
Burundi	6.	La formation spécialisée, moyens matériels, infrastructures adaptées, personnel qualifié, structure adaptée.	Expériences des autres pays (meilleures pratiques) ; renforcement des capacités.
Cameroun	3.	La mise en place d'un système de justice juvénile indépendant, la simplification des procédures, mise au point d'une politique de formation y relative, une trousse de formation et la formation des experts formateurs dans la Police et la Gendarmerie.	Il sera bénéfique si, en bout de processus, la délégation du Cameroun a finalement à sa disposition un projet de trousse de formation valide afin d'organiser dans les meilleurs délais la formation des formateurs.

	58. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « aucunement » et 10 étant « totalement », diriez-vous que la sixième compétence-clef (utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants) adoptée à Niamey en 2011 est intégrée dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ? Pourquoi ?	59. Quels sont les cinq plus grands défis représentés par l'intégration des six compétences-clefs dans la formation et le travail des forces de sécurité de votre pays ?	60. À votre avis, comment cet atelier pourrait vous aider à relever ces défis ?
Comores			
Côte d'Ivoire			
Gambie			
Ghana			
Guinée	6 : en cours de validation pour son intégration dans la formation des forces de sécurité.	1) intégration officielle du programme dans le cursus des écoles ; 2) non-validation de la trousse par les autorités administratives ; 3) manque de matériel ; 4) manque d'opportunités ; 5) absence de formateurs.	En échangeant avec les autres participants et le chargé de projet.
Libye	Non disponible	Non.	Nous en apprendrons davantage sur les compétences et sur la façon de les appliquer dans le contexte de la Libye.
Malawi			
Mali	10	L'application correcte des lois et conventions ; l'apprentissage des normes ; le suivi des procédures ; l'insertion des enfants après l'incarcération.	En nous perfectionnant, en renforçant nos capacités dans le domaine des droits des enfants.
Mauritanie	6	Formation des policiers sur les 6 compétences ; faiblesse de coordination avec les intervenants ; faiblesse de coordination entre la Police et la Gendarmerie ; manque d'une utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants ; lacunes dans la connaissance de la promotion et de la mise en pratique des droits de l'enfant.	Renforcement des expériences individuelles des participants, qu'ils mettront en œuvre dans la formation au niveau de l'École nationale de police. Échanges d'expériences avec d'autres participants et acquisitions de connaissances nouvelles.
Niger			
Rwanda	Non disponible	Non disponible	Partage et échange des expériences des autres pays.
Sénégal	0. En matière d'intégration des instruments de travail, la gendarmerie vient juste de disposer de ses premiers formateurs.	D'abord, la formation des gendarmes de la territoriale, qui sont en contact avec les enfants. Maintien des connaissances dispensées durant les prochaines formations à offrir aux élèves. Suivi de la formation dispensée à l'école et évaluation des résultats sur le terrain. Réalisation du matériel pédagogique pour former les deux promotions de 472 élèves chacune, qui sont présentement en cycle de formation à l'école. Intégration officielle du programme dans le cursus de l'école.	Connaître leurs degrés d'intégration. Identifier les solutions retenues ou proposées pour régler les problèmes.
Soudan	Oui.	Aucun.	Oui.
Swaziland	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Tchad	Non disponible	Compréhension et adhésion des autorités ; engagement des plus hautes autorités des ministères de la Défense et de la Sécurité publique ; niveau d'instruction des agents de forces de sécurité ; diffusion des informations ; fonctionnement du système de justice pour enfants.	Partage et échange d'expériences avec les délégations d'autres pays.
Togo	Pas encore appliquée.	À présent qu'un arrêté intègre un cours permanent dans les ENP et ENG, il faut : nommer les points focaux de la PN et GN dans toute l'étendue du territoire ; faire suivre aux agents et gendarmes une formation spécialisée ; nommer ou désigner des formateurs permanents en droits et protection de l'enfant dans la PN et GN ; commencer effectivement l'intégration du module et son évaluation.	Les plaidoyers et comptes-rendus suite à l'atelier.
Tunisie			
Zambie	0. Manque de connaissances sur le sujet et absence d'instruments de travail.	Sensibilité des institutions ; volonté politique ; manque de données pour utiliser à des fins de plaidoyer ; institutionnalisation des droits de l'enfant en tant que fonction centrale pour la sécurité ; financement pour démarrer le projet et le pérenniser.	Grâce au concept du programme, et il sera intéressant d'utiliser les résultats de l'atelier à des fins de plaidoyer et de lobbying pour chercher du financement et établir des partenariats stratégiques.

61. Qu'espérez-vous apprendre des autres délégations concernant la mise en œuvre de cette intégration ?	
Angola	Apprentissage et échange d'expériences.
Bénin	Échange d'expériences sur les outils en cours de finalisation.
Burundi	Le mode d'intégration et les moyens mis en œuvre, et échanges d'expériences.
Cameroun	Des échanges constructifs ; moins de chauvinisme. Il ne faut pas toujours recommencer depuis le début, mais profiter de l'expérience des autres.
Comores	Leurs expériences et faire part de la nôtre.
Côte d'Ivoire	
Gambie	
Ghana	
Guinée	Leurs expériences.
Libye	En apprendre sur les expériences dans l'intégration des droits de l'enfant dans la formation de la police.
Malawi	
Mali	Leurs expériences et leur savoir-faire.
Mauritanie	Leurs expériences.
Niger	
Rwanda	Apprendre de l'expérience des autres et des échanges constructifs, connaître leurs difficultés et leurs avancées.
Sénégal	Apprendre de l'expérience des autres, connaître leurs difficultés et leurs avancées.
Soudan	
Swaziland	Partage des meilleures pratiques.
Tchad	Méthodologie pour surpasser les difficultés liées à l'intégration dans la mise en œuvre.
Togo	
Tunisie	
Zambie	Comment la loi relative à la protection des enfants et de leurs droits est appliquée dans les pays participants à différents niveaux afin d'atteindre l'objectif souhaité.



Les délégations de la Côte d'Ivoire, du Burundi, du Togo et du Mali répondant aux questions provenant des autres délégations lors du premier jour de l'atelier.

ANNEXE 5 – Liste des acronymes

- AFORMA** ■ Projet d'Appui à la formation de la police et de la gendarmerie en Afrique
- ANDDH** ■ Association nigérienne pour la défense des droits de l'Homme
- ANTD** ■ Association nigérienne pour le traitement de la délinquance et la prévention du crime
- ASCOBEF** ■ Association comorienne pour le bien-être familial
- BEPC** ■ Brevet d'études du premier cycle (Cameroun)
- BM** ■ Brigade des Mineurs
- BOE** ■ Bureau Organisation Emploi (Côte d'Ivoire)
- BNUB** ■ Bureau des Nations Unies au Burundi
- CECPGN** ■ Centre de perfectionnement de la gendarmerie nationale (Burkina Faso)
- CEDEAO** ■ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CEEAC** ■ Communauté économique des États de l'Afrique centrale
- CEMGN** ■ Chef d'État-major de la Gendarmerie Nationale (Burkina Faso)
- CEP** ■ Certificat d'études primaires (Cameroun)
- CI** ■ Centres d'instruction
- CIAP** ■ Centre d'instruction et d'application de la police (Cameroun)
- CICR** ■ Comité international de la Croix-Rouge
- CIGNN** ■ Centre d'instruction de la Garde nationale du Niger
- COSAO** ■ Association Ostéopathie Humanitaire
- CPPJ** ■ Centre de perfectionnement de la police judiciaire (Cameroun)
- CPTMO** ■ Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre (Cameroun)
- CTB** ■ Agence belge de développement
- DGEP** ■ Direction générale de l'Économie et de la Planification (Burkina Faso)
- DGGN** ■ Direction générale de la Gendarmerie nationale
- DGPN** ■ Direction générale de la Police nationale
- DFID** ■ Ministère du développement international du Royaume-Uni
- DIH** ■ Droit international humanitaire
- DPG** ■ Droit pénal général
- DPS** ■ Droit pénal spécial
- DSW** ■ Deutsche Stiftung Weltbevoelkerung
- EAOGN** ■ École d'Application des Officiers de la Gendarmerie nationale
- ECIG** ■ Écoles et Centres d'instruction de la Gendarmerie (Cameroun)
- EFOFAN** ■ École de formation des officiers des Forces armées nigériennes
- EGA** ■ École de la Gendarmerie d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- EGS** ■ École de gendarmerie du Sénégal
- EGT** ■ École de la Gendarmerie de Toroguhé (Côte d'Ivoire)
- ENAM** ■ École Nationale de l'Administration et de la Magistrature
- ENASS** ■ École nationale des agents sanitaires et sociaux (Tchad)
- ENFAG** ■ École Nationale des Forces Armées et de la Gendarmerie (Comores)
- ENG** ■ École nationale de Gendarmerie
- ENGK** ■ École nationale de gendarmerie de Kaliah (Guinée)
- ENGS** ■ École nationale de gendarmerie de Sonfonia (Guinée)
- ENP** ■ École nationale de Police
- ENPPF** ■ École nationale de Police et de la formation permanente
- ENPOP** ■ Escola Nacional de Polícia de Ordem Pública (Angola)
- ENPPI** ■ Escola Nacional de Polícia de Protecção e Intervenção (Angola)
- ENSOA** ■ École nationale des sous-officiers d'active (Niger)
- ENSP** ■ École nationale supérieure de Police
- ENSPY** ■ École nationale supérieure de police de Yaoundé (Cameroun)
- EOGN** ■ École des officiers de la Gendarmerie nationale
- ESO** ■ École des sous-officiers
- ESOGN** ■ École des sous-officiers de la Gendarmerie nationale
- FAN** ■ Forces armées nationales
- FDS** ■ Forces de sécurité
- GENG** ■ Groupement des Écoles de la Gendarmerie nationale (Tchad)
- GI Tondibiah** ■ Groupement d'instruction des hommes de troupe de Tondibiah (Niger)
- GN** ■ Gendarmerie nationale
- HCDH** ■ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
- IBCR** ■ Bureau international des droits des enfants
- IDDH** ■ Institut danois des droits de l'Homme
- IMPCP** ■ Instituto Médio de Ciências Policiais (Angola)
- INAC** ■ Instituto Nacional da Criança (Angola)
- IPER** ■ Institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs (Cameroun)
- IRC** ■ International Rescue Committee
- ISCPI** ■ Instituto Superior de Ciências Policiais e Criminais (Angola)
- MIGEPFAN** ■ Ministère du Genre de la Protection de la famille (Rwanda)
- MINARS** ■ Ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale (Angola)
- MINUSMA** ■ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- MIREX** ■ Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (Comores)
- MSCE** ■ Malawi School Certificate of Education
- MSNDPHG** ■ Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre (Burundi)
- NCC** ■ Conseil National des Enfants (Rwanda)
- NIPA** ■ Institut National d'Administration Publique (Zambie)
- NPC** ■ Collège national de police (Rwanda)
- OIT** ■ Organisation internationale du travail
- ONG** ■ Organisation non-gouvernementale
- ONU** ■ Organisation des Nations Unies
- ONUDC** ■ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- OPG** ■ Officier de police judiciaire
- POS** ■ Procédures opérationnelles standard
- PNUD** ■ Programme des Nations Unies pour le Développement
- PTS** ■ École de formation de la police (Rwanda)
- PRISCA** ■ Association des soins et services de conseil des prisons (Zambie)
- SAJP** ■ Safety and Access to Justice Programme (Soudan)
- SDFCP** ■ Sous-direction de la formation continue et du perfectionnement (Côte d'Ivoire)
- SDLTEDJ** ■ Sous-direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance juvénile (Côte d'Ivoire)
- SEJUP** ■ Services éducatifs, judiciaires, et préventifs (Niger)
- SPOM** ■ École du maintien de l'ordre public de Kamfinsa (Zambie)
- SWAGAA** ■ Swaziland Action Group Against Abuse
- SCTIP** ■ Service de coopération technique international de police
- TDR** ■ Termes de référence
- UE** ■ Union européenne
- UNFPA** ■ Fonds des Nations Unies pour la population
- UNICEF** ■ Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- UNIFEM** ■ Fonds de développement des Nations unies pour la femme
- UNPOL** ■ Police des Nations Unies
- UPFE** ■ Unité de protection de la famille et de l'enfance (Soudan)
- VBG** ■ Violences basées sur le genre
- WAO** ■ World Association for Orphans
- ZCEA** ■ Association de l'éducation civique de Zambie

ANNEXE 6 – Liste des participants

#	PAYS	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	TITRE	ORGANISATION	TÉLÉPHONE	COURRIER ÉLECTRONIQUE
1	Angola	Culolo-Kozma	Edina	Chef Protection de l'enfance	UNICEF	24 49 23 40 40 42	ekozma@unicef.org
2	Bénin	Achedemessi	Mathias	Directeur ENP	École nationale de police	229 66 04 56 59	achemath2@yahoo.fr
3	Bénin	Chabi	Mary	Chargée de Protection de l'enfant, Justice pour mineurs, Programme Protection	UNICEF	229 975 87 469/21 36 50 36	mchabi@unicef.org
4	Bénin	Loko	Grégoire Gbèyou	Commissaire Principal de Police, Directeur ENSP	École nationale supérieure de la police	229 95 49 49 11	grgoire.loko@yahoo.fr
5	Burundi	Bizimana	Bernard	Conseiller du Ministre	Ministère de la justice	79 92 80 23	bizimanabernard31@yahoo.fr
6	Burundi	Kwizera	David	Responsable de la formation	Brigade des mineurs/ Police nationale	79 582 221	davidkwizera09@yahoo.fr
7	Burundi	Ndayiziga	Emmanuel	Commissaire chargé de la formation	Police nationale	00 257 79 98 81 49	emmanuelndayiziga2013@gmail.com
8	Burundi	Niyonkuru	Aline Kica	Déléguée à la protection de l'enfance	UNICEF	00 257 79 142 634	akniyonkuru@unicef.org
9	Cameroun	Assiga	Thomas	CDAAD/ENSP	École supérieure de police du Cameroun	0237 77 41 76 56	assiga2002@yahoo.fr
10	Cameroun	Galega	Helen	Directrice des droits de l'Homme et de coopération internationale	Ministère de la justice du Cameroun	23 79 99 703 00	helengalega46@yahoo.com
11	Cameroun	Mayang	Alexis	Sous-directeur de la coopération internationale	Ministère de la justice du Cameroun	00237 77 81 39 18	alexismayang@yahoo.fr
12	Cameroun	Mbock Miounde	Paul	Commandant	École de sous-officiers de la gendarmerie nationale	00237 77 37 96 88	mbockmapa@yahoo.fr
13	Canada	Gbato	Soumahoro	Chef des équipes	IBCR		g.soumahoro@ibcr.org
14	Canada	Landry	Guillaume	Directeur des programmes	IBCR	514-932-7656 poste 222	g.landry@ibcr.org
15	Canada	Michaud	Sabine	Chargée de projet	IBCR	514-932-7656 poste 226	ivoire@ibcr.org
16	Canada	Sagustume	Tania	Responsable de la recherche et des outils	IBCR	514-932-7656 poste 223	senegal@ibcr.org
17	Comores	Azali	Loukman	Chef brigade de protection des mineurs	Gendarmerie nationale	269 325 33 36	koukouلمان@hotmail.com
18	Comores	Daroueche	Ahmed Ben Saïd Amadi	Commissaire de Police	Police nationale	00 269 332 14 85	
19	Côte d'Ivoire	Agnigori	Koffi Ernest	Formateur	École de gendarmerie d'Abidjan	04 13 13 04/07 59 16 05	agnigori@live.fr
20	Côte d'Ivoire	Bla Konan	Kan Parfait	Directeur de la formation continue	École de police nationale	22 48 55 66	elbizance@yahoo.fr
21	Côte d'Ivoire	Brice	Allowanou	Section Réforme et Restructuration	ONU/CI-UNPOL	225 66 85 973	
22	Côte d'Ivoire	Borofsky	Cliff	Conseiller	Ambassade des États-Unis	225 77 34 51 53	borofsky@state.gov

#	PAYS	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	TITRE	ORGANISATION	TÉLÉPHONE	COURRIER ÉLECTRONIQUE
23	Côte d'Ivoire	Dago	Theodore		Gendarmerie	225 01 10 99 68	
24	Côte d'Ivoire	Dodora	Serge	Commandant groupe d'escadrons (EGT)	Gendarmerie (EGT)	02 25 22 77	dodora.serge@yahoo.fr
25	Côte d'Ivoire	Kambou	Sie	Administrateur Protection de l'enfance	UNICEF	21 21 18 50/05 57 20 69	skambou@unicef.org
26	Côte d'Ivoire	Mbaye	Amadou Lamine	Chef des Opérations	ONU/CI-UNPOL	225 06 72 18 96	mbaye@un.org
27	Côte d'Ivoire	Mukagasana	Liberata	Point focal Protection de l'Enfance	ONU/CI-UNPOL	225 56 21 79 01	katarbarwal@yahoo.com
28	Côte d'Ivoire	N'Gatta Yao	Adolphe	SDLTEDJ	DPC/CI.	01 82 76 50 / 07 60 60 73	adolhgatta@yahoo.fr
29	Côte d'Ivoire	Nkurunziza	Jean-Claude	Chef de l'Unité Genre, DH et PPV	ONU/CI-UNPOL	225 46 10 10 69	nzizajci@yahoo.fr
30	Côte d'Ivoire	Oua	Hine Detoh Fulgence	Directeur des études	École de gendarmerie Toroghé	02 82 42 07 / 09 95 67 33	ouatfulgence@yahoo.fr
31	Côte d'Ivoire	Ouatfana	Lamine	SID	INFJ	07 32 32 58	lamsyves@yahoo.fr
32	Côte d'Ivoire	Ouidi	Zokouty Yves Deles	Chef BRH	École de gendarmerie Toroghé	08 97 76 94	yves.ouidi@yahoo.fr
33	Côte d'Ivoire	Tohour	Elisabeth Sakré	Responsable de la Commission droit de la famille	Association des Femmes juristes de la Côte d'Ivoire	07 61 82 98	elisaatohouri@yahoo.fr
34	Côte d'Ivoire	Yao	Kouakou Braffo	Chef du Bureau d'instruction	École de gendarmerie d'Abidjan	02 83 84 00	braffo2012@yahoo.fr
35	Gambie	Isatou	Jammel	Travailleur social	Département de la protection sociale	992 93 56	Isatoufaye01@yahoo.com
36	Gambie	Joof	Awa	Déléguée à la protection de l'enfance	UNICEF	22 04 49 47 60 / 22 04 49 47 86	ajooof@unicef.org
37	Gambie	Mamour	Jobe	Commissaire de police	Police nationale	996 33 37	jmamour@hotmail.com
38	Gambie	Williams	Fanny Fatou	Officier de police	Police nationale	00 220 99 36 712	
39	Ghana	Ackom	Samuel	Formateur	Police Ghana	233 24 85 20 41	sackom@gmail.com
40	Ghana	Mensah	Hilda	Spécialiste de la protection de l'enfance	UNICEF	233 243 568 292	hmensah@unicef.org
41	Ghana	Owusuwaa	Kyeremeh	Coordinateur régional	Police Ghana	002 33 24 45 27 719	owusuwaa@unicef.org
42	Ghana	Wilson	Aniagyeyi	Officier de police	Police Ghana	233 240 244 331	aniagyeyi@unicef.org
43	Guinée	Camara	Mory Ousmane	Instructeur	Gendarmerie Guinée	224 664 64 33 44	foulamaninka100@yahoo.fr
44	Guinée	Hononou	Cécé	Instructeur	Gendarmerie Guinée	00 224 664 28 79 96	hononou3@gmail.com
45	Libye	Mohamed Kantora	Faisal		Académie de police	0021 89 13 07 62 91	faisal86mohammed@yahoo.com

#	PAYS	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	TITRE	ORGANISATION	TÉLÉPHONE	COURRIER ÉLECTRONIQUE
46	Malawi	Medi	Katchule Masauko	Chef de délégation	Police Malawi	265 884 830 300	katchulemedi@yahoo.co.uk
47	Malawi	Ngwala	Alexander	Officier de protection des enfants	Police Malawi	265 1 796 333/265 999 339 996	alexanderngwala@yahoo.com
48	Malawi	Njawili	Patricia	Support aux victimes	Police Malawi	265 996 536 500	prijawili@gmail.com
49	Mali	Diakite	Lassana	Commandant des Écoles de la Gendarmerie Nationale	Gendarmerie nationale du Mali	00 223 66 86 30 79	lassana.diakite@yahoo.fr
50	Mali	Diallo	Youssouf Oumar	Directeur-Adjoint	Police Mali	00 223 66 95 69 81	yousoufoumardiallo@yahoo.fr
51	Mali	Konaté	Famory	Adjoint au Commandant de Compagnie de Bamako	Police Mali	00 223 76 11 06 25	konattamony52@yahoo.fr
52	Mali	Sidibe	Sinaly	Adjoint au Commandant de Compagnie de Bamako	Gendarmerie nationale du Mali	00 223 78 75 49 66	ylanis@yahoo.fr
53	Mauritanie	Ely Taleb	Ahmed Taleb	Chef B.M.C.L.	Police Mauritanie	77 47 98 43	zerroukbusiness@yahoo.com
54	Mauritanie	Gobi	Alassane	Spécialiste de la protection de l'enfance	UNICEF Mauritanie	46 35 21 91	acgobi@unicef.org
55	Niger	Elhadji Yacoudima	Yacoubou	Chef de la division labo. DSS. AIS, Instructeur au CI	Garde nationale	00 297 96 99 18 20 / 00 227 90 450 380	yacoudima@yahoo.fr
56	Niger	Hadiza	Morou	Adjointe chef division administrative, du personnel, de formation et de mobilisation	Gendarmerie nationale	00 227 96 97 32 50	morouhadiza@yahoo.fr
57	Niger	Mamane	Mahamane	IP Chef de la division de protection des mineurs	SCPMP/DGPN	227 965 05 708	manamamahamane@yahoo.fr
58	Niger	Mohamedei	Mokhtar	Direction générale de la sûreté nationale	Police nationale	00 22 20 53 65	moktarlama@yahoo.fr
59	Niger	Mossi	Amadou	Commissaire de Police	Police nationale	0022 79 66 58 356	mossimadou@hotmail.com
60	Niger	Ousmane	Aichatou	Point focal et formatrice du Ministère de la défense du Niger	Ministère de la défense du Niger	0022 79 133 41 36	aichatouousmane@hotmail.fr
61	Rwanda	Mukandahiro	Jeanne-d'Arc	Inspecteur	Police nationale	250 788 45 90 46	jeannefidel@yahoo.fr
62	Rwanda	Nkurayija	Ignace	Coordonnateur centre de réhabilitation	Police nationale	250 788 53 04 77	ignacenkurayija@yahoo.com
63	Sénégal	Moustapha	Diouf	Chef de division	École Nationale de Police	221 77 52 901 17	dioufor@yahoo.fr
64	Sénégal	Ndior	Ousmane	Directeur de l'École de gendarmerie	École de gendarmerie	221 77 631 35 87 / 221 77 569 03 36 / 221 77 567 80 31	ndiorousmane@yahoo.fr
65	Soudan	Siddig	Abbas	Chef de la formation et de la planification	Police du Soudan	249 912 641 058	siddigabbasali@yahoo.com
66	Swaziland	Dlamini	Khethe	Spécialiste de la protection de l'enfance	UNICEF		kdlamini@unicef.org
67	Swaziland	Gama	Vusumuzi	Formateur	Police Royale du Swaziland	00 268 76 05 64 74	vusieg@hotmail.com
68	Swaziland	Gumede	Faith	SSP	Services correctionnels	76 13 02 37	faithzandileg@gmail.com

#	PAYS	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	TITRE	ORGANISATION	TÉLÉPHONE	COURRIER ÉLECTRONIQUE
69	Swaziland	Masuke	Vusi John	Formateur	Swaziland Blue	00 268 76 06 23 06	nhianevu@yahoo.com
70	Swaziland	Mbongeni	Mlangeni	Formateur	Police Royale du Swaziland	00 268 76 37 59 91	mtlan katsa@gmail.com
71	Tchad	Djadingar	Moïta	Direction police judiciaire	Brigade de protection des mineurs	235 662 439 37	djadingarmoita@yahoo.fr
72	Tchad	Garandi	Taira	Directeur	École de police nationale	00 235 66 27 40 60	taira.garandi@yahoo.fr
73	Tchad	Motoyam	Nanitom	Chargée de projet	UNICEF	00 235 66 29 58 81	mnanitom@unicef.org
74	Tchad	Yoguerna Djasrangar	Boris	DEP	Gendarmerie nationale	235 66 28 39 96	
75	Togo	Agbenda	Kossi Essodina	Instructeur	Gendarmerie nationale	22 82 22 08 613 / 0022 89 02 02 166	agbendaessodina@yahoo.fr
76	Togo	Aleza	Eyana	Responsable BPM	Police Togolaise	90 73 68 02	alezaestelle@yahoo.fr
77	Togo	Hotowossi	Kodjo Martin	Délégué à la protection de l'enfance	UNICEF	00 228 900 52 623 / 00 228 991 32 309	khotosossi@unicef.org
78	Tunisie	Hajji	Rafii	Chargé d'affaires	Ambassade de Tunisie	06 38 76 06	
79	Tunisie	Hedhili	Lotfi	Expert en protection de l'enfance	UNICEF	00216 984 32 307	Lhedhili@unicef.org
80	Tunisie	M'radâa	Raouf	Directeur	Garde nationale	00 216 98 80 50 75	mradaaraouf@hotmail.fr
81	Tunisie	Noureddine	Heni	Directeur		97 55 91 71	
82	Tunisie	Tarhouni	Samir	Directeur général de la formation	Police nationale	00 216 98 336 096	tarhouniail63@yahoo.fr
83	Zambie	Kaloto- Lesa	Ngosa	Spécialiste en protection de l'enfance	UNICEF	260 372 400	nklesa@unicef.org
84	Zambie	Khunga	Tonny	Operations, custodial and rehabilitation	Service des prisons	260 966 760 581	t4khunga@yahoo.com
85	Zambie	Simuchembu	Joseph Wayi	Coordinateur national pour la protection des enfants	Police nationale	260 979 300 715	joesims2@yahoo.com
86	Organisation internationale	Boubarcar	Tchiombiano	Chef de projet	Terre des hommes	226 70 33 75 03	tchiombiano2003@yahoo.fr
87	Organisation internationale	Konaté	Mouhamed	Spécialiste de programme	Organisation internationale de la Francophonie	228 22 21 63 50	mouhamed.konate@francophonie.org
88	Organisation internationale	Ouedraogo	Roger	Vice-Président Afrique	FRANCOPOP	00 226 70 26 89 29	ouedtraor@yahoo.fr
89	Organisation internationale	Schuler	Barbara	Chargée de projet	Save the Children	221 77 67 15 844	barbara.schuler@savethechildren.org
90	Organisation internationale	Van Buyten	Kristien	Conseillère régionale protection Afrique de l'Ouest	Terre des hommes	221 77 68 29 859	kby@tdh.ch

ANNEXE 7 – Programme de l'atelier

PROGRAMME

MARDI 12 NOVEMBRE 2013

8h	Inscription des participants	14h	Discussion générale: les délégations de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burundi et du Mali répondent à vos questions
9h	Inauguration de l'atelier Allocutions de : <ul style="list-style-type: none">– Monsieur Guillaume Landry, Directeur des Programmes et du Développement au Bureau international des droits des enfants– Madame Barbara Shuler, Conseillère régionale en protection, Bureau régional de Save the Children en Afrique de l'Ouest– Monsieur Mouhamed Konaté, Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie– Madame Adèle Khudr, Représentante résidente de l'UNICEF en Côte d'Ivoire Discours d'ouverture par : <ul style="list-style-type: none">– Monsieur Bamba Cheick Daniel, Directeur de cabinet du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité		Chaque participant aura reçu dans ses dossiers des tableaux comparatifs sur tous les pays présents. À la lumière de ces données, les autres délégations auront une heure pour poser des questions aux quatre délégations présentes sur le podium, afin de mieux connaître leur situation.
10h	Pause café	15h	Session sur l'exercice de cartographie : présentation du Cameroun, du Sénégal et de la Guinée
10h20	Informations logistiques et administratives		Les trois délégations présenteront les différentes étapes de l'exercice de la cartographie, et les leçons tirées du processus et des résultats.
10h30	Présentation des participants	15h45	Pause café
11h10	Présentation des objectifs visés par l'atelier	16h	Questions et réponses sur la cartographie
11h20	Présentation du Programme de formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant Historique, objectifs jusqu'ici, résultats atteints	16h30	Tables d'échange sur la cartographie
12h20	Questions et échanges		Les six pays ayant complété leur cartographie dirigent des groupes pour discuter de la cartographie, alors que les délégations recevront une liste de thèmes et questions pour alimenter leurs échanges.
12h45	Déjeuner	17h30	Fin des travaux de la journée

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

- 9h** **Discussion générale: les délégations du Ghana, de la Gambie, du Rwanda et de la Zambie répondent à vos questions**
Toujours sur la base des tableaux comparatifs, les participants posent des questions aux quatre délégations qui présentent.
- 10h** **Session sur le développement d'une trousse de formation: présentation de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo**
Les trois délégations présenteront les différentes étapes de la production d'une trousse complète pour un cours fondé sur l'approche par compétences, et les leçons tirées du processus et des résultats.
- 10h50** **Pause café**
- 11h10** **Questions et réponses sur le développement d'une trousse de formation**
- 11h40** **Tables d'échange sur le développement d'une trousse de formation**
Les cinq pays ayant complété des trousse de formation dirigent des groupes pour discuter de la trousse de formation, alors que les délégations recevront une liste de thèmes et questions pour alimenter leurs échanges.
- 12h50** **Déjeuner**
- 14h10** **Discussion générale: les délégations du Tchad, du Cameroun, de la Guinée, du Sénégal et de la Tunisie répondent à vos questions**
Toujours sur la base des tableaux comparatifs, les participants posent des questions aux quatre délégations qui présentent.
- 15h20** **Visite de l'école de police, de l'école de gendarmerie, et de la Sous-Direction sur la lutte contre la traite des personnes, en deux sous-groupes.**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2013

- 9h** **Discussion générale: les délégations du Niger, de la Mauritanie, des Comores, du Burkina Faso et du Bénin répondent à vos questions**
Toujours sur la base des tableaux comparatifs, les participants posent des questions aux quatre délégations qui présentent.
- 10h** **Session sur les formations de formateurs: présentation du Sénégal, de la Guinée et du Togo**
Les trois délégations présenteront les différentes étapes qui ont permis de former et de certifier les formateurs des écoles sur les nouveaux cours, et les leçons tirées du processus et des résultats.
- 10h50** **Pause café**
- 11h10** **Questions et réponses sur les formations de formateurs**
- 11h40** **Tables d'échange sur les formations de formateurs**
Les cinq pays ayant complété des trousse de formation dirigent des groupes pour discuter de la formation de formateurs, alors que les délégations recevront une liste de thèmes et questions pour alimenter leurs échanges.
- 12h50** **Déjeuner**
- 14h10** **Discussion générale: les délégations du Malawi, du Soudan, de la Libye, du Swaziland et de l'Angola répondent à vos questions**
Toujours sur la base des tableaux comparatifs, les participants posent des questions aux quatre délégations qui présentent.
- 15h10** **Session sur les formations spécialisées: présentation de la Côte d'Ivoire et du Niger**
Les trois délégations présenteront les différentes étapes de la formation spécialisée, et les leçons tirées du processus et des résultats.
- 15h45** **Pause café**
- 16h** **Questions et réponses sur les formations spécialisées**
- 16h30** **Tables d'échange sur les formations spécialisées**
Les six pays ayant complété leur cartographie dirigent des groupes pour discuter de la formation spécialisée, alors que les délégations recevront une liste de thèmes et questions pour alimenter leurs échanges.
- 17h30** **Fin des travaux de la journée**
- 19h** **Réception officielle**



VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

9h **Développer un plan d'action**

Chaque pays participant prépare ou met à jour un plan d'action visant à intégrer l'enseignement des six compétences-clés pour adapter les pratiques policières au respect des droits de l'enfant.

11h **Pause café**

11h30 **Rencontres bilatérales sur les plans d'action**

Chaque délégation est jumelée avec une autre délégation pour échanger sur leur plan d'action respectif. Ces sessions peuvent engendrer des ajustements dans les plans des deux délégations, à la lumière des idées des autres. Chaque rencontre bilatérale durera 20 minutes. Il y aura quatre rotations en tout, donc chaque délégation rencontrera quatre autres délégations au total.

13h15 **Déjeuner**

14h30 **Discussion sur le Plan d'action national**

14h50 **Évaluation de l'atelier**

15h **Cérémonie de clôture**

Allocutions de :

- Monsieur Roger Ouedraogo, Vice-Président Afrique, FRANCOPOL
- Monsieur Guillaume Landry, Directeur des Programmes et du Développement au Bureau international des droits des enfants
- Madame Barbara Shuler, Conseillère régionale en protection, Bureau régional de Save the Children en Afrique de l'Ouest
- Monsieur Mouhamed Konaté, Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie
- Madame Adèle Khudr, Représentante résidente de l'UNICEF en Côte d'Ivoire

Discours de clôture par :

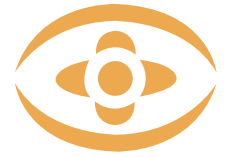
- Monsieur Bamba Cheick Daniel, Directeur de cabinet du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité



Photo de groupe lors de la visite de l'école de police d'Abidjan.



À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS



Le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou Bureau) est une organisation internationale non gouvernementale, établie à Montréal depuis sa création en 1994, qui bénéficie d'un statut consultatif dans la catégorie spéciale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. L'expertise de l'IBCR réside dans le partage de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que dans le développement d'outils et de modèles ayant pour but d'inspirer la réalisation des droits de l'enfant. L'expertise de l'IBCR vise également à sensibiliser aux droits de l'enfant des individus chargés de prendre des décisions, pour les encourager à adopter des lois et des programmes respectant davantage les droits de l'enfant.

Au cours des dernières années, l'IBCR a contribué, entre autres réalisations, à l'élaboration des lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leur adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies (Résolution 2005/20 de l'ECOSOC). Un aperçu des activités et de l'expertise de l'IBCR est présenté ci-dessous, et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'organisation, à l'adresse suivante : www.ibcr.org.

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Depuis 15 ans, le Bureau a développé une solide expertise, en particulier sur les questions relatives à la lutte contre la traite d'enfants, contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contre les violences sexuelles impliquant du personnel militaire, des groupes armés et des autorités responsables de l'application de la loi. Entre autres, l'équipe du Bureau a la capacité d'entreprendre différentes initiatives pouvant inclure des analyses rapides de situations, le développement d'outils de formation, des formations de formateurs et des ateliers de formation destinés aux travailleurs sociaux, au personnel médical, aux ONG, aux parents, aux enseignants, aux enfants, aux policiers, au personnel juridique, etc., en mettant l'accent sur les normes internationales et sur le savoir-faire et le savoir-être devant être mobilisés devant des enfants à risque et des enfants victimes de violences et d'exploitation sexuelles. Le Bureau a développé une vaste expertise pour initier la concertation entre différents acteurs et pour soutenir et motiver des actions gouvernementales. Entre autres, le Bureau est en mesure de développer des ententes multisectorielles pour les systèmes de renvoi et de référence, et de consolider les actions préventives et curatives entre les acteurs concernés. Enfin, le Bureau a rédigé le rapport alternatif à la mise en œuvre du Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants au nom de la société civile au Canada. Au courant des dernières

années, le Bureau fut également impliqué dans la formation des groupes suivants : agents frontaliers et le personnel du Ministère de la Justice sur les problématiques associées à la traite d'enfants au Pérou ; organisations de la société civile et le secteur informel du tourisme contre le tourisme sexuel des enfants au Costa Rica ; travailleurs sociaux et forces de sécurité traitant avec des cas de traite d'enfants en République du Congo ; personnel juridique et fonctionnaires oeuvrant pour un système juridique plus adapté aux enfants en Jordanie ; et, des coalitions d'ONGs et de personnel militaire concernant les enfants et les conflits armés au Yémen.

Les enfants et la justice

Le Bureau travaille sur la protection des enfants victimes et témoins de crimes depuis les quinze dernières années. Le Programme Enfants et Justice – Enfants victimes et témoins d'actes criminels, fut développé pour protéger les enfants victimes et témoins et pour renforcer leurs droits durant le processus juridique, au Canada ainsi qu'à l'étranger. Le programme fut également créé en réponse à un besoin exprimé par les gouvernements, enfants et professionnels travaillant dans le domaine. Dès la fin des années 1990, le Bureau a initié la recherche sur les normes et standards existants à l'époque, incluant la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) qui a pour but une reconnaissance effective des droits de l'enfant et la Déclaration de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir. Les travaux de recherche du Bureau se sont également concentrés sur les meilleures pratiques dans le domaine, à travers différents systèmes et traditions juridiques.

« Je réaffirme la très bonne collaboration qui a prévalu entre la Police Nationale et ses partenaires, en particulier le Bureau international des droits des enfants. Je tiens aussi et surtout à relever la qualité de l'expertise et de l'expérience de l'IBCR dans le domaine de la protection de l'enfance ainsi que la disponibilité de ses responsables, qui ont mis leur savoir et leur savoir-faire à la disposition des partenaires. Enfin, si toutes les rencontres organisées ont été une réussite, c'est assurément grâce aux compétences indéniables du Directeur des programmes de l'IBCR, Monsieur Guillaume Landry. »

Monsieur Madougou Mahamane Laouali

Commissaire de Police de la République du Niger, actuellement en mission dans le cadre de l'Opération de maintien de la paix en Haïti

Depuis, le Bureau a développé les Lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, qui ont été adoptées par l'ECOSOC en 2005. Ainsi, le Bureau possède toute l'expertise et les connaissances requises pour accompagner la traduction des normes internationales en actions par le personnel judiciaire – de la prévention à l'arrestation, en passant par le système juridique jusqu'à la prise en charge. En République du Congo et au Costa Rica, le Bureau a des projets qui l'amènent à travailler avec les acteurs concernés pour développer leurs capacités à tous les niveaux, des réformes juridiques aux règles procédurales, en passant par les méthodes d'entrevue avec les enfants, les alternatives à l'incarcération, la réhabilitation des enfants reconnus coupables de crimes, la promotion des droits des enfants victimes et témoins, la production d'outils didactiques, les formations de formateurs et les analyses de la situation. Enfin, préoccupé par un manque d'évaluation de la mise en œuvre des Lignes directrices, le Bureau entreprend en 2010 une étude sur la mise en œuvre de celles-ci. En 2013, le Bureau, avec en tête l'article 12 de la CDE, décide de se concentrer sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec/Canada ; le but premier est de documenter les expériences de ces enfants à travers le système judiciaire et de recueillir leurs témoignages afin de mettre en branle des changements inspirés de leurs recommandations.

Suite à une série de consultations et de rencontres avec plus de 60 écoles de formation des forces de sécurité, le Bureau et ses partenaires ont adopté un ensemble de six compétences-clefs que tous les membres des forces nationales de police ou de gendarmerie, sans égard à leur position, doivent acquérir afin d'intégrer les droits de l'enfant dans leur travail. Par ce consen-

sus, et son approche respectueuse et participative, le Bureau travaille actuellement dans douze pays (Burundi, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée, Irak, Jordanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo et Yémen) afin d'intégrer cette approche basée sur les compétences dans le curriculum d'enseignement des droits de l'enfant des forces de sécurité et du personnel judiciaire. À ces fins, le Bureau :

1. Conduit une évaluation des besoins dans les écoles de formation, ainsi qu'une cartographie des thématiques de droits de l'enfant affectant le travail des forces de sécurité ;
2. Supporte les écoles dans le développement de programmes de formation complets ;
3. Offre de la formation extensive aux instructeurs sur la pédagogie et le contenu du matériel ;
4. Supporte toutes les écoles participantes pour la facilitation des premiers cours.

Les enfants et les conflits armés

Le Bureau a produit, en 2010, un guide sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne en ce qui a trait aux enfants dans les conflits armés, en ciblant particulièrement celles et ceux qui œuvrent auprès des enfants touchés par les conflits armés (le guide est disponible gratuitement en français et en anglais sur le site officiel de l'IBCR). Fort de ce guide de référence, le Bureau offre plusieurs formations et appuis aux organisations et coalitions de la société civile, et aux représentants gouvernementaux (militaires, policiers, fonctionnaires, etc.) sur les systèmes de surveillance et de communication de l'information (*Monitoring and reporting*) en s'inspirant de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais en développant d'abord et avant tout la capacité et les systèmes pouvant servir aux ONG locales. Le Bureau travaille actuellement selon cette approche en Colombie, au Yémen, en Irak, en Palestine, au Liban, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le Bureau a récemment développé du matériel de formation à l'intention du personnel militaire au Mali afin de bâtir leurs compétences sur le travail concernant des problématiques de protection de l'enfant en contexte de conflit armé.

« Le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada (CCPEDE- GRC) est mandaté par le gouvernement du Canada pour agir en tant que centre national de coordination du maintien de l'ordre en rapport avec les crimes d'exploitation sexuelle d'enfants, qu'ils aient lieu au Canada ou à l'étranger. Le CCPEDE-GRC est conscient qu'il s'agit d'un problème mondial qui ne peut être résolu uniquement par le maintien de l'ordre et que, par conséquent, les partenariats avec tous les services de police, le gouvernement, la communauté et le secteur privé sont essentiels à la réussite de ces efforts et fournissent une force unique et puissante pour l'identification et la localisation des victimes et des coupables. Tout au long de l'année dernière, le CCPEDE-GRC a été ravi de devenir partenaire du Bureau international des droits des enfants (IBCR), pour une initiative de sensibilisation au problème lié aux touristes canadiens agresseurs sexuels d'enfants au Costa Rica. L'IBCR a joué un rôle crucial de leader pour rassembler des membres d'organisations non gouvernementales engagées dans la protection des enfants, l'industrie du tourisme et des acteurs-clefs des communautés au Costa Rica, afin que tous travaillent ensemble avec leurs homologues des forces de l'ordre du CCPEDE-GRC et le Bureau du procureur général du Costa Rica pour s'atteler à ce phénomène croissant au niveau mondial. »

Monsieur Sergio Pasin

Officier responsable des opérations internationales – GRC, Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités (CCPEDE)

« Afin d'effectuer un plaidoyer fort pour les droits de l'enfant, il importe de se baser sur des faits et des statistiques. Par son travail minutieux et de qualité, l'IBCR a élaboré une méthode permettant aux ONG de recueillir des données et d'être ainsi en mesure de faire en sorte que les pratiques du pays soient en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Grâce à ce travail de recherche, les partenaires de MANARA ont pu développer des campagnes efficaces au niveau régional et sont prêts à pousser le travail encore plus loin. Save the Children Suède remercie l'IBCR pour tous ses efforts, pour la collaboration cordiale et collégiale ainsi que son engagement, et nous espérons coopérer à nouveau dans un proche avenir. »

Madame Sanna Johnson

Directrice régionale Moyen-Orient Afrique du Nord, Save the Children Suède

En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau a également complété une revue des outils de formation portant sur les droits de l'enfant qui sont mobilisés par les centres de formation en maintien de la paix à travers le monde. Le Bureau établit un partenariat avec Save the Children en Afrique de l'Est et de l'Ouest pour un programme d'une durée de trois ans qui vise à bâtir les compétences des forces en attente de l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de développer l'expertise et les compétences dans le domaine de la protection de l'enfant avant, durant et après le déploiement au sein des environnements de maintien de la paix.

Les Profils nationaux pour promouvoir les « bonnes pratiques » dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

En 2000, soucieux de documenter les avancées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Bureau a développé une méthodologie de recherche qui a pour objectif de recenser les progrès accomplis dans le respect des droits des enfants. Ces rapports se penchent moins sur l'ampleur et les manifestations des violations des droits de l'enfant que sur les moyens mis en œuvre pour contrevioler à ces violations. Ce type de rapport s'inscrit parfaitement dans la préparation des cycles de rapports à soumettre au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Au cours d'une deuxième phase, le Bureau a tenu à transmettre les connaissances acquises à des ONG nationales afin de les encourager à dresser un inventaire des progrès réalisés dans leur pays, mais aussi afin de les amener à renforcer leurs compétences pour produire des rapports alternatifs destinés au Comité des droits de l'enfant. Ainsi, un des objectifs vise à consolider la capacité des ONG d'un pays à améliorer leurs compétences en méthodologie de recherche et leurs connaissances générales sur les droits de l'enfant au-delà de leurs domaines spécifiques d'expertise. Ensuite, il s'agit de produire un inventaire détaillé des actions entreprises par les diverses instances concernées (gouvernement, ONG, organisations internationales, médias, secteur privé, clubs d'enfants, etc.) pour faire respecter les droits de l'enfant. Le Bureau travaille depuis 2008 dans neuf pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en collaboration avec Save the Children Suède dans le cadre de cette approche, ce qui a déjà donné lieu à la production de rapports régionaux en Asie du Sud-Est et dans la région des grands lacs africains (disponibles gratuitement sur le site officiel de l'IBCR). Dans le cadre d'un travail d'appui aux coalitions nationales d'ONG sur les droits de l'enfant, ou d'analyses de la situation, l'expertise du Bureau dans ce domaine pourrait facilement se conjuguer à un profil national général, ou à un rapport sur une thématique spécifique. Dans la même veine, le Bureau a récemment collaboré avec le GIZ au Burkina Faso afin de conduire une étude sur comment un budget adapté aux enfants pourrait être intégré dans les stratégies et culture nationales publiques et privées.

« La collaboration avec l'IBCR a enrichi ce processus, puisque l'IBCR procède à un examen du matériel de formation pour la police nationale et la gendarmerie en Afrique occidentale et centrale. L'IBCR a également une collaboration bien établie avec les acteurs nationaux et les organisations des Nations Unies et des programmes que nous espérons continuer à s'inspirer de notre collaboration et réseaux importants. Nous sommes heureux de poursuivre cette collaboration en 2012-2013. »

Madame Ann Makome

Point focal pour la protection de l'enfant, division de l'évaluation et de la formation, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions, Organisation des Nations Unies

Nos principaux partenaires

Banque mondiale • Bayti (Maroc) • Bureau international du travail CHS (Pérou) • Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies • The Code • Francopol • Fundación Paniamor (Costa Rica) • gouvernement canadien (agence canadienne de développement international, Condition féminine Canada, ministère de la justice, ministère des affaires étrangères et du Commerce international) • Gouvernement du Québec (ministère de la Justice) • Gouvernement de la Suède (agence de développement international, ministère des Affaires étrangères) • ICRN (Irak) • OneChild (Canada) • Organisation internationale de la Francophonie • Organisation internationale pour les migrations • Plan • Sabou Guinée (Guinée) • Save the Children • SOUL (Yémen) • Terre des Hommes • UNICEF • Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, US Department of State • Vision Mondiale • WAO-Afrique (Togo) • War Child

« L'IBCR a démontré un leadership impressionnant en Afrique de l'Ouest et du Centre au niveau de la promotion et du soutien de pratiques policières adaptées aux droits de l'enfant dans les pays francophones. Sous leur coordination, un nouveau réseau composé de défenseurs francophones et de supérieurs de la sécurité a été initié, et un nouveau partenariat a été favorisé entre l'IBCR, l'UNICEF, Save the Children et les académies de police et de gendarmerie africaines. En 2011, l'IBCR a organisé une consultation régionale donnant lieu à un consensus sur les compétences-clefs à adopter au niveau régional pour assurer une intervention policière respectueuse des droits de l'enfant. De plus, l'IBCR a pu recommander des modules de formation. Le travail a maintenant évolué vers le niveau national, avec des plans d'action pour fournir un appui technique à au moins 6 pays de la région dans le but d'institutionnaliser les modules de formation dans les programmes de formation initiale des écoles de police. »

Brigitte De Lay

Spécialiste de la protection de l'enfant (systèmes de protection de l'enfant et justice), UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Centre

PUBLICATIONS RÉCENTES DU BUREAU

- Évaluation des changements dans les attitudes, les connaissances et le comportement des forces de défense et de sécurité – les expériences et les leçons tirées provenant de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Centre (Français et anglais, 2014)
- La protection de l'enfant dans les opérations de consolidation de la paix de l'Union africaine – synthèse du rapport (Français et anglais, 2014)
- Initiative régionale de support à la Justice des mineurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, particulièrement aux Unités de Protection de l'Enfance. Rapport de l'atelier, Amman, Jordanie du 16 au 19 septembre 2013 (français et anglais – 2013)
- Mapping report on training of security forces on children's rights in Irak (English and Kurdish – 2013), Jordan (disponibles en anglais et arabe – 2013) and Yemen (disponibles en anglais et arabe – 2013)
- Cartographie du système de protection de l'enfant et de la formation sur les droits de l'enfant dans les secteurs de la sécurité et de la justice au Burundi (2013) et au Tchad (2013)
- État des lieux de la formation des forces de sécurité et de défense aux droits de l'enfant au Niger, (2012)
- État des lieux de la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant au Sénégal (2012) et en Côte d'Ivoire (2012)
- Quatrième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Haïti. Rapport de l'atelier, Lomé, Togo du 5 au 7 novembre 2012, (2012)
- Guide de référence sur les normes et les lois régionales et internationales pertinentes à la pratique policière – Formation des forces de l'ordre aux droits de l'enfant en Afrique, (2012) Fiches pays – les bonnes pratiques en droit des enfants (disponibles en anglais et arabe – 2012) dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires Occupés palestiniens, Tunisie et Yémen
- Étude d'évaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des filles et des garçons au Burundi, (2012)
- La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants avec la participation du secteur privé du tourisme et du voyage et du public canadien (2009-2012), (disponible en français et en anglais, 2012)
- Atelier régional de validation des responsables de formation des forces de sécurité. Niger, Niamey, du 31 octobre au 4 novembre 2011, (2011)
- Atelier des experts sur la formation des agents de maintien de l'ordre aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Dakar, Sénégal, du 19 au 23 septembre 2011, (2011)
- La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec : étude sur la mise en œuvre des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, (2011)
- Analyse régionale des droits de l'enfant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : violence against Children in Schools: a Regional analysis of Lebanon, Morocco and Yemen, (2011)
- Les profils nationaux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : Country Profile of the Occupied Palestinian Territory, of Yemen, of Jordan, of Morocco, of Iraq, of Lebanon, of Tunisia, of Algeria and of Egypt, (2011)
- Les enfants et les conflits armés : le nouveau guide sur les enfants dans les conflits armés (disponible en français et anglais – 2010)
- Actes de la réunion de travail sur la formation policière ouest-africaine à l'application des normes internationales en matière de justice juvénile, Cotonou, Bénin – 13, 14 et 15 décembre 2010, (2010)
- Actes du colloque organisé par l'école nationale de police d'Ouagadougou portant sur la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant, Ouagadougou, Burkina Faso – 10 et 11 novembre 2009, (2010)
- Les profils nationaux dans la région des grands lacs africains : faire des droits de l'enfant une réalité : les profils nationaux du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, (2009)
- Boîte à outils et feuillet d'information pour la protection des enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir, (2008)
- Les profils nationaux en Afrique du Nord : Making Children's Rights Work in North Africa ; Country Profiles in Alegria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia, (disponibles en anglais et arabe – 2007)
- Les profils nationaux en Asie du Sud-Est – Making Children's Rights Work : Country Profiles on Cambodia, Indonesia, Sri Lanka, Timor Leste and Viet Nam, (2006)

Nous vous invitons à consulter le site du Bureau international des droits des enfants pour accéder aux publications et rapports du bureau à l'adresse suivante :

http://www.ibcr.org/fra/thematic_reports.html



Bureau international des droits des enfants

Le Bureau est une organisation internationale non gouvernementale établie à Montréal depuis 1994. Sa mission est de contribuer au respect et à la promotion de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) et de ses protocoles facultatifs adoptés par les Nations Unies en 1989 et ratifiés depuis par 192 pays. Ce sont cette même Convention et ses protocoles qui ont servi de catalyseur à la création du Bureau et leurs principes continuent de guider l'approche du Bureau fondée sur les droits.

Depuis 2005, le Bureau possède un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Grâce à ce statut, le Bureau contribue de manière plus efficace aux programmes de travail et à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Il joue ainsi, notamment, le rôle d'expert technique, de conseiller et de consultant auprès des gouvernements et du Secrétariat, et peut participer aux travaux du Conseil et des divers organes subsidiaires des Nations Unies.

À ce titre d'ailleurs, le Bureau est régulièrement invité à participer aux conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée Générale et aux réunions d'autres organes intergouvernementaux.

Le Bureau est convaincu qu'en partageant les connaissances et les bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant ainsi qu'en développant des partenariats stratégiques, les contributions respectives de ces partenaires auront un impact réel plus grand sur la mise en œuvre de ces droits.

